This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 697,764

THE UNIVERSITY OF
LIBRAR

Nicolas Clément

MEMOIRES
ET
NEGOCIATIONS SECRETES
DE LA
COUR DE FRANCE,
TOUCHANT
LA PAIX DE MUNSTER.

Contenant les Lettres, Réponses, Memoires, & Avis secrets envoiez de la part du ROI, de S. E. le Cardinal MAZARIN, & de Mr. le Comte de BRIENNE Secretaire d'Etat, aux Plenipotentiaires de France à Munster, afin de leur servir d'instruction pour la Paix Générale.

AVEC

Les Dépêches & les Réponses desdits Plenipotentiaires.

TOME TROISIE'ME.

A AMSTERDAM,
Chez les FRERES CHATELAIN,

M. DCC. X.

D
269
.C51
v. 3

GL
SZ-YH50SH-1
19.2

LETTRE

De Monsieur de Brienne ausdits Sieurs Plenipotentiaires.

Datée du 1. Juin 1646.

Trautmansdorff sera plus hardi après la mort de l'Imperatrice. Mesures prises pour retenir les Hollandois dans l'Alliance. Le Comte d'Harcourt assiege Lerida.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS.

LE Courier Heron s'est rendu en cette Ville hier sur les dix heures après midi & m'a remis vôtre dépêche datée du vingt-neuviéme du passé. S'il n'étoit arrivé, j'aurois laissé passer le Courier sans vous écrire, jugeant qu'il eût été inutile après l'ample depêche qui vous a été envoiée par Saladin. Celle-ci mérite de grandes reflexions, mais il faut du temps pour les faire, & il ne sauroit être pris dans l'intervalle qui en reste jusques au passage du Courier en Flandres.

Après avoir lû vôtre dépêche, je me puis avancer de vous dire (selon le peu de connoissance que

j'ai des affaires) que Sa Majesté restera très-satisfaite de la maniere dont vous avez negotié avec les Mediateurs. Leur colere ne se peut excuser, ni leur précipitation à vouloir être informez de ce que vous voudrez faire, pendant qu'ils ne vous assûrent de rien de ce qu'il faut que vous esperiez; & je ne sai avec quel front ils ont osé vous faire une proposition qui diminue beaucoup celle du jour précedent. Quand ils auront medité sur ce que vous leur avez dit, ils feront un dernier effort sur Trautmansdorff, lequel (ou nous sommes trompez) ne résistera pas davantage à consentir à ce qui lui a été mandé. Il est vrai qu'il ne se devoit relâcher que par degrez, & il les a descendus les uns après les autres, & étant au dessous du dernier, sans avoir ménagé aucune chose à l'avantage de son Maître, touché du solide qu'il lui peut procurer, qui est la Paix, il s'expliquera sans doute nettement de ce dont il l'a chargé, & craindra moins de déplaire aux Espagnols, qu'il ne faisoit du vivant de l'Imperatrice. Pendant le temps qu'ils s'avantageoient du pouvoir qu'ils avoient sur elle, ils n'auroient sû gagner que du temps, & l'Empereur n'auroit sû se porter à une revocation absolue de ses ordres; maintenant il sera moins retenu, & en pressera sans doute l'execution. Si quelque chose est pour l'en retenir, ce sera le doute où il est que les Suedois ne se contenteront pas de ce qu'il leur voudroit accorder. Le Traité qu'il leur a fait proposer me semble très-éloigné de leur sens.

Trautmansdorff sera plus hardi après la mort de l'Imperatrice.

Pour

Pour empêcher que Messieurs les Etats n'acceptent celui qui leur est offert de la part de leur Ennemi, nous n'avons ômis aucune diligence, soit en les avertissant du danger où ils s'exposent, ou en les traitant très-favorablement en tous leurs interêts. Le Traité fait à Paris avec leur Ambassadeur avoit déja été ratifié quand il a eu ordre de presser la ratification du dernier fait à la Haye, & l'on a déja pourvû à faire acquiter la somme convenuë, afin qu'ils se diligentent de mettre en Campagne. Il est vrai que l'argent n'a pas été paié à Monsieur Hulst, & qu'on a jugé plus à propos de le faire remettre à Amsterdam, & de tirer des Lettres de change sur cette Place sous le nom de Monsieur de la Thuillerie; lequel aiant en main dequoi garentir sa parole il trouvera aussi dequoi les presser d'executer la leur. *Mesures prises pour les Hollandois dans l'Alliance.*

Il lui a été mandé, ainsi que vous aurez vû par le duplicata de sa dépêche, ce qu'il doit avancer afin de tenir un chacun en regle, & la voie que vous proposez est si judicieuse qu'elle sera embrassée (je ne dis pas sur l'execution d'une entreprise plûtôt que d'une autre, cela n'aiant pas encore été resolu) mais d'emploier les mêmes raisons pour faire aprouver les nôtres à ceux qu'on voudroit corrompre par de grandes offres, qu'ils peuvent accepter avec honneur & reputation; au lieu qu'ils ne sauroient écouter la seule ouverture de l'ennemi sans se couvrir de honte. J'ajoûterai que je tiens que nous ayons du temps, puis que les Deputez de Messieurs les Etats se sont laissez vaincre à vos prieres de fai-

faire une déclaration positive aux Espagnols de ne point conclure leur Traité que conjointement avec la France.

Pour moi, qui ai toûjours crû qu'ils n'étoient pas capables de la derniere infidelité, je me tiens persuadé qu'ils executeront de bonne foi ce qu'ils nous ont promis, & j'avoüe que j'ai autant été satisfait de vôtre dépêche quand j'ai trouvé cet endroit, que j'étois abatu en lisant ce qui le précede.

Le Comte d'Harcourt assiege Lerida.

Un Gentilhomme dépêché par Monsieur le Comte d'Harcourt raporte qu'il est devant Lerida. Il tient la garnison puissante, & le Roi d'Espagne en état de former une Armée. La sienne diminuë beaucoup, & toutefois il a formé ce Siege. Il vous sera aisé de juger à quel dessein ces choses nous sont mandées; & je tiens que ne mettant point en doute le succès de l'entreprise, il le veut relever par les difficultez qu'il représente. L'un de ses proches, savoir Monsieur le Comte de Chabre, a été tué en pointant une piece, qui défendoit le point de deux lignes de communication qu'il construit. L'une étoit déja achevée & l'autre beaucoup avancée dès le vingt & un du passé; & bien qu'il ait mandé qu'il doutoit encore si ce seroit de force ou par un bloeus qu'il continueroit son entreprise, je ne crains point d'avancer que la tranchée est ouverte. Si je me suis mecompté vous m'excuserez comme une personne peu entenduë dans le métier de la guerre, & qui s'est pû tromper prenant un terme pour un autre.

Je ne dois pas omettre de vous mander que le

le Roi aiant sû que l'Imperatrice étoit décedée, il s'avança de dire qu'il donnoit un Serviteur à Mademoiselle. Il se rend toûjours de plus en plus joli, & raisonnable. Il témoigne beaucoup de naturel.

J'ajoûte qu'on songe à un Ambassadeur pour l'Angleterre; mais qu'on est bien en peine qui y envoier. C'est un poste très-important, où il faut une personne délicate & ferme, & qui change de conduite du soir au matin, selon que les affaires l'y obligeront. J'espere que demain ou dimanche au plus tard j'aurai des nouvelles de Rome, & que le Courier nous apportera des Lettres qui nous apprendront le siege d'Orbitello. Une barque venant du Levant, qui a touché à Morques, a dit que Naples s'étoit soulevé; que le Vice-Roi s'étoit sauvé, & que son fils avoit été tué. La nouvelle ne me paroît pas assez circonstantiée pour y déferer. J'avois oublié de vous dire qu'à Bruxelles il passe pour certain que la Paix des Provinces est concluë, & que sur le proposé & présuposé qu'il ne sera rien entrepris sur les Places de la domination d'Espagne, l'on a tiré les Garnisons, tant de Cavalerie que d'Infanterie, de Gueldres, Ruremonde, & Venlo; au moins la meilleure partie; & le même Courier Heron a passé proche des lieux où ils étoient logez. C'est le raport qu'il nous en a fait.

MEMOIRE

De Son Eminence ausdits Sieurs Plenipotentiaires.

Daté du 2. Juin 1646.

Trautmansdorff cedera Brisack.

IL n'y a que trois jours, Messieurs, que l'on vous a dépêché Saladin, & depuis son départ on n'a point eu de vos nouvelles, si bien qu'il y aura peu à ajoûter aux amples dépêches qu'il vous a portées.

Je vous dirai pourtant que j'ai réçû de nouveaux avis qui me confirment dans la croiance que j'ai eue qu'il n'y auroit point de revocation expresse de l'Empereur à l'ordre qu'il avoit donné à Trautmansdorff de nous ceder Brisack; mais que des obstacles qui se sont rencontrez jusques à cette heure sont partis purement & simplement des negociations des Espagnols, qui ont fait esperer à ce Ministre qu'ils concluroient un accommodement particulier avec les Etats, & qu'après cela il ne falloit pas douter que les François ne devinssent plus traitables, non seulement dans les affaires d'Espagne, mais aussi dans celles de l'Empire: Qu'ainsi avec un peu de patience on rendroit un signalé service à l'Empereur & à la Maison d'Aûtriche en sau-

vant Brisack. Et pour fortifier davantage ce qu'ils disoient, Pegnaranda a fait en sorte que Knuyt a parlé lui-même à Trautmansdorff, & qu'il l'a assûré des intentions de Messieurs les Etats, & de Monsieur le Prince d'Orange à faire un accommodement même sans la France.

Nonobstant tout cela, comme Trautmansdorff est pressé par l'Empereur de conclure la Paix en toute façon; qu'il en est fortement sollicité par Baviere, (lequel a passé jusques aux menaces) & qu'en son particulier il a grande passion de terminer l'affaire, pour être libre de s'en retourner: je sai que les Espagnols même apréhendent beaucoup de ne pouvoir l'empêcher (dès qu'il sera de retour d'Osnabrug) de nous ceder le point de Brisack, & de conclure la Paix. D'ailleurs, la mort de l'Imperatrice qui est depuis survenue pourroit encore contribuer extrémement à le faire hâter, s'il est vrai (comme il l'est sans doute) que sa consideration le retenoit. *Trautmansdorff cedera Brisack.*

D'un autre côté, il est certain que les Imperiaux n'ont fait que peu de préparatifs, ou pour mieux dire n'en ont fait aucun pour la continuation de la guerre; ce qui me fait esperer d'avoir à toute heure un Courier qui nous aporte la nouvelle que tout ce qui regarde nôtre satisfaction dans l'Empire est ajusté, & que par le moien d'une suspension, (qui sera accordée pour executer ce dont on sera convenu,) vous ayez mis Monsieur le Maréchal de Turenne en liberté d'agir contre les Espagnols,

(comme il vous a été mandé,) du moins avec partie de son armée ; n'y aiant rien au monde qui soit plus necessaire que cela dans cette conjoncture, où nous sommes à toute heure à la veille de voir un accommodement entre les Espagnols & les Hollandois (comme il vous a été mandé) ou au moins que les armées de ceux-ci n'agissant point, ne fassent aucune diversion des forces des autres.

En outre je sai que Pegnaranda & Volmar travailloient à persuader à Trautmansdorff, qu'il est plus important & plus du service de l'Empereur & du bien de l'Allemagne, de s'accommoder avec la Couronne de Suede sans la France & par conséquent qu'il ne doit point relâcher Brisack ; mais on m'avertit que nonobstant tous leurs soins & leur éloquence Trautmansdorff croit tout le contraire, & témoigne plus d'inclination pour nous que pour les Suedois. On me mande même qu'il pense qu'on pourroit établir une sincere correspondance entre son Maître & la France, & qu'il estimeroit très-avantageux pour l'Empereur le Mariage de sa fille avec le Roi; mais que l'Imperatrice avoit eu là-dessus toutes ses pensées tournées vers l'Espagne.

Je vous envoie la copie de la Lettre que j'écris par cet Ordinaire à Monsieur de la Thuillerie. Vous y verrez divers avis qui regardent la conduite des Etats, dont je vous prie de faire cas parce qu'ils me viennent de bon lieu.

Quoi que je marque audit Sieur de la Thuillerie

lerie que l'on s'en va hazarder de nôtre côté ; ce n'est qu'à dessein de donner de l'inquietude à Messieurs les Etats & à Monsieur le Prince d'Orange. Car du reste vous pouvez être assûrez (comme l'on vous a déja mandé) que l'on ne fera quoi que ce soit que bien à propos pour ne pas changer la face des affaires qui nous est aujourd'hui si favorable.

Fait à Amiens ce deuxiéme Juin mil six cens quarante six.

P. S. Je viens de recevoir, Messieurs, la derniere Lettre de Baviere, dont je vous envoie la copie, que l'on n'a pas le temps de traduire & de mettre en chiffre.

MEMOIRE

Du Roi ausdits Sieurs Plenipotentiaires.

Daté du 9. Juin 1646.

La France en concluant une Treve avec l'Espagne pour les Païs-Bas, en y gardant toutes ses conquêtes, continueroit volontiers la guerre en Catalogne & en Italie.

ON n'a point reçû de nouvelles des Sieurs Plenipotentiaires cette semaine parce que le Courier Heron les avoit apportées la précedente, & on y a répondu partie par Saladin,

ladin, & partie par l'Ordinaire, qui partit Samedi dernier. C'eſt pourquoi on a peu de choſe à leur dire.

On a ſongé ici que s'il eſt vrai (comme l'on dit) qu'il y a grande apparence que les Députez de Meſſieurs les Etats aient aſſûré les Miniſtres d'Eſpagne que l'interêt qu'ils prendront avec la France, pour ne pas conclure leur accommodement ſans elle, ne ſera qu'en ce qui regarde les Païs-Bas & non pas les affaires d'Eſpagne ni d'Italie, auſquelles ils ne veulent prendre aucune part; & qu'enſuite leſdits Députez (maintenant qu'ils ont ajuſté ce qui les concerne) ne nous fiſſent pas la même déclaration alors (ſi tous nos efforts pour leur faire entendre raiſon étoient inutiles) nous pourrions leur dire que nous ſommes reſolus d'imiter l'exemple qu'ils nous donnent de ne reſtituer quoi que ce ſoit dans les Païs-Bas; & comme (ainſi que Meſſieurs les Etats l'avoüent eux mêmes) ils ſont obligez de ne rien conclure que nous ne ſoions ſatisfaits, au moins en ce point-là, les Eſpagnols ne pourroient rien achever avec eux, ſans que toutes les Conquêtes que nous avons faites aux Païs-Bas nous demeuraſſent; & alors le pis qui nous pourroit arriver ce ſeroit de faire la Treve pour la Catalogne & pour les autres endroits; ſi ce n'eſt à la verité que les Eſpagnols étans libres de la guerre du Païs-Bas aimaſſent mieux la continuer en Eſpagne & en Italie, que d'y faire la Treve, auquel cas il n'y auroit rien à dire; mais on tiendroit cela ſi utile à cette Couronne, que ne doutant pas que

les

les Espagnols ne s'apperçoivent, aussi bien que nous, du desavantage qu'ils y auroient (dès qu'ils verront ne pouvoir séparer les Etats d'avec nous, qu'il ne leur en coûte d'abord tout ce qu'ils ont perdu dans les Païs-Bas) il est à croire qu'ils se resoudront plûtôt à conclure toutes choses à la fois. Ainsi on estime que Messieurs les Plenipotentiaires ménageant bien cette pensée, on rendra vaines toutes les esperances que nos Parties ont conçuës de pouvoir séparer de nous Messieurs les Etats; (en cas que contre toute sorte de justice & de raison, ils nous lâchent le mot, de n'être obligez avec nous qu'en ce qui regarde les Païs-Bas) puis qu'à le prendre au-pis, ou nous ferions la Treve aux autres endroits, ou nous aurions plus de sujet d'y desirer que d'y aprehender la continuation de la guerre.

La France en concluant une Treve avec l'Espagne pour les Païs-Bas, en y gardant toutes ses Conquêtes, continueroit volontiers la guerre en Catalogne & en Italie.

Que si Messieurs les Etats pensoient nous émouvoir de nôtre fermeté en ce qui concerne les Conquêtes de la Flandre, par la consideration que les choses ne sont pas égales en ce que nous prétendons y conclure la Paix, & eux ne font qu'une Treve; cette raison ne subsiste point, parce que la Treve est de leur élection; & on peut leur offrir de nôtre part de leur faire conclure la Paix, s'ils le veulent, aux mêmes conditions de retenir tout.

Le Docteur Twarti Envoié de la Principauté de Catalogne sur les affaires de la Paix, a representé depuis deux jours que comme la plus grande partie des Evêques de Catalogne se trouvent dans le parti du Roi d'Espagne, & se

sont

ſont retirez dans l'Aragon, & autres Terres de ſon obéïſſance, il importe extrémement, au cas que l'on arrête une Treve pour longues années, d'obliger ledit Roi à les promouvoir à d'autres Evêchez, parce qu'autrement les Egliſes demeureroient deſtituées de leurs Paſteurs pendant un long eſpace de temps, Sa Majeſté n'y pouvant nommer d'autres perſonnes tant que les Sieges ſeront remplis; & comme il ſeroit d'ailleurs trop dangereux de permettre aux Evêques preſens de pouvoir reſider dans le Païs pendant la Treve, il ſera bien à propos que les affaires prenant le train d'être accommodées par cette voie, leſdits Sieurs Plenîpotentiaires ſongent à ce qui ſe pourra faire de mieux ſur ce que ledit Twarti repréſente avec beaucoup de raiſon.

On a ſû à Bruxelles que l'on n'a rien mis par écrit des prétentions de Monſieur le Prince d'Orange avec les Eſpagnols, mais que Knuyt traitoit cela de vive voix & particulierement de Venlo, & Ruremonde, & l'échange de quelques biens dependans du Marquiſat de Bergues; colorant ſes demandes de la ſatisfaction qu'il prétend pour la nonjouïſſance de certains biens qu'il a dans la Comté de Bourgogne, & en d'autres endroits; & peut-être il ne ſera que bien (ſe ſervant de quelques-uns des moiens que l'on a mandez, ou de quelque autre qui viendra dans l'eſprit à Meſſieurs les Plenipotentiaires) de dire à Knuyt qu'encore qu'il ne mette rien par écrit, ſes negociations ne ſont pas ſi ſecretes qu'il penſe, & que ſi la Fran-

ce étoit capable de préter l'oreille, ſans Meſſieurs les Etats, ce ne ſeroit pas à eux que l'on s'adreſſeroit en premier lieu.

LETTRE

Dudit Sieur de Brienne auſdits Sieurs Plenipotentiaires.

Datée du 9. Juin 1646.

Affaires d'Italie. Le Pape pourra ſe porter à faire grace aux Barberins. La France eſpere de grands progrès en Flandres. Le Baron de Reiffenberg part content de la Cour de France.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS.

SAns que j'ai eu une dépêche de Monſieur l'Abbé de Saint Nicolas, du contenu de laquelle il eſt bien raiſonnable que vous ſoiez informez, j'aurois pû me diſpenſer de vous écrire. Elle contient que la nouvelle aiant été portée à Rome du débarquement de nos gens dans la Mer de Toſcane, de la priſe de Telamone, & de celle de Saint Etienne, des aproches déja faites pour attaquer Orbitello, (les batteries aiant été de ſorte diligentées qu'elles étoient en état de jouër) l'Ambaſſadeur de Veniſe ſe feroit adreſſé au Cardinal Grimaldi, & lui auroit laiſſé entendre que le Pape n'étoit plus celui qu'il avoit paru, & qu'il y avoit lieu de *Affaires d'Italie.*

moien-

moiênner un accommodement entre Sa Sainteté & le Roi; qu'il parloit avec connoissance de cause, Sa Sainteté lui aiant déclaré qu'elle étoit en disposition de donner satisfaction à Sa Majesté, des armes de laquelle elle ne craignoit rien, étant assûrée qu'elles ne seroient jamais employées pour la destruction du Saint Siége; & que s'il faisoit faire quelques levées, c'étoit pour la consolation de ses Sujets, qui apréhendoient que les Soldats entrassent sans ordre en ses Païs & y fissent quelque degât. La proposition aiant été bien reçûë (comme vous pouvez vous l'imaginer) il faut s'expliquer sur les griefs que nous voulons nous être reparez, qui sont quatre en nombre; l'un regarde le déni de pourvoir aux Benefices de nomination Royale dans la Catalogne; l'autre, le mépris avec lequel les Ministres & le Roi même de Portugal étoient traitez, puis qu'on refusoit (contre ce qui a toûjours été pratiqué par le Saint Siége) de l'admettre à l'obedience; le troisiéme, l'affaire de Messieurs les Barberins; & le dernier, de ce que contre justice on nous a refusé de nous remettre Beaupuy.

L'Ambassadeur repliqua que pour les deux premiers, il ne pouvoit point s'en entremettre; puis que ce seroit donner un juste sujet au Roi d'Espagne, d'ôter à la République de Venise la Mediation de la Paix générale; mais que pour les deux autres, il croioit qu'on auroit contentement, & pressa ledit Cardinal de restraindre la satisfaction de Sa Majesté, à quoi s'étant disposé sur l'assûrance-

ce

ce qui lui avoit été donnée que le Pape feroit grace aux Barberins, l'autre le pressa de l'aller demander, ce qu'il refusa jusques à ce qu'il eut parole positive & assûrée qu'entre le demander & l'obtenir, il n'y auroit point d'intervalle. La fermeté & les raisons solides, dont ledit Cardinal combatit ledit Ambassadeur, l'obligea de retourner au Pape, duquel les discours parurent un peu plus retenus que les premiers. Le mot de *grace* fut réduit à *quelque grace*; & quant à l'affaire de Beaupuy, il ne pouvoit consentir qu'il lui en *fut parlé.* Cela aiant été raporté audit Cardinal, il fit remarquer à l'Ambassadeur, combien il avoit eu de sujet de marcher avec retenuë, & que le terme de *quelque grace* pouvant recevoir double interpretation, il n'étoit pas de la dignité ni du service de Sa Majesté qu'elle demeurât exposée à en souffrir l'explication, & après avoir laissé croire au public qu'elle étoit satisfaite, de rentrer en une nouvelle rupture, qui sans doute seroit plus aigre que la premiere. Soit que l'Ambassadeur eut ordre de promettre une grace indefinie, ou que comme habile Mediateur, il voulût éviter que la negociation se rompit avant que d'être ouverte, il pressa le Cardinal de lui déclarer si en cas que sur ce point Sa Sainteté nous donnât satisfaction, on n'abandonneroit pas la poursuite du dernier, à quoi enfin ledit Cardinal avoit consenti, sous la condition qu'il ne s'étoit pas désisté des deux premiers, & que sans interruption il en poursuivroit la réparation. Ledit Ambassadeur pro-

Le Pape pourra se porter à faire grace aux Barberins.

mit de retourner vers Sa Sainteté, & de lui en raporter les dernieres intentions. Cela s'étant passé & concerté au moment que l'Ordinaire devoit partir, il fut jugé par ceux qui sont par delà qu'il en falloit informer Sa Majesté, qui attend avec beaucoup d'impatience de leurs nouvelles & bien plus du Siege d'Orbitello. De deçà nous aprouvons tout ce qui sera negocié par ces Messieurs qui sont de delà. Nous avons pourtant trouvé étrange qu'ils se fussent si facilement relâchez de la demande de Beaupuy; & leur avions mandé que, si l'affaire étoit encore en son entier, ils y insistassent & qu'au cas que l'ajustement eut été concerté, ce fut au moins avec celle qu'ils poursuivent avec le plus de chaleur. Leur raison de tout ceder, pour parvenir à tirer les Barberins de peine, est fondée sur deux considerations; L'une de la réputation & de la gloire que se sera aquise Sa Majesté, protegeant si hautement ceux qu'elle aura reçûs à son service; l'autre, que comme c'est le sensible du Pape, cette affaire étant une fois terminée, il sera facile à être disposé aux autres. Nôtre raison opposée à la leur est fondée sur une consideration bien solide, savoir que c'est donner sujet au Pape de dire que nous n'avons embrassé la protection de cette Maison que pour avoir sujet de mécontentement, s'il persistoit à agir contre eux; (ce que nous étions persuadez qu'il feroit, vû les sujets qu'il en a, & la connoissance que nous avons de son naturel) & pour justifier par la suite ce que nous avions dit au commencement, que
nous

nous étions en droit de nous plaindre de son procedé à nôtre égard; ce qu'il étoit aisé de remarquer, puis que nous nous étions reconciliez avec lui sans qu'il eût fait autre chose que grace ausdits Barberins.

A dire le vrai, il seroit difficile de lui répondre; mais si nous tirons cet avantage, parce que nôtre armée a paru & emporté les Lieux les moins considerables qu'occupent les Espagnols dans les Mers de Sienne, que ne devons-nous pas esperer si Dieu continue à donner benediction à nos entreprises. Déja le Grand Duc (ainsi que je vous l'ai mandé) s'est déclaré neutre; il s'est resolu de faire passer des offices pressans en faveur des Barberins, & il est en esperance qu'ils produiront l'effet qu'il s'en est promis.

La France espere de grands progrès en Flandre.

Nous attendons aussi de grandes choses de nos Armées de Flandres; & que celle de Messieurs les Etats étant en Campagne, & en action, nous détromperons les Espagnols de ce qu'ils ont tant esperé de pouvoir avoir la Treve avec eux sans avoir conclu avec nous.

Monsieur d'Estrades, qui est arrivé de Gascogne & qui part pour aller joindre Monsieur le Prince d'Orange, prétend sur son honneur qu'il n'a rien écouté; mais il se garde bien de tant avancer à l'égard de sa Femme & de Knuyt; car l'avarice de l'un & de l'autre lui est connuë. Il espere qu'il fera executer au Prince tout ce qui sera faisable; mais il nous prépare de perdre du temps, étant souvent difficile d'échauffer cette Altesse aussi vite qu'il seroit à desirer. Si nous a-

vons des nouvelles de nos Armées, avant que je ferme ma Lettre, je vous ferai part de ce qui nous aura été mandé. Sous ce terme plurier j'entens les Armées, que commande son Altesse Roiale & Monseigneur le Duc d'Enguien, qui sont proches l'une de l'autre. Peut-être saurons-nous que Monsieur de la Ferté sera entré dans le Païs ennemi.

Le Baron de Reiffenberg part content de la Cour de France.

Nous avons congedié le Baron de Reiffenberg. Il part très-satisfait & espere de ménager l'esprit de son Oncle; & quand il n'en viendroit pas à bout, il croit qu'il ne laisseroit pas de réüssir en son principal dessein. Il nous a proposé de faire recevoir dans le Chapitre de Maience Monseigneur le Prince de Conti. L'absence du Pere nous a empêché d'avancer l'affaire; mais dès que je serai à Paris, je lui en ferai l'ouverture, & s'il y donne les mains nous essaierons de faire réüssir l'affaire. Il seroit à desirer que dans les grands Chapitres d'Allemagne il y eût des Grands Seigneurs de France; car outre qu'il y auroit lieu d'esperer de les porter aux Dignitez, ils seroient toûjours considerez, & pourroient ménager les affections de leurs Confreres envers cette Couronne. Vous recevrez un Memoire du Roi, qui vous éclaircira des intentions de Sa Majesté sur les deux points qu'il contient. J'avois aussi oublié de vous dire que j'ai commandement d'expedier la permission & l'ordre à Monsieur de la Barde de revenir, ainsi qu'il a souvent témoigné le desirer. On songera à remplir cette Place de quelque autre.

LET-

LETTRE

Dudit Sieur de Brienne aufdits Sieurs Plenipotentiaires.

Datée du 15. Juin 1646.

Joie de la Cour de France de la cession de Brisack. Plaintes contre les Plenipotentiaires Hollandois. Entretien avec le Resident Palatin à Paris. On pourroit dans les Lettres donner à l'Empereur de la Majesté Imperiale, s'il donnoit au Roi de France de la Majesté Royale. Les Ambassadeurs de Savoye ne veulent pas souffrir qu'on fasse à ceux de Mantoüe les mêmes honneurs qu'à eux.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS.

CE fut Lundi dernier onziéme du Courant que vôtre Lettre du quatriéme me fut renduë. J'en allai donner part à Sa Majesté, qui m'avoit promis & en quelque sorte commandé de m'avancer, qu'elle devoit partir d'Amiens le lendemain pour se rendre le Jeudi ensuivant en cette Ville, ainsi qu'il a fait. Vous ne doutez point qu'elle n'entendit avec satisfaction l'offre des Imperiaux, & elle la trouvoit d'autant meilleure qu'elle la jugeoit être un acheminement à la Paix, qu'elle passionne toûjours, & une marque solide que l'Empereur a enfin reconnu qu'il ne la pouvoit esperer sans donner

Joie de la Cour de France de la cession de Brisack.

ſatisfaction à cette Couronne, qui avoit deſiré la Place de Briſack pour mille bons reſpects qui vous ſont connus, & principalement comme le moien de ſe rendre plus utile à ſes Alliez & à la Religion, qui ſont les deux fins qu'elle s'eſt propoſée du Traité général, après celle de rétablir le repos de la Chrétienté, de faire ceſſer les maux dont elle eſt travaillée, & d'épargner le ſang qui ſe verſe, qui affoiblit l'Europe & donne lieu aux mécréans d'entreprendre avec toute liberté contre la Chrétienté.

Quand Sa Majeſté ſût que vous n'aviez pas laiſſé de faire de nouvelles demandes, elle vous en loüa & reconnut que c'étoit le moien le plus aſſûré pour obliger les Imperiaux à moderer leurs prétentions, & particulierement celles qui regardent ce qui doit être paié aux Archiducs de Tirol pour leur dédommagement & de cette place ſi celébre, & des Païs d'au deçà le Rhin, qui leur appartiennent, ſoit de droit ou de jouïſſance ſimplement. C'eſt ce que vous conſidererez afin que la recompenſe, dont vous conviendrez, étant paiée, le droit de Sa Majeſté ſoit ſi puiſſamment établi, qu'il n'y ait point de lieu à perſonne de reclamer contre le Traité. Les affaires, dont on s'eſt trouvé ſurchargé, feront differer l'Aſſemblée du Conſeil juſques à Lundi, où vôtre dépêche ſera lûë, & où il ſera aviſé s'il y a quelque choſe à vous mander qu'on ait oublié, & peut-être que l'arrivée de Saladin nous fournira la matiere d'une nouvelle conſultation. Nous l'attendons ſans impatience, puis que les affai-

res

res nous paroissent au point que nous les pouvons souhaiter.

Si vôtre entrevuë avec les Suedois a eu lieu, vous aurez sû d'eux s'ils sont contens des offres qui leur auront été faites par les Imperiaux, & si ce qui m'a été mandé par Monsieur de la Barde être en bon train, a été conclu, savoir, que les Protestans se sont départis de prétendre la proprieté des biens Ecclesiastiques, & en ont restraint la jouïssance à un terme préfix. Comme cette difficulté paroissoit grande, dès qu'elle sera levée, l'accommodement entre les Catholiques & les Protestans sera aisément terminé.

Plaintes contre les Plenipotentiaires Hollandois.

Il est facheux que les Commissaires de Messieurs les Etats se soient laissé gagner par ceux d'Espagne, & qu'ils vous denient la satisfaction qu'avec raison on devoit attendre d'eux ; mais ce seroit bien pis, si c'étoit avec ordre de leurs Superieurs. Non seulement Brasset, mais Monsieur de la Thuillerie sera trompé, si cela est. Et comme ledit Brasset, avec ordre & participation de Monsieur l'Ambassadeur, vous l'a mandé, aussi l'un & l'autre nous en ont-ils informez. La question est de savoir si l'on peut compter sur l'experience qu'ils ont des affaires de ce Païs-là, & si Monsieur le Prince d'Orange se met en Campagne.

Ce sont deux considerations de poids, qui me confirment ce que j'ai toûjours crû, que le particulier avoit pû être gagné, mais qu'il seroit difficile de corrompre le général ; & qu'il y a parmi ceux qui ont part au gouvernement,

 des

des gens desintereſſez & clairvoians, qui empêchent, que les autres ne ſoient écoutez, & que ceux-là ſeront ſecondez du Prince d'Orange, lequel aiant toûjours mépriſé les avantages particuliers, qui lui ont été offerts, ne ſera pas pour les accepter au moment qu'il a beaucoup à craindre, & qu'il voit ſa Maiſon expoſée à divers accidens par ceux dont il eſt menacé, qu'il tient au contraire aſſûrée dans l'Union des Provinces & dans la proſperité de leurs affaires. Ces Provinces aiant eu leur accroiſſement au moien des aſſiſtances qu'elles ont tirées de cette Couronne, n'en peuvent eſperer la durée que de la même protection.

Ce qui vous a été dit que les Etats ne ſont obligez de continuer la guerre que tant & ſi longuement que nous la ferons, en execution du Traité de l'an mil ſix cens trente cinq, n'eſt pas dénüé de raiſon, & l'Article ſecret expliquant le neuviéme dudit Traité, peut ſervir de fondement à cette penſée. Il vous plaira de l'examiner afin de vous préparer à détruire les conſéquences qu'on en voudra inferer, comme je fais de mon côté ; & je crois qu'il y a lieu de ſoutenir que leur engagement n'eſt point limité non plus que le nôtre, & qu'eux & nous aiant un commun ennemi, nous avons ſongé à le ruïner, ou à le forcer à condeſcendre à une Paix juſte avec nous, & nos Alliez.

Entretien avec le Reſident Palatin à Paris. Depuis que je ſuis en cette Ville le Reſident du Prince Palatin m'a viſité ; le ſujet de l'audience qu'il prit étoit pour m'inſinuer que bien que ſon Maître ſoit aſſûré que la Couronne de

Suede

Suede ne se departira pas de demander qu'il soit rétabli en tous ses Etats & en sa Dignité d'Electeur & de grand Maître de l'Empire ; il ne laisse pas de soûmettre aux Couronnes de France, de Suede, de Dannemark, & d'Angleterre, la décision de ce qui doit le contenter, & que s'il attend des graces de la Suede, il en doit esperer de plus grandes de cette Couronne-ici, à laquelle il a toûjours été ataché, ainsi que l'ont été ses Peres. Je lui fis bien entendre que la France n'avoit point eu de part à la resolution que le Roi de *Boheme* avoit prise de se joindre aux Bohemiens qui s'étoient soulevez, & il me sembla qu'il n'étoit pas si assûré des Suedois qu'il en faisoit le semblant, ni trop éloigné de se réduire à se contenter d'être rétabli en une partie de ses Etats. Je n'ai point proposé la difficulté qui se présente sur la maniere dont le Roi & l'Empereur se doivent écrire. Je prends jusques à Lundi à revoir ce qui a été pratiqué, tant du vivant du feu Roi que depuis sa mort, & ferai raport de ce que j'aurai remarqué, afin que sur vôtre dépêche on prenne une resolution finale. Le temperament de donner de la *Majesté Imperiale* en recevant de la *Roiale* ne me choque pas. C'est toûjours avoir de la Majesté plus que le double de ce que les Empereurs en ont jamais donné aux Rois de France. Toutefois je parle avec incertitude, & Monsieur Godefroi, que vous avez auprès de vous, est un de ceux que j'aurois consulté s'il eût été en cette Ville. Au même Conseil de Lundi je proposerai qu'il soit

On pourroit dans les Lettres donner à l'Empereur de la Majesté Imperiale *s'il donnoit au Roi de France de la* Majesté Roiale.

pourvû aux frais du voiage de Monsieur de Marsilli, & ferai remarquer avec quelle adresse & peril il a servi, & la satisfaction qui vous reste de sa maniere de negocier.

Les Ambassadeurs de Savoye ne veulent pas souffrir qu'on fasse à ceux de Mantoüe les mêmes honneurs qu'à eux.

Je ne sai sur quoi le Marquis de Saint Maurice s'est fondé de faire faire plainte d'un ordre que vous avez de traiter Mantoüe comme Savoye. Il vous plaira de vous souvenir que je vous ai informé par ma Lettre du septiéme Avril de la prétention du premier & que je vous mandai par ordre de la Reine que vous eussiez à suivre l'exemple qui vous sera donné par le Nonce & par les Plenipotentiaires de l'Empereur. A cela j'ajoûte (ce qui est une espece de restriction) que le premier doit être entendu de ce qui sera pratiqué par les deux, parce que le Pape, pour gagner un Prince d'Italie, ou l'Empereur pour favoriser un de ses Feudataires, s'y pourroient porter, & que la France ne voudroit pas prendre l'exemple de l'un d'eux, mais voudroit bien suivre celui qui auroit été pratiqué de concert & également. Ainsi si le Comte seul, ou le Comte de Nassau & ses Collegues seuls, accordoient le traitement tel que prétend Mantoüe, vous differeriez à le lui donner jusques à ce que vous eussiez sû les volontez de Sa Majesté sur ce que vous lui auriez écrit de ce qui aura été pratiqué par ceux-là, & sous quelque prétexte specieux vous éviteriez de recevoir ou prendre audience des Ministres de cette Altesse, afin qu'elle ne soit pas offensée ou du refus d'accepter ou rendre la visite, ou du titre ou des avantages qu'elle

qu'elle poursuit. Si les Ministres de Mantoüe prétendoient tirer avantage d'une Lettre du Roi que j'ai signée du vingt-sixiéme Avril, portant recommandation en général des interêts de Mantoüe, & de ce qui est dit en ces mêmes termes que vous leur fassiez tous les traitemens favorables & accoûtumez en cette Cour, tout ainsi qu'à ceux de Savoye & de Florence; cela n'est entendu, qu'en la maniere prescrite par la Lettre du septiéme, & ce qui est ajoûté en celle-ci, on le leur a accordé en termes civils, & tels qu'ils l'ont demandé, mais qui néanmoins ont relation au traitement qui leur est fait en cette Cour, & non pas à celui qui leur doit être fait à Munster.

Le vingt-septiéme du passé Monsieur le Cardinal Grimaldi se trouvoit en nôtre Armée d'Italie, & il m'écrivit que le dix ou douziéme de ce mois au plus tard Orbitello seroit emporté, à moins que ceux de dedans ne voulussent s'exposer à la derniere extrémité. Sa présence aura beaucoup contribué à donner chaleur à nos Généraux; & à les porter de convenir entr'eux de ce qu'il sera de faire, après que cette Place aura été conquise. On leur depêche présentement un Officier qu'ils avoient envoié, & on leur fait remarquer que les progrès dans la Toscane ont bien un plus haut relief que ceux qu'on pourroit faire ailleurs, je suis &c.

Je vous envoie la Sauvegarde pour Monsieur le Comte de Velhen que vous avez desirée.

LETTRE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires audit Sieur de Brienne.

Datée du 20. Juin 1646.

Trautmansdorff refuse la premiere visite à l'Ambassadeur de Mantoüe, sur ce que son Maître est Feudataire de l'Empereur. 8000. Ecus envoyez à Monsieur de Traci: Et 4000. à l'Electeur de Treves. On presse la jonction avec les Suedois.

MONSIEUR,

NOus avons à vous rendre graces bien humbles de toutes les nouvelles dont il vous plaît nous donner part, dans vos Lettres du neuviéme & quinziéme de ce mois. Celle qui traite de la meilleure disposition où sont les affaires à Rome, nous a bien réjoui. Monsieur le Nonce Chigi en a témoigné quelque chose. Mais les troupes qu'on y leve nous tiennent en souci, étant mal aisé de croire, que, sans quelque dessein, le Pape voulût se mettre en défense, aprés les assûrances qui lui ont été données par Leurs Majestez.

Nous avons examiné l'article secret du Traité fait avec les Hollandois en 1635. S'ils veulent s'en servir contre nous pour appuier l'injuste prétention, dont vous verrez qu'il est parlé au Me-

Memoire, nous croions nous en pouvoir aisément défendre, puisque dans le même article il est dit qu'aux lieux mêmes, où l'on n'est point obligé de faire la guerre, on n'y pourra faire la Paix que conjointement.

Ce que vous avez répondu au Resident du Prince Palatin nous servira ici quand on nous fera de sa part les mêmes instances qui nous ont été faites.

Trautmansdorff refuse la premiere visite à l'Ambassadeur de Mantoüe, sur ce que son Maître est Feudataire de l'Empereur.

Monsieur l'Ambassadeur de Savoie ne nous a point fait les plaintes dont il est parlé en vôtre Lettre touchant le traitement de celui de Mantoüe. Il est vrai que les Imperiaux n'ont point vû ce dernier. Le Comte de Trautmansdorff nous a dit qu'étant Feudataire de son Maître, il n'est pas raisonnable que le Vassal soit visité le premier par son Seigneur. Mais Monsieur le Nonce, le Comte de Pegnaranda, & l'Ambassadeur de Venise l'ont visité. Deux de nous ne l'ont point encore vû, & ne se sont point trouvez à la visite qu'il a renduë à moi Duc de Longueville, qui avois été chez lui pour la raison qui vous a ci-devant été écrite, qui fut de prévenir Pegnaranda ; (ce qui peut même être pris comme la visite d'un parent.) Ainsi les choses sont encore en leur entier, pour pouvoir suivre exactement ce qu'on nous fera savoir être des intentions de la Cour. Il ne reste de difficulté que pour la premiere visite & pour la porte, ledit Ambassadeur se contentant du titre de *Seigneurie illustrissime*, comme étant Ecclesiastique.

L'Armée du Roi s'étant tenuë au delà du

Rhin,

Rhin, plus long temps qu'on n'avoit crû ; le fonds destiné à l'entretien des nouvelles levées s'est consommé, & le Sieur de Traci nous en aiant écrit de Cassel en la sorte que vous verrez par l'extrait ci-joint de sa Lettre ; nous lui avons envoié huit mille Risdales par un Gentilhomme accompagné d'un Trompette & de quelques Gardes, aiant jugé qu'il valloit mieux faire cette dépense que de laisser perir des troupes, qui peuvent si utilement servir. Cependant comme il est du soin des Généraux de pourvoir à leur subsistance, nous vous supplions, Monsieur, de faire en sorte que les ordres qui les concernent ne nous soient plus adressez, puisque nous ne sommes pas en lieu où nous puissions avoir les connoissances nécessaires pour y pourvoir à temps.

8000. Ecus envoiez à Monsieur de Traci:

Et 4000. à l'Electeur de Treves.

Nous avons encore été obligez d'envoier à Monsieur l'Electeur de Treves une somme de quatre mille Risdales pour le dédommager d'une perte qu'il a reçu en une de ses Terres Patrimoniales par quelques troupes de l'Armée du Roi. Il en a fait tant de bruit & tant de plaintes au Sieur d'Antonville, qu'aiant à le renvoier vers lui pour l'affaire de Philipsbourg, nous avons crû devoir préparer son esprit par cette petite satisfaction, vû même que les présens qui lui ont été destinez à la Cour, & dont il a eu avis, ne lui ont point été envoiez. C'est un Prince qui est pauvre, & qui a besoin d'être ménagé pour le tenir en la bonne disposition où il est envers la France.

Ces deux dépenses étant extraordinaires, & du

du tout hors du fait de l'Ambassade, mais necessaires au service du Roi, nous vous prions de les faire promptement remplacer, de crainte que sur la conclusion du Traité nous ne vinssions à manquer d'argent; ce qui pourroit causer un grand préjudice.

Nous avons écrit depuis peu à Monsieur de Turenne sur ce que les Suedois se plaignoient qu'il ne passoit pas deçà le Rhin. Nous le prions de nous en mander les motifs, & de nous faire savoir si c'est de concert avec Monsieur Wrangel qu'il demeure si long-temps auprès de Bacharak, ou s'il a reçû quelque nouvel ordre de la Cour qui l'y oblige; pour nous donner moien de répondre & satisfaire à nos Alliez, quand ils nous en parlent. Nous lui mandons qu'après s'être si fort engagez à la jonction, & que l'Armée Suedoise s'est avancée pour cet effet, & a quité ses autres desseins, il semble qu'il n'y a plus lieu d'en differer l'execution. Nous nous sommes aperçûs que ni les Imperiaux ni les Bavarois ne pressent point tant la conclusion du Traité, voiant que cette jonction ne se fait pas, & il semble qu'il n'y ait rien de plus utile présentement, soit pour faire la Paix ou une suspension générale dans l'Empire, ou une particuliere avec Baviere, & que c'est le moien le plus prompt pour mettre l'Armée du Roi en liberté d'executer après d'autres desseins. *On presse la jonction avec les Suedois.*

Il n'y a rien de nouveau aux affaires de l'Empire sinon que Messieurs les Plenipotentiaires de Suede nous ont envoié proposer par le Resident qui est ici, de faire nôtre entrevûe en lieu tiers,

tiers, entre Munster & Osnabrug. Nous avons répondu qu'encore qu'il y ait beaucoup de choses non resoluës pour la satisfaction de la France, nous ne laisserons pas pourtant de nous y trouver & avons écrit à Monsieur de la Barde de convenir d'un jour avec eux. Cela pourra se faire pendant cette semaine.

Monsieur l'Electeur de Treves nous a fait prier par le Sieur d'Antonville de supplier Sa Majesté d'accorder au Sieur Grass, son principal Conseiller, le droit d'aubeine des biens delaissez par un nommé d'Ousterlac, parent dudit Sieur Grass. Nous vous supplions, Monsieur, de prendre information de cette affaire. Vous recevrez sur ce sujet une Lettre particuliere. Vous nous avez beaucoup obligez d'envoier une Sauvegarde pour le Comte de Vehlen que nous lui ferons tenir. Conservez nous l'honneur de vôtre bienveillance & faites nous celui de croire &c.

MEMOIRE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires.

Daté du 25. Juin 1646.

Plaintes fort vives faites aux Plenipotentiaires Hollandois. Leur réponse. Interêts particuliers du Prince d'Orange.

LE Memoire du Roi du neuviéme de ce mois concerne le point qui nous donne aujourd'hui le plus de peine dans cette negocia-

gociation. Nous avons remarqué ce qui nous y est très-judicieusement ordonné en cas que contre toute sorte de justice & de raison Messieurs les Etats vinssent à déclarer de n'être obligez envers la France qu'en ce qui regarde les Païs-Bas, & c'est avec beaucoup de prudence qu'en nous prescrivant les moiens d'éviter le mal que nous pourroit causer le manquement, on y ajoute cette condition, si tous nos efforts pour leur faire comprendre raison étoient d'ailleurs inutiles. C'est ce qui nous fait connoitre que l'intention de Leurs Majestez est qu'on ne se serve de ces moiens que dans l'extrémité, & après que l'on aura en vain essaié de remettre lesdits Sieurs Etats dans de meilleurs sentimens. Aussi n'estimons-nous pas qu'une si fausse opinion puisse être reçûë généralement dans les Provinces-Unies. C'est une invention des Espagnols qui ont gagné les plus corrompus d'entr'eux, & qui n'aura point d'effet envers les gens d'honneur & ceux qui ont du jugement.

On aura vû par la derniere dépêche que nous avions travaillé déja à cette affaire, & que les Ambassadeurs de Messieurs les Etats avoient remis la réponse quand ils auroient revû leurs Traitez ; mais c'étoit pour se défaire de nous, comme il nous fut assuré depuis. On nous avertit en même temps qu'ils nous devoient venir trouver pour presser sur le neuviéme Article, afin de faire par-là cesser nos justes plaintes, ou de pouvoir refuser avec plus de couleur & de prétexte ce que nous desirions d'eux, quand ils n'auroient pas été satisfaits en ce qu'ils

prétendent. Sur quoi il arriva bien à propos que, dans une visite que nous fîmes aux Mediateurs, ils nous dirent avoir sû de la bouche de Pegnaranda que les Ambassadeurs de Messieurs les Etats lui avoient déclaré de n'avoir d'autre obligation avec la France que pour les affaires du Païs-Bas. Nous resolûmes aussitôt de les aller voir, tant pour les prévenir en ce qu'ils avoient à nous dire, que pour ne pas laisser affermir dans leur esprit une maxime non moins injuste que préjudiciable.

Plaintes fort vives faites aux Plenipotentiaires Hollandois.

La plainte leur fut portée avec beaucoup de ressentiment. On leur dit ce qui avoit été découvert par les Mediateurs, & on n'oublia rien pour leur faire connoître leur mauvais procedé. On leur représenta que les Ministres d'Espagne se montroient bien plus difficiles depuis que cette parole leur avoit été donnée, & qu'ils ne veulent pas ouïr parler de la Treve pour le Portugal, à quoi ils étoient auparavant disposez. Aussi à la verité, leur disions-nous, est-il bien étrange que quand nous vous avons parlé de cette affaire, vous ne nous avez jamais répondu qu'avec doute, disant que ce n'étoit pas à vous à interpreter le sens des Traitez; & que contre les mêmes Traitez vous aiez fait une Déclaration si ouverte & si expresse à nos Ennemis communs. Sur cela nous leur cottâmes les Articles des Traitez faits dans les années 1634. 35. & 44. qui établissent nôtre prétention. Enfin nous leur dîmes que nous leur venions faire une déclaration contraire, soutenans qu'ils étoient obli-

gez

gez à tous les interêts que la France peut avoir contre l'Espagne.

Comme il étoit mal aisé de résister à nos raisons, ils furent long-temps en conference, & nous firent ensuite une réponse fort embarrassée, que nous avions peine à comprendre, sinon qu'en substance ils disoient que nous devons être contens de ce qu'ils avoient souvent déclaré & à nous & aux Espagnols, qu'ils ne feroient rien sans la France Mais aiant repliqué que ce n'étoit pas répondre à propos, & que nous desirions de n'être plus entretenus de paroles ambigues, mais de savoir nettement leurs pensées, afin de prendre nos resolutions; ils nierent d'avoir tenu ce discours aux Ministres d'Espagne; qu'il pourroit être à la verité que Pegnaranda auroit conçu cette opinion sur ce qu'il avoit connu que Messieurs les Etats pourroient faire difficulté de s'interesser pour le Portugal, & en effet, ajoûterent-ils, ce seroit une grande question à faire entre nous si, toutes choses étant accordées d'ailleurs, il faudroit manquer à conclure la Paix pour les seuls interêts du Portugal; & quant à ce que nous avions soûtenu que Messieurs les Etats étoient obligez à toutes les affaires de la France contre l'Espagne, il se falut contenter de leur silence, ne les aiant jamais pû induire à nous parler positivement sur ce fait; ils se tinrent seulement sur la negative, assûrant de n'avoir point dit aux Espagnols ce qui avoit été raporté par les Mediateurs. *Leur réponse.*

Nous les pressâmes d'en faire donc une décla-

ration expresse par écrit. Mais ce que nous pûmes obtenir, avec beaucoup de contestations, fut qu'ils iroient trouver Monsieur Contarini (ne pouvant voir Monsieur le Nonce) & qu'ils assûreroient en présence dudit Sieur Ambassadeur qu'ils n'avoient point tenu un tel discours aux Plenipotentiaires d'Espagne.

Après tout, nous croions que l'intention de ceux d'entr'eux qui se sont laissez corrompre par les Espagnols, est de dégager, s'ils peuvent, les Provinces de l'obligation qu'ils ont envers la France pour les affaires d'Espagne & d'Italie. On nous avertit qu'ils y veulent disposer les esprits, & travailler à donner cette créance au peuple. Cette nouvelle nous aiant semblé importante & dangereuse; nous avons renvoié le Sieur de Sombres vers Monsieur de la Thuillerie, pour l'informer & lui donner moien de rompre, s'il se peut, ces menées & ces pratiques, en agissant auprès de Monsieur le Prince d'Orange & de Messieurs les Etats. Ceux des Plenipotentiaires qui sont les mieux intentionnez, & qui témoignent bonne volonté, ne jugent pas qu'on doive facilement ceder ce point. Ils disent que l'humeur des Provinces est telle que si on avoit accordé une chose si peu raisonnable, elles en prétendroient bientôt d'autres, & se rendroient insuportables. Et quant à nous, nous jugerions perilleux de donner la moindre connoissance qu'on fut pour se relâcher & se laisser vaincre, en une si injuste prétention. Nous avons fait paroître qu'on se-

roit

roit extrémement offensé à la Cour qu'une chose si claire & si évidente ait été revoquée en doute. Il est bien nécessaire que nous soions appuiez, & qu'il leur soit parlé par tout avec la même fermeté, autrement tout ce que nous ferions seroit bien inutile & il seroit impossible après de conduire les affaires au point desiré par le susdit Memoire.

Mais si contre le devoir & contre toute apparence, Messieurs les Etats venoient à franchir le saut, & à déclarer qu'ils n'entendent être obligez que pour les affaires du Païs-Bas; il semble qu'on peut leur demander l'execution entiere du Traité qui nous lie ensemble, jusques à l'expulsion des Espagnols, & qu'à toute extrémité l'on peut justement prétendre, non seulement la retention des Conquêtes, mais encore la cession de ce qui nous manque de la Comté d'Artois & autres choses semblables. On peut aussi leur faire apréhender que s'ils manquoient à ce qui a été accordé entre nous, la France n'entend point être obligée à garentir leur Treve, ni tout ce qui leur sera promis par les Espagnols. La crainte de se voir privez de l'appui d'un grand Roiaume, les rendra plus traitables & nous donnera lieu d'en tirer de meilleures conditions.

Il est à remarquer que comme nous avons souvent parlé avec lesdits Ambassadeurs des moiens de faire la Paix, ils n'ont jamais jugé que la France dût restituer les Places qu'elle a occupées dans les Païs-Bas. Mais seulement ils ont proposé d'en raser quelques unes, &

d'en démolir les Fortifications, d'où nous inferons que l'on pourroit en tout cas, non seulement conserver ce que nous y avons acquis; mais y augmenter nos demandes, ou du moins obtenir par degrez & de leur consentement, ce que nous aurions grand' peine d'avoir, si on leur accordoit trop facilement la separation qu'ils desirent des interêts des Païs-Bas de tous les autres que nous avons contre le Roi d'Espagne.

Touchant les Evêques de Catalogne, on fera tout ce qui sera possible pour satisfaire à l'avis du Docteur Twarti. Il nous semble sur tout important de ne souffrir pas qu'aucun de ceux qui se sont retirez dans les terres de l'obéïssance du Roi d'Espagne retournent en Catalogne pendant la Treve, quelque longue qu'on la puisse faire.

Interêts particuliers du Prince d'Orange.

Il est vrai que Knuyt a traité ici les interêts de Monsieur le Prince d'Orange. Lui-même nous l'a avoüé, sans nous avoir pourtant voulu dire le détail. Nous avons apris qu'on ne lui donne ni Venlo, ni Ruremonde, d'autant que ces lieux étant dans le Duché de Gueldres, la Province ne l'eut pas trouvé bon. On nous a dit qu'on lui donnoit la Seigneurie de Montfort, qui a appartenu au Comte Henri, & qui est à Monsieur le Duc d'Arscot, & que le Comte de Trautmansdorff a promis de faire ériger la Comté de Meurs en Duché & Principauté de l'Empire. Ce qui a rendu cette negociation plus suspecte c'est que Paw y a été associé, lequel jusques-ici s'est toûjours montré contraire aux interêts dudit Sieur Prince.

LET-

LETTRE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires audit Sieur de Brienne.

Datée du 2. Juillet 1646.

Trautmansdorff à Munster. Siege de Courtrai. Saint Romain de retour de Stockholm. D'Antonville retourne à Treves, avec ordre d'offrir 50000. *Ecus à l'Electeur pour qu'il consente que la France garde Philipsbourg.*

MONSIEUR,

L'Ordinaire n'a point apporté de vos Lettres cette semaine, & les dernieres que nous avons reçuës sont du quinziéme du mois passé, ausquelles aiant répondu, il y a huit jours, & ne s'étant rien fait depuis en la negociation, nous n'avons pas sujet de vous faire cette dépêche bien ample.

Trautmansdorff à Munster.

Le Comte de Trautmansdorff est retourné d'Osnabrug à Munster. Chacun de nous l'a vû en particulier, & il a déja rendu la visite à un de nous. Il ne s'est dit aucune chose qui mérite que l'on en fasse raport. On tient qu'il n'a rien fait de nouveau avec les Plenipotentiaires de Suede en son dernier voiage; & depuis son retour, il ne nous a du tout point fait parler d'affaires. Ce qu'il y a de plus considerable est qu'il a témoigné desirer que lesdits Sieurs Ple-

nipotentiaires de Suede entrent en Conference avec nous, & que cela se fasse plûtôt à Munster qu'à Lengerick, comme il avoit été proposé. Ce qui nous fait croire qu'il pourra s'ouvrir davantage en ce temps-là, ne croiant peut-être pas pouvoir rien conclure avec les uns & les autres, que lors que nous nous serions vûs, & aurions pris ensemble nos dernieres resolutions.

Nous avons laissé le choix à Messieurs Oxenstiern & Salvius du lieu & du jour de cette entrevûe, que nous n'estimons pas devoir être differée plus tard que sur la fin de la Semaine. Ils se resoudront peut-être de venir à Munster, pour éviter qu'allant à Lengerick, ils ne soient obligez de nous visiter les premiers. Nous serions bien aises que cette Conference se fit au lieu de nôtre Residence, où toutes les Parties interessées se trouvant, & les Mediateurs aussi, il y auroit sujet d'esperer plûtôt une conclusion que si l'on s'assembloit ailleurs.

Siege de Courtrai. On est ici en une merveilleuse attente du succès du Siege de Courtrai. Le Comte de Pegnaranda a debité ces jours passez une Lettre, comme venant d'Anvers, qui portoit qu'un quartier de l'Armée du Roi avoit été défait. La copie de cette Lettre fut envoiée à divers Plenipotentiaires. Mais la nouvelle s'étant trouvée fausse a donné sujet de rire à l'Assemblée & fait mettre en doute une autre qu'ils ont publiée depuis d'avoir emporté le poste de Monsieur le Maréchal de Rantzau. Ils voient toûjours bien souvent les Ambassadeurs de Hollande,

de, & ceux-ci ne manquent pas de nous donner de nouvelles assurances de leur fidelité, & promettent de ne rien faire sans nous. Ils n'ont pas executé néanmoins ce dont ils étoient demeurez d'accord, qui étoit de voir Monsieur Contarini, & de desavoüer devant lui ce que les Ministres d'Espagne ont dit aux Mediateurs, que ceux des Provinces-Unies ont déclaré de n'être point obligez aux interêts de la France que pour ce qui concerne les Païs-Bas.

Saint Romain de retour de Stockholm.

Le Sieur de Saint Romain est retourné de Stockolm, où il a raporté avoir laissé toutes choses en très-bonne disposition envers la France: Sa relation particuliere fera voir le détail de ce qu'il y a fait, & en quoi son voyage aura servi. Monsieur le Chancelier Oxenstiern a bien connu que Monsieur son fils avoit failli. Il aprehendoit qu'on ne l'eût envoié exprès en Suede pour décrier sa conduite. Mais aiant vû la moderation qu'on a euë à se plaindre de ce manquement, il s'en tient obligé, & la Reine y a pourvû en ordonnant à ses Ministres de vivre avec nous en toutes choses dans une bonne & sincere correspondance.

D'Antonville retourne à Treves avec ordre d'offrir 50000 Ecus à l'Electeur pour

Le Sieur d'Antonville retourne à Treves, bien instruit de ce qu'il doit negocier avec Monsieur l'Electeur. Il est porteur d'une lettre de change de quatre mille Rixdalles que nous faisons remettre à Cologne, pour lui donner moien d'adoucir les ressentimens de ce Prince (duquel nous avons besoin) en le dedommageant de la perte qu'il a faite au passage des troupes du Roi, qui ont fait un grand dégât dans

qu'il consente que la France garde Philipsbourg. ses propres terres. Son consentement est absolument nécessaire pour retenir Philipsbourg. Nous avons donné avis audit Sieur d'Antonville de lui promettre pour cet effet jusques à la somme de cinquante mille Rixdalles, au cas qu'ensuite de sondit consentement la Place nous demeure par le Traité de Paix, & avec ordre de n'accorder cette Somme qu'à l'extrémité, & de la menager par degrez, en offrant moins & puis augmentant la recompense comme de son propre mouvement & sans en avoir ordre; mais donnant esperance d'en faire venir le pouvoir. Nous vous supplions, Monsieur, de faire pour le contentement de cet Electeur tout ce qu'il sera possible. Il a une affaire à Rome pour l'Abbaïe de Saint Maximin qu'on lui veut faire perdre. Il nous a prié de faire en sorte qu'on écrivit à ceux qui ont charge des affaires du Roi d'assister l'Agent dudit Sieur Electeur en ce qu'il desirera d'eux. Il vous plaira aussi considerer s'il seroit bon que la Reine lui fît une Lettre pour témoigner le déplaisir que Sa Majesté a reçu quand elle a apris qu'on avoit logé dans ses terres, & qu'elle a donné ordre que cela n'arrive plus ci-après. Enfin il est très-utile de ménager en toutes choses l'esprit de ce Prince & de nous le rendre favorable.

Messieurs les Mediateurs nous ont renvoié les Ordonnances du Roi pour le fait des Couriers avec un Memoire du Comte de Taxis, qui demande que l'ordre soit général, tant pour les Couriers qui iront de Paris à Munster que pour tous les Ordinaires qui reviendront ou re-

tour-

tourneront dudit lieu de Munster, soit à Paris, Allemagne, Italie, Angleterre, Hollande, ou autres Lieux. Il ne semble pas qu'il y ait de difficulté à le leur accorder de cette sorte, puis que le Roi agréant que dans les terres de son obéïssance il y ait sûreté pour tous Couriers, ordinaires & extraordinaires, Sa Majesté doit desirer que la même sûreté soit par tout ailleurs. Nous vous supplions, s'il est jugé que l'on doive ainsi faire, de nous en avertir & envoier les ordres.

Les Jesuites d'Emerick demandent des Lettres du Roi pour recommander leur College à Messieurs les Etats. Il est digne de la bonté de Leurs Majestez de les leur accorder, non pas peut-être avec les clauses qui sont dans leur Memoire ci-joint, mais telles qu'on a accoûtumé en de semblables occasions. Nous sommes &c.

LETTRE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires à Monsieur le Tellier.

Datée du 2. Juillet 1646.

Ordres qu'il faut donner pour la garde du Fort du Pont de Treves.

MONSIEUR,

NOus avons reçu la Lettre du Roi du 22. du mois passé, & la vôtre du même jour. Nous avons revû avec le Sieur d'Antonville

ville le Memoire, qu'il vous avoit ci-devant envoié, auquel nous avons ajoûté tout ce qui nous a semblé necessaire pour mettre le Fort du Pont de Treves en état, afin que ceux qui seront destinez à le garder y puissent demeurer avec sûreté, ainsi qu'il se verra par ledit Memoire ci-joint. La premiere chose, & qui nous semble la plus importante, est de former la Compagnie du Sieur Weiler & lui donner moien d'avoir des soldats assûrez.

Ordres qu'il faut donner pour la garde du Fort du Pont de Treves.

Il vous plaira, Monsieur, de faire mettre en consideration s'il ne seroit point à propos de tirer, des corps Suisses ou Allemans qui sont au service du Roi, le nombre necessaire pour faire ladite Compagnie & en composer la Garnison qui doit garder ce Fort, puis qu'on ne peut y mettre des François. Une autre necessité est de bâtir promptement des logemens capables de retirer les Officiers qui doivent demeurer jour & nuit dans ce Poste. Le Sieur d'Antonville nous a dit que les soldats entretenus par l'Electeur dans la Ville ont cinq sols par jour sans les Ustenciles & le pain; ce qui nous fait juger qu'il y aura peine de conserver ceux qui seront mis dans ce Fort, si on ne leur accorde un bon traitement. C'est ce que nous avons dit au Sieur d'Antonville, & dequoi nous ne nous jugerions pas dignes d'écrire sans le commandement de la Reine. Nous sommes fort éloignez de Treves, & en lieu où l'on ne peut nous en donner de nouvelles qu'après un long-temps & avec danger que les Lettres ne soient interceptées. Ainsi il seroit bien mal aisé que nous y pussions pour-

voir

voir aussi promptement que le bien du service du Roi le pourroit requerir. Vous supliant au surplus de croire que nous sommes veritablement, &c.

ADDITION

pour Monsieur le Tellier.

Il faut paier trois Maisons qu'on a demolies pour bâtir ledit Fort.

LE Sieur d'Antonville nous a dit que pour bâtir le Fort on a démoli trois maisons, dont l'une a été estimée douze cens Ecus; que le remboursement desdites Maisons a été promis, & que Monsieur l'Electeur prend fort à cœur qu'il soit satisfait. C'est un Prince dont on a besoin, & il importe au service du Roi qu'il soit content; outre que vous jugez bien, Monsieur, qu'il est raisonnable que chacun ait ce qui lui appartient. *Il faut paier trois Maisons qu'on a demolies pour bâtir ledit Fort.*

LET-

LETTRE

Du Roi aufdits Sieurs Plenipotentiaires.

Datée du 20. Juin 1646.

Le Roi recommande à ses Plenipotentiaires les interêts du Duc d'Atri au Roiaume de Naples.

MON COUSIN, & MESSIEURS les Comtes d'AVAUX & SERVIEN.

Le Roi recommande à ses Plenipotentiaires les interêts du Duc d'Atri au Roiaume de Naples.

VOus êtes déja bien informez comme mes Cousins les Ducs d'Atri, & Princes de Melphe aieuls de mon Cousin le Duc d'Atri, s'étant rangez du parti des Rois mes prédecesseurs, durant les guerres d'Italie, furent chassez & depossedez des grandes Terres & Seigneuries qu'ils possedoient au Roiaume de Naples, & qu'eux & leurs descendans aiant continué de servir cet Etat avec entiere fidelité, ont merité d'être recompensez d'une partie de leurs pertes. C'est pourquoi il fut resolu de les recevoir en France avec tous les honneurs & bons traitemens convenables à leur condition, & aux Maisons dont ils étoient issus, & de leur assigner de nos Domaines pour leur demeure & entretien, en attendant qu'ils pûssent être rétablis dans leurs biens confisquez. Mais le mauvais succès des entreprises qui furent faites alors, & les guerres qui ont travaillé depuis ce Roiaume, ont empêché que par les Traitez de Paix ci-devant faits il ait été pourvû à beaucoup de choses justes & raisonnables, comme étoit le ré-

tablis

tablissement en la possession des biens de tous les Seigneurs & Gentils-hommes demeurez fidéles à la France ; surquoi faisant consideration des interêts, & de la personne de mon Cousin le Duc d'Atri, tant à cause des bons & fidéles services qu'il m'a rendus en diverses occasions importantes, que parce que les Ennemis de cet Etat ont pris de là sujet de lui donner des traverses aux grands avantages qu'il avoit raison d'esperer à la Cour de Rome, au temps qu'il y avoit établi son séjour, & voulant qu'il ressente les effets de ma protection Roiale en cette occasion, je vous écris ceci, par l'avis de la Reine Regente Madame ma Mere, pour vous dire que vous aiez à declarer aux Ministres Plenipotentiaires pour le Traité de la Paix générale à Munster, que mon intention est que la restitution de tous les biens des Maisons d'Atri & de Melphe, (desquels mondit Cousin est le principal heritier à cause de sa Mere) soit accordée pour lui, & pour ma Cousine Angelique d'Aquaviva d'Arragon sa fille unique, & leurs descendans, & qu'il en soit inseré un Article exprès dans le Traité général de la Paix, en termes clairs & conformes aux Memoires que le Sieur Esprit vous présentera de sa part. Et comme c'est une chose juste, je ne crois pas que les Ministres d'Espagne voulussent insister à l'encontre ; principalement quand vous leur ferez connoître que je ne puis me départir de proteger les interêts de cette Maison ; & m'assûrant que vous y aporterez vos soins comme à une chose que j'affectionne, je prie Dieu,

mon

mon Cousin & Messieurs les Comtes d'Avaux & de Servien, vous avoir en sa très sainte garde.

Ecrit à Paris le 20 Juin mil six cens quarante six.

Signé LOUIS.

Et plus-bas

DE LOMENIE.

LETTRE

Du Roi ausdits Sieurs Plenipotentiaires.

Datée du 22. Juin 1646.

Le Roi recommande à ses Plenipotentiaires la sûreté du Fort du Pont de Treves.

MON COUSIN & MESSIEURS les Comtes d'AVAUX & de SERVIEN.

Le Roi recommande à ses Plenipotentiaires la sûreté du Fort du Pont de Treves.

AYant vû par une Lettre du Sieur Weiler (que vous savez avoir été ordonné pour commander au Fort du Pont de Treves) adressante au Sieur le Tellier Secretaire d'Etat, datée du présent mois, que ledit Fort est très-mal gardé, que ledit Weiler n'y entre que la nuit, & est obligé d'être le long du jour dans la Ville à cause que mon Cousin l'Electeur de Treves témoigne appréhender de n'être point en sûreté, & ne se pouvoir fier que point ou peu à ceux qui sont dans la Ville; Qu'outre cela, il a dit audit Sieur Weiler que, selon le serment qu'il

qu'il a fait, il doit garder la Ville & le Fort tout ensemble, comme étant le passage de la Mozelle; que néanmoins, aussi-tôt que ledit Fort sera en sa perfection, que les logemens des Soldats y seront faits, & qu'il sera pourvû de toutes les choses nécessaires pour sa défense, l'Electeur de Treves y fera lui-même entrer ledit Weiler; mais que cependant Monsieur l'Electeur de Treves, ou son Lieutenant Général, nommé Melseran, garde les Clefs de la Porte du Pont, ainsi que de toutes les autres Portes de la Ville; que les bourgeois font l'avantgarde dudit Pont, & que celle que ledit Weiler y fait n'est qu'à la Porte du dedans d'icelui & dans le Fort; que ce qui lui donne plus de peine est d'un côté l'humeur changeante de Monsieur l'Electeur, qui peut proceder de son grand âge ou de ce qu'il reçoit diverses Lettres de la Cour de l'Empereur; & d'autre part qu'il pourroit avoir sujet de faire un voiage à Spire, & que durant son absence il pourroit arriver quelque fâcheux changement à cause que son Lieutenant voudroit commander dans la Place, & que ledit Weiler ne pourroit pas s'accommoder à recevoir ses ordres, ni à lui laisser les Clefs du Pont; que pour achever la fortification du reduit du Pont, il est nécessaire de rendre le fossé plus profond de quatre pieds, ne l'étant à présent que de huit; que ce reduit n'est point palissadé, & qu'il est depourvû de toutes choses. Mais les avis que le Sieur d'Antonville a donnez de l'état de la Place par ses Lettres du vingt-neuf du passé au-

dit Sieur le Tellier étant beaucoup differens de ceux dudit Weiler, puis qu'il assûre que ledit Fort est entierement achevé; que ce qui a empêché jusques à présent ledit Weiler d'y entrer est, que sa Compagnie n'est pas complette & que l'usage d'Allemagne n'est pas de faire servir aucun Soldat, sans qu'il ait prêté le serment, & que ce serment ne se fait que quand la troupe destinée pour le service est presque achevée; ce que ledit Sieur d'Antonville mande avoir écrit à mon Cousin le Maréchal de Turenne, pour faire qu'il envoie des Soldats audit Weiler, afin d'achever sa Compagnie, & de retirer quelques Dragons qu'il lui avoit laissez pour emploier à la garde dudit Fort en attendant qu'il l'eût formée; & voiant que cette Place n'est pas en état de sûreté même à cause que mon Cousin le Maréchal de Turenne peut être présentement en lieu, d'où il ne lui seroit pas possible d'y pourvoir, & qu'il n'y a personne qui puisse s'entremettre plus utilement que ledit Sieur d'Antonville de ce qui peut y être néceſſaire, & donner avis de ce qui sera à faire de deçà.

J'ai bien voulu, par l'avis de la Reine Regente Madame ma Mere, vous informer de ce que j'apprends de ladite Place, & vous dire que mon intention est que vous renvoyiez au plûtot ledit Sieur d'Antonville, & que vous lui donniez charge de s'emploier auprès de Monsieur l'Electeur de Treves, ainsi que vous le jugerez à propos, pour l'obliger à l'execution de ce que vous savez avoir été convenu avec lui. Sur l'éclairciſſement entier que vous prendrez dudit

Sieur

Sieur d'Antonville de l'état de toutes choses en ladite Place, vous lui prescrirez, & audit Sieur Weiler, ce qu'ils auront à faire, même en cas d'absence dudit Sieur Electeur, & leur en donnerez vos ordres bien exprès, vous servant, si vous le jugez nécessaire, de la Lettre que je vous adresse, pour ledit Sieur Weiler; afin qu'il ne manque pas de vous obéir. Que vous avisiez sur le Memoire, dont la Copie sera ci-jointe, de ce qu'il y a d'Artillerie & de munitions de guerre dans Treves, ce qu'il y faudra ajoûter, comme aussi quels vivres il y faudra mettre, pour tenir la Place dans une entiere sûreté, & que vous m'envoyiez un Memoire bien particulier de ce qu'il y faudra envoier par mes ordres, afin que j'y pourvoie par le moien des Places qui sont dans le voisinage de Treves. En attendant avec quelque impatience de savoir ce que vous aurez fait dans une affaire de cette conséquence, de laquelle je me repose principalement sur vous, je ne vous en dirai davantage que pour prier Dieu qu'il vous ait, mon Cousin & Messieurs les Comtes d'Avaux & de Servien, en sa sainte garde.

Ecrit à Paris le 22 Juin 1646.

Signé LOUIS.

Et plus bas

LE TELLIER.

LETTRE

Dudit Sieur de Brienne ausdits Sieurs Plenipotentiaires.

Datée du 22 Juin 1646.

Trautmansdorff agit de concert avec les Espagnols. Plaintes du Ministre de Brandebourg de ce qu'on cede la Pomeranie aux Suedois. On se plaint de l'importunité des Ministres de Portugal. Operations des Armées. Monsieur de Bellievre nommé pour l'Ambassade d'Angleterre.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS.

ON voit bien que c'est avec beaucoup de connoissance que vous avez avancé que la Paix de l'Empire est une piece composée de divers ressorts, & les difficultez qui se rencontrent à la conclure étant surmontées par vôtre patience, c'est ce qui rendra vôtre Negociation plus glorieuse. Il est aisé de se persuader que Trautmansdorff agit de concert avec les Ministres d'Espagne, & il est vrai-semblable qu'il en a des ordres précis de son Maître. Car quoi qu'il desire la Paix & qu'il se relâche aux conditions qui lui ont été demandées, c'est pourtant le plus tard qu'il peut; ce qu'il ne fait qu'à dessein de donner loisir aux autres d'ajuster les leurs. Il pourroit être que c'est parce qu'il espere quelque chose du temps, ou bien qu'il suive le mouvement naturel de l'homme qui se fâche de perdre le sien & qui ne se resout à l'abandonner qu'à la derniere extré-

Trautmansdorff agit de concert avec les Espagnols.

mité.

mité. Pourtant Brisack est offert, qui est la Place la plus considerable de l'Empire, & qui y fera respecter cette Couronne, comme étant en état de lui nuire & de l'assister; & c'est là le plus haut avantage que les Princes peuvent rechercher. Ce n'est pas un foible moien pour faire diminuer les conditions qui nous sont demandées, que d'en former de nouvelles; & plus vous serez fermes & durs à vous relâcher, plus vous forcerez les Parties à se moderer. Cette maniere d'agir non seulement conduit à cette fin, mais elle s'en propose une bien plus necessaire, & les Suedois, qui sont recherchez & qui envient nôtre prosperité, seront forcez de demeurer en regle, par l'exemple que vous leur en donnez.

Plaintes du Ministre de Brandebourg de ce qu'on cede la Pomeranie aux Suedois.

Il me souvient à leur sujet des clameurs du Baron de Dhona sur ce qu'ils prétendent la Pomeranie, & il vouloit bien m'insinuër que c'étoit une semence d'une nouvelle guerre, & que l'Electeur son Maître ne manqueroit ni de forces ni d'amis pour les en chasser. En ce nombre il mettoit la France, comme interessée à la grandeur de son Maître & à empêcher celle de la Couronne de Suede. Je lui dis que nous n'étions pas les juges de ce que la Suede pouvoit prétendre, ni si Monsieur l'Electeur devoit être dédommagé de la perte d'un Païs qu'il n'avoit jamais possedé. Je lui fis bien connoître que les Couronnes ne se diviseroient pas, & qu'il étoit juste qu'elles fussent remboursées des excessives dépenses qu'elles avoient suportées pour le maintien de la liberté de l'Empire. Je suis trompé, s'il ne croit que Messieurs les Etats se-

ſeroient pour entrer en ligue avec ſon Maître pour empêcher l'établiſſement des Suedois en ce Duché, que ſa grandeur & ſon aſſiete rend très-conſiderable.

S'il ſe trompe en ſon calcul, vous en pouvez mieux juger que perſonne, vous qui voiez les mouvemens des Députez des Princes de l'Empire & de ceux deſdits Etats Ceux-là doivent approuver tout ce que vous faites, puis que c'eſt pour eux que vous travaillez quand vous preſſez que la France ſoit miſe en état & en droit de s'intereſſer dans leurs affaires, & que vous n'avancez pas la concluſion du Traité ſur les offres qui vous ſont faites de nôtre ſatisfaction, pour attendre qu'on ait pourvû à celle des Alliez & qu'on ait aſſoupi les differens, qui ſont entre eux. Les Catholiques, les Proteſtans, & les Reformez ont ſujet de loüer vôtre prudence, & il ſeroit mal-aiſé que la prudence humaine conſeillât quelque choſe de plus ſolide que ce que vous avez fait pour differer la jonction de nôtre Armée à celle de la Suede, à laquelle la même prudence force de conſentir, ſoit pour choiſir entre deux maux le moindre, ſoit pour ne pas laiſſer croire aux Suedois que quand nous l'avons conſentie c'étoit pour les tromper.

Croiriez-vous bien que Monſieur le Prince eſt de ce même avis, & qu'il a avancé en plein Conſeil qu'il ne ſe falloit relâcher d'aucune choſe que les conditions du Traité général ne fuſſent accordées, & qu'il falloit que celles des Couronnes & des Alliez fuſſent reglées conjointement.

Quant

Quant à l'union des Armées, il la juge néceſſaire, bien qu'il ſoit perſuadé, comme Sa Majeſté & vous autres Meſſieurs, qu'il y a diverſes choſes à craindre qu'elle peut produire. Ce fut au Conſeil qui ſe tint Lundi dernier que vôtre dépêche du quatorziéme fut lüe, & où l'on agita ce qui étoit de faire ſur la propoſition qui avoit été avancée par Trautmansdorff d'engager l'Empereur & le Roi à s'écrire. J'y repréſentai que le Roi Henri le Grand n'avoit jamais donné de la *Majeſté* & les Regiſtres en font foi, que du depuis & ès derniers temps cela avoit été changé, mais qu'on s'en étoit repenti, & vous avez ſi bien défendu le droit de Sa Majeſté, qu'il ſeroit ſuperflu de vous en faire un plus long diſcours. Bien m'eſt-il commandé de vous faire ſavoir que ſur l'occaſion du Courier depêché à Madrid pour porter au Roi Catholique la nouvelle de la mort de l'Imperatrice ſa ſœur, la Reine lui avoit écrit, & s'étoit auſſi reſolue ſur l'heure de paſſer un office de condoléance envers l'Empereur, n'en aiant été retenue que ſur la difficulté qui ſe preſente de la maniere dont il faut écrire, & ne ſe pouvant reſoudre à ſe relâcher de ce qui a été reſolu par le feu Roi. Elle ſeroit pourtant très-aiſe qu'on ajuſtât par quelque temperament cette difficulté, ſoit qu'elle écrivit de ſa main, lui donnant de la *Majeſté*, pourvû que lui y fit réponſe en Italien, & de ſa main auſſi, en lui déferant le même titre, ainſi qu'il a toûjours été pratiqué entre l'Imperatrice & elle; s'il n'étoit trouvé plus à propos de ſuivre l'ancien ſti-

ment ceux qu'il a à démêler avec Neubourg, & qu'il sera bien aise de composer par la mediation de Sa Majesté. Vous savez à quoi on a consenti pour ce regard ; ce qu'il vous plaira d'avancer autant que vous le jugerez utile pour le service de Sa Majesté. Elle est toûjours importunée par le Resident de Portugal de vous prescrire de demander la liberté du Prince Edouard, & les saufs-conduits pour les Ministres de son Maître. On lui répond toûjours que les interêts du Roi & du Prince sont en grande consideration à Sa Majesté, & que vous aurez des ordres de les appuier ; & certes on le desire sous cette seule restriction, que l'une ou l'autre de ces demandes ne puisse apporter du retardement au Traité de la Paix. Le Resident se persuade que Trautmansdorff a consenti à l'expedition dudit sauf-conduit, non en le signant, mais en consentant aux Ministres de France de le leur accorder, & il se persuade aussi qu'il n'y aura pas grande difficulté d'obtenir que ledit Prince Edouard soit tiré du Château de Milan, & remis à l'Empereur, ou à l'Archiduchesse de Tirol, ou au Duc de Baviere, pour être gardé jusques à la conclusion de la Paix.

Il vous plaira rendre capables de raison Messieurs les Portugais qui sont auprès de vous, afin que nous ne soions plus importunez de ce Ministre, qui croit que l'une des conditions de la Paix & sans laquelle elle ne sauroit être conclue, c'est que la Couronne de Portugal soit assûrée à Don Jean quatriéme. Vous & moi savons

ſavons bien à quel point la Couronne de France eſt engagée en cette affaire, mais c'eſt à eux à ſe faire juſtice, dont je les tiens peu capables.

On ſe plaint de l'importunité des Miniſtres de Portugal.

S'il faut croire aux paroles de Monſieur le Prince d'Orange, & faire fondement ſur la connoiſſance que Monſieur de la Thuillerie peut avoir de la diſpoſition des eſprits, qui gouvernent l'Etat des Provinces-Unies, nous n'avons rien à craindre de leur côté; leur armée doit être en Campagne il y a déja du temps; & l'on donne pour aſſûré qu'elle eſt en marche, & que Monſieur le Prince d'Orange eſt parti de la Haye, avec reſolution de n'y plus retourner; les levées extraordinaires ſe font; & l'armée étant aſſemblée forcera les Eſpagnols de ſéparer la leur, qui eſt oppoſée à la nôtre, ou bien ils abandonneront des Places de grande conſideration aux armes de Meſſieurs les Etats, qui ne ſauroient ſe défendre de profiter de l'occaſion. Je tiens que Monſieur le Prince d'Orange eſt ſi affamé de gloire qu'il ne voudroit pas perdre celle d'en acquerir. Monſieur d'Eſtrades doit être arrivé auprès de ce Prince, il partit d'Amiens deux jours devant la Reine, & nous attendons de ſes nouvelles avec impatience. Celles de l'armée qui ont été apportées par Grammont, ſont que Courtrai eſt attaqué, que l'une des attaques eſt commandée par Monſeigneur le Duc d'Enguien, & l'autre par Monſieur le Maréchal de Gaſſion, & que Son Alteſſe Royale eſt avec une partie de l'armée ſur le chemin, par où les forces du côté

Operations des Armées.

de la Mer pourroient venir se joindre au gros de l'armée ennemie. On ne doute point de la prise & on est persuadé qu'elle sera prompte.

Depuis le vingt-huitiéme du passé nous n'avons pas eu de nouvelles de l'armée qui est dans l'Etat de Sienne. Il se publie à Gennes que ceux qui défendent Orbitello avoient capitulé le 4. mais comme nous n'avons point eu de Courier de la part des Généraux, cela ne peut passer pour assûré, bien que ce qui nous avoit été mandé que dans le huitiéme ou dixiéme la Place seroit forcée, quand même ceux de dedans se défendroient jusqu'aux dernieres extrémitez, eut pû donner creance à ce discours.

On ne veut point prendre créance aux paroles du Transylvain, & c'est tout ce que j'ai à vous dire sur le sujet de la longue dépêche de Monsieur de Marsilli, aux intérêts duquel Messieurs des Finances promettent de pourvoir, & si l'on m'eût sollicité de son Ordonnance, je l'aurois déja délivrée.

Monsieur de Bellievre nommé pour l'Ambassade d'Angleterre.

Nous sommes sur les termes de faire partir Monsieur de Bellievre; les affaires pressent & empirent en Angleterre.

On nous mande de Pologne, que ce Roi arme pour défendre la Chrétienté, & qu'il veut faire irruption dans l'Etat du Grand Seigneur. Le Duc de Moscovie promet ses forces, & ils sont resolus de faire passer un Ambassadeur en Perse pour y faire alliance, & attirer ce Roi à la guerre contre le Grand Seigneur.

De-

Depuis cette Lettre écrite & le Memoire du Roi achevé ; l'un des Secretaires de Monsieur le Maréchal de Turenne est arrivé, qui nous a apris comme son Maître avoit refusé aux Suedois de se joindre. Il l'a fait à bonne intention, mais il n'est pas tombé dans nôtre sens, qui sommes dans le vôtre de faire cela, quoi que ce soit un mal, pour en éviter un plus grand. On dépêche en toute diligence le même Secretaire pour lui porter l'ordre d'executer ce qu'il aura reçû de vôtre part à l'arrivée de Traci, s'il ne l'a déja fait.

Vous n'aurez pas les trois Lettres que je vous ai mandé que je vous envoiois, elles vous seront portées par le Gentilhomme qui fera le voiage & qui partira lundi. Comptez sur ce présuposé qu'il n'y aura point de changement à ce que je vous ai écrit sur ce sujet. Vous pouvez dire que la Reine qui sent sa perte fait cette offre de cœur, mais d'un cœur très-blessé de douleur. Je suis &c.

MEMOIRE

Du Roi ausdits Sieurs Plenipotentiaires.

Daté du 22. Juin 1646.

Eloge de la conduite des Plenipotentiaires par raport à la Paix de l'Empire. Pourquoi la France a joint ses armes à celles de la Suede. Zéle de la Cour de France contre les Protestans d'Al-

le-

lemagne, après qu'elle a ſon compte par leur moien. On craint les ſuites de la jonction des Armées Françoiſe & Suedoiſe. On ſonge à aſſieger Heidelberg & Heilbron. Les Imperiaux aiment mieux que la France ait l'Alſace en toute Souveraineté qu'à condition de relever de l'Empire. Le Roi content de la conduite de Marſilli. On eſpere que les Hollandois ſeront conſtans dans l'Alliance. Les Eſpagnols promettent à Paw & à Knuyt chacun cent mille écus. La Cour de France ſonge à les gagner. La France veut arrêter 8 jours le Courier d'Eſpagne qui aporte à Pegnaranda le pouvoir pour traiter avec les Hollandois. Siege de Courtrai. Siege d'Orbitello. Siege de Lerida.

COmme ce qui eſt contenu dans les dépêches des Sieurs Plenipotentiaires du cinquiéme du courant, & dans celle du quatorziéme, que Saladin a depuis aportée, ſe reduit à trois chefs principaux, l'un de l'état où eſt la negociation de la Paix dans l'Empire, le ſecond de la conduite que tiennent les Députez de Meſſieurs les Etats avec la France, & le dernier touchant les affaires d'Eſpagne, on reduira auſſi la réponſe auſdits Memoires à ces trois points, ſur leſquels Sa Majeſté a eſtimé devoir leur faire mander ce qui s'enſuit de ſes ſentimens & de ſes intentions.

Eloge de la conduite des Et en premier lieu ſur les offres de l'Empire, Elle ne peut aſſez loüer la bonne conduite & l'adreſſe avec laquelle leſdits Sieurs Plenipotentiaires ont enfin porté toutes choſes au point

que

que Sa Majesté pouvoit souhaiter pour la satisfaction dûe à cette Couronne ; & Elle reconnoît fort bien de quel mérite doit être le service qu'ils ont rendu de l'avoir assûrée avec tant d'utilité & de gloire, malgré tous les obstacles que les Espagnols ont essayé d'y mettre, particulierement en la cession de Brisack, qu'ils n'ont pû empêcher, quoi qu'ils n'y aient rien oublié. *Plenipotentiaires par raport à la Paix de l'Empire.*

Cependant la methode que lesdits Sieurs Plenipotentiaires ont prise de tenir ferme en certains points, & de les laisser indecis jusques à ce que les Imperiaux se mettent à la raison sur d'autres, ne pouvoit être meilleure & produira même ce bon effet (quand nous viendrons à en relâcher) que nous pourrons avec plus de liberté convier les Suedois par nôtre exemple à se relâcher aussi de leur côté de la plûpart de leurs prétentions, qui certainement sont exorbitantes, & qui font grande peine à la Reine, parce qu'elle voit qu'elles tendent principalement à relever le parti Protestant en Allemagne, par l'abaissement des Princes Catholiques.

La seule consideration qui a porté la France dans le commencement & les progrès de cette guerre à joindre ses armes avec celles de Suede & des autres Protestans, a été la necessité absolue qu'elle avoit de moderer la puissance de la Maison d'Aûtriche, qui alloit s'augmentant châque jour aux dépens des autres Princes, & qui visoit à s'accroître aussi aux nôtres & à se rendre à la fin Maîtresse de tout si elle eût pû. *Pourquoi la France a joint ses armes à celles de la Suede.*

Mais

Mais aujourd'hui dans l'état où sont les affaires, il y a raison de craindre, dans l'Allemagne, la trop grande puissance du Parti Protestant, soûtenu comme il est de la Couronne de Suede, qui s'est rendue considerable, & qu'on voit mépriser les grands avantages qui lui sont offerts pour la Paix, connoissant la facilité qu'elle peut rencontrer, dans la continuation de la guerre, de relever toûjours de plus en plus ledit Parti, pour la ruïne des Catholiques; de façon que si l'ambition démesurée de la Maison d'Aûtriche nous a obligez de nous servir de tous moiens pour lui former des obstacles; nous ne devons pas nous endormir, lors que nous reconnoissons que l'application & la passion, avec laquelle les Protestans tâchent de se rendre redoutables, ne sont pas moins à craindre; d'autant plus qu'outre la raison d'Etat que nous avions seulement à l'égard de ladite Maison d'Aûtriche, nous avons à présent celle de la défense, & de la conservation de nôtre Religion, pour nous opposer aux desseins des Protestans.

Zele de la Cour de France contre les Protestans d'Allemagne, après qu'elle a son compte par leur moien.

Et comme sous cette couverture de la Religion, l'Espagne a toûjours procuré son agrandissement, la Suede aujourd'hui procure effectivement les avantages de la sienne sous le prétexte de sa grandeur, & nous fait servir à son dessein contre nôtre propre interêt & nôtre intention. Cela donne beaucoup d'inquietude à la Reine, & quoi que Sa Majesté connoisse bien que les remedes au mal sont difficiles, néanmoins Elle espere de la prudence & du zele de

Mes-

Messieurs les Plenipotentiaires qu'ils pourront prendre des biais qui donneront lieu de le diminuer, si on ne le peut ôter tout-à-fait.

Sa Majesté recommande pour cet effet ausdits Sieurs Plenipotentiaires de se bien souvenir de ce qu'elle leur a déja mandé sur ce point ; & juge que si les Ministres de Suede persistent dans les hautes prétentions qu'ils ont mises en avant depuis peu, & qui seroient d'un préjudice irreparable pour l'Eglise Catholique, ou pourra leur faire entendre dans les termes qui seront estimez les plus convenables, que la France n'est pas resoluë de les seconder dans le dessein qu'ils témoignent avoir de ruïner la Religion Catholique en Allemagne, & que non seulement l'obligation de nos Traitez ne porte rien de semblable, mais qu'ils y sont positivement contraires, & qu'enfin ni par bienséance ni par raison nous ne pouvons adherer à leur conduite ni la favoriser, tant qu'elle interessera si notablement la pieté de Leurs Majestez & leur conscience.

On peut remontrer cela amiablement, & le faire même avec plus de force & de vigueur, s'il est necessaire, sans courir risque d'aucun inconvenient, dans la ferme resolution que le Sieur Chanut nous assûre continuellement qu'il rencontre en la Reine de Suede & en ses principaux Ministres d'observer inviolablement l'Alliance, & en ceci nous ne prétendons rien qui ne soit conforme à nos Traitez.

Sa Majesté est toûjours fort en peine de ce

On craint les suites de la jonction des Armées Françoise & Suedoise.

qui succedera de la jonction de ses Armées qui sont commandées par le Sieur Maréchal de Turenne avec celles de Suede, reconnoissant bien que mal-aisément se pourra-t'il défendre de la faire. Quand on donna ici les mains à cette jonction sur les instances qu'en apporta le Baron d'Avaugour de la part de Torstenson, il y eut beaucoup de considerations puissantes de le faire, & de juger même qu'elle nous étoit nécessaire, comme le changement de la constitution des affaires la fait juger aujourd'hui préjudiciable.

Le Duc de Baviere nous donnoit de bonnes esperances; mais nous ne voions rien dans la conduite des Imperiaux qui n'y fut contraire.

Les Suedois étoient les seuls recherchez, & Trautmansdorff leur offroit tout, avant qu'il nous eût fait dire un seul mot, & il ne daignoit pas seulement venir faire un tour à Munster; comme si nous n'eussions eu aucun interêt à discuter dans la negociation de la Paix.

Baviere ne témoignant aucune disposition à la Neutralité, ni à faire une suspension particuliere avec cette Couronne, il n'y avoit ni raison d'envoier un renfort à l'Armée à Monsieur de Turenne, comme l'année derniere, pour la fortifier, ni moien pour le pouvoir faire.

Ledit Sieur Maréchal déclara librement avec l'approbation de Monsieur le Duc d'Enguien & de Monsieur le Maréchal de Grammont, qu'il lui seroit impossible de pouvoir agir tout

seul;

ſeul, & que paſſant le Rhin avec ſa ſeule Armée, non ſeulement il ne ſeroit pas en état de rien entreprendre, mais il étoit comme infaillible qu'il y recevroit quelque grand échec ; & que d'emploier ſon Armée ailleurs qu'en Allemagne & delà le Rhin, on courroit riſque que les Suedois ne ſe ſerviſſent de ce prétexte pour conclure l'accommodement particulier, dont nos Parties les ſollicitoient & recherchoient inceſſamment avec mille baſſeſſes.

Enfin il ne parut autre reſſource ni meilleur expedient que de conſentir à cette jonction, qui remedioit à tout & de dépêcher promptement le Sieur d'Avaugour pour en avertir Torſtenſon ; & cela d'autant plus que leſdits Sieurs Plenipotentiaires, à qui ledit Sieur d'Avaugour venant à la Cour avoit communiqué, en paſſant à Munſter, le ſujet de ſon envoi, n'avoient rien écrit au contraire par deçà, ce qu'on eût raiſon de prendre pour une approbation tacite de la propoſition dont il étoit chargé, comme en effet pour lors elle étoit utile & neceſſaire.

Et comme depuis les choſes ont changé, on a tâché de faire tout ce qui s'eſt pû pour éviter ladite jonction ; mais dans le même ſentiment pourtant que témoignent leſdits Sieurs Plenipotentiaires qu'il faut s'expoſer à tous les mauvais effets que nous en apprehendons & la faire, plûtôt que de courre riſque des autres préjudices qui nous peuvent arriver en ne la faiſant pas

La Lettre que leſdits Sieurs Plenipotentiaires ont écrite du neuviéme Juin au Sieur Maréchal

 de

de Turenne eſt très-judicieuſe, auſſi bien que les inſtructions qu'ils ont données au Sieur de Traci pour lui parler en cette rencontre. Les reflexions qu'ils font ſur le même ſujet dans leurs depêches ſont dignes de leurs prudences, & le ſoin qu'ils ont pris de charger ledit Sieur de Traci de faire joindre à l'armée les nouvelles levées ne pouvoit être plus à propos. Car plus ledit Maréchal ſera fort, & plus hardiment il pourra parler, & amener les Suedois à ſes fins, & non pas ſe laiſſer entrainer aux leurs.

On ſonge à aſſieger Heidelberg & Heilbron. On lui a mandé ſouvent d'ici de quelle façon il doit ſe conduire, & qu'il faut, avant que d'entrer dans le Païs, qu'il oblige les Suedois à l'aſſiſter à la priſe d'Heidelberg & de Heilbron, afin d'avoir une retraite aſſûrée, & de pouvoir établir ſes quartiers d'Hiver delà le Rhin, & que cependant il ſe tienne toûjours en état de le repaſſer quand il voudra. On n'a rien oublié pour lui faire connoître le but que peuvent avoir nos Alliez de ruiner & de mortifier Baviere, & les interêts contraires que Sa Majeſté a; de ſorte qu'on ſe promet qu'il ſe conduira avec tant de circonſpection & d'adreſſe que ſans tomber en aucun des inconveniens que l'on craint, il retirera tous les avantages que l'on peut eſperer de cette jonction; laquelle d'ailleurs produira vrai-ſemblablement de bons effets pour l'avancement du Traité de Paix dans l'Empire, puis que l'Empereur par l'eſperance de l'accommodement, ou faute d'en avoir les moiens, ne s'étant pas beaucoup mis en état de continuer la

la guerre, les forces des Suedois étans plus considerables qu'elles n'ont été jusques ici, & le même se pouvant dire du Sieur Maréchal de Turenne, dès que les nouvelles levées l'auront toutes joint. Il est à croire que l'Empereur étant si vivement pressé, il sera obligé, nonobstant toutes les instances des Espagnols, à prendre une prompte resolution pour sortir d'affaire par la Paix, à quoi on ne doute point que l'Electeur de Baviere ne fasse les derniers efforts, particulierement voiant nôtre jonction faite avec les Suedois; non seulement parce qu'il reconnoît fort bien qu'il doit plus craindre qu'aucun autre de la continuation de la guerre; mais pour la haine qu'il porte aux Espagnols, laquelle on sait certainement être augmentée à tel point, qu'il n'y auroit rien qui fut capable de leur nuire à quoi il ne contribuât de tout son cœur.

Et à la verité à bien examiner les motifs que ce Prince a eu quand il a fait donner parole ici, par le moien du Nonce, de ne rien entreprendre sur le Rhin contre nous, quelque dégarnis que nous laissions les Postes que nous y occupons, & que nous pourrions librement emploier nôtre Armée ailleurs, il se trouveroit qu'il n'a pas eu seulement intention d'empêcher nôtre jonction avec les Suedois, n'ignorant pas l'envie qu'ils ont de lui donner une touche, mais qu'il a eu égard aussi à nous mettre en état de faire plus de mal à l'Espagne, emploiant dans quelque endroit des Païs-Bas l'Armée du Sieur Maréchal de Turenne.

On envoie aufdits Sieurs Plenipotentiaires la copie des dernieres Lettres que Monſieur le Nonce a reçûes dudit Duc de Baviere, que l'on hazarde pour cette fois-ci ſans chiffre, parce que le temps manqueroit pour achever à les y mettre. On lui a fait répondre en conformité de ce que deſſus, lui faiſant connoître le déplaiſir ſenſible que Sa Majeſté a que les artifices des Eſpagnols trouvent aſſez d'accès auprès de l'Empereur, pour empêcher ou retarder la Paix de l'Empire pour leur interêt particulier, avec des dommages irreparables pour la Religion, que Sa Majeſté voit avec des larmes de ſang, mais qu'Elle ne peut pourtant pas empêcher par d'autres raiſons qu'on lui marque & qu'il avoüera lui-méme être d'une neceſſité abſolue.

Sa Majeſté recommande aufdits Sieurs Plenipotentiaires de bien examiner les Lettres dudit Sieur Duc, qui ſont très-importantes, & bien préciſes, notamment celle du vingt-troiſiéme du paſſé; & comme on ne doute point que ſes Miniſtres qui ſont à l'Aſſemblée n'aient un pouvoir ſuffiſant de convenir ſur tout ce qu'elles contiennent, Sa Majeſté donne pouvoir aufdits Sieurs Plenipotentiaires de traiter & arrêter avec leſdits Miniſtres de Baviere tout ce qu'ils jugeront être à propos pour ſon ſervice, ſelon les conjonctures & le train que prennent les affaires de l'Empire dans la negociation de la Paix, ſans être même obligez de depêcher ici pour en donner avis, ou recevoir des ordres plus particuliers de ſadite Majeſté, laquelle eſt in-

infiniment touchée des maux que la Religion Catholique est peut-être sur le point de recevoir en Allemagne.

Et pour cela on renouvelle audit Sieur Maréchal de Turenne les ordres qu'on lui avoit envoiez d'executer tout ce que lesdits Sieurs Plenipotentiaires lui feront savoir d'avoir arrêté.

Lesdits Sieurs Plenipotentiaires remarqueront dans une des Lettres de Monsieur de Baviere, l'inquiétude qu'il a de nous voir tenir ferme sur des points, où il avoit crû que nous nous relâcherions dès que les Imperiaux nous auroient accordé Brisack. On n'a pas voulu le détromper, comme on le pouvoit, par le moien du Nonce, ni lui dire le secret de nôtre conduite, Sa Majesté remettant à Messieurs les Plenipotentiaires de s'en ouvrir en confidence à ses Députez autant ou si peu qu'ils l'estimeront à propos, croiant néanmoins en tout cas qu'il faudra toûjours les entretenir de bonnes esperances.

Dans le dernier papier que les Mediateurs ont voulu donner ausdits Sieurs Plenipotentiaires de la part des Imperiaux, il y a des propositions si chatouilleuses & si délicates, que c'est avec grande raison qu'ils ont apprehendé que ce ne fussent des pieges tendus par les Ennemis pour mettre de la division, ou au moins grande jalousie entre nous & nos Alliez. Ils ne pouvoient aussi se conduire en cela avec plus de prudence qu'ils ont fait, & ils peuvent être assûrez que personne n'aura connoissance de cet Ecrit.

 Sa

Les Imperiaux aiment mieux que la France ait l'Alsace en toute Souveraineté qu'à condition de relever de l'Empire.

Sa Majesté voit par les offres des Imperiaux qu'ils sont plus liberaux en un point qu'on n'avoit prétendu ; & qu'ils nous veulent donner l'Alsace & tout le reste en toute Souveraineté, quoi que nous ne l'eussions demandée, qu'à condition de relever de l'Empire. Il y a beaucoup de raisons de part & d'autre pour prendre chacun de ces partis. Sa Majesté sera bien aise d'en avoir l'avis desdits Sieurs Plenipotentiaires. Il semble qu'on ne doit pas faire peu de reflexion sur ce qûe nos Parties mêmes choisissent celui que nous aurions sans cela estimé le plus avantageux pour nous; & sans doute qu'en cela ils visent à nous ôter la communication & la familiarité avec les Princes & Etats de l'Empire que nous donneroient les séances dans les Diettes.

Lesdits Plenipotentiaires ont agi avec leur adresse accoûtumée quand ils ont donné jalousie à nos Parties des negociations que nous entretenons avec le Prince de Transylvanie. Si on peut tarder encore à lui faire réponse il sera très à propos, non pour croire que, dans l'état où sont aujourd'hui les affaires, il faille renouveller aucun Traité avec ce Prince; mais pour en donner l'apprehension aux Ennemis & les porter à ce qui est de la raison.

Le Roi content de la conduite de Marsilli.

Sa Majesté a grande satisfaction de toute la conduite du Sieur Marsilli, & le lui témoignera aux rencontres qui s'offriront pour son avantage, approuvant cependant que lesdits Sieurs Plenipotentiaires lui aient fait donner deux mil Ecus sur le fonds qu'ils ont par delà.

Il

Il y aura beau champ de faire valoir dans l'Assemblée ce que nous laissons à faire dans cette rencontre, & combien le desir de la Paix & du repos public doit être grand en Leurs Majestez, puis qu'Elles negligent, contre leur propre interêt, de mettre de semblables affaires, comme Elles le pourroient, sur les bras de leurs ennemis.

Messieurs les Plenipotentiaires verront ce que le Sieur le Tellier leur a mandé sur la Lettre qu'il a reçûë de l'Officier qui commande dans Treves. Il eût été à desirer que le Sieur d'Autonville ne fut point parti que toutes choses n'eussent été bien établies ; mais puis que lesdits Sieurs Plenipotentiaires étoient sur le point de l'y renvoier, il pourra y remedier maintenant sur les ordres qu'on lui a donnez d'ici, ausquels lesdits Sieurs Plenipotentiaires ajoûteront ce qu'ils croiront être du service de Sa Majesté.

Sadite Majesté est aussi un peu en peine de la legereté de cet Electeur, & qu'il ne sache pas se défendre des batteries, que les Ennemis lui dressent continuellement pour le détourner du bon chemin. Un malheur de ce côté-là est plus à craindre pour la réputation que pour toute autre chose. C'est pourquoi il ne faut rien omettre pour les prévenir, entretenant ce Prince dans sa bonne volonté pour cette Couronne, & le faisant souvenir des mauvais traitemens qu'il a reçûs de la Maison d'Aûtriche.

Quant au second Chef des Memoires, qui

est touchant la conduite de Messieurs les Etats & de leurs Députez qui sont à Munster, envers la France ; comme il est mal-aisé de croire qu'ils soient capables de commettre une entiere infidelité, aussi leur façon d'agir donne lieu d'y avoir continuellement l'œil ouvert, & de n'oublier rien, ni en Hollande ni à Munster, pour rompre les desseins de ceux d'entre eux qui sont mal-intentionnez.

Monsieur le Cardinal avoit écrit de Montdidier au Prince d'Orange en termes pressans & avec la fermeté qui convenoit à la dignité de cette Couronne, & à l'état de ses affaires. La réponse qu'il en a reçûë ne peut être plus positive qu'elle est sur la sincerité de ses intentions, protestant qu'il dementiroit bientôt par les effets tout ce que l'on avoit voulu faire croire ici contre sa réputation, & on sait aussi que depuis il a pressé sa sortie en Campagne avec toute la diligence que nous pouvions en espérer.

On espere que les Hollandois seront constans dans l'Alliance.

Le Sieur de la Thuillerie & le Sieur Brasset nous mandent qu'autant qu'ils peuvent juger ils reconnoissent une constante resolution desdits Etats à se tenir fortement unis avec cette Couronne, & une personne qui a part dans leurs affaires nous fait assûrer positivement que leurs Plenipotentiaires ont cet ordre bien précis dans leur Instruction. Il a ajoûté que les Députez de Hollande n'ont point encore d'ordre sur le fait des Indes, dont on delibere maintenant dans les Provinces ; que les Espagnols ont declaré n'être point autorisez pour convenir de dix

Points

Points qui leur ont été proposez par dessus ceux de la Treve, & qu'ils demeurent aussi fermes sur le fait de la Religion en la Mairie de Bois-le-Duc.

Que les Etats de la Province de Gueldres ont requis les Etats Genéraux de donner ordre à leurs Plenipotentiaires de faire instance envers les Espagnols de quitter le quatriéme Membre de ladite Province pour incorporer à ceux de Memmigen, Arnheim & Zutphen, c'est-à-dire Gueldres, Venlo & Ruremonde.

Qu'il est vrai qu'on n'a pas communiqué certaines choses aux Plenipotentiaires de France à Munster; mais qu'ils en ont usé de même envers l'Etat, parce qu'outre ce qui est contenu dans l'Instruction des Députez, ils avoient ordre d'obtenir, s'il étoit possible, deux points très-importans, dont on ne juge pas à propos de donner connoissance aux Provinces, quoi qu'ils leur soient avantageux, parce que ceux qui desirent que la Treve soit promptement conclue s'y seroient opposez, craignans que la prétention de ces deux points ne causât du retardement à la negociation; qu'on les a pourtant declarez à Noirmond, avec protestation qu'il ne se feroit rien s'ils n'étoient accordez; que les Espagnols y ont consenti d'abord; mais que les Députez n'en ont parlé a personne ni même rendu compte à leurs Superieurs par l'apprehension qu'ils ont eüe que la Province de Hollande ne fit du bruit de ce que contre la resolution on auroit passé outre à des nouveautez, lesquelles, quoi qu'avantageuses en cette ren-

con-

contre, pourroient se renouveller en d'autres, où elles ne le seroient pas ; & qu'on n'en fera l'ouverture à l'Etat qu'à la fin du compte, & quand tous les autres points seront conclus.

Les Espagnols promettent cent mille Ecus à Paw, & autant à Knuyt.

Avec tout cela il est indubitable que la plus grande partie des Députez desdits Etats sont absolument gagnez par les Espagnols & principalement Paw & Knuyt, non qu'ils en aient encore reçû de l'argent, mais seulement de telles assûrances que la Paix ou la Treve étant faite, il ne soit plus au pouvoir des Espagnols de leur contester ce qu'ils leur ont promis, n'aiant à faire qu'à un Marchand d'Amsterdam, lequel, comme il a déja été mandé, a pris ses sûretez avec un autre Banquier d'Anvers. Il est certain que ces deux personnages y toucheront chacun cent mil Ecus, & que pour les mériter mieux ils ont travaillé fortement, & continuent plus que jamais pour empêcher que Monsieur le Prince d'Orange entre en Campagne, ou pour faire que s'il y entre, il n'entreprenne rien, au moins jusques au retour du Courier qu'on a dépêché à Madrid, & qui doit raporter le plein pouvoir aux Ministres d'Espagne, en la forme que Messieurs les Etats l'ont desiré.

Quelque chose donc que lesdits Paw & Knuyt puissent dire à Messieurs les Plenipotentiaires, elle ne sauroit être que maligne & pleine d'artifice & de déguisement; mais comme nous avons fait grand bruit à la Haye, & notamment envers Monsieur & Madame la Princesse d'Orange, il se pourroit faire que ladite Princesse leur

eût mandé d'essaier d'adoucir les esprits des Plenipotentiaires de France par des protestations d'affection & de fidelité, afin de les endormir; & cela d'autant plus, que Monsieur le Prince d'Orange (que l'on ne peut croire avoir consenti au manquement de foi) est en meilleur état qu'il n'étoit & donne des esperances de vivre plus long-temps que l'on n'avoit crû.

On met de nouveau en consideration, s'il seroit bon que lesdits Sieurs Plenipotentiaires fissent connoître à ces deux Députez de Hollande qu'on est informé de tout ce qui se passe entre les Espagnols & eux, parce que les Espagnols mêmes s'en sont vantez à des personnes confidentes, qui l'ont raporté; mais que la France est trop assûrée de la ponctualité de Messieurs les Etats en l'observation de leurs Traitez; & connoît assez bien Monsieur le Prince d'Orange pour ne point apréhender que ni lesdits Sieurs Etats ni lui soient capables de se laisser jamais porter à rien qui puisse toucher leur réputation & leur honneur.

La Cour de France songe à les gagner.

Messieurs les Plenipotentiaires verront aussi si lesdits Paw & Knuyt étant interessez au point qu'ils le sont, il ne seroit point à propos d'essaier de les engager par l'esperance de quelque recompense qu'on pourroit leur promettre pour servir la France dans ce Traité de Paix & se rendre Solliciteurs de ses interêts auprès des Espagnols.

Si Messieurs les Etats ne passent pas outre en leurs Traitez, & que (comme on l'espere & comme ils le protestent) ils ne concluent rien

sans

ſans la France, la poſterité, qui peut-être ne ſera pas informée des particularitez de ce qui s'eſt paſſé, aura ſujet de tenir les Députez de Meſſieurs les Etats pour de très-habiles Negociateurs, parce que dans l'accommodement général qui ſera conclu leſdits Etats joüiront de tous les mêmes avantages que les Eſpagnols ne leur avoient accordez que dans la penſée & l'eſperance de les deſunir d'avec nous.

Et à la verité il y aura peu de perſonnes qui loüent les Miniſtres d'Eſpagne d'avoir été adroits dans la conduite de cette affaire, puis qu'ils n'avoient, pour éviter cela, qu'à déclarer auſdits Députez des Etats que tout ce qu'ils condeſcendoient pour favoriſer les Etats n'étoit qu'en cas qu'ils vouluſſent achever leur Traité particulier ſans attendre le général.

Enfin, toutes les Lettres du Sieur de la Thuillerie portent abſolument qu'on ne conclura rien ſans la France, & que quelques avis qu'on nous donne, nous ne devons rien croire au contraire; ce qui confirme d'autant plus Sa Majeſté dans l'opinion qu'elle a toûjours euë qu'il faut en cette affaire parler fortement & avec fermeté, puis qu'on le peut faire ſans peril, attendu l'état de nos forces, & de celles des ennemis; & qu'on doit montrer que comme cette Couronne veut religieuſement garder la foi à ſes Alliez, elle prétend auſſi qu'ils obſervent de leur côté, avec la même ponctualité & franchiſe, ce qui eſt porté par les Traitez que nous avons enſemble.

Sa Majeſté eſtime même que plus on parlera

haut

haut dans les rencontres aux Deputez de Messieurs les Etats du ressentiment de leur conduite, plus on les verra souples & retenus à ne la pas continuer. Enfin nous avons la justice de nôtre côté & les mal-intentionnez d'entre lesdits Deputez ont un parti contraire dans leur propre Etat, qui vrai-semblablement sera le plus fort. Aprés tout quelque impression qu'aient fait dans leur esprit les bien-faits que quelques uns attendent des Espagnols, il est impossible qu'ils ne reconnoissent que ce n'est ni un bon parti pour Messieurs les Etats d'offenser la France, ni pour eux d'en être les instrumens.

On fait état d'arrêter ici huit jours pour le moins, sous quelque prétexte, le Courier qui doit revenir d'Espagne & aporter le plein pouvoir à Pegnaranda en la forme que l'ont desiré Messieurs les Etats, avec les instructions pour leur accommodement; & en cela on ne fera qu'imiter l'exemple que nous en ont donné nos Parties, qui depuis peu ont arrêté quatre jours entiers à Bruxelles le Courier qu'on avoit dépêché d'Amiens en Hollande, parce qu'ils craignoient avec raison que c'étoit pour presser la sortie en Campagne de l'Armée de Messieurs les Etats.

La France veut arrêter 8 jours le Courier d'Espagne qui aporte à Pegnaranda le pouvoir pour traiter avec les Hollandois.

Touchant le troisiéme & dernier chef, qui sont les affaires d'Espagne, on mande de Vienne que l'Ambassadeur du Roi Catholique qui y est voiant que toutes ses prieres & toutes ses protestations n'étoient pas assez puissantes pour obliger l'Empereur à surseoir la satisfaction qu'il

avoit resoluë de donner à la France, étoit d'avis, & en avoit écrit à Munster, & à Madrid en ce sens, qu'on devoit aussi conclure l'accommodement du Roi son Maître à quelques conditions que ce fût, pour ne demeurer pas seul en guerre contre des Ennemis puissans & libres des diversions d'Allemagne; mais qu'il estimoit à propos pour bonnes considerations, & pour sauver leur réputation, que les moiens en fussent proposez à l'Assemblée par les Ministres de l'Empereur, après pourtant qu'ils auroient été concertez avec les Plenipotentiaires d'Espagne, afin qu'il parut que ceux-ci y avoient été entrainez en quelque façon par les autres.

Le même avis de Vienne porte (& cela est confirmé par la voie de Bruxelles) qu'on nous proposeroit bien-tôt de laisser à la France les deux Comtez d'Artois & de Roussillon avec Rozes, & qu'à la fin même on consentiroit aux Treves de Catalogne & de Portugal, mais que pour cette derniere on insisteroit vivement à ce que le terme en fût court, & n'excedât pas dix-huit mois ou deux ans au plus.

Il est certain que si on peut conclure la Paix pendant que les Armées agissent avec avantage pour nous de tous côtez, la gloire en sera beaucoup plus grande pour cette Couronne, que si elle avoit été faite dans un autre temps. Car outre que nous donnerions à toute la Chrétienté une preuve si solide combien son repos nous est cher, puis que nous sacrifierons visiblement pour le lui procurer, tout ce qu'une fortune très-éminente nous offre de progrès, & d'agran-

dis-

dissement dans la continuation de la guerre ; il paroîtroit davantage, en cette occasion qu'en une autre, que nous aurions forcé nos Ennemis l'épée à la main d'accepter la Paix.

Son Altesse Roiale assiege maintenant Courtray à la vûe de toute l'armée Ennemie, qui en est à une demi portée de Canon. Ils ont rassemblé toutes leurs forces sans en avoir laissé le moindre petit corps du côté des Hollandois, & avec cela ils n'ont jusques ici osé livrer Combat, reconnoissans bien que nos troupes surpassent les leurs en bonté & aussi en nombre. *Siege de Courtray.*

Cependant par cette vigoureuse resolution qu'on a prise ici d'agir jusques dans le cœur de la Flandre, sans attendre la diversion des armes de Messieurs les Etats, & même avant que d'être assûrez que leur Armée soit en Campagne ; on aura fait connoître ausdits Etats qu'ils ne sont pas si necessaires à la France qu'ils se l'étoient peut-être imaginez. On fera connoitre aussi par ce moien aux Espagnols qu'ils ne seroient pas au bout de leurs affaires, quand ils nous auroient separez des Hollandois, & aux Flamans que quand le Traité particulier de la Hollande ; auquel ils mettent leur esperance, seroit achevé, ils n'en auroient pas mieux assûré leur repos. Nous aurons aussi gagné par là pour la guerre, puis que le bruit de nos armées a pressé certainement Monsieur le Prince d'Orange d'entrer en Campagne, sur tout voyant tant d'apparence à venir à bout de tout ce qu'il voudra entreprendre.

Cette démarche nous servira tout de même

pour la Paix, en ce que les Hollandois reconnoîtront mieux la necessité qu'ils ont de se tenir bien amiablement unis avec une Puissance, qui seule fait des progrès en Flandre, contre toutes les forces des Ennemis ensemble, sans que cela l'empêche d'en faire par tout ailleurs. Et il est à croire qu'ils en seront plus retenus, non seulement à ne se point séparer de la France, mais à ne nous pas presser de mauvaise grace de conclure nôtre accommodement, comme Messieurs les Plenipotentiaires craignent qu'ils ne fassent dès qu'ils auront leur compte; parce qu'ils pourront avoir reconnu que nous ne sommes pas en état d'être menez de la sorte, & que nos affaires ne seroient pas moins soûtenuës quand ils commettroient une infidelité, qui sans doute tôt ou tard causeroit leur ruine.

Siege d'Orbitello. On n'a point de nouvelles du Siege d'Orbitello depuis le vingt-neuviéme du passé, qu'on avoit percé le fossé en quatre endroits, & qu'on esperoit d'entrer dans la Place dans dix ou douze jours au plus tard. Carlo de la Gatta fait toute la résistance qui se peut, & la bonté de la Place le favorise extrémement, ne pouvant être attaquée que par un endroit, où il y a trois demi-Lunes, & un grand fossé, avec une Canette d'eau au milieu, & après deux grands Bastions qui sont fort bons.

Siege de Lerida. Monsieur le Comte d'Harcourt poursuit le siege de Lerida, & mande tous les jours qu'il en a bonne esperance, quoi qu'à dire le vrai ausdits Sieurs Plenipotentiaires, on n'a guéres approuvé ici sa resolution de l'attaquer par famine,

mine, sachant le temps que les Espagnols ont eû de bien pourvoir la Place, & les soins qu'ils en ont pris; outre que le Gouverneur empêche avec une extrême application que le moindre soldat ne se sauve. Ce qui fait bien juger que ce n'est pas par le manquement des vivres qu'il craint d'être emporté. Monsieur le Comte assûre toûjours qu'il a de bons avis de l'état des Assiegez; mais les exemples de Tarragone & de Balaguer, quoi qu'avec differens succès, faisans voir avec beaucoup d'autres, que c'est attaquer les Espagnols dans leur fort que de les attaquer par la patience & la sobrieté; on se méfie un peu de ce qui réüssira.

Messieurs les Plenipotentiaires feront connoître par delà que la Circonvallation étant achevée & parfaite, comme on mande qu'elle l'est, la Place ne peut plus se sauver, & peut-être que les Espagnols voyant outre cela que nos Armées agissent heureusement dans la Flandre, même avant que l'Armée de Messieurs les Etats soit en Campagne, & que l'Empereur témoigne assez par la cession de Brisack qu'il veut en toute façon conclure la Paix & consequemment qu'ils n'ont rien à esperer, mais infiniment à craindre, si la guerre continuë plus long-temps, ils se porteront enfin à donner les mains à l'accommodement aux conditions que nous pouvons désirer.

Depuis ce Memoire achevé, le Secretaire de Monsieur le Maréchal de Turenne est arrivé: il partit le dix-sept d'auprès de lui pour ve-

nir dire que sur les Lettres qu'on lui avoit écrites d'ici & sur celles qu'il avoit aussi reçuës desdits Sieurs Plenipotentiaires, il avoit refusé la jonction avec les Suedois jusques à ce qu'il en eût de nouveaux ordres de la Cour, qu'il leur a dit qu'il recevroit en onze jours. Cela a mis Sa Majesté en peine, ne sachant de quelle façon les Suedois auront reçu ce délai ni quelle resolution ils prendront.

Messieurs les Plenipotentiaires qui ont eu la copie des Lettres qu'on a écrites d'ici audit Sieur Maréchal, savent bien qu'on ne lui a a mandé autre chose, si ce n'est qu'il fit son possible pour éviter la jonction, pourvû que cela se fit avec l'agrément des Suedois, à qui on l'a promise : Qu'il essaiât de les tirer à nos fins, plûtôt que de nous laisser entrainer aux leurs, & sur tout qu'il les engageât à nous assister aux prises de Heilbron, & Heidelberg.

Lesdits Sieurs Plenipotentiaires verront par la copie de la Lettre que ledit Maréchal a écrite à Monsieur le Cardinal Mazarin qu'un Billet du Baron d'Avaugour, sur une Lettre qu'il avoit euë desdits Sieurs Plenipotentiaires, avoit beaucoup contribué à le persuader qu'il ne devoit point faire la jonction, & son Secretaire ajoûte qu'il avoit cru qu'on avoit peut-être conclu quelque Traité secret, & qu'il appréhendoit de le gâter. On espere ici que tout aura été remedié par l'arrivée du Sieur de Traci qui étoit chargé par lesdits Sieurs Plenipotentiaires de lui dire les inconveniens qu'ils trouvent à differer ladite jonction, maintenant que les Suedois

dois

dois s'étoient si fort avancez sur la parole que nous leur en avons donnée; Mais en tout cas, on ne s'est pas contenté de renvoier sur l'heure ledit Secretaire, on a dépêché aussi en même temps deux autres Couriers par deux differens chemins, avec les ordres audit Maréchal de faire la jonction sans remise. Que si les Ministres de Suede en font par delà quelques plaintes, il sera bien aisé ausdits Sieurs Plenipotentiaires de les satisfaire, les assûrant que ce n'est qu'un retardement de huit jours. causé par un mal-entendu contre l'intention de Sa Majesté, laquelle a depêché en diligence audit Sieur Maréchal pour lui ordonner de faire la jonction.

Et puis que ce delai est arrivé on pourra le faire valoir aux Députez de Baviere, leur donnant à entendre qu'il n'y a rien que nous n'aions fait pour nous défendre de la jonction, même depuis que les Suedois ont traversé tant de Païs, & se sont rendus sur le Rhin; mais qu'à la fin nous y avons été necessitez; ajoûtant même ce que nous avons sû de Francfort, que l'Archiduc, qui y est, aiant eu connoissance des plaintes des Suedois contre nous sur le refus de cette jonction, à laquelle nous étions engagez de parole avec eux, esperoit d'en profiter, se servant de cette conjoncture pour convier les Ministres de Suede à conclure promptement sans la France un accommodement aussi avantageux qu'ils sauroient desirer.

Pour conclusion, Sa Majesté recommande ausdits Sieurs Plenipotentiaires de presser les

Miniſtres de Suede ſur la Paix ou ſur une ſuſpenſion, pour l'execution des points qui auroient été arrêtez, leur faiſant connoître que quoi que nous ſoions en état de faire de grands progrès en Allemagne, nous jugeons néanmoins à propos de les ſacrifier au bien public, & de ceder même beaucoup de prétentions que nous avons formées, pour obtenir une Paix glorieuſe & recueillir le fruit de tant de travaux, ſans rien hazarder à l'avenir qui puiſſe changer l'état des affaires, qui eſt ſi favorable à la cauſe commune.

LETTRE

Dudit Sieur de Brienne auſdits Sieurs Plenipotentiaires.

Datée du 29. Juin 1646.

On eſpere bien des Hollandois. Combat Naval ſur les côtes d'Italie. Le Duc de Brezé y eſt tué. Affaires de Rome.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS.

VOtre depêche du dix-huitiéme me fut renduë le vingt-deuxiéme, & bien que vous la commenciez d'une maniere qui pouvoit me diſpenſer de la faire voir à la Reine, j'ai été d'un ſentiment contraire. Sa Majeſté s'étant donné la patience de m'entendre ne m'a

m'a rien commandé de vous faire savoir, hormis qu'Elle s'assûre que vous veillerez si bien les Deputez de Messieurs les Etats, qu'ils n'oseront pas faire ce que quelques-uns d'entr'eux peuvent avoir concerté. Outre la diligence que vous y apportez, en informant soigneusement Monsieur de la Thuillerie de toutes choses, la nôtre y contribue aussi, & il pourra arriver qu'il se trouvera plus d'honneur dans le Conseil d'Etat, & plus de loyauté dans les Communautez qui le composent, qu'en aucuns de ceux qu'ils ont choisi pour se trouver à l'Assemblée de Munster, & que ceux-là, ou veillez par leurs Confreres ou repris par leurs Superieurs, changeront de baterie dans la suite du Traité. Il faut avoüer que la pierre de touche est à découvert, & que la piece est déja posée dessus pour y faire paroître de quel titre elle est. Car si Monsieur le Prince d'Orange, qui étoit à Breda le douziéme du courant, se met en Campagne & qu'il attaque quelque Place de consideration, ou seulement qu'il force l'Ennemi à séparer son Armée, qui est opposée à la nôtre, pour lui aller au devant, on pourra conclure que l'Etat & lui marchent de bon pied avec nous. Quelques-uns ont publié qu'il alloit à Dam ou à Bruges; mais c'est une nouvelle faite à plaisir, & cela se justifie en ce que ledit jour il n'avoit pas encore concerté avec Messieurs les Etats ce qu'il devoit entreprendre, dont les Deputez n'étoient partis que du matin pour l'aller trouver. La deputation est célébre & plus qu'à l'ordinaire. De fortune, Monsieur d'Estrades *On espere bien des Hollandois.*

des s'y rendit en même temps, qui aura fortifié le Prince pour résister aux prieres importunes de Madame sa femme qui croit de gagner beaucoup quand elle l'empêche de peu de jours de se séparer d'elle. Il faut avoüer que vous avez admirablement pressé les Deputez, & que la honte de leur infidelité les a couverts en leur présence. Ils se sont défendus comme des gens coupables, & ils ont apris que peu de choses sont secrettes aux grands Rois. Je ne sai pas si l'Ambassadeur des Etats, qui est en cette Cour, est bien informé de ce qui se passe. Si on peut asseoir un jugement sur son recit, l'Article des Indes n'est pas concerté, ni les Provinces ne sont pas seulement convenues de ce qu'elles doivent demander, & il est d'opinion que si on ne leur accorde pas la liberté entiere du trafic, & de se pouvoir établir dans les lieux qui ne sont pas occupez, & que la Paix ou la Treve n'ait lieu dans les Païs qu'ils tiennent, tant aux Indes d'Orient qu'en celles d'Occident, il ne s'en conclura point.

Je n'ai plus à vous demander des raisons pour défendre ce qu'on veut inferer d'un Article secret, portant restriction à l'un du Traité de mil six cens trente cinq. L'opinion des Députez est un préjugé à nôtre avantage, si eux ou leurs Superieurs cherchent à l'interpreter, on aura sujet de blâmer les uns & de se plaindre des autres. Comme vous attendez avec impatience le retour de Monsieur de Trautmansdorff, nous en avons aussi d'avoir de vos Lettres, & nous souhaitons que vous ne vous soiez

pas

pas mécomptez au jugement que vous faites que sa venue & celle des Plenipotentiaires de Suede sera à dessein de finir cette grande affaire. Les avis que nous avons de Suede portent que la Reine veut la Paix; mais ce n'est pas une chose qui ne soit combattue, & ceux qui la lui déconseillent ne sont pas dénuez de raisons, pour appuier leur sentiment. On peut dire qu'ils ont encore du credit pour se faire croire. Pourtant nôtre Ministre a été trompé si la justice ne l'emporte, & d'autres considerations qui l'appuient, sur lesquelles Sa Majesté fait grande reflexion. Je m'abstiens de vous en dire les particularitez, pour être persuadé qu'il vous les a écrites, & que Monsieur de Saint Romain vous en aura donné une pleine information.

J'aurois achevé, n'étoit que je suis obligé de vous faire part du succès d'un Combat Naval qui a été donné à la vûë de l'Italie. Trente Galeres ennemies & vingt-cinq Gallions ont été rencontrez par nôtre Armée composée de vingt Galeres & environ autant de Vaisseaux. Les nôtres les ont combattus, & donné la chasse plus de trente heures. Le mauvais temps a jetté leur armée vers la Corse, & la nôtre a été contrainte de relâcher en Provence, où s'étant raccommodée en trois jours, elle a déja fait voile à la Mer. Cet avantage nous coûte la perte de Monsieur le Duc de Brezé, qui a été emporté d'un coup de Canon.

Combat Naval sur les côtes d'Italie.

Le Duc de Brezé y est tué.

Une Escadre de Vaisseaux que nous avions envoiée joindre l'Armée, avoit porté un renfort à celle de terre, & les avis que nous en

* Orbitelle.

avons fort que la * Place assiegée ne pouvoit plus se défendre, que pour la troisiéme fois on avoit fait la Gallerie & que le Mineur étoit attaché. La mort de Monsieur de Brezé a fait vaquer un Gouvernement, & une charge de consideration, que la Reine a été conviée de prendre pour satisfaire le public. Toutes sortes de conditions de personnes lui ont fait connoître qu'elle devoit cela & au Roi & à elle, & Sa Majesté s'y est d'autant plus librement disposée, qu'elle prenoit un établissement sans qu'il en coûtât rien à l'Etat, duquel elle n'eût pas voulu consommer les deniers pour son avantage particulier.

Affaires de Rome.

Hier sur les deux heures après midi arriva en cette Ville un Courier depêché par Monsieur l'Abbé de Saint Nicolas, porteur de trois depêches, l'une du dixiéme, l'autre du douziéme, & l'autre du dix-septiéme du mois. Par la premiere, il donne avis qu'il a été à l'audience du Pape sur les demandes qu'il a faites (qui sont les quatre dont vous avez ouï parler souvent) & que sa Sainteté lui aiant demandé du temps pour déliberer ce qu'elle auroit à lui répondre, il a témoigné en être surpris, & a repliqué à sa Sainteté qu'elle savoit bien la justice des prétentions de Sa Majesté pour en avoir souvent discouru avec les Ambassadeurs de la République, mais que puis qu'elle vouloit du temps, il la supplioit qu'il fut bref parce qu'il étoit obligé de dépêcher en Cour pour y donner information de ce qu'il avoit avancé. Il fut convié de retourner dans trois jours, à quoi il

il ne manqua pas; & par la seconde de ses Lettres il explique ce qui se passa en cette seconde audience. Il seroit trop long, & même importun, de vous raconter par le menu les protestations d'affection, dont on l'avoit longuement entretenu, le sujet qu'on avoit de se plaindre de ce qu'on ne mettoit point en compte les grâces reçûes, qu'on en demandoit de fort extraordinaires, & qu'on s'y attachoit sans qu'on en connut l'utilité, ne pouvant croire qu'on travaillât à lui faire perdre la réputation. Sa Sainteté ajoûta qu'on le pressoit de recevoir à son Audience les Ambassadeurs de Portugal; ce qui avoit été jugé ne pouvoir être fait du vivant du Pape Urbain, & que cette question avoit été agitée en une Congregation de Cardinaux & de Prélats, fort éloignez d'aucune dépendance de la Couronne d'Espagne, qui y faisoit une formelle opposition, & qu'il ne pouvoit passer par dessus cette resolution; mais qu'il vouloit bien s'en informer une seconde fois pour en prendre avis. Il ne s'expliqua pas, s'il s'y conformeroit; que pour les benefices de Catalogne il ne pouvoit faire plus que ce qu'il avoit fait, & que ce qu'il avoit declaré qu'une Abbaïe, qui y étoit de la nomination du Roi Catholique, ne portoit point de préjudice à Sa Majesté, parce que c'étoit un droit acquis à l'autre quand il n'auroit nul droit sur cette Principauté, aiant été fondée par ses Prédecesseurs à cette condition & lors qu'ils ne la possedoient point. Que pour Beaupui, il avoit eu des peines incroiables; qu'il n'avoit consenti à le faire arrêter que sous

con-

condition qu'il feroit jugé à Rome ; qu'aiant contrefait le fou, il l'avoit tiré du Château & l'avoit fait garder par cent soldats, & qu'aiant vû qu'il songeoit à s'évader il l'avoit fait resserrer au lieu d'où il l'avoit tiré ; qu'il n'y avoit point d'Exemple qu'un Prince eût livré un prévenu à la priere d'un autre, & qu'il ne se pourra resoudre à le donner & être cause de sa mort. Enfin Sa Sainteté s'étendit beaucoup sur la faute des Barberins, sur leurs crimes & sur la justice qu'elle devoit à ses peuples, qui la lui avoient demandée ; mais que par respect pour Sa Majesté, elle se relâcheroit à leur faire des graces, comme de remettre l'amende qu'ils ont encouruë par leur desobeïssance & contumace, les rétabliroit en la jouïssance de leurs Benefices, & leveroit les sequestres, pourvû qu'ils se rendissent à Rome, & s'humiliassent devant lui. Ledit Sieur de Saint Nicolas n'insista pas fortement sur les trois premiers points, parce que cela avoit été concerté ; mais il fit effort pour disposer le Pape à plus en celui-ci, posa les termes rapportez par les Ambassadeurs de Venise, qui avoient donné lieu à venir à son Audience, que ce n'étoit point avec les Barberins qu'il traitoit, mais avec le premier Roi du monde, duquel la réputation étoit si engagée à proteger cette Maison, qu'il falloit qu'il le fit ou qu'il la perdît entierement, & que sa Sainteté, au lieu de souffrir de la diminution en la sienne en se relâchant, l'augmentoit par l'avantage qu'il recevoit de se rendre entierement dependante une

Cou-

Couronne, telle que celle de France. Que la crainte & le respect, qui étoient deux mouvemens raisonnables, avoient contraint les Barberins de sortir des Etats de l'Eglise ; mais que pour y revenir ou rentrer dans sa bonne grace ils étoient disposez à faire tout ce qu'il prescriroit, bien entendu après que toutes les affaires auront été ajustées; mais que la même crainte qui les avoit fait partir de Rome ne leur pouvoit permettre d'y revenir. Sur cela, le Pape lui dit qu'ils viennent à une Ville de l'Etat Ecclesiastique de la Romagne ou de là Marche, & que leur affaire n'étant que civile, toutes choses s'ajusteroient par le respect de la France. Ledit Sieur Abbé ne voulut pas presser davantage, crainte de mettre les affaires hors d'état jusques à ce qu'il eût eu ordre & réponse à sa dépêche.

La troisiéme contient l'avis qu'ils avoient eu du Combat naval, tel que je vous l'ai mandé, & de la resolution que le Cardinal de Pologne avoit prise de se declarer François. Pour cette fois je ne vous saurois mander ce que Sa Majesté resoudra touchant ces affaires. Je ne lui ai pas encore montré la dépêche que j'ai seulement parcouruë, & avec tant de hâte que je puis bien en avoir oublié une bonne partie; mais si je fais faute à vôtre égard, j'y satisferai quand je vous ferai savoir ce qui aura été deliberé sur icelle. Ce que j'ai jugé, sur l'avis & en conformité de ce que mande ledit Sieur Abbé, c'est que le Pape pourroit rendre Beaupui, si on l'assûroit de lui sauver la vie. Je suis &c.

L E T-

LETTRE

Dudit Sieur de Brienne aufdits Sieurs Plenipotentiaires.

Datée du 30. Juin 1646.

La Cour de France envoie un Gentilhomme à Vienne pour faire compliment sur la mort de l'Imperatrice.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS,

La Cour de France envoie un Gentilhomme à Vienne pour faire compliment sur la mort de l'Imperatrice.

ENfin le Gentilhomme deſtiné pour faire le voiage de Vienne part ; ſans néanmoins qu'il ſoit aſſûré de l'achever. Il eſt chargé de Lettres ſelon que je vous ai mandé qu'elles ſeroient écrites ; ſans y être nommé, afin que vous jugiez ſi ; parce qu'il eſt depêché de cette Cour, cela ſeroit un ſujet de jalouſie & ſi on la prendroit moindre d'un que vous envoieriez ; pour paſſer l'office de condoleance, à quoi la proximité & la bienſeance obligent Leurs Majeſtez. Par ce même Gentilhomme vous recevrez un Memoire qui vous donne des moiens de ſortir des deux affaires qui nous ſemblent les plus difficiles à accommoder avec les Eſpagnols, auſquels vous leur ferez valoir qu'on leur ſacrifie un Roiaume, & qu'on leur donne encor le moien de rentrer dans une Principauté. On eſt perſuadé que ſelon vôtre prudence ordinaire vous ne vous ouvrirez que bien à propos, & que

que ce que vous prômettrez ne sera jamais sû que quand il n'y aura plus de danger qu'il soit publié. Je vous ai fait savoir le succès du Combat naval, l'avantage que nous y avons eu, qui s'est trouvé diminué par la perte de Monsieur le Duc de Brezé, & le jugement que je faisois que Sa Majesté prendroit l'établissement que ce Duc avoit, qui ne peut être trouvé que mediocre, puis qu'il n'avoit pas semblé trop grand en la main d'un Particulier. Il m'a été commandé de vous en donner avis ; après que j'ai eu ordre de l'aller déclarer à Monseigneur le Prince, lequel me témoigna approuver ce que Sa Majesté avoit resolu, ce qu'il a fait depuis confirmer par Monsieur le Président de Nesmond. Il a passé en l'esprit de tout le monde que Sa Majesté se devoit cette justice ; & tel qui a peu d'habitude avec elle s'est enhardi de lui en parler, aussi bien que ceux qu'elle honore de sa confiance. Je me servirai de l'occasion de l'envoi de ce Gentilhomme pour vous adresser le double d'un Chifre, qui a été donné à Monsieur le President de Bellievre en partant pour son Ambassade extraordinaire d'Angleterre, afin que vous aiez liberté de lui écrire, comme il a ordre de vous faire savoir ce qui se passera dans le cours de sa Negociation. Vous aiant écrit par l'Ordinaire qui est parti ce matin, je n'ai rien à ajoûter que les protestations accoûtumées que je serai toute ma vie, &c.

MEMOIR

Du Roi ausdits Sieurs Plenipotentiaires.

Daté du 30. Juin 1646.

Arrivée du Courier d'Espagne avec les pouv pour Pegnaranda. Il faut être ferme dans l' faire de Portugal. La France cedera de ses p pres avantages pour maintenir ce Roi sur le T ne. Au moins faut-il lui procurer une Tr d'un an: Et à la Catalogne une de 8. ou Affaires d'Italie. Affaires de Flandres. Ce les Espagnols veulent ceder à la France dans Païs-Bas. La France voudroit avoir l'A tois, Damvilliers, Landreci, Cambrai, & Cambresis.

LA derniere dépêche desdits Sieurs Ple potentiaires qui est du dix-huitiéme, contenant qu'une simple relation de ce q s'étoit passé dans une Conference qu'ils avoie eüe avec les Ministres de Hollande, il n'écl pas d'y faire grande réponse, puis que Sa M jesté leur a écrit à diverses fois si amplement cette matiere, & qu'il est certain qu'il ne se pe rien ajoûter aux soins & à l'adresse qu'ils c emploié jusques-ici pour remettre les Déput dans le train de l'honneur.

Sa Majesté desire seulement que lesdits Sie

Pl

Plenipotentiaires examinent s'il ne seroit pas à propos qu'ils écrivissent une Lettre bien étudiée à Messieurs les Etats dans cette conjoncture, qui servit à confirmer ceux d'entre eux qui sont dans de bons sentimens, & à ramener les autres qui se laissent entrainer aux artifices de nos ennemis. Car quoi que le Sieur de la Thuillerie leur représente continuellement tout ce qu'il peut là-dessus, il seroit bon qu'il y eût quelque piece qui demeurât à toûjours & qui fit voir les soins qu'on a pris de nôtre côté pour les maintenir en leur devoir, & fit éclater davantage la lâcheté de leur défection, si elle arrivoit, contre ce que nous croions. En tout cas, il semble qu'il sera bon de faire souvenir le Sieur de la Thuillerie (comme on lui mande d'ici) qu'il ne manque pas de faire connoître ausdits Sieurs Etats l'autorité que se veulent attribuer les Députez qui sont à l'Assemblée; qu'ils ne considerent que par bienséance & par civilité comme s'ils en étoient tout à fait indépendans, parce que leur pouvoir est émané des Provinces; & qu'en effet ils entretiennent des Negociations particulieres avec elles, & y font de fois à autres des voiages sous prétexte de leurs intérêts domestiques; mais à dessein seulement de faire des Cabales pour les disposer à la conclusion du Traité, tel qu'ils l'ont arrêté avec les Espagnols.

Maintenant que le Courier qui devoit apporter le pouvoir aux Ministres d'Espagne & tous les ordres pour traiter avec Messieurs les Etats, est repassé, il semble que la Negociation de la Paix

Arrivée du Courier d'Espagne avec les

…oirs …r Pe-…aran-da. Paix eſt dans une criſe qui doit bientôt fai connoître ce que l'on en peut eſperer de bi ou de mal.

Sa Majeſté juge par les avis qu'elle a de div endroits, & par ce auſſi que les Sieurs Plenip tentiaires lui ont mandé de la mauvaiſe diſpo tion de Meſſieurs les Etats envers les Portuga que les affaires de Portugal ſeront les ſeules les Eſpagnols ſe rendront les plus difficiles, p la connivence & même à l'inſtigation des Ho landois, qui ſe ſont propoſez de partager av le Roi d'Eſpagne la dépouille dudit Roi.

Il faut être ferme dans l'affaire de Portugal. Sa Majeſté donc eſtime que la meilleure co duite que nous puiſſions tenir en cela, c'eſt montrer préſentement grande fermeté dans point de Portugal pour trois raiſons.

L'une, pour obtenir en effet, s'il eſt poſſibl à ce Roi-là les avantages, qu'il eſt de l'inte & de l'honneur de cette Couronne de lui pr curer; ce qu'elle ſouhaite à tel point qu'elle crifieroit bien volontiers, comme il a été ma dé, de ſes avantages propres dans le Traité la Paix, pourvû qu'il y eût moien de l'afferr dans la poſſeſſion de tous les Etats qu'il poſſed

La France cedera de ſes propres avantages pour maintenir ce Roi ſur le Trône.

La deuxiéme, afin que, ſi pour le bien de Chrétienté & du repos public, nous ſomn forcez de nous relâcher ſur ſes interêts, no en ſoions d'autant plus juſtifiez devant le mo de, qui verra que ce n'eſt qu'après avoir f tous les efforts poſſibles pour les ſoutenir gén reuſement & vigoureuſement.

Et la troiſiéme, afin que cette fermeté no ſerve pour obliger nos parties à ſe relâcher

les-mêmes en nôtre faveur en quelque autre point important que nous prétendons ; ce qui est remis pourtant à la prudente direction desdits Sieurs Plenipotentiaires, qui sauront bien sur les lieux se prévaloir de tout à l'avantage de cet Etat. Ils n'oublieront pas en cette rencontre de faire adroitement valoir que ceder de nôtre part le point de Portugal, c'est assûrer au Roi d'Espagne le recouvrement d'un grand & important Roiaume.

Sa Majesté cependant trouve bon que ne pouvant faire mieux ils essaient de sortir de cette affaire par le moien d'une Treve de deux ans, ou dix-huit mois, ou au moins d'une année, si ce n'est que les Ministres de Portugal qui sont avec eux jugeassent plus avantageux au service de leur Maître de traiter présentement de quelque autre forme d'accord, qui délivrât de tout embaras pour l'avenir. En tout cas, on pourra convenir que durant la Treve on tâchera par quelque expedient de faire cet accommodement. *Au moins faut-il lui procurer une Treve d'un an.*

Quant à la Catalogne, Sa Majesté retenant le Comté de Roussillon & Roses avec ses dependances, en vertu de la Paix, trouve bon que lesdits Sieurs Plenipotentiaires, au cas que l'on ne puisse pour le reste faire condescendre les Espagnols à une Treve de celle de la durée de Messieurs les Etats, ou ajuster l'affaire par quelque autre moien de ceux qui ont été mandez, consentent de sa part à une Treve de douze années ou de dix, mais qui ne puisse être moindre que de huit. *Et à la Catalogne une de 8. ou 10.*

Il faudra seulement qu'ils apportent deux précautions en cette affaire-ci de la Catalogne, outre plusieurs autres qui leur ont été marquées en des depêches précedentes.

L'une, que si les Espagnols prétendoient de ravoir Flix ou quelque autre Lieu, petit ou grand, de ceux que nous tenons, sous prétexte qu'ils fussent au delà de l'Ebre ou de la Segre ; lesdits Sieurs Plenipotentiaires ne doivent pas y consentir, mais remontrer qu'il seroit extraordinaire, en ne faisant qu'une Treve, qu'on nous contestât la possession de tout ce que nous avons présentement.

L'autre, qu'ils prennent garde à tenir bon autant qu'il se pourra, afin d'avoir par la Paix toutes les dépendances de Roses, parce que les Espagnols pourroient proposer de restraindre le Comté de Roussillon & ce qui nous devra demeurer, au Païs qui est au delà du Col de Pertuis, dans lequel il n'y a rien desdites dépendances; mais comme Sa Majesté ne prétend pas que des points de cette consideration empêchent la conclusion de la Paix, si d'ailleurs les plus importans sont ajustez, Elle donne pouvoir ausdits Sieurs Plenipotentiaires de se relâcher autant qu'ils le jugeront à propos.

Comme Lerida ne peut plus manquer, la guerre continuant, de tomber au pouvoir du Roi, Messieurs les Plenipotentiaires feront instance que cette Place nous demeure durant la Treve; mais si la conclusion de l'accommodement ne dépendoit que de cette prétention, Sa Majesté leur permet de s'en relâcher, pourvû toutefois

que

que ladite Place ne fut pas en nos mains lors que les autres conditions feront ajuſtées.

Leſdits Sieurs Plenipotentiaires auront ſoin en cela de faire valoir beaucoup les ſinceres intentions de Leurs Majeſtez pour la Paix, faiſant éclater l'offre de la retraite de leur Armée de devant Lerida, lors que la Place, dont chacun ſait l'importance, ne pouvant plus être ſecouruë, la conquête en eſt infaillible ; & il ſe pourra même faire que les Eſpagnols manquant de tous les moiens de la ſauver, auront recours à celui de nous donner promptement ſatisfaction ſur tous les autres points, afin que la conclusion de l'accommodement nous oblige à en abandonner l'entrepriſe.

On adreſſa de Compiegne auſdits Sieurs Plenipotentiaires un Memoire que les Miniſtres de Catalogne, qui étoient à la Cour, avoient préſenté à Leurs Majeſtez touchant la Treve ; mais comme il n'a pas été approuvé par les Conſiſtoires, qui ont la direction de la Principauté, & qu'ils ont depuis peu depêché ici un Courier exprès avec d'autres Memoires (ſe remettant ſur tout comme ils devoient, à tout ce que Sa Majeſté trouvera bon de reſoudre ſur ce qu'ils ont crû lui devoir repréſenter) on envoie auſdits Sieurs Plenipotentiaires les depêches mêmes qu'a apportées ledit Courier, & outre cela un Memoire ſuccint que le Sieur le Tellier a été chargé de dreſſer, de tout ce qui s'eſt paſſé en cette affaire, tant à la Cour qu'à Barcelonne, afin que leſdits Sieurs Plenipotentiaires y faſſent les reflexions convenables, & que dans

la suite de la Negociation, ils procurent, autant qu'il dépendra de leur industrie & de leur prudence, l'accomplissement de toutes les choses qui vont à l'avantage & à la satisfaction de ces peuples-là.

On leur adresse aussi le Memoire qu'a donné le Sieur Twarti sur ce desaveu du Principat.

Affaires d'Italie. Quant aux affaires d'Italie, Sa Majesté se remet à ce qui en a déja été mandé, & croit qu'en retenant Pignerol, on pourroit convenir que tout sera rendu de part & d'autre, à condition néanmoins que la restitution de Cazal, Verruë, & Bujas, & la Citadelle de Turin, de nôtre part, & Verceil du côté des Espagnols, sera sursise pour un an, pendant lequel il sera convenu des moiens de pourvoir à la sûreté de Cazal, & à l'execution de ce qui aura été ajusté sur les differens, qui sont entre les Maisons de Savoye & de Mantoüe; comme aussi de quelques petits interêts que la France peut avoir avec lesdites Maisons & qu'il n'eût pas été possible de discuter présentement dans l'Assemblée, sans retarder beaucoup la Paix; convenant néanmoins que l'on ne puisse retourner aux hostilitez, au cas qu'il se rencontre des difficultez à conclure toutes les choses à la satisfaction commune pendant ladite année; Sa Majesté remettant néanmoins entierement ausdits Plenipotentiaires de prendre sur tout ce que dessus, qui concerne les affaires d'Italie, les resolutions qu'ils estimeront les plus convenables pour le bien de son service.

On

On ne parle point des Postes de Toscane, parce que nous n'avons pas nouvelle encore de la prise d'Orbitello ; mais si la Place tombe, comme on l'espere, assez à temps pour pouvoir chasser aussi les Espagnols de Porto Hercole, avant que l'Armée soit obligée par les excessives chaleurs, de quitter ces quartiers-là, où l'air est très-mal sain, il ne faudra rien oublier pour conserver lesdits Postes, dont lesdits Sieurs Plenipotentiaires connoissent l'importance pour toutes les affaires d'Italie.

Affaires de Flandres.

Pour la Flandre, il faudra faire la guerre à l'œil, c'est-à-dire que lesdits Sieurs Plènipotentiaires se conduiront selon les avis qu'ils recevront des succès que les Armées de Sa Majesté auront en ce Païs-là, & de la façon dont agiront Messieurs les Etats, accroissant ou diminuant nos prétentions, suivant ce que les conjonctures requerront. Dans la constitution présente des affaires (presuposé la prise de Courtrai, que les dernieres nouvelles que nous avons du Camp faisoient esperer à cinq ou six jours de là) il est à croire que les Espagnols, soit pour arrêter promptement le cours de nos progrès, & de Monsieur le Prince d'Orange, soit pour empêcher ceux que vrai-semblablement nous pouvons faire ailleurs en tous endroits, soit pour la crainte qu'ils ont de demeurer seuls en guerre, voians l'Empereur resolu à conclure la Paix à tout prix; soit enfin pour reconnoître l'impossibilité de separer Messieurs les Etats de cette Couronne, principalement en ce qui concerne les interêts des Païs-Bas, ausquels ils

 avoûent

avoûent être étroitement engagez, ils consentiront sans doute bien-tôt à la plus grande partie des avantages que Sa Majesté peut desirer de ce côté-là.

Il sera bon dès qu'ils feront une proposition équitable & dont nous puissions raisonnablement nous contenter, que Messieurs les Plenipotentiaires ne perdent point de temps à depêcher ici pour en informer Sa Majesté & lui en mander leur sentiment; sur lequel Elle leur fera savoir avec la même diligence ses sentimens.

Ce que les Espagnols veulent ceder à la France dans les Païs-Bas.

On a des avis qu'ils doivent absolument proposer tout le Comté d'Artois avec Damvilliers & Landrecy, à condition qu'on leur rende le reste; mais quelques-uns ajoûtent, qu'ils consentiront même à nous laisser Bourbourg, Graveline & Thionville, ou que tout au plus ils insisteront à prétendre que Thionville soit razé, à condition qu'il ne pourra plus être fortifié, & qu'ils demanderont aussi la demolition de Graveline, nous laissant le Fort Philippes, qui a été bâti sans contredit sur le terrein de France; (ce qu'on s'assûre qu'ils ne desavoüeront pas eux-mêmes) & c'étoit aussi pour cette raison que quand ledit Fort fut pris, Monsieur le Comte de Charrost, Gouverneur de Calais, fit tant d'instances pour y être reconnu, comme étant une dépendance de son Gouvernement; mais comme il en étoit un peu éloigné & si proche de Graveline, on jugea plus à propos, pour le service de Sa Majesté, qu'il fut annexé au Gouvernement dudit Graveline.

Sa

Sa Majesté, si on ne peut faire mieux, ne s'éloignera pas de ces démolitions aux conditions susdites, pourvû qu'on nous céde tout le Comté d'Artois, (dans lequel la Bassée est compris) Damvilliers, & Landrecy; & si les choses en viennent là on donnera des connoissances plus particulieres ausdits Sieurs Plenipotentiaires de certains Chateaux ou petits Forts que nous tenons & qu'il faudra conserver, parce qu'ils sont necessaires pour la garde du Païs. Sa Majesté recommande ausdits Sieurs Plenipotentiaires de mettre en pratique tous les moiens dont ils s'aviseront pour faire demeurer, s'il étoit possible, Cambray & le Cambresis à cette Couronne, moiennant quoi Sa Majesté rendroit volontiers tout ce que ses armes ont pris sur la Lis, & Courtrai même, & tels autres avantages que nous pourrions avoir pour lors emportez, pourvû qu'ils ne fussent pas d'une derniere consequence.

La France voudroit avoir l'Artois, Damvilliers, Landrecy, Cambray & le Cambresis.

Enfin, lesdits Sieurs Plenipotentiaires sauront que moiennant quelque ajustement, dont on pourroit convenir pour de petits Forts, selon les commoditez des uns & des autres, Sa Majesté rendra à l'Espagne tout ce qu'elle a occupé pendant la guerre dans les Païs-Bas, pourvû qu'Elle retienne l'Artois, Cambray, & le Cambresis.

Sa Majesté considerant que la prise des Postes sur la Lis donne à ses armes l'entrée dans la Flandre, qui étoit le seul motif qui l'avoit obligée ci-devant à fortifier Warneton; & voiant que pour sa garde Elle y entretenoit assez inu-

tilement, & avec grande depense, des troup qui peuvent être emploiées ailleurs, Elle l'a d puis un mois fait demolir entierement, & n'en a conservé que le Fort qui est en bas sur Riviere, dont elle a crû devoir avertir lesd Sieurs Plenipotentiaires & des raisons qui ont obligée, &c.

ÉCRIT

Envoié en Cour avec la depêche du 9 Juillet 1646.

Raisons pour lesquelles il seroit plus avantageux la France de tenir l'Alsace comme Fief de l'Em pire. La France étant Membre de l'Empire Rois pourroient devenir Empereurs. Les Princ d'Allemagne en seroient plus autorisez à entr en Alliance avec la France. La France saur tout ce qui se passeroit dans les Dietes. L'Empi ne paroîtroit pas demembré par la Cession de l'A sace. Raison contraire. De cette maniere l'A sace pourroit quelque jour retourner à l'Empir Charles Quint a preferé que la Franche-Comté fi Fief de l'Empire, & pourquoi. Si le Roi e Souverain en Alsace, il sera suspect à tous l voisins. S'il est Feudataire, il sera Vassal d'un au tre Prince & pourra être mis au Ban de l'Empir

Raisons pour lesquelles il seroit plus avantageux à la France de tenir l'Alsace comme Fief de l'Empire.

IL y a quelque diversité d'avis sur l'offre qu nous a été faite par les Imperiaux.

Il y en a qui croient (& plusieurs Alle man

mans sont de cette opinion) qu'il seroit plus avantageux au Roi de retenir les Païs qu'on laisse à Sa Majesté, en Fief, & de relever de l'Empire à condition d'avoir séance & voix dans les Dietes, que de les posseder en toute Souveraineté & ne point dépendre de l'Empereur.

La France étant Membre de l'Empire, ses Rois pourroient devenir Empereurs.

Ils disent que cela nous donneroit plus de familiarité avec les Allemans qui nous considereroient à l'avenir comme leurs Compatriotes & comme Membres de l'Empire; que cette qualité pourroit un jour servir de degré à nos Rois pour monter à l'Empire & pour l'ôter à une Maison, dont la grandeur nous est suspecte.

Les Princes d'Allemagne en seroient plus autorisez à entrer en Alliance avec la France.

Que cela donneroit moien aux Princes d'Allemagne de traiter plus librement avec nos Rois toutes sortes de Confederations & d'Unions, sans que l'Empereur le pût trouver mauvais ni l'empêcher. Ce qui n'arrivera pas de même tandis qu'on ne pourra les considerer que comme Princes étrangers, qui ne possedent rien dans l'Empire.

La France sauroit tout ce qui se passeroit dans les Dietes.

Que pouvant envoier des Deputez dans toutes les Dietes, nous aurons moien de savoir tout ce qui s'y passera, de traverser les desseins de la Maison d'Aûtriche, & de remedier de bonne heure à ceux qui pourront être formez contre la France.

L'Empire ne paroîtroit pas démembré par la Cession de l'Alsace.

Que l'offre de laisser au Roi en toute Souveraineté les Païs qui lui seront cedez est bien avantageuse aux Empereurs & aux Princes de sa Maison; mais elle n'est pas si agréable au reste de l'Empire, que si on ne faisoit point ce démembrement.

Mais

Raison contraire.

De cette maniere l'Alsace pourroit quelque jour retourner à l'Empire.

Mais quand tout cela feroit encore plus confiderable, la plûpart des Allemans difant qu'on ne fauroit poffeder les Païs cedez en fief relevant de l'Empire & les incorporer à la Couronne; mais qu'il faudroit en ce cas-là les limiter à la ligne de Bourbon ; cela fait ceffer la raifon de douter, n'y aiant perfonne qui puiffe croire qu'il foit plus avantageux (pour quelque confideration que ce foit) de poffeder un Païs qui releve de l'Empire, & qui lui peut retourner un jour par le défaut d'un certain nombre de perfonnes, que de le poffeder en toute Souveraineté fans qu'il puiffe jamais être demembré de la Couronne ; vû que de cette forte la France reprendra fes anciens limites, lors que l'abfoluë & independante Souveraineté de nos Rois s'étendra jufques au Rhin.

Ceux qui ont mis en avant les confiderations ci-deffus couchées en premier lieu, & en faveur du premier avis, ajoûtent qu'en cas que l'Alface ne puiffe être laiffée à Sa Majefté & à fes fucceffeurs Rois à la Couronne de France en fief de l'Empire, perfonne ne doute ici qu'il ne vaudroit mieux l'avoir pour toûjours en Souveraineté. Mais comme il y a grande apparence que la Pomeranie demeurera à perpetuité à la Couronne de Suede & ne laiffera pas de relever de l'Empire, la même chofe ne pourroit-elle pas être acordée à la France?

Le prétexte que les Empereurs ont pris d'affifter le Roi d'Efpagne des forces de l'Empire c'eft que ce Roi en eft Membre. Cela fe voit dans les Protocolles des Dietes, & cela a fervi juf-

ques-

ques-ici à tromper la credulité de beaucoup d'Allemans.

Si nos Rois étoient Membres de l'Empire, ou ils en tireroient la même aſſiſtance ou au moins ils empêcheroient que l'Empereur ne s'intereſſât contre eux, & le prétexte ſuſdit ceſſeroit entierement, ce qui ne ſeroit pas un petit avantage.

Charles-Quint auroit pû aiſément faire paſſer à ſes ſucceſſeurs la Comté de Bourgogne en Souveraineté, s'il y avoit trouvé quelque profit. Mais au contraire il a pris grand ſoin de l'attacher davantage à l'Empire, & de la mettre ſous ſa garde & protection par la tranſaction faite à Augsbourg l'an mil cinq cens quarante huit, en vertu de laquelle les Imperiaux prétendent encore aujourd'hui qu'ils ne peuvent pas s'obliger à n'aſſiſter point le Roi d'Eſpagne contre la France. *Charles-Quint a préferé que la Franche-Comté fut Fief de l'Empire & pourquoi.*

Si François premier eût été Prince de l'Empire, la prudence de la Reine ne ſeroit pas aujourd'hui ſi occupée à reparer les fautes & les diſgraces de ce Prince, qui ont tant coûté à la France & il auroit eu ſur la Maiſon d'Aûtriche les avantages qu'elle a pris ſur lui.

L'Hiſtoire nous apprend que les Ambaſſadeurs de France n'ont pas été toûjours ouïs dans les Dietes de l'Empire. On a quelquefois envoié au devant d'eux leur dire qu'ils euſſent à ſe retirer & quelquefois on les a congediez bien honteuſement en leur déclarant que le Roi de France n'a que voir dans les affaires d'Allemagne.

gne. L'état glorieux où ſont maintenant les nôtres ne laiſſe rien concevoir de tel. Il eſt néanmoins bon d'examiner ſi le temps avenir ne peut pas dans quelques intervalles être auſſi-tôt ſemblable au paſſé qu'au préſent.

Il y auroit plus de ſûreté à l'acquiſition de l'Alſace tenuë en fief. Car de cette ſorte l'interêt du Roi ſera mêlé avec l'interêt commun de tous les Princes & Etats de l'Empire; & s'il arrivoit dans cinquante ans quelque trouble ou guerre civile en France on connoîtroit alors les desavantages d'avoir détaché du corps de l'Empire un Païs ſi éloigné du cœur du Roiaume.

Si le Roi eſt Souverain en Alſace, il ſera ſuſpect à tous les voiſins.

Si le Roi eſt Souverain en ce Païs-là, il ſera ſuſpect à tous les voiſins, Princes, Comtes, & Villes de l'Empire, qui craindront inceſſamment la perte de leur liberté, au lieu que s'il y eſt en qualité de Landgrave d'Alſace, il ſera reſpecté & aimé d'eux tous. Au premier cas, ils ne ſongeront qu'à remettre les choſes comme elles ont été ci-devant. Au ſecond, ils trouveront leur compte à maintenir Sa Majeſté en la poſſeſſion de l'Alſace & de Briſack.

L'éclat de la Souveraineté le devroit tant moins emporter ſur le ſolide & l'utile, que nous ſuivrions en cela le deſir de nos ennemis & accepterions cette liberalité d'une main ſi ſuſpecte.

S'il eſt Feudataire, il ſera Vaſſal d'un

Ce n'eſt pas qu'en la refuſant l'on ne fut expoſé à un autre blâme d'avoir rendu volontairement le Roi Feudataire & Vaſſal d'un autre Prince & qu'on ne ſût bien marquer la differen-

ce

ce qu'il y a pour le Roi d'Espagne qui releve la Bourgogne des Empereurs, qui est qu'ils sont toûjours de sa Maison, au lieu qu'au contraire, si l'Alsace demeure Fief de l'Empire, on nous fera tous les jours des querelles d'Allemand, on pourra mettre nos Rois au Ban de l'Empire, &c.

autre Prince & pourra être mis au Ban de l'Empire.

Il faut avoüer que c'est une question très-difficile à resoudre, & que le choix, quel qu'il puisse être, laissera matiere de reprehension. Mais puis qu'il faut prendre parti; il semble que le plus sûr & le plus utile est la plus certaine regle dans les affaires d'Etat.

MEMOIRE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires à Son Eminence.

Du 9. Juillet 1646.

On est plus content des Députez de Hollande. Prise de Courtrai.

NOus sommes obligez de faire savoir, par ce Memoire particulier, à Son Eminence qu'il importe extrémement, si on veut que nous tirions par deçà quelque avantage de la fermeté que nous avons témoignée jusques ici, qu'on n'ait aucune connoissance par delà des derniers ordres qui nous ont été envoiez par la depêche du premier de ce mois. Car si les Espagnols

pagnols ont le moindre vent que nous aions pouvoir de nous relâcher, tant pour la Catalogne que pour le Portugal, ils se rendront plus difficiles; mais pourvû qu'ils ne découvrent rien des intentions de leurs Majestez, nous pourrons peut-être sortir plus avantageusement de ces deux points, & nous avons quelque esperance qu'ils s'avanceront plus qu'ils n'ont encore fait, lors qu'ils verront la Paix de l'Empire sur le point d'être concluë; sur tout si l'Armée de Messieurs les Etats agit vigoureusement en même temps. Il est bien vrai qu'on nous donne de mauvaises nouvelles de la santé de Monsieur le Prince d'Orange. Mais Messieurs les Etats assûrent que, quand sa mort arriveroit, ils ne laisseront pas de mettre leur Armée en Campagne & de faire leur devoir. S'ils tiennent leur parole, nous ne faisons point de doute que nous n'aions bientôt le compte du Roi avantageusement.

On est plus content des Députez de Hollande. Prise de Courtrai.

Dans une visite que leurs Deputez nous ont renduë ce matin, ils nous ont autant donné de satisfaction que nous avons ci-devant eu sujet de nous plaindre de leur procedé. Après nous avoir fait compliment sur la prise de Courtray, & justifié par diverses raisons les manquemens passez; ils ont promis de voir bientôt Monsieur Contarini pour lui faire connoître en bons termes qu'ils sont fort éloignez de condamner les prétentions de la France, & qu'ils sont obligez d'appuier & procurer de tout leur pouvoir son entiere satisfaction. Après cela, ils nous ont assûré qu'en une Conference qu'ils eurent Samed

medi dernier avec les Deputez d'Eſpagne, ils leur déclarerent qu'ils ne devoient pas s'attendre de rien faire en particulier avec eux, & que l'unique moien d'avancer les affaires étoit de traiter en même temps avec les Plenipotentiaires de Sa Majeſté, ſans quoi on perdroit le temps inutilement.

Les Eſpagnols répondirent qu'ils étoient tous prêts d'entrer en negociation avec nous; que leurs intentions & leurs ordres étoient de faire un Traité général; qu'ils les prioient de vouloir être juges des difficultez qu'ils avoient avec nous, & qu'ils s'en remettroient très-volontiers à leur jugement.

Nous avons répondu que nous n'avons garde de refuſer l'entremiſe de nos Alliez & que nous ſommes toûjours prêts à en paſſer par leur avis. Qu'il y avoit ſujet de prendre à bon augure l'ouverture des Eſpagnols, qui ne voulant pas de leur mouvement accepter l'offre que nous leur avons ci-devant faite, cherchoient d'y être condamnez par le jugement d'autrui; qu'il ne tiendroit qu'à eux que nous ne ſortiſſions d'affaire en vingt-quatre heures en laiſſant au Roi par une Paix le Comté de Rouſſillon avec Roſes, & tout ce que Sa Majeſté poſſede dans les Païs-Bas, y compris la Ville de Courtrai, & faiſant la Treve pour la Catalogne & le Portugal de la durée de celle de Meſſieurs les Etats.

Il nous a paru qu'ils trouvent nôtre demande aſſez juſte, excepté pour la longueur de la Treve de la Catalogne, & qu'ils eſtiment que les Eſpagnols n'en voudront faire aucune pour le Portugal.

tugal. Peu de jours nous feront voir si cette Negociation produira quelque bon effet. Nous n'avons point encore parlé des moiens de terminer les affaires d'Italie; l'expedient contenu au Memoire du premier de ce mois nous paroît si excellent, que nous ferons tout nôtre possible pour le faire accepter. La principale difficulté sans doute se rencontrera sur les Places de la Toscane; s'il plait à Dieu qu'Orbitello tombe entre les mains du Roi, nous n'oublierons rien pour la surmonter.

MEMOIRE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires,

Envoié à la Cour le 9. Juillet 1646.

Lettres de Pegnaranda interceptées. On les communique aux Mediateurs & aux Bavarois: Et même à Trautmansdorff; comme aussi aux Hollandois. On leur fait de grands reproches. Leur réponse. Oxenstiern à Munster. La Suede ne veut rien relâcher de ses prétentions. La France prétend la garde de Philipsbourg. Baviere ne veut point d'une suspension particuliere. Il est plus glorieux à la France de tenir l'Alsace en Souveraineté.

Lettres de Pegnaranda interceptées.

LEs Lettres du Comte de Pegnaranda qui ont été interceptées & dont on nous a envoié les Copies, ont produit un bon effet dans toute l'Assemblée en les faisant voir aux Mediateurs. Nous leur avons fait remarquer que lors

lors qu'ils emploient leurs ſoins & leurs peines pour acheminer le Traité de l'Empire, les Eſpagnols les détruiſent autant qu'ils peuvent, d'où il eſt aiſé de juger quelle eſt la cauſe du retardement. Ils ne pûrent s'empêcher d'avoüer que Pegnaranda s'arrêtant à écrire des choſes de ſi peu de conſideration à ſon Maître, au lieu de s'appliquer ſerieuſement à faire la Paix, il ne falloit pas s'étonner ſi on avançoit ſi peu dans la Negociation.

On les communique aux Mediateurs & aux Bavarois.

Les Miniſtres de Baviere s'en ſont piquez & offenſez. Nous leur avons fait part en même temps d'un avis qui nous a été donné que les Eſpagnols tiennent un homme à Oſnabrug pour eſſaier de perſuader aux Deputez du Prince Palatin que ſi les Parlementaires d'Angleterre peuvent être induits d'entrer en ligue avec le Roi d'Eſpagne, il promettra de ne point faire la Paix que le Palatin ne ſoit reſtitué dans tous ſes Etats & dans la Dignité Electorale; ce qui a fait d'autant plus d'impreſſion ſur leur eſprit, qu'ils ont ſû qu'Alonce de Cardona, dont il eſt fait mention dans la Lettre, étoit en Angleterre. Nous ajoûtâmes que nous pouvons encore faire voir par écrit que le Roi d'Eſpagne pourſuivoit d'autres ligues & aſſociations dans l'Allemagne avec les Proteſtans, outre celles qu'il vouloit former en Italie, pour empêcher la Paix & troubler de nouveau la Chrétienté. Ils demanderent Copie deſdites Lettres pour envoier au Duc de Baviere, & témoignerent nous être obligez de la communication que nous leur en avons faite.

Et même à Trautmans. dorff. Il est bien a croire que le Comte de Trautmansdorff n'aura pas été mieux satisfait de ces Lettres, & qu'il n'aura pas fort agréable de se voir taxer de legereté ; ce qui n'est pas le vice ordinaire des Allemans. Nous ne doutons pas que les Mediateurs & les Bavarois ne lui aient fait savoir le tout, & déja (comme nous l'avions vû chacun de nous en particulier) nous lui avions donné quelque connoissance de la mauvaise volonté que les Espagnols ont pour lui; ce qui n'avoit pas été inutile. Mais le principal effet & l'utilité la plus présente que nous en aions tiré a été envers les Hollandois. *Comme aussi aux Hollandois.* Nous avions été avertis que depuis la prise de Courtrai les Espagnols les pressoient extraordinairement de signer les Articles de la Treve, c'est-à-dire qu'outre les Ecrits qui se sont déja donnez de part & d'autre, ils signassent conjointement les Articles dressez & conçus en la même forme qu'ils doivent être inserez dans le Traité. Celui qui nous donnoit cet avis craignant d'être découvert, nous avoit priez de ne leur parler point de cette particularité, & de ne pas témoigner que nous en eussions connoissance. L'Affaire cependant meritoit de n'y perdre point de temps, puisque les Ministres d'Espagne aiant signé avoient envoié lesdits Articles avec le pouvoir aux Deputez de Messieurs les Etats, & que Noirmond en les leur présentant, avoit dit que si cela ne se faisoit promptement, ils perdroient les avantages qui leur avoient été offerts. Cette instance se faisoit avec tant de chaleur, parce que les Espagnols prétendent que les Articles

cles étant ainsi signez ils les rendront publics parmi les Provinces-Unies, & esperent, non sans grande raison, d'empêcher par ce moien les effets de la Campagne, ou du moins de les ralentir. C'est avec ce même dessein que le Marquis de Castel-Rodrigo a écrit à la Haye pour avertir Messieurs les Etats de la venüe de leur Courier, donnant avis en même temps qu'il seroit plûtôt arrivé, s'il n'eût été arrêté en France.

Un autre avantage que les Espagnols prétendent, en faisant signer de la sorte ces Articles, est d'exclurre ce qui est dans le préambule de l'Ecrit qui leur a été donné par les Hollandois, où il est declaré que les interêts de la France doivent être decidez en même temps; en quoi ils ont favorables ceux des Ambassadeurs qu'ils ont gagnez & qui sous prétexte de rediger les Articles aux termes & en la même forme qu'ils doivent être couchez dans le Traité, en ont exclus cette declaration comme une Piece hors d'œuvre & non necessaire.

Ces considerations firent que nous resolumes d'aller trouver les Ambassadeurs desdits Sieurs Etats, & sans leur faire grand compliment, on leur fit lecture mot à mot des Lettres de Pegnaranda au Roi d'Espagne & au Marquis de Castel-Rodrigo. On leur fit remarquer que Volmar avoit dit aux Mediateurs que les Plenipotentiaires des Provinces-Unies improuvoient & condamnoient les prétentions de la France comme exorbitantes. On demanda à Knuyt, duquel il est fait mention particuliere, quelle étoit cette negociation faite avec lui, *On leur fait de grands reproches.*

dont il n'a donné aucune part, & de là prenant sujet de leur faire de plus grandes plaintes, nous dîmes que c'étoit la quatriéme fois que nous les venions voir sans qu'ils nous eussent fait réponse; qu'ils avoient promis, après avoir vû les Traitez, de répondre sur ce que nous avions desiré savoir d'eux, s'ils n'entendoient pas être obligez à tous les differens de la France avec l'Espagne, à quoi ils n'avoient point satisfait; Et que leur aiant fait savoir depuis ce que Pegnaranda avoit dit aux Mediateurs, qu'ils avoient declaré n'être obligez que pour les affaires du Païs-Bas, ils avoient promis d'en faire le desaveu en présence de Monsieur Contarini, ce qu'ils avoient aussi peu executé. Nous leur reprochâmes que pour déclarer aux Espagnols qu'ils ne traiteroient pas sans nous, il leur avoit falu faire de grandes & réïterées instances; qu'ils n'avoient fait cette declaration que de mauvaise grace, & comme y étans contraints; que les Espagnols n'avoient jamais perdu l'esperance de faire un Traité particulier avec eux, tant ils leur avoient parlé mollement & avec peu de resolution sur ce sujet. En effet, n'est-il pas étrange, leur disions-nous, que vous traitiez tous les jours avec les Espagnols, & que ce ne soient que visites & conferences des uns avec les autres, sans que nous en aions aucune communication? Ne sait-on pas que le Courier d'Espagne est de retour, & qu'il a apporté le pouvoir, qui vous a été presenté, sans que nous en aions été avertis par vous? Aussi les Espagnols se sont vantez

tez par tout qu'ils étoient assûrez que l'Armée de Messieurs les Etats ne feroit rien dans tout le mois de Juin. Sur cette assûrance ils ont dégarni leurs Places du côté de la Hollande, & nôtre Armée s'est trouvée seule à soûtenir toutes les forces rassemblées des Ennemis. Enfin lors que les Espagnols publioient que nos troupes étoient assiegées, & qu'ils remplissoient l'Assemblée de faux bruits, & des vaines esperances qu'ils s'étoient données; on vous voioit converser tous les jours avec eux, & après la prise de Courtrai, chacun s'étant venu réjouïr avec nous, jusques aux plus indifferens, nous n'avons pas reçû de vôtre part un simple compliment.

Ce dernier reproche leur causa beaucoup de honte & de confusion. Il parut bien à leurs visages qu'ils se sentoient pressez & touchez de nos remontrances; & encore que nous ne leur eussions point parlé de la signature des Articles, qui étoit le point le plus important, ils n'en furent pas moins étonnez, leur conscience s'accusant & leur faisant assez imaginer quel seroit nôtre ressentiment quand ce dessein viendroit à nôtre connoissance.

Après avoir long-temps deliberé ensemble, ils nous dirent qu'ils avoient grand déplaisir de voir nôtre mécontentement; qu'ils n'avoient jamais manqué à la fidelité qu'ils nous doivent, & qu'ils souhaiteroient que nous sûssions au vrai & en détail la conduite qu'ils ont tenüe. Ils essaierent par divers discours de justifier leurs actions, & de nous appaiser; & pour conclu- *Leur réponse.*

sion, ils nous dirent qu'après avoir consideré les Lettres, dont ils nous demandoient copie, & avoir pensé aux choses qui leur avoient été représentées, ils nous viendroient voir pour faire une plus ample réponse, tant sur cette derniere plainte, que sur les autres points, dont nous leur avions parlé auparavant.

Nous persistames à témoigner du mécontentement, disant que nous ne croyions pas que ces manquemens eussent été faits par l'ordre de Messieurs les Etats; de la sincerité desquels nous recevions tous les jours de nouvelles assurances; qu'on savoit bien faire distinction de l'Etat avec certaines personnes mal-intentionnées; que la France, graces à Dieu, subsistoit par elle-même, & par ses propres forces, & qu'il ne pouvoit être utile d'offenser un si puissant Roiaume, ni pour le bien général des Provinces-Unies, ni pour le particulier de ceux qui contribueroient à l'offense. On ne raporte pas dans ce Memoire tout ce qui leur fut dit, étant assez que l'on sâche qu'il fut parlé avec toute la fermeté possible; ce qu'on jugea d'autant plus necessaire que le mal étoit pressant, & qu'entre des Articles signez & un Traité en forme, il y a peu de difference, vû même que lesdits Articles contiennent tout ce dont les Ambassadeurs avoient charge par leur Instruction de convenir. On a sû que cette Conference a arrêté le mal, du moins pour quelque temps. La signature des Articles, à laquelle ils étoient disposez, a été differée, & quelques uns d'entr'eux ont paru être touchez de nos re-

remontrances. Le Sieur de Ripperda entr'autres, qui depuis son retour de Hollande témoigne meilleure volonté, a dit qu'il ne se falloit point hâter ni mécontenter les François. Mais comme il est déja arrivé qu'après avoir parlé avec eux, il nous a semblé les avoir laissez assez bien persuadez, & qu'ils ont changé depuis, & sont retombez dans leurs premieres erreurs; nous craignons qu'ils n'en fassent de même cette fois; & nous n'oserions assurer autre chose sinon que nous chercherons tous les moiens possibles pour les empêcher de conclure & de signer lesdits Articles; ou si nous ne pouvons mieux, on essaiera pour le moins d'y faire inserer la même clause qui étoit dans le préambule de l'Ecrit précedent, & de leur faire de nouveau déclarer qu'ils ne feront rien que les interêts de la France ne soient decidez. Quand nous n'aurions retardé que de huit jours la signature desdits Articles; nous ne croirions pas avoir perdu nos peines, pouvant arriver que pendant ce temps-là Monsieur le Prince d'Orange s'engagera dans quelque dessein important, qui changera ici la Negociation & donnera lieu à de nouveaux conseils.

Depuis que ces choses se sont passées, le Sieur de Sombres est retourné de la Haye. Il rapporte que sur les instances de la Province de Zelande il a été resolu que les Ambassadeurs de Messieurs les Etats nous doivent faire instance pour convenir du 9. Article, & cependant arrêter toute leur negociation avec les Espagnols; ce qui ne nous viendra point mal à

propos, puiſque nous aurons moien de prolonger & gagner quelque temps. Et parce que leſdits Sieurs Ambaſſadeurs ont aſſez legerement coulé dans l'Ecrit qu'ils ont donné aux Eſpagnols, qu'après le temps de la Treve expiré le Roi d'Eſpagne ſera en liberté de rentrer en guerre, nous nous ſervirons de cette Déclaration à deux fins, l'une, pour éluder l'inſtance qu'ils nous feront ſur ledit neuviéme Article de leur procurer la continuation de la Treve, puiſqu'eux mêmes veulent bien qu'elle ne continuë pas, & en ſont convenus avec les Eſpagnols; l'autre, pour les decréditer auprès de leurs Superieurs, leur faiſant remarquer la conſéquence d'une telle déclaration, qui annulle & rend inutile celle que le Roi d'Eſpagne a faite de les tenir pour Etats libres & Souverains, puiſque pouvant recommencer la guerre par leur propre aveu, ce ne peut être avec juſtice, s'il ne le fait ſur le titre de vouloir remettre ſes ſujets ſous ſon obéïſſance.

Oxenſtiern à Munſter. Monſieur Oxenſtiern eſt venu ſeul en cette Ville, aiant pris pour excuſe, de ce que Monſieur Salvius n'a pas été de la partie, un mal de jambe qui eſt, à ce qu'il dit, ſurvenu à ce Miniſtre. Ce qui nous aiant donné lieu de douter du véritable deſſein de ſon voiage, nous l'avons ſupplié de nous dire franchement s'il étoit à Munſter pour la viſite ordinaire & accoûtumée entre nous, ou ſi c'étoit avec volonté d'entrer ſerieuſement dans les affaires & de conclure ou avancer le Traité. Il nous a aſſûré que c'eſt avec intention de porter, autant qu'il ſe pour-

ra,

ra, les affaires à la conclusion. Sur quoi, tant pour justifier le retardement de la jonction des armées que pour le disposer à moderer un peu les grandes prétentions de la Suede, nous lui avons dit sommairement les raisons qui doivent faire souhaiter aux Couronnes de finir la guerre, nous arrêtant sur celles que nous estimons pouvoir faire le plus d'impression sur son esprit. Il témoigna que la Suede n'avoit pas moins de disposition à la Paix que la France, ni moins de sujet de la desirer; que leur ordre étoit de la faire, & son dessein de s'y appliquer entierement. Il ajoûta plusieurs raisons à celles que nous avions dites pour en faire connoître l'utilité, & celles particulierement qui convenoient à la Couronne de Suede. Nous le mîmes ensuite sur les points qui restent à ajuster avec les Imperiaux; nous reconnûmes qu'il n'étoit pas éloigné de condescendre à s'accommoder, pour ceux qui regardent le général de l'Empire & le fait de la Religion, aux conditions que l'on a accordées. Car elles sont telles en effet, que si le Comte de Trautmansdorff ne s'étoit point en cela trop relâché, les Protestans se fussent peut-être contentez de moins, & nous eussions eu plus de moien, en obeïssant aux ordres de la Reine portez par le Memoire du vingt-deuxiéme Juin, de satisfaire aux saintes & pieuses intentions de Sa Majesté. Toutefois, comme il y a encore sujet d'y faire du bien, nous essaierons d'aider les Catholiques, suivant ce qu'il nous est ordonné. Ledit Sieur Oxenstiern témoigna de l'aversion contre le Duc de Baviere,

& de la repugnance à ce qu'il fût créé un huitiéme Electorat pour le Palatin, & que ce Prince ne fût pas restitué dans ses Etats. Quand on tomba sur la satisfaction de la Suede, non seulement il ne fit point paroître de vouloir retrancher aucune des choses demandées, mais il ajoûta que la Suede entendoit qu'elles lui demeurassent avec le consentement de l'Electeur de Brandebourg, du Duc de Mekelbourg, du Fils du Roi de Dannemark & autres interessez. On ne manqua pas de lui représenter le plus doucement qu'il se pût qu'on souhaitoit en toutes façons les avantages de la Suede; mais que l'Empereur accordant ce qui dépendoit de lui, & les Etats de l'Empire y consentant, on ne pouvoit raisonnablement en exiger davantage; & que le consentement de ces Princes étoit dans leur volonté, de laquelle l'Empereur n'est point le Maître. Nous lui fimes voir de quelle façon la France en usoit, & comme, pour avoir la cession volontaire des Archiducs d'Inspruck, Elle leur rendoit une bonne partie de leur Païs, quoique fort importante à la sûreté de Brisack, & leur donnoit une notable somme d'argent. Nous lui représentâmes qu'une acquisition faite de cette sorte, comme elle avoit plus de justice, étoit aussi de plus grande durée & plus aisée à conserver. Mais nous ne pûmes par toutes ces raisons tirer autre parole dudit Sieur Oxenstiern. Le Baron de Loenen, qui étoit allé vers l'Electeur de Brandebourg pour savoir ses dernieres intentions, doit être en cette Ville, à ce qu'on dit, aujourd'hui ou demain, & le

La Suede ne veut rien relâcher de ses prétentions.

Comte de Wigtenstein Plenipotentiaire de ce Prince y arriva dès hier; outre qu'il se dit que l'Electeur sera lui-même dans peu de jours fort près de Munster. On connoîtra alors ce qui s'en pourra esperer, y aiant lieu de croire, quoi que disent les Ministres de Suede, qu'ils rendront l'une des deux Pomeranies, pour posseder l'autre (qui est la plus grande & la meilleure) du consentement de ce Prince. C'est tout l'entretien que nous avons eu jusques ici avec ledit Sieur Oxenstiern, aiant remis à demain & au jour suivant de conferer ensemble sur toutes choses, dont nous rendrons compte par le premier Ordinaire.

Au surplus, il nous fit encore de nouveaux remercimens, & témoigna nous être obligé de la façon dont nous avions chargé le Sieur de Saint Romain de parler à Stockholm des choses passées, reconnoissant bien (ce que nous savons d'ailleurs être veritable) que si on eut voulu pousser l'affaire, on lui eût pû rendre de très-mauvais offices.

Quant à ce qui reste à ajoûter pour la satisfaction de la France, nous avons déja donné avis de la conduite que nous y voulons tenir, & des raisons qui nous y obligent. Il y a trois points qui sont encore indecis. Les Imperiaux prétendent toûjours une somme excessive pour la recompense des Archiducs. Nous demandons la cession des droits de l'Empereur & de l'Empire sur les Villes & Etats immediats qui sont dans l'Alsace, & en troisiéme lieu nous prétendons la garde & protection de Philipsbourg.

Ces

Ces points, comme nous avons ci-devant fait ſavoir, ſont plûtôt reſervez pour mettre les Imperiaux à la raiſon, que par eſperance de les obtenir. Ils ſont encore inſtance de comprendre au Traité le Roi d'Eſpagne & le Duc Charles, à quoi nous avons répondu en la ſorte que l'on aura vû par nos précedentes dépêches. Pendant le temps qui reſte à negocier les affaires générales de l'Empire & celles de nos Alliez, nous eſſaierons de faire réüſſir quelqu'une de ces demandes, & de tirer quelque avantage nouveau. Ce n'eſt pas pourtant que nous ne nous ſouvenions bien de nos ordres, & que nous ne ſoions pour donner les mains, toutes les fois que nous connoîtrons ne pouvoir faire mieux, & qu'il y aura apparence de conclure. Mais il ſeroit très-perilleux que Monſieur le Nonce Bagni ou l'Ambaſſadeur de Veniſe, ou aucun autre en pénétrât la moindre choſe, & au contraire nous ſouhaiterions extrémement qu'on ſe plaignit quelquefois à eux de nôtre facilité.

La France prétend la garde de Philipsbourg. La garde de Philipsbourg eſt le point où nous pourrions eſperer quelque choſe. Mais comme il ſera très-difficile, quand même nous aurions le conſentement de Monſieur l'Electeur de Treves, auſſi ſans l'avoir, il eſt preſque impoſſible de retenir cette Place. Cet Electeur ne s'y eſt pas conduit juſques ici comme nous aurions ſouhaité. Nous en avons fait plainte à ſes Deputez qui lui ont écrit; de ſorte que par la derniere inſtruction qu'il leur a envoyée il leur donne pouvoir de conſentir que cette Place demeu-

re entre les mains du Roi jusques à ce que la Paix soit faite entre Sa Majesté & toute la Maison d'Aûtriche. Et quoi que lesdits Deputez nous firent remarquer, que l'intention de cet Electeur est que cette Place soit entre les mains de la France tant qu'elle aura la guerre avec l'Espagne, nous n'avons pas laissé de donner charge au Sieur d'Antonville de faire de nouvelles instances, lui aiant même donné le pouvoir (dont nous avons rendu compte par la derniere depêche) de promettre audit Sieur Electeur jusques à la somme de cinquante mille Risdalles, au cas que par son consentement la Place demeure, par le Traité de Paix, en la garde du Roi.

C'étoit avec très-grande raison que l'on avoit ordonné la jonction de l'armée du Roi avec celle de Suede, dans le temps où cette resolution fut prise. C'est avec la même prudence qu'on a desiré depuis d'employer cette armée ailleurs, pour en tirer un effet plus important; mais toûjours avec cette condition que cela se fît du consentement des Suedois, lequel n'aiant pas été donné par eux, les ordres qu'on a envoiez à Monsieur le Maréchal de Turenne ne pouvoient être accompagnez de plus sages précautions. C'est un effet de la plus haute prévoiance de changer les Conseils, selon le temps, où plûtôt ce n'est pas changer, quand par diverses voies on tend à un même but, qui est le bien du service du Roi & la grandeur de son Etat.

Nous esperons que cette jonction, si elle s'execute,

cute, pourra servir beaucoup à conclure promptement la Paix dans l'Empire. En tout cas, nous sommes assez justifiez envers nos Alliez ; qui ont bien connu que, pendant les affaires que nous avions aux Païs-Bas & l'irresolution de Messieurs les Etats, il étoit necessaire de tenir au delà du Rhin les forces de la France. Nous sommes obligez de dire sur ce propos, que le Resident de Suede & celui de Madame la Landgrave à la Haye ont parlé merveilleusement bien pour nous en cette rencontre, s'étans plaints avec vigueur du préjudice que la lenteur de Messieurs les Etats à mettre leur Armée en Campagne apportoit aux affaires communes, & nous dirons encore avec verité que la conduite de Madame la Landgrave & de ses Deputez en cette Assemblée a été très-louable, ne s'étant jamais plaints, quelque ruine & quelque dégât que leur Païs ait souffert par le séjour de l'Armée Suedoise, dont le retardement du passage du Rhin étoit cause. Au contraire ils ont témoigné nôtre sincerité aux Suedois, & les ont toûjours assûrez que les considerations que nous avions étoient justes & necessaires, & que nous ne manquerions que pour un peu de temps à faire la jonction promise & concertée. Nous estimerions à propos qu'il en fut parlé en ces termes au Ministre que cette Princesse tient à la suite de la Cour, & qu'on lui en témoignât toute la satisfaction que mérite une conduite si généreuse.

Nous avons bien examiné les Lettres de Monsieur le Duc de Baviere ; elles tendent à avoir

la

la liberté de détruire les Suedois sous prétexte d'assister son Frere, & que l'Armée de France ne puisse pas agir pour leur secours. Mais outre que ce qu'il desireroit de nous seroit contre l'Alliance, il semble d'ailleurs qu'il seroit bien dangereux de consentir à ses demandes. Car encore que ledit Sieur Electeur observât exactement ce qu'il auroit promis, & qu'il n'attaquât point les Places que le Roi tient sur le Rhin, il pourroit n'être pas le Maître & être emporté par un plus fort que lui à faire du mal à la France.

Baviere ne veut point d'une suspension particuliere.

Ses Ministres ont pû assez reconnoître en diverses occasions qu'ils nous trouveroient disposez à faire une suspension particuliere avec lui; mais ils n'y ont jamais voulu entendre. Il est bien vrai que quand ils veulent porter les Imperiaux à consentir à ce qu'ils desirent, ils leur font craindre cette suspension, & se servent de ce moien pour les amener où ils veulent, comme nous l'avons quelquefois remarqué. Mais ils évitent pourtant d'entrer en cette negociation avec nous, pour les raisons que nous en avons ci-devant écrites. Au demeurant nous nous garderons bien de nous ouvrir, ni à eux ni aux Mediateurs, des ordres que nous avons de conclure sur ce qui nous a été offert; & nous supplions très-humblement qu'à la Cour on en use de même, & qu'on retranche plûtôt les esperances que d'en donner; car encore que l'on n'ait rien découvert jusques-ici au Duc de Baviere, ses Deputez n'ont pas laissé de nous montrer de copies de Lettres qu'ils disent être de Monsieur le Nonce Bagni, où il est porté ex-

pressement que le point de Brisack étant accor dé, toutes choses seront ajustées. Nous avon donné à ces Lettres l'interpretation la plus fa vorable que nous avons pû. Mais il est bie certain que non seulement en ce point-là, ma en celui de Philipsbourg aussi, & en tous les au tres, le secret doit être gardé, pour faire réü sir heureusement la negociation; n'y aiant rie qui nous soit reproché si souvent, sinon qu'à Cour on n'a pas les mêmes intentions que nou faisons paroître ici.

Il est plus glorieux à la France de tenir l'Alsace en souveraineté.

Nous avons souvent agité entre nous qu parti seroit à souhaiter & le plus avantageux la France de posseder l'Alsace en fief & la rel ver de l'Empire avec séance & voix dans l Diettes, ou bien de la tenir en souveraineté. y a eu quelque doute & diversité d'opinion Mais il a enfin été comme resolu que tenir Païs en souveraineté étoit plus convenable à dignité & grandeur de la Couronne; & pu qu'on nous a fait l'honneur de nous en dema der nôtre avis, il y aura dans un Memoire s paré de celui-ci les raisons qui nous semble devoir être les plus considerées de part d'autre.

On a gardé jusques-ici le Courier du Pri ce de Transylvanie; mais il presse si fort qu'il faudra bientôt renvoyer. La jalousie qu'il donnée à nos Parties n'a pas été inutile, quand on sera obligé de le licentier, on e saiera de faire connoître combien Leurs M jestez sont disposées à la Paix, puis qu'elles privent volontairement des moiens de faire pl puissamment la guerre. Po

Pour les affaires d'Espagne, nous avons été bien-aises de voir les avis qu'on a de la Cour de Vienne, que ce Roi est conseillé de faire la Paix, & que les moiens en doivent être proposez par les Ministres de l'Empereur, afin qu'il paroisse que ceux d'Espagne y sont comme entrainez par eux, & que les avis venus d'Espagne portent que leurs Plenipotentiaires nous doivent offrir la Comté de Roussillon avec Roses, & la Comté d'Artois, & qu'ils consentiront la Treve pour la Catalogne, & même pour le Portugal, pourvû que cette derniere soit de peu de durée. Mais jusques-ici les Imperiaux ni les Mediateurs ni autres ne nous proposent rien & il semble que les Ministres d'Espagne ne soient point à l'Assemblée pour traiter avec nous, & n'aient autre dessein que de faire un Traité particulier avec les Hollandois, à quoi ils appliquent tous leurs soins & toute l'esperance de leur ressource.

L'heureux & glorieux succès du Siege de Courtrai, dont nous avons reçu une joie plus grande qu'on ne la peut exprimer, leur fera naître d'autres pensées, & nous fait croire qu'on verra bien-tôt les effets de cette victoire dans l'execution des avis mentionnez ci-dessus.

Quant à ce que le Memoire nous met en consideration, s'il seroit bon de faire connoître à Paw & à Knuyt que l'on est informé de ce qui se passe entr'eux & les Espagnols, qui s'en sont vantez à leurs confidens ; & s'il ne seroit aussi point à propos de les interesser ; il semble que l'un & l'autre de ces moiens se peut prati-

quer en son temps. On a déja commenc
leur jetter quelque propos selon le premie
on pourra dans les occasions leur en parler
ouvertement. Mais pour cette heure il se
mal-aisé de les gagner par l'interêt. Il faud
des sommes trop grandes, & on ne peut
monter en cela ce que les Espagnols
pour eux; Mais comme nous esperóns q
n'effectuëront pas ce à quoi ils se sont
gagez & qu'ils seront peut-être obligez
changer de conduite, il sembleroit utile
ménager alors leur esprit par l'interêt, afin
les faire agir volontiers selon les intentions
Leurs Majestez, ce qu'ils ne feroient autren
qu'à regret & avec contrainte.

LETTRE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires à Monsieur de Brienne.

Datée du 9. Juillet 1646.

On envoie encore 8000 Risdalles à Monsieur Traci pour l'entretien des levées. Pegnarda se plaint de son Courier retardé en Fran

MONSIEUR,

NOus reçûmes hier la dépêche du dern
Juin que nous n'avons pas encore eu
temps de considerer, non plus que
v

voir Monsieur de Trautmansdorff pour convenir avec lui, s'il se peut, du titre que la Reine doit donner & recevoir de l'Empereur. Nous ne ferons point de réponse particuliere à vos Lettres, pour ne pas repeter ce que nous avons mis dans le Memoire qui vous est adressé, & vous rendrons seulement graces bien humbles de toutes les faveurs que nous recevons de vous, & de la peine que vous avez agréable de prendre en nôtre consideration.

Outre les huit mil Risdalles que nous avions envoiées au Sieur de Traci pour l'entretien des nouvelles levées, il nous a écrit de lui en faire tenir encore autant & nous a mandé que sans ce secours la perte desdites troupes étoit infaillible, attendu leur sejour dans la Hesse plus long qu'on ne l'avoit crû, à cause que l'armée avoit tant tardé à passer le Rhin. Nous avons mieux aimé hazarder encore cette partie que de laisser perir des troupes qui coûtent si cher au Roi & qui peuvent rendre de si bons services. Nous vous supplions de faire savoir que nous avons été obligez de distraire vingt mil Risdalles du fonds destiné pour cette Ambassade, savoir seize mil Risdalles envoiées à deux fois audit Sieur de Traci, & quatre mil à Monsieur l'Archevêque de Treves, dont nous vous avons donné avis. Si on ne remplace promptement ces sommes le service du Roi en pourroit recevoir un grand préjudice. Et puis que nous sommes sur cette matiere pecuniaire, aiez agréable, Monsieur, que nous vous renouvellions

On envoie encore 8000. Risdalles à Monsieur de Traci pour l'entretien des levées.

nos prieres pour faire envoier au Sieur de Meules & au Sieur de Beauregard leurs appointemens. Il est bien mal aisé de servir utilement le Roi parmi les Etrangers, si on n'a pas dequoi s'y entretenir honnêtement ; & cela est si nécessaire au bien des affaires de Sa Majesté, que nous ne faisons point de difficulté de vous supplier d'en faire en nôtre nom une bien vive instance.

Pegnaranda se plaint de son Courier retardé en France.

Messieurs les Mediateurs envoiant demander un passeport, de la part du Comte de Pegnaranda, pour un Courier qu'il a ces jours passez depêché en Espagne, ont fait dire que ledit Sieur Pegnaranda se plaignoit qu'on a arrêté long-temps à Paris le dernier Courier qui y a passé. Cette plainte nous avoit déja été faite, & nous avions répondu que nous ne savions pas ce qui étoit arrivé à Paris; mais qu'à Bruxelles on arrêtoit souvent ceux qui étoient envoiez de nôtre part; & que depuis peu un Courier parti d'Amiens pour la Haye y avoit été retenu quatre jours. Ledit Pegnaranda a fait dire qu'il en écriroit bien expressément au Marquis de Castel Rodrigo, & se promet que cela n'arrivera plus, nous prians d'en faire autant de nôtre part. Nous avons promis d'en écrire, & pour nous en acquitter, nous vous suplions de faire donner sur ce les ordres qui seront jugez nécessaires, & de nous continuer l'honneur de vôtre bienveillance, puis que nous sommes, &c.

MEMOIRE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires,

Envoié à la Cour le 16. Juillet 1646.

Les Hollandois s'entremettent pour accommoder la France avec l'Espagne. Treve pour la Catalogne. Conferences avec Oxenstiern. Les Suedois veulent les 2. Pomeranies, Vismar, Bremen, & Verden. Oxenstiern se plaint du delai de la jonction. Un 8. Electorat sera créé pour l'Electeur Palatin.

IL n'y a rien à répondre au Memoire du Roi du trentiéme du mois passé, sinon que nous le suivrons exactement & aurons un soin particulier de nous conduire au fait de la Catalogne & du Portugal avec les précautions qui nous sont très-prudemment ordonnées. Reste à supplier très-humblement qu'il ne soit rien pénétré par delà des intentions de la Reine, parce que cela nous ôteroit le moien de servir utilement Sa Majesté & ruïneroit tout nôtre travail.

Pour ce qui nous est mandé d'examiner s'il seroit à propos d'écrire une Lettre étudiée à Messieurs les Etats; nous avons jugé, après les plaintes qui leur ont été faites par Monsieur de la Thuillerie, qu'on doit differer & attendre une autre occasion qui se présentera peut-être, lors

qu'on nous parlera de ce prétendu neuviéme Article, comme nous sommes avertis qu'on veut faire. Cependant la derniere conduite de leurs Ambassadeurs, dont nous avons déja donné avis par la précedente depêche, ne nous donne pas lieu de faire présentement cette nouvelle plainte.

Les Hollandois s'entremettent pour accommoder la France avec l'Espagne.

Ils nous vinrent trouver ces jours passez, disant qu'ils avoient encore déclaré bien expressément aux Ministres d'Espagne qu'ils ne pouvoient rien conclure ni arrêter dans leurs affaires, que celles de la France ne fussent accommodées en même temps; & que de là ils avoient pris occasion d'ajoûter qu'encore qu'il y eut plusieurs grands differens entre les deux Couronnes, il s'y pouvoit trouver néanmoins du temperament, s'offrans de s'interposer & d'y rendre tous bons offices; Que les Espagnols avoient répondu que leur dessein avoit toûjours été de faire la Paix avec la France, si elle se pouvoit obtenir à des conditions tolerables, & que si Messieurs les Ambassadeurs des Provinces-Unies s'y vouloient entremettre, ils esperoient leur faire voir qu'il ne tient pas à eux qu'elle ne se concluë. Après ce préambule, lesdits Sieurs Ambassadeurs nous dirent qu'étant assûrez, par la bouche des Ministres de l'une & de l'autre Couronne, de leurs dispositions à la Paix, il leur avoit semblé que, pour commencer cette bonne œuvre avec apparence de succès, ils devoient savoir quelles étoient respectivement les intentions des Parties; Qu'il y avoit trois points principaux à ajuster, desquels si on étoit con-

convenu, le reste seroit assez facile. Le premier point étoit ce qui devroit demeurer à la France des Conquêtes du Païs-Bas; Le second, les affaires de Catalogne, & le troisiéme celles de Portugal. Ils s'arrêterent sur le fait de la Catalogne seulement & demanderent si les Catalans interviendroient au Traité, ou si le Roi traiteroit pour eux. On leur répondit que les affaires d'Italie n'étoient pas de moindre consideration que celles dont ils avoient parlé, & qu'il étoit à propos de convenir sur tous les autres points autant ou plus que sur celui de la Catalogne. Que nous leur dirions néanmoins, pour l'éclaircissement par eux desiré, que la Catalogne avoit été autrefois un Membre de la Couronne de France; qu'elle en avoit été distraite & unie à celle d'Arragon, où aiant été mal-traitée & ses Privileges violez, elle s'étoit pendant cette guerre retirée de l'obéïssance du Roi d'Espagne, & avoit eu recours à son ancien Seigneur; qu'en France on avoit fait grande difficulté de recevoir les Catalans; mais qu'après leurs instantes prieres, eux aiant fait volontairement toutes les soumissions de vrais Sujets, reconnu le Roi pour leur Souverain, & prêté le serment de fidelité, ils avoient enfin été admis; que Sa Majesté leur avoit promis sa protection, & n'étoit pas moins obligée à les conserver que le reste des Provinces annexées de plus long temps à sa Couronne. Que maintenant la Reine pour témoigner le desir de la Paix, éviter tout ce qui peut éloigner un si grand bien, & ne pas exiger du Roi d'Espagne une

 renon-

Treve pour la Catalogne.

renonciation expresse de ses droits sur ce Païs, avoit consenti de ne faire qu'une Treve pour ce regard de la même durée de celle qui seroit arrêtée avec Messieurs les Etats. Nous représentâmes ausdits Ambassadeurs, qu'il y auroit de l'infidelité à abandonner des peuples à qui on doit protection. Que si les Espagnols vouloient entendre serieusement à la Paix, ils ne devoient pas s'imaginer que nous fussions pour subir cette infamie de manquer à ceux qui avoient recours à la France, ni de quitter legerement les avantages que Dieu nous avoit mis en main, n'étant pas en état d'aprehender que l'Espagne nous y contraigne par force, & n'aiant rien à craindre, mais beaucoup à esperer dans la continuation de la guerre. Nous rendimes graces à ces Messieurs de leur entremise, tenant à bonheur que nos affaires eussent à passer par leurs mains, & ne doutant pas qu'ils ne souhaitassent les avantages du Roi plûtôt que de ceux qui jusques-ici ont été nos ennemis communs. Mais afin, disions-nous, que la peine que vous prenez puisse produire un bon effet, il faut, s'il vous plait, bâtir sur ce fondement, que nous voulons bien faire la Paix avec les Espagnols & non pas l'acheter. Ils repliquerent que les Ministres d'Espagne disoient que leur Maître feroit plûtôt la guerre vingt ans que de consentir à une Treve pour la Catalogne, attendu que la Treve étant expirée, ce seroit attirer la guerre dans le cœur de l'Espagne au lieu qu'elle est à présent dans des Etats plus éloignez.

Il

Il fut aisé de répondre que la guerre étoit dans l'Espagne même, puisque nous y tenions Lerida assiegé ; qu'elle cesseroit par une Treve qui dureroit autant de temps que celle de Messieurs les Etats, & laquelle venant à expirer pourroit être de nouveau prolongée. Mais nous ajoûtames qu'il y avoit un moien encore plus assûré de mettre l'Espagne en repos, qui étoit de nous ceder Tortoze, Tarragone, Lerida, & les autres Lieux que les Espagnols occupent encore dans cette Principauté, & que nous offririons de recompenser les Places qui nous seroient cedées, en leur en rendant d'autres dans le Païs-Bas, dont nous ferions juges Messieurs les Etats.

Cette ouverture étoit faite afin de donner à penser aux Espagnols que le dessein de la France est de s'établir plûtôt du côté de l'Espagne que de la Flandre, & pour ôter à Messieurs les Etats l'opinion de cet échange, qu'ils ont si fort témoigné de craindre, & sur ce propos un d'entr'eux s'avança de dire que les peuples de l'obeïssance du Roi d'Espagne dans les Païs-Bas étoient ébranlez, & demanda s'ils venoient à un soulevement ce que nous ferions. On suivra en ce cas le Traité, & chacun aura son partage, dîmes-nous, & s'il y a quelque piece, dont on ait peine à s'accorder, propre à separer les deux Etats, on y pourroit loger le Duc Charles, ce que nous leur mettions en avant avec le même dessein de leur ôter la jalousie & le soupçon, à quoi ils sont enclins de leur naturel, & entretenus par l'artifice des Espagnols.

La conclusion de cette Conference fut qu'ils

nous

nous avoient dit ces choses d'eux-mêmes & pour s'instruire de nos intentions; qu'ils essaieroient de savoir celles des Espagnols, pour voir ensuite s'il y auroit moien de venir à un accommodement.

Parmi ces discours, le Sieur Paw dit plus d'une fois qu'il se pouvoit faire des échanges, & que souvent il avoit ouï souhaiter à feu Monsieur le Cardinal de Richelieu une Province du Roi d'Espagne comme bienséante à la France. Lui aiant demandé quelle? Il répondit la Franche-Comté. Nous dîmes qu'à la verité ce Païs étoit contigu à la France, mais de nulle importance, & sans rejetter entierement cette pensée, nous témoignâmes de n'y faire pas grande reflexion.

Il y a encore eu depuis une autre Conference, où ils raporterent qu'aprés avoir long-temps parlé avec les Ministres d'Espagne ils n'avoient rien pû tirer d'eux. Qu'à la verité ils avoient connu que pour ce qui regarde le Païs-Bas, on se pourroit accommoder facilement, que la grande difficulté leur paroissoit être sur la Catalogne; que nous en parlions comme d'une Province de France, & le Comte de Pegnaranda comme si elle étoit encore d'Espagne; que cette affaire leur étoit sensible sur toutes les autres, & qu'il y auroit grand'peine à faire consentir une Treve pour ce Païs, ou qu'il faudroit qu'elle fut bien courte. Nous répondîmes à Messieurs les Ambassadeurs qu'ils nous parloient incertainement des affaires du Païs-Bas, & ne nous disoient rien de celles du Portugal,

où

où la difficulté n'étoit pas moindre, ni de l'Italie, où il y en avoit de très-importantes à decider. Ils dirent qu'il falloit traiter une affaire après l'autre; que celle de Catalogne étant la plus malaisée, si on prenoit quelque bon expedient, il seroit plus facile de terminer le reste. Ils demanderent ensuite de combien de temps nous voudrions que fut cette Trève. De trente ans comme la vôtre, répondîmes nous; & sur ce qu'ils repliquerent qu'ils n'étoient point encore convenus du temps, nous dîmes que nous la demandions d'égale durée à celle dont ils demeureroient d'accord. Ils n'oublierent rien pour nous tourner en toutes façons, & dirent que si nous voulions avoir une longue Treve pour la Catalogne, il la faudroit faire par tout ailleurs, & non pas la Paix en un lieu, & la Treve en un autre. Il fut répondu que la même chose nous avoit été souvent représentée par les Mediateurs & que nous l'avions toûjours rejettée; que nôtre intention étant de faire la Paix & de mettre en repos la Chrétienté, il seroit bien à desirer qu'elle se fit par tout: mais que parce qu'il paroissoit plus de difficulté en Catalogne & en Portugal, Leurs Majestez consentoient qu'il n'y fut fait qu'une Treve, en quoi étoit évidente leur grande moderation & l'extrême desir qu'elles avoient de la Paix. Ces Messieurs n'eurent rien à nous repliquer, sinon qu'ils nous voioient grandement éloignez les uns des autres; que pour un an de Treve en Catalogne, ils croioient que les Espagnols y pourroient entendre, afin que pendant ce temps on prit quelque expedient

pour

pour cette affaire, & ils se separerent de nous, sans jetter aucun propos d'échange comme ils avoient fait auparavant. On n'oublia pas de leur dire que si Lerida étoit pris & Orbitello, nous entendions les comprendre dans nôtre proposition comme le reste de nos conquêtes & de pouvoir changer & augmenter les demandes, selon le succès de la Campagne. Nous leur remontrâmes aussi que les Espagnols suivant leurs procedures ordinaires, faisoient les difficiles toutes les fois que nous témoignions avoir disposition à la Paix; que la prise de Courtrai & l'épreuve qu'ils venoient tout fraichement de faire des forces de la France les devroit avoir rendus plus dociles; qu'ils se laissoient toûjours éblouïr par l'esperance d'un Traité particulier avec Messieurs les Etats; qu'il falloit les desabuser & leur faire connoître vivement la vanité de cette pensée, rien n'étant plus capable de les porter à ce qu'eux & nous en pouvions desirer.

Conferences avec Oxenstiern. Dans les Conferences que nous avons euës avec Monsieur Oxenstiern, nous lui avons souvent représenté que les Couronnes peuvent faire à présent la Paix avec beaucoup de gloire; que quand elles auroient quelque succès pendant la Campagne elles en tireroient fort peu d'utilité & qu'un mauvais évenement changeroit entierement la face des affaires. Nous lui avons fait voir que la prosperité de la Couronne de Suede avoit des envieux; que le Marquis de Brandebourg ne cesseroit de lui susciter des ennemis à cause de la Pomeranie; que Messieurs les Etats voient mal volontiers leur établisse-

ment

ment ſur la Mer Baltique & ſur les Rivieres de l'Elbe & du Vezer, & comme nous l'avons vû en peine des levées qui ſe font en Pologne, nous ne nous ſommes pas trop empreſſez à lui ôter cette crainte, non plus que celle du Roi de Dannemark, qui n'a pas tout à fait deſarmé. Enfin nous lui avons tellement rempli l'eſprit de ces conſiderations qu'il a témoigné les approuver & deſirer la Paix. Pour l'y confirmer davantage, nous avons dit que la France étant épuiſée ne ſeroit plus en état de faire la guerre en Allemagne avec la même vigueur que par le paſſé, ni de fournir à ſes Alliez les ſecours & aſſiſtances d'hommes & d'argent qu'elle leur a donné juſques-ici. De ces diſcours généraux, nous ſommes tombez au particulier des affaires, & quoique nous aions trouvé de la difficulté en ſon eſprit quaſi ſur tous les points, nous l'avons pourtant aſſez bien diſpoſé, ce nous ſemble, pour ceux qui regardent les affaires communes de l'Empire. Mais quand il a falu venir au point de la ſatisfaction de la Couronne de Suede, nous l'y avons trouvé merveilleuſement arrêté.

Les Suedois veulent les 2. Pomeranies, Viſmar, Bremen & Verden.

Ils prétendent retenir l'une & l'autre Pomeranie. Ils demandent dans le Mekelbourg, le Port de Viſmar, & tout ſon Balliage avec un Fort voiſin appellé Valficher. L'Archevêché de Bremen & l'Evêché de Verden ſont auſſi partie de leurs demandes; & ils veulent changer la nature du bien d'Egliſe, & poſſeder le tout comme uni à perpetuité à la Couronne de Suede, qui le relevera néanmoins de l'Empire avec ſéance dans les Dietes & autant de voix qu'il y en

en a dans ces Principautez, qui sont quatre voix en tout. Ils persistent de plus que les Princes interessez, & à qui ces Lieux appartiennent, y donnent leur consentement. Ce que nous lui pûmes dire sur ce sujet fut que nous souhaitions que la Suede eût un entier contentement, sachant bien que plus elle seroit établie dans l'Allemagne, plus nous y trouverions de sûreté, comme au reciproque rien ne les pouvoit assûrer davantage que si nous étions en état de les pouvoir secourir, quand on les voudroit troubler; mais que nous pouvions dire en amis & en bons Alliez, que nous ne voyions pas qu'il y eût moien d'obtenir le consentement des Princes interessez, ni que l'Empereur s'y dût obliger. Nous lui représentâmes comme la France en usoit à l'égard des Archiducs d'Inspruk, ce que nous laissions pour avoir leur cession sur le reste & les grandes recompenses que nous leur offrions volontairement en argent pour ce qui nous demeuroit. Que l'affaire aiant été agitée dans le Conseil on avoit été d'avis d'user de cette moderation, jugeant qu'une aquisition faite de cette sorte seroit plus assûrée. Nous lui mimes en consideration, si pour avoir le consentement de l'Electeur de Brandebourg, il ne seroit pas meilleur de lui remettre une partie de la Pomeranie, ou, au lieu de cette portion, lui donner l'Archevêché de Bremen & l'Evêché de Verden. Il parut être un peu touché de nos raisons; mais il ne s'est point encore déclaré & nous ne savons pas ce qui s'en doit esperer, étant bien resolus de le moderer autant que nous pourrons.

Ledit

Ledit Sieur Oxenstiern nous fit de grandes plaintes de ce que Monsieur de Turenne n'avoit pas joint l'Armée Suedoise au temps qui avoit été concerté. Nous lui répondîmes que nous nous étonnions autant que lui que cette jonction n'eût pas été faite, l'assûrant que Monsieur de Turenne n'avoit jamais eu ordre de la Cour de ne pas passer le Rhin, & qu'il lui avoit toûjours été mandé de ne rien entreprendre au delà que de concert & avec le consentement des Généraux Suedois; que nous lui avions écrit & conseillé de faire ladite jonction, toute autre considération cessante, encore qu'on fut obligé en quelque façon de retenir l'Armée delà le Rhin, à cause du péril où étoit celle de Flandres & du manquement de Messieurs les Etats, qui n'aïant pas mis la leur en Campagne avoient donné moien aux Ennemis de faire un amas extraordinaire de toutes leurs forces en dégarnissant les Places qu'ils avoient du côté de la Hollande. *Oxenstiern se plaint du delai de la jonction.*

Il ajoûta à cette plainte que le bruit étoit grand que nous avions fait une suspension d'armes avec le Duc de Baviere, & que c'étoit ce qui avoit empêché Monsieur de Turenne de passer. Nous répondimes que ce bruit n'étoit pas véritable, & que si nous eussions fait une suspension, elle leur eût été communiquée; qu'ils en eussent les premiers ressenti les fruits & les avantages, parce que nous ne l'aurions jamais accordée qu'à condition que le Duc de Baviere ne pourroit aider de ses troupes l'Empereur ni faire aucune hostilité contre nos Alliez,

Mais qu'il n'avoit pas seulement été parlé de cette suspension, laquelle nous eussions bien volontiers accordée en cette sorte, la jugeant très-utile à la cause commune; Que nous estimions qu'on avoit fait une faute de n'accepter pas la suspension générale lors qu'elle avoit été proposée par les Imperiaux; Qu'il se pouvoit souvenir qu'il n'avoit pas tenu à nous, & que quand il se feroit de semblables ouvertures, nous le priions de les vouloir mieux considerer & de ne les rejetter pas si facilement.

Un 8. Electorat sera créé pour l'Electeur Palatin.

Nous trouvâmes ledit Sieur Oxenstiern assez mal disposé en l'affaire du Prince Palatin; mais après lui avoir représenté ce que le Duc de Baviere avoit fait au point de la satisfaction des Couronnes, & combien il étoit important de ne le point mécontenter, pour achever le Traité; il fut resolu que les Couronnes consentiroient à ce que le premier Electorat demeurât à ce Prince & à sa posterité; qu'il en fût créé un huitiéme pour le Prince Palatin, auquel le Bas Palatinat seroit restitué tout entier, & que l'on feroit quelques offices pour essaier de lui conserver une portion du Haut Palatinat, le surplus demeurant au Duc de Baviere pour le paiement de sa dette.

Pour achever cette relation des affaires de la Suede, nous avons crû devoir ajoûter que Monsieur le Comte de la Gardie étant en chemin pour aller en France, il nous semble très-important au service du Roi, qu'il soit reçû avec toutes les caresses, honneurs, & demonstration d'amitié qu'il sera possible. On nous assûre qu'il

qu'il est extremement bien dans l'esprit de la Reine, qui se tiendra bien obligée du bon traitement qui lui sera fait, & qui témoigne être en souci & avoir grande passion que cette Ambassade ait de l'éclat. Nous croions même qu'elle a augmenté les présens qui ont été faits à Monsieur de la Thuillerie au delà de l'ordinaire, pour procurer par cet exemple à son Ambassadeur une semblable gratification. Ce qui nous met un peu en peine est que l'on écrit que le Grand Maître de Dannemark est parti en même temps, qui étant une personne de condition & de mérite, nous souhaiterions qu'il pût être promptement expedié, avant que l'Ambassadeur Suedois arrive, étant à craindre que l'un ou l'autre ne soit desobligé par un traitement inégal. Mais en tout cas nous ne hesitons point à prendre parti en faveur de ceux qui sont si étroitement unis avec la France, jugeant bien necessaire que ledit Sieur Comte de la Gardie soit traité favorablement en toutes choses, & qu'il reporte en Suede des marques de la liberalité du Roi.

RÉPONSE

Au Memoire de Son Eminence

Du 11. Juillet 1646. envoiée le 16. dudit Mois.

Jusques où les Espagnols pourront se relâcher. Trautmansdorff mécontent des Suedois. On parle de rompre l'Assemblée de Munster.

LA réponse que nous avons faite au Memoire du Roi du dernier jour de Juin, & la relation particuliere de tout ce qui nous a été dit par les Ambassadeurs de Messieurs les Etats touchant l'affaire d'Espagne, fait voir que les avis que son Eminence reçoit sont veritables & bien fondez, comme nous les avons toujours reconnus très-justes jusques-ici. Car encore que les Espagnols ne nous aient pas fait faire expressément les offres portées audit Memoire; nous en attribuons la cause à la façon d'agir de Pegnaranda lente & peu resolue. Peut-être aussi que lesdits Ambassadeurs ne disent pas d'un premier coup tout ce dont ils ont eu charge, & qu'il y en a quelques-uns d'entr'eux assez fidelles aux Espagnols pour ménager leurs offres & essaier de tirer de nous le plus qu'ils pourront, avant que de se découvrir. Aussi son Eminence verra comme par nos réponses nous avons crû être obligez de nous tenir aussi reservez que si nous avions à traiter avec les Parties mêmes.

Nous

Nous croions assûré ce qui est écrit d'Espagne & de Bruxelles que les Espagnols souhaitent en toutes façons l'accommodement avec Messieurs les Etats; mais que quand même ils croiroient les pouvoir separer de la France, ils ne laisseroient pas de desirer de faire la Paix avec elle, voians bien qu'ils ne sont pas en état de nous faire grand mal, & il paroît assez par tout ce qui nous a été dit que les Ministres d'Espagne pourront condescendre à nous laisser les Conquêtes du Païs-Bas, du moins la plus grande partie, outre le Comté de Roussillon; qu'ils feront les difficiles sur Roses, mais qu'ils y donneront enfin les mains; qu'ils conviendront d'une Treve dans la Catalogne & qu'ils en disputeront la durée; & qu'au fait du Portugal ils demeureront fermes tant pour leurs interêts, que pour y être confirmez par les Hollandois, qui devorent en esperance la dépouille de ce Roiaume.

Jusqu'où les Espagnols pourront se relâcher.

Sur tous ces points nous suivrons avec soin ce qui nous est prescrit & essaierons, en y procedant par degrez, d'obtenir les meilleures conditions que nous pourrons à l'avantage de Sa Majesté. Il n'y a qu'une chose dans le susdit avis que nous mettions en doute, savoir que les Ministres d'Espagne n'aient pas eu le pouvoir d'arrêter ce qui concerne le Commerce. Car nous savons que tous les soixante & onze Articles de leur Treve sont accordez, & qu'il y a quinze jours que les Espagnols pressent les Deputez de Hollande de les signer, ce qui seroit executé sans les divers empêchemens que nous y avons formez.

 Quoi

LETTRE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires à Monsieur de Brienne,

Datée du 16. Juillet 1646.

L'Empereur reçoit de tous les Rois le titre de Majesté & ne le donne à aucun. La Reine prend pour Elle-même les charges du Duc de Brezé. L'Armée de Monsieur de Turenne passe le Rhin à Wezel.

MONSIEUR,

NOus avons vû le Comte de Trautmansdorff pour lui dire que la Reine aiant sû qu'il y avoit ici un Courier & des Lettres de l'Empereur pour lui donner avis de la mort de l'Imperatrice, Sa Majesté avoit resolu d'envoier un Gentilhomme à Vienne pour témoigner sa douleur. Mais avant que de le faire partir, elle nous avoit ordonné de savoir comment ses Lettres y seront reçuës, & de quelle façon il y seroit répondu, afin qu'il ne s'y passât rien qui ne fût à la satisfaction commune. Nous voulûmes ensuite entrer dans les expediens proposez; mais le Comte de Trautmansdorff s'en éloigna, disant qu'il étoit constant que l'Empereur recevoit de tous les Rois le titre de *Majesté* & qu'il ne le donnoit à aucun. Entre les raisons dont il se servit, il allegua des

L'Empereur reçoit de tous les Rois le titre de Majesté & ne le donne à aucun.

des Lettres de Henri le Grand, que vous nous mandez n'avoir point deferé ce titre. Il seroit bien à propos de nous en envoier quelques copies dûëment collationnées, encore qu'à la verité nous n'estimions pas qu'il faille disputer cette question par les exemples, étant à craindre qu'il ne pût par cette voie justifier sa prétention. On ne laissa pas de mettre en avant tous les partis hormis celui de *Majesté Imperiale* & *Majesté Roiale*, qu'on a reservé comme pour un dernier retranchement. Mais il tint ferme à soûtenir que l'Empereur n'avoit jamais donné de *Majesté*. Quand on lui parla d'écrire de main propre, & de donner ce titre respectivement, il avoüa de nous avoir dit que cela se pouvoit faire, & que si d'abord on eût pris cette voie, il eût été répondu en la même sorte; mais que la difficulté étant müe il ne pouvoit sans ordre de Vienne y donner resolution. Cela nous fit croire que nous ne devions pas passer plus avant, & resoudre de tenir encore ici Monsieur de Mondevergue, n'estimant pas qu'on doive souffrir aucune inégalité dans la façon d'écrire, si ce n'est en tout cas celle de *Majesté* & *Roiale*.

Nous avons appris avec un grand déplaisir la mort du Duc de Brezé. Leurs Majestez ont perdu un très-digne serviteur, qui aiant déja fait de si belles actions, pouvoit rendre de grands services à l'Etat, s'il n'eût plû à Dieu de l'appeller si tôt à soi. Nous vous remercions, Monsieur, de la part que vous avez eu agréable de nous donner de la resolution prise par la Reine

de

La Reine prend pour elle-même les charges du Duc de Brezé.

de conserver pour Sa Majesté les charges dudit feu Duc. Nous nous sommes trouvez ici dans les mêmes sentimens de ceux que vous nous mandez en avoir témoigné joie & entiere approbation.

L'Armée de Mr. de Turenne passe le Rhin à Wezel.

Les Suedois ont fait de grandes plaintes de ce que Monsieur de Turenne n'a point passé le Rhin au temps concerté. Nous les avons moderez autant que nous avons pû & fait voir que ce n'étoit pas par ordre de la Cour. Ils ont crû que nous avions fait une suspension avec le Duc de Baviere ; & nous avons eu assez de peine à leur ôter cette opinion. La nouvelle qui arriva hier en cette Ville, que l'Armée a passé le Rhin à Wezel fera cesser leurs soupçons & leurs plaintes. Dieu veuille qu'elle produise un bon effet & qu'elle y puisse donner perfection au Traité de la Paix dans l'Empire. Nous sommes bien en peine des nouvelles levées qui se font dans la Hesse. Elles sont très-belles au raport de tous ceux qui les ont vûes. Il y a plus de quatre mil cinq cens hommes effectifs, tous vieux Soldats, & aussi bons hommes qu'il y en ait dans toute l'Allemagne. Le Sieur de Traci a eu le bonheur de leur faire prêter le serment, encore qu'elles n'aient pas touché leur montre, qui est à Francfort. Mais il a été obligé, (n'aiant point d'autre ordre de Monsieur de Turenne) de joindre l'Armée de Suede. Il a assez prévû les inconveniens qui en peuvent arriver; mais on a été contraint de choisir ce parti, non pas tant pour satisfaire en quelque façon nos Alliez, com-

comme pour éviter la dispersion & la ruïne assûrée desdites troupes, ce qui nous a obligé de lui mander qu'il se joignit, après avoir fait un nouvel effort pour entretenir ses levées, & lui avoir envoié à deux fois jusques à seize mille Risdalles, comme nous vous l'avons déja écrit. Nous vous supplions de faire donner l'ordre du remplacement le plûtôt qu'il se pourra, étant dans une conjoncture où le manquement de ce fonds peut ici préjudicier aux affaires du Roi. Nous remettons le surplus des nouvelles au Memoire, finissant après vous avoir assûré que nous sommes, &c.

LETTRE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires, audit Sieur de Brienne,

Datée du 30. Juillet 1646.

La France veut donner jusqu'à 40. mille Ecus pour faire élire le Colonel Jamart Bourgmestre à Liege.

MONSIEUR,

NOus ne saurions, pour réponse aux Lettres que vous avez eu agreable de nous écrire le treiziéme de ce mois, vous mander autre chose que ce qui est contenu dans le

le Memoire, & par même moien vous rendre graces bien humbles du soin que vous prenez de nous informer de toutes choses, & de nous faire envoier promptement les expeditions que nous desirons. Mais à ces remercimens il faut que nous ajoutions ces nouvelles supplications.

Le Sieur Krebs, l'un des Plenipotentiaires du Duc de Baviere, s'est déja ressenti de vos faveurs, & a ci-devant obtenu une Lettre de recommandation, qui lui a fait recevoir toute sorte de courtoisie du Sieur de Basilli Gouverneur de Haguenau. Il a du bien dans cette Ville, aiant à partager avec un sien Beaufrere la succession de la femme du Sieur Honoré; ce qu'il ne peut faire qu'après que cette Assemblée sera separée. Il desire qu'il soit mandé à Monsieur de Baussan Intendant de la Justice & au Commandant audit Haguenau de favoriser ses interêts & de remettre deux coffres apartenans à lui & à sondit Beaufrere, entre les mains d'un appellé le Sieur Niedtenier, où ils avoient ci-devant été déposez, & d'où on les a tirez. Il demande de plus que les effets de cette succession soient conservez par le Magistrat de Haguenau. C'est une personne de merite qui a rendu souvent de bons offices, & qui peut servir le Roi. Nous vous supplions de commander ces expeditions, suivant le Memoire ci-joint & quand elles seront faites qu'il vous plaise nous les adresser, pour les lui faire tenir ici en main propre.

Monsieur Brun Plenipotentiaire du Roi d'Espagne

pagne obtint de nous, il y a quelque temps, un passeport pour un Jesuite son frere qu'il faisoit venir de la Franche-Comté par la France au Païs-Bas & de là à Munster. Il a, dit-il, été arrêté à Peronne. Nous sommes souvent comme obligez d'accorder de ces passeports & d'exceder peut-être en cela nôtre pouvoir pour ne pas desobliger ceux de qui nous pouvons recevoir de semblables graces. C'est pourquoi nous vous supplions que s'il n'y a quelque chose qui rende d'ailleurs ce Jesuite suspect, il vous plaise faire écrire au Gouverneur de Peronne de le mettre en liberté.

La France veut donner jusqu'à 40000 Ecus pour faire élire le Colonel Jamart Bourgmestre à Liege.

Il y a quelque temps que nous fûmes avertis, que si nous voulions aider le Colonel Jamart, il pourroit être élû Bourgmestre de Liege. C'est une personne qui a servi le Roi dans ses armées, & qui a affection pour la France. Nous resolûmes d'envoier le Sieur Président de Sombres avec pouvoir de distribuer jusques à quarante mille Risdalles pour favoriser cette Election. Il y a ici des lettres de Liege que ledit Sieur Jamart a été élû Bourgmestre avec un autre de la faction, le jour de la Saint Jacques dernier & que les anciens Bourgmestres s'étans retirez de Liege, les exilez y sont retournez. Nous n'avons point encore reçu de Lettre de celui que nous y avons envoié. C'est pourquoi nous ne vous mandons ceci qu'avec incertitude, puis que vous en serez plûtôt averti que celle-ci ne vous sera renduë, si la chose a réüssi comme il se dit. Ce n'est pas peu d'avoir en ce Lieu un Magistrat favorable, & que ceux qui en

en avoient été chassez, pour avoir témoigné affection à la France, y soient rétablis. Cela nous tirera de la peine où nous étions de prendre resolution en cette affaire. Car comme d'un côté il eût été fâcheux d'en venir aux extremitez avec cette Ville, aussi ne pouvoit-on pas dissimuler avec honneur les offenses qu'elle a faites au Roi, en bannissant & persecutant tous ceux qui ont ci-devant paru affectionnez à son service. Cela peut-être eût obligé à ne consentir pas à la neutralité de la Ville de Liege & à ne permettre pas qu'elle eût été nommée dans le Traité de Paix comme amie de la France. Nous vous écrivons ceci avant qu'en avoir eu l'entiere confirmation, afin que si la chose se trouve véritable, il vous plaise de faire emploïer l'autorité du Roi pour conserver les partisans & serviteurs de Sa Majesté dans le crédit où on les a remis, & empêcher, s'il est possible, que le parti contraire n'y reprenne l'autorité. L'affection de cette grande Ville envers la France peut tellement incommoder les ennemis, qu'elle merite bien d'être cultivée. Pour cet effet, il n'est question que de porter aux charges publiques des personnes bien intentionnées & qui ne soient point attachées à l'Espagne, tout le peuple étant déja fort bien disposé. C'est ce que nous vous manderons par cet Ordinaire & après nous être recommandez à l'honneur de vos bonnes graces, nous vous supplions de croire que nous sommes &c.

MEMOIRE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires,

Envoié en Cour le 31. Juillet 1646.

Les Plenipotentiaires vont à Wezel pour y faire passer le Rhin à l'armée de Monsieur de Turenne. Les Imperiaux paroissent froids sur la conclusion du Traité. Ils refusent passeport aux Ministres Portugais. L'amnistie en Allemagne ne doit commencer que l'an 1627. Le Duc de Baviere doit avoir le haut Palatinat tout entier. Il ne dépend pas de l'Empereur de ceder la Souveraineté des 10 Villes Imperiales d'Alsace. Conference des François avec Trautmansdorff. Henri IV. *& Louïs* XIII. *ont donné à l'Empereur le titre de* Majesté *dans leurs Lettres. Monsieur d'Antonville conclut un Traité avantageux avec l'Electeur de Treves touchant Philipsbourg.*

LE voyage de Monsieur Oxenstiern en cette Ville n'a pas produit tout ce que l'on avoit esperé pour l'avancement de la Paix, à laquelle nos Parties ont témoigné depuis quelque temps peu de disposition, soit que les pratiques secrettes des Espagnols aient eu ce pouvoir sur le Comte de Trautmansdorff, ou soit par l'esperance conçuë de prendre avantage sur l'Armée de Suede, étant certain que les Imperiaux

periaux & Bavarois l'aiant tenuë comme investie dans la Haute Hesse, s'étoient vantez qu'elle ne pouvoit leur échaper. Les difficultez qui se sont trouvées au passage du Rhin, & le long-temps que Monsieur le Maréchal de Turenne a été obligé de demeurer au delà les ont entretenus dans cette pensée.

Les Plenipotentiaires vont à Wezel, pour y faire passer le Rhin à l'armée de Monsieur de Turenne.

On aura sû comme Messieurs les Etats ont mis en déliberation s'ils devoient accorder le passage à l'armée du Roi sur le pont de bateaux qu'ils ont à Wezel. Il arriva que les Sieurs Meindersuik, Knuyt & Niderhorst étoient au même temps sur le point de partir, pour aller rendre compte à leurs Superieurs de tout ce qui a été fait & arrêté entre les Espagnols & eux. Leur chemin étant par Wezel, nous jugeâmes qu'ils pouvoient faciliter le passage de l'Armée, & pour les y obliger par nôtre présence, nous résolûmes de nous rendre aussitôt qu'eux en ce Lieu. La venue de Madame la Duchesse de Longueville nous en fournissant une occasion favorable, ce qui a réüssi de sorte que l'armée est au deça du Rhin, à laquelle on eût peut-être refusé le passage, après ce qui s'est passé à la Haye, nonobstant les obligations si expresses des Traitez que nous avons avec eux.

Au retour de Wezel, nous eûmes avis que le Sieur de Traci & le Baron de Bonichausen avec les nouvelles levées, avoient joint heureusement l'armée de Suede auprès d'Amenebourg, & par leur marche (quoi que perilleuse & exposée aux entreprises des Ennemis) avoient donné sûreté à un grand convoi que Madame la Landgrave en-

envoioit aux Suedois, que les Imperiaux ensuite avoient quité leur poste, & s'étoient retirez vers Frideberg, laissant quantité de morts dans leur Camp, & ramenant avec eux une plus grande quantité de malades & de blessez.

Les Imperiaux paroissent froids sur la conclusion du Traité.

Ce succès nous a donné beaucoup de joie, & nous fait esperer que Monsieur de Turenne aiant joint les Suedois & s'étant fortifié des levées qu'on dit être fort belles & des meilleures de toute l'Allemagne, les Imperiaux seront obligez de reprendre les derniers erremens du Traité & d'en poursuivre la perfection, avec autant de chaleur qu'ils y ont témoigné d'indifference depuis quelque temps.

Ils refusent passeport aux Ministres Portugais.

Depuis que nous sommes en cette Ville les Mediateurs nous ont vû pour nous rendre réponse sur ce que nous leur avions dit ensuite de nos Conferences avec Monsieur Oxenstiern. Ils ont commencé par le passeport demandé pour les Portugais, & ont dit que l'Empereur ne leur en peut donner aucun, ni comme à des particuliers, ni en qualité de Ministres d'un Prince ou Etat Souverain; Que si les Couronnes leur veulent donner un sauf-conduit, comme les Imperiaux ne le peuvent pas empêcher aussi n'y veulent-ils pas consentir; Que depuis trois ans que lesdits Portugais sont dans l'Assemblée ils y ont vécu en assûrance, & y peuvent être de même à l'avenir, soit qu'ils demeurent à Munster, ou qu'ils aillent à Osnabrug, ou ailleurs, dequoi les Imperiaux donnent leur parole & pour eux & pour les Ministres d'Espagne.

Quant au Prince Edouard, ils ont dit qu'il ne peut être mis en liberté que la Paix ne soit faite; Que l'Empereur n'a pas pouvoir de l'élargir, & ne veut pas à son sujet entreprendre une guerre contre le Roi d'Espagne; Que ledit Dom Edouard sera compris dans le Traité qu'on fera avec l'Espagne; mais non pas dans celui de l'Empire.

Sur le point de l'Amnistie, les Suedois aiant persisté à demander qu'elle ait son effet dès l'année mil six cens dix-huit (quoi qu'ils soient comme d'accord avec le Comte de Trautmansdorff, qu'elle commencera à l'année mil six cens vingt-quatre & qu'ils ne fassent cette instance que pour montrer de la fermeté à soutenir les interêts des Etats Protestans de l'Empire,) nous avions été obligez d'appuier la demande de nos Alliez pour conserver l'union avec eux; ce que nous avions fait de sorte néanmoins que nous avions assez donné à entendre aux Mediateurs que ce n'étoit pas avec dessein d'y tenir ferme.

L'Amnistie en Allemagne ne doit commencer que l'an 1627.

Mais les Imperiaux ont de là pris occasion de dire que lors qu'ils s'étoient declarez & avoient fait leur offre pour la satisfaction de la France, c'étoit avec condition que l'Amnistie n'auroit son commencement que l'année mil six cens vingt-sept, laquelle condition n'étant pas effectuée, ce qui avoit été accordé par eux pour la satisfaction de la France ne subsistoit plus.

Le Duc de Baviere doit avoir le haut Pa-

Ils ont dit en l'affaire Palatine, que si nous prétendions que le Palatinat superieur fut demembré, & qu'il ne demeurât pas tout entier au Duc de Baviere, c'étoit contre la promesse

que nous avions faite audit Duc, sur laquelle étoit aussi fondé ce qui nous avoit été accordé. Ils ont même persisté à ce que le Bergstraß prétendu par l'Electeur de Maience dans le bas Palatinat lui soit restitué. Ils se remettent à nous de faire ce que nous jugerons à propos pour les Griefs des Etats de l'Empire. *latinat tout entier.*

Ils disent qu'ils traiteront de la satisfaction de la Suede avec les Plenipotentiaires de cette Couronne-là, & pour celle de Madame la Landgrave, pour laquelle nous avions demandé qu'elle fût maintenuë dans Marbourg, & que la succession qui lui est disputée par le Landgrave George lui fût ajugée, ils ont répondu qu'il y a une regle dans la Hesse & un accord fait entre tous les Princes de cette Maison, portant que tous les differens qui naîtront entre eux seront decidez par des Princes parens & amis communs de la Maison, & qu'en conséquence de cette convention, le different de la haute Hesse doit être renvoié au jugement des Electeurs de Saxe & de Brandebourg. Que si l'on y procede par autre voie que celle d'une amiable composition, l'Electeur de Saxe ne veut pas abandonner son gendre, & s'opposera à la satisfaction du Duc de Baviere & d'autres; que s'il échet de terminer ce different par quelque recompense en argent pour le Landgrave de Hesse, elle pourroit être d'une somme de cinquante ou soixante mille Risdales.

Pour la satisfaction de la France, ils ont dit *Il ne dépend pas*

de l'Empereur de ceder la Souveraineté des 10 Villes Imperiales d'Alsace.

qu'il ne dépend pas de l'Empereur de donner Philipsbourg, ni la Souveraineté des dix Villes Imperiales de l'Alsace; que les Etats de l'Empire y sont contraires; & pour la recompense des Archiducs d'Inspruck, ils persistent à demander les quatre millions de Risdalles avec le paiement de toutes les dettes.

Que chacun de son côté satisfera la soldatesque, les Couronnes devant considerer les grands Etats qu'elles aquierent à la diminution de l'Empire; & que l'Empereur qui ne profite rien donnera ordre à contenter sa milice.

Pour la sûreté du Traité, ils demeurent d'accord que tous les Princes interessez soient contre celui ou ceux qui y contreviendront. Mais ils ne veulent pas qu'il soit fait mention expresse des Etats de l'Empire, comme s'ils prétendoient inferer par cette exclusion qu'ils ne peuvent se liguer contre l'Empereur quand même il contreviendroit au Traité.

Jusques-là les Imperiaux avoient répondu sur les points, dont nous avions parlé aux Mediateurs. Mais ils ajoûterent de plus que la Paix ne se pouvoit faire dans l'Empire qu'elle ne fût concluë en même temps avec les Espagnols, & que c'étoit une condition absoluë, & *sine quâ non*; que le Roi d'Espagne étoit interessé à la cession de l'Alsace, aïant le droit d'y pouvoir succeder, & que s'il n'est compris dans la Paix, il ne rendra pas Frankendal. Ils persisterent aussi à demander un passeport pour le Duc Charles de Lorraine.

Nous ne jugeames pas devoir contester sur

cette réponse, estimant qu'il valloit mieux y faire paroître de l'indifference & du mépris, & nous demandames en riant à Messieurs les Mediateurs s'ils avoient été priez depuis peu de nous la faire, ou si c'étoit pendant que nous étions absens de cette Ville. Ils répondirent que dès le dix-huitiéme de ce mois ils en avoient été chargez. Peut-être, leur dimes-nous, que Messieurs les Imperiaux changeront de discours, voians que les grands avantages que leur Armée s'étoit promis ne sont pas arrivez; qu'ils devoient considerer qu'il ne seroit pas avantageux à l'Empereur d'aporter du changement aux choses ci-devant accordées, parce qu'il n'a encore consenti de laisser qu'une partie des Places que nous tenons, & que la France a offert de lui en restituer plusieurs, qu'il seroit malaisé de lui ôter par les armes, & lesquelles desormais elle sera en liberté de conserver par la même raison dont on se veut servir contre elle. Monsieur Contarini dit deux ou trois fois que la Paix seroit bien aisée à faire & que toutes choses s'ajusteroient sans doute, n'étoit la prétention de Philipsbourg & des dix Villes. Il dit aussi que plusieurs dans l'Assemblée ne veulent pas la Paix, & font ce qu'ils peuvent pour l'empêcher, desquels on se doit garder. Il ajoûta que les Bavarois ne parloient pas aux Plenipotentiaires des autres Princes, comme ils faisoient quand ils étoient avec nous. On ne témoigna pas de faire grande reflexion sur tout cela, comme si nous n'eussions point été fâchez que les affaires s'éloignassent

 sent

sent plûtôt de la conclusion que de s'en approcher. En effet, quand nous serions disposez à nous départir de la prétention de Philipsbourg & des Villes de l'Alsace, le seul interêt de l'Espagne empêcheroit toûjours que la Paix ne pût être conclüe dans l'Allemagne, si l'Empereur persiste à ne vouloir rien faire sans elle. Et si les avis qu'on nous a donnez d'assez bon lieu sont veritables, que l'union de l'Empereur & du Roi Catholique ait été renouvellée & raffermie sur le mariage de leurs quatre enfans & celui du Roi d'Espagne avec une des Princesses d'Inspruck, il y a aparence que l'Empereur fera tous ses efforts pour ne se separer pas de cet Allié nouveau, qui lui est si necessaire. Baviere & les Etats de l'Empire se laissent bien entendre, que quand il n'y aura plus que cet obstacle, ils obligeront l'Empereur de passer outre; mais les Imperiaux qui le reconnoissent & qui l'apprehendent, contestent industrieusement sur d'autres articles, afin qu'il ne paroisse pas aux Etats que la seule exclusion des interêts d'Espagne arrête la Paix de l'Empire.

Le lendemain le Comte de Trautmansdorff nous vint voir. Il nous parla premierement des titres que Leurs Majestez doivent donner à l'Empereur & recevoir de lui ; Mais nous en ferons le recit en dernier lieu, pour ne discontinuer pas ce qui regarde la negociation.

Il nous fit des excuses de ce qu'il avoit apris qu'il nous avoit été raporté qu'il avoit fait voir à Mon-

à Monsieur Oxenstiern certaines Lettres interceptées, à dessein de lui faire connoître que c'étoit de propos deliberé & par l'ordre de la Cour que la jonction de nôtre Armée à la Suedoise ne s'étoit point faite. Il se mit fort en peine à nous persuader le contraire, disant qu'il eut fait en cela contre le service de son Maître, qui avoit interêt que cette jonction ne se fit pas, & qu'il eut été plus utile de suprimer que de publier de telles Lettres. Il dit ensuite avec quelque émotion que ses ordres & son intention étoit de faire la Paix s'il se pouvoit, & d'éviter tout ce qui en retardoit la conclusion.

Conference des François avec Trautmansdorff. Sur ce propos de Paix, on se mit à parler des conditions dont il reste à convenir. Il fit un long discours pour faire voir que la satisfaction accordée à la France étoit grande & excessive; que le Duc de Baviere avoit toûjours donné à entendre à l'Empereur que moiennant la cession de Brisack, la France seroit contente; qu'on n'avoit jamais crû qu'on dût prétendre ni Philipsbourg ni les droits Souverains sur les dix Villes Imperiales de l'Alsace, que l'Empereur même ne pourroit accorder, quand il le voudroit. Il lui fut repliqué que souvent on avoit déclaré aux Mediateurs que nous voyions bien que le retardement d'accorder Brisack étoit pour nous faire quitter le reste de nos prétentions; Que nous avions remis les Villes Forestieres pour obliger la Maison d'Inspruck, à qui elles appartenoient en particulier, quoi qu'elles fussent du tout à nôtre bienséance, & qu'a-

vec une pareille facilité nous nous étions départis du Brisgau ; Que personne ne se trouvoit interessé en ce que nous prétendions ; que nous ne voulions occuper ni les revenus ni les droits de l'Evêque de Spire, ne demandant que la simple garde d'une Place, la France ne recherchant en cela que sa sûreté & l'affermissement de la Paix. Comme ces raisons lui faisoient de la peine, il dit assez brusquement qu'on savoit bien que nous n'avions pas le pouvoir de conclure, & que depuis peu nous avions eu ordre de la Cour de tenir la Negociation en suspens. Accordez nous donc, lui dimes-nous, ce que nous desirons, contentez nos Alliez & les Etats de l'Empire, & nous vous déclarerons que demain, si vous voulez, nous signerons la Paix. Il nous parut que cela lui donnoit à penser, mais qu'il n'étoit pas encore entierement persuadé que nous n'eussions dessein de retarder la conclusion. Cette opinion lui peut avoir été suggerée par les Espagnols, pour lui ôter le desir de conclure promptement, en lui en faisant perdre l'esperance. Peut-être aussi fait-il semblant de la croire pour excuser ses dernieres procedures, & donner à connoître que s'il a differé ç'a été par cette raison, & non pas à cause des vaines esperances qu'il s'étoit un peu facilement données.

Pour ce qui regarde le titre, le Comte de Trautmansdorff tint le même langage que celui dont il a été donné avis ci-devant, qu'il ne se trouveroit point que l'Empereur eut traité nos Rois de *Majesté*. Il nous fit voir les ori-

ginaux

ginaux de deux Lettres du feu Roi & d'une de la Reine, qui donnent à l'Empereur le titre de *Majesté.* Il dit qu'à Vienne il s'en trouveroit de semblables d'Henri quatriéme & de ses prédecesseurs; que le dessein de son Maître n'étoit pas d'introduire aucune nouveauté, mais de suivre ce qui s'étoit jusques-ici pratiqué; que si la Reine écrivant de sa main donnoit à l'Empereur de la *Majesté*, l'Empereur feroit le même par une Lettre particuliere, pourvû qu'en même temps on reçut les Lettres de sa Chancellerie en la même façon qu'elles ont toûjours été conçues. Il ajoûta qu'il attendoit encore quelque nouvelle de Vienne & nous pria d'écrire ce que dessus à la Cour. Nous répondimes qu'on pourroit faire voir par quantité de Lettres que nos Rois ont écrit aux Empereurs dans les mêmes termes dont on avoit usé envers eux, & que la Reine ne seroit jamais conseillée d'y admettre aucune disparité: Que l'on pouvoit juger de l'équité & moderation des Rois de France, qui aiant eu de tout temps la preseance sur les autres Rois de la Chrétienté ne l'avoient jamais voulu debattre à l'Empereur, quoi qu'ils l'eussent pû faire, avec autant & plus de fondement que ceux qui depuis peu ont voulu revoquer en doute leur prééminence; mais qu'on ne pouvoit en aucune façon recevoir de l'inegalité dans les titres.

Henri IV. & Louïs XIII. ont donné à l'Empereur le titre de Majesté *dans leurs Lettres.*

Nous souhaiterions bien d'avoir ici quelques Lettres qui pussent servir de témoignage comme nos Rois n'ont point donné de *Majesté* aux Empereurs. Cela pour le moins feroit voir qu'il en a été

usé diversement. Nous avons supplié que l'on nous en envoiât quelque copie dûement collationnée; mais comme cette affaire ne doit pas être traitée par les exemples, quelque usage qui puisse avoir été ci-devant, nous n'estimons pas qu'il faille en aucune maniere se relâcher, & il semble qu'on ne peut convenir d'un titre different, si ce n'est qu'on vint à prendre l'expedient de *Majesté Imperiale* & *Roiale*, duquel nous avons jugé ne devoir point parler pour cette fois, mais attendre qu'il soit proposé par eux, conservant ce moien comme le dernier auquel on se peut laisser entendre.

Nous suivrons exactement ce que la Reine aura agréable de nous commander pour ce sujet, suppliant très-humblement Sa Majesté de nous faire savoir si au cas qu'on ne convienne d'aucun expedient, il suffira de dire comme eux que nous avons ici des Lettres pour l'Empereur, ou si l'on doit faire partir le Sieur de Mondvergues avec le passeport faisant mention du sujet de son envoi sans Lettre. Nous sommes obligez de dire à ce propos qu'encore que le Comte de Trautmansdorff nous ait parlé en cette affaire avec beaucoup de civilité & de douceur, il n'a pas laissé de demeurer dans la fermeté & d'insister toûjours sur le stile ancien. Nous avons répondu qu'on ne l'avoit pas observé si exactement envers les autres Princes; qu'on avoit donné depuis peu le titre de Serenissime à plusieurs qui n'étoient pas d'une Dignité approchante de celle du Roi; qu'autrefois les Bulles des Papes étoient adressées à l'Empereur,

au Roi de France & aux autres Rois, qu'on designoit sous un nom collectif, & qu'au Concile de Trente, pour contenter la jalousie de Philippe second, on commença de changer cette forme au desavantage de nos Rois; Que si on vouloit s'arrêter ponctuellement aux Regles anciennes, les Empereurs n'avoient point accoûtumé de prendre ce titre ni d'être qualifiez que Rois des Romains jusques à ce qu'ils eussent pris la Couronne Imperiale des mains du Pape, & que de cette sorte les anciennes formes aiant été changées en faveur d'un chacun, il n'étoit pas juste qu'on les fit valoir seulement au préjudice de nos Rois, & qu'on alleguât contre eux les prérogatives des Empereurs Romains, lors qu'ils étoient Maîtres de toute la terre; Que pour conclusion, nous étions obligez de lui dire qu'on ne souffriroit aucune sorte de difference entre les titres du Roi & de l'Empereur, & que Sa Majesté avoit d'autant plus de raison de persister en cette resolution, que nous avions vû des Lettres publiques écrites par le feu Roi de Suede, & par quelques autres Rois qui ne prétendent pas aller du pair avec celui de France, où ils ne traitent point l'Empereur de *Majesté.*

Monsieur d'Antonville conclut un Traité avantageux avec l'Electeur de Treves touchant Philipsbourg.

Monsieur d'Antonville aura donné avis de ce qu'il a heureusement negocié avec l'Electeur de Treves, & aura envoié Copie ou l'Original même du Traité qu'il a arrêté sous le bon plaisir de Leurs Majestez. Il a si bien ménagé les choses qu'aiant adouci l'esprit de ce Prince & de ceux qui sont auprès de lui, avec le peu d'argent

gent que nous lui avons fait fournir, il n'a point obligé le Roi à la somme qu'il avoit pouvoir d'accorder. Il semble que l'on doit promptement envoier la ratification, & qu'il importe de tenir secret ce Traité, afin que nous puissions mieux nous en prévaloir, si d'avanture les Imperiaux venoient à rejetter la difficulté sur le consentement de celui à qui la Place appartient.

Nous n'avons rien à mander de la Negociation d'Espagne, ni de ce qui s'est fait en Hollande, dont on est plûtôt averti à la Cour par les Ministres que le Roi tient sur les lieux. L'indisposition de Monsieur le Prince d'Orange nous donne beaucoup d'inquietude.

Les Sieurs Meinderzuich, Paw & Knuyt aiant signé les Articles qui ont été arrêtez avec les Espagnols, on nous mande que l'Assemblée de la Haye l'a trouvé fort mauvais. Nous avons écrit au Sieur Brasset, qu'il en doit faire une plainte formelle & bien vive, & obtenir, s'il se peut, un ordre de l'Etat à ceux qui sont ici, de ne rien faire que conjointement avec nous, & que les deux Traitez marchent d'un même pas & s'avancent également.

MEMOIRE

Envoié en Cour par lesdits Sieurs Plenipotentiaires.

Du 6. Août 1646.

Plaintes contre Baviere. Réponse des Bavarois. Different entre les Hollandois & le Roi de Portugal. Le Duc de Lorraine s'adresse aux Hollandois pour qu'ils fassent son accommodement avec la France. Les Hollandois proposent un échange de la Catalogne contre Cambrai, le Cambresis, & le reste de l'Artois.

LE Memoire du Roi du vingt-septiéme du Mois passé ne contenant quasi qu'une réponse à la depêche du seiziéme, nous en toucherons seulement certains points, & rendrons compte ensuite de nos dernieres Conferences.

Nous avons bien observé ce qui nous a été très-prudemment ordonné de prendre garde qu'en offrant de faire pour la Catalogne une Treve de la durée de celle de Messieurs les Etats, ils n'en fissent une si courte que nous n'eussions pas sujet d'en être contens. C'est une précaution nécessaire vû l'animosité des Espagnols, la jalousie de nos Alliez, & le peu d'assûrance qu'il y a en ceux qui traitent ici leurs affaires. Mais il est d'ailleurs assez difficile de changer l'offre

l'offre que nous avons faite, & dangereux de venir à un plus grand éclairciſſement. Nous eſſaierons de prévenir cet inconvenient, dont il a été très à propos que nous fuſſions avertis. Et déja en la derniere Conference que nous avons eüe avec les Ambaſſadeurs de Hollande; comme ils ſont venus à parler de la Catalogne, nous avons perſiſté à y vouloir une Treve auſſi longue que ſera la leur, préſupoſans qu'ils n'en feront pas une plus courte que de quinze ou vingt ans. Nous y coulames ce mot; que nous repeterons en quelque autre occaſion, afin d'avoir lieu de pouvoir expliquer nôtre premiere déclaration, en cas qu'ils vinſſent à ſe contenter d'une courte Treve.

La reſolution qu'on a priſe de faire connoître au Duc de Baviere, par la voie de Monſieur le Nonce, le ſujet que l'on a de ſe plaindre de ſa conduite en ces dernieres rencontres, ſera fort utile. Nous avons parlé ici à ſes Députez en la même ſorte. Ils ſe ſont plaints les premiers que Monſieur Oxenſtiern ne tient plus dans leurs affaires le même langage qu'il faiſoit étant à Munſter; qu'il a dit aux Plenipotentiaires de l'Empereur qui ſont à Oſnabrug, qu'il faut rendre l'un & l'autre Palatinat & que pour la Dignité Electorale, elle doit être alternative dans les deux Maiſons. Surquoi ils nous ont prié d'écrire aux Plenipotentiaires de Suede.

Il leur fut répondu qu'on ne ſavoit pas de quelle façon Monſieur Oxenſtiern avoit parlé depuis ſon retour à Oſnabrug; mais que lors qu'il avoit été en cette Ville, ils avoient pû reconnoî-

noître combien nos offices auprès de lui avoient été puissans & efficaces, jusques là qu'au fait de l'Electorat il s'étoit declaré au Comte de Trautmansdorff & aux Mediateurs selon ce que desire leur Maître; que nous continuerions, & esperions de le ramener au même point, pourvû que Monsieur le Duc de Baviere fit de son côté ce qui dépendoit de lui pour la satisfaction des Couronnes: qu'il étoit certain que ledit Oxenstiern étoit parti de Munster avec peu de contentement de ce que la créance que l'Armée Suedoise dût recevoir quelque échec avoit entierement fait changer de procedure aux Imperiaux: Que nous ne leur pouvions pas celer que nous n'étions pas demeurez satisfaits ni d'eux ni de Monsieur l'Electeur de Baviere, encore que nous le trouverions moins étrange de la part des Imperiaux; puis qu'on sait qu'ils deferent tout aux Espagnols, ausquels ils se sont de nouveau attachez par diverses Alliances: mais que le Duc de Baviere suive leurs mouvemens & conspire dans le même dessein, lui qui a tant d'interêt de faire la Paix promptement, qui fait profession de desirer l'amitié de la France, & qui est trop clair-voiant pour ne pas connoître ce qu'il doit raisonnablement craindre de la Maison d'Aûtriche, c'est ce qui nous étonnoit & dequoi nous leur faisions plainte, & que pour avoir trop usé de bonne foi, & differé de faire passer le Rhin à nôtre Armée, nous avions mis celle de nos Alliez en peril. *Plaintes contre Baviere.*

Nous ajoutâmes que nous l'avions fait pour n'interrompre pas les Traitez qui étoient si avan-

cez; pour donner lieu ou à la conclusion de la Paix ou à une suspension générale, & pour empêcher que les Armées étant jointes ne se jettassent dans la Baviere; mais que leur Maître se servant de cette occasion, avoit donné toutes ses forces à l'Empereur pour ruïner nos amis, & remettre les choses dans la premiere confusion. Nous leur fimes ensuite ce reproche que depuis deux Mois ils ont parlé foiblement pour nôtre satisfaction, qu'ils ont blâmé en divers lieux nos demandes, & y ont été contraires. Nous leur dîmes enfin que nous ne nous arrêterions plus aux apparences; mais aux veritables effets, & que l'Armée du Roi aiant été obligée de passer le Rhin, si on ne venoit à conclure le Traité, il faudroit voir à qui le sort des armes seroit favorable. L'excuse qu'ils nous donnerent fut que l'on avoit ruïné entierement l'Electeur de Cologne en lui ôtant Paderborn, & autres Lieux occupez depuis peu par les Suedois. Ils ne se plaignoient pas moins du traitement qui a été fait à cet Electeur par l'Armée de Monsieur le Maréchal de Turenne, & disoient que leur Maître n'avoit pas dû abandonner son Frere dans une necessité si pressante, & que les affaires étant encore incertaines, il ne pouvoit pas être blâmé d'avoir joint ses forces contre ceux qu'on sait notoirement ne tendre qu'à la ruïne de sa Maison & de la Religion Catholique en Allemagne.

Réponse des Bavarois.

Different entre les Hollan-

Pour ce qui regarde le different des Portugais & des Hollandois, il eût été à souhaiter que le Roi de Portugal aiant un si puissant Ennemi

nemi en tête ne se fût point brouillé avec ses Amis. Mais les choses étant venuës au point où elles sont entr'eux, nôtre opinion est que quand le Portugal accorderoit aux Hollandois une partie de ce qu'ils desirent, ils ne lui seroient pas moins ennemis, & essaieroient de le dépouiller du reste, tenant pour perdu tout ce qu'ils ne lui pourront ôter, & n'aiant autre regle de leurs actions que le seul interêt. Si ce Prince se pouvoit établir entierement dans les Indes, il leur seroit peut-être plus considerable, & pour s'accommoder après avec lui & en retirer quelque avantage, ils seroient obligez d'appuier ses interêts contre le Roi d'Espagne. *dois & le Roi de Portugal.*

L'avis, que le Comte de Pegnaranda a pouvoir d'accorder une Treve de sept ou huit ans pour la Catalogne, est bien veritable. Car encore que ceux qui nous parlent des affaires d'Espagne mettent toûjours en doute cette Treve, & disent qu'en tout cas elle ne sera jamais accordée que pour fort peu de temps, on voit néanmoins de l'apparence qu'ils la pourront faire plus longue. Mais il a toûjours été constamment declaré de nôtre part que nôtre intention est de faire une Treve de la même durée que celle de Messieurs les Etats, afin de ne séparer point nos interêts, & que s'il faut rentrer en guerre nous le puissions faire conjointement avec eux, & nous essaions de faire connoître à leurs Députez que le dessein des Espagnols est directement opposé au nôtre, & ne tend qu'à nous diviser soit présentement dans le Traité,

ou a l'avenir, lorsque le temps de leur Treve sera expiré.

Le Duc de Lorraine s'adresse aux Hollandois pour qu'ils fassent son accommodement avec la France.

Les Sieurs Paw, Riperda & Knuyt, qui restent ici de la legation de Hollande, nous parlerent ces jours passez de deux choses. L'une fut qu'un certain Deputé qui est en cette Ville de la part de l'Evêque de Verdun, & qui se dit avoir commission du Duc Charles, étoit venu les voir, pour leur dire que ledit Duc s'assûrant de leur amitié, qu'il avoit toûjours recherchée, s'adressoit à eux comme à des amis & Alliez de la France, pour obtenir par leur moien un plus favorable traitement des François qui le vouloient exclurre du Traité, ajoûtant qu'il avoit des choses à proposer de la part de ce Prince fort avantageuses à la Cause commune, si on vouloit entrer avec lui dans quelque accommodement. Ces Messieurs nous ont rapporté que leur réponse avoit été que le Duc Charles portant les armes contr'eux, & étant encore à l'heure présente avec les Espagnols, qui sont leurs ennemis, ils s'étonnoient qu'il s'adressât à eux. Le Député nia que son Maître eût fait aucune hostilité contre Messieurs les Etats; & ceux-ci lui repliquant qu'encore l'année derniere il n'y avoit eu que les Lorrains qui se fussent opposez à leurs entreprises, & empêché le passage du Canal; Il repartit assez plaisamment, vous n'avez jamais demandé ce passage au Duc mon Maître; il ne vous l'eût pas refusé. Pour conclusion, ils dirent à cet Agent que s'il avoit quelque chose à desirer, il se devoit adresser à la France même. Et parce qu'en

se

ſe ſéparant d'avec eux, il avoit dit qu'il les verroit ci-après, & leur feroit des ouvertures conſiderables, ils avoient attendu quelque temps pour apprendre à une ſeconde viſite dudit Deputé quelque choſe de plus particulier; mais que n'étant point retourné ils n'avoient pas voulu differer davantage à nous donner cet avis. Nous les en remerciâmes, & de la façon dont ils avoient répondu, ajoûtant que nous leur dirions en confiance que le bruit couroit que le Duc Charles étoit entré en pourparler avec ſon Alteſſe Roiale devant Courtrai, & qu'en effet s'il avoit à propoſer quelque choſe, il étoit plus à propos que ce fut là ou à la Cour que non pas à Munſter. Que ſi néanmoins ce Député retournoit chez eux, & qu'il leur fit quelque ouverture, ils pourroient l'écouter ſans nous engager; & que nous verrions après avec eux ſi ce qu'il diroit mériteroit qu'on y fit réflexion. Nous n'avons pas été fâchez que cet homme ſe ſoit adreſſé aux Hollandois, eſtimant qu'ils ont aſſez de familiarité avec les Eſpagnols pour leur donner part de cette nouvelle, & qu'il eſt du ſervice du Roi d'entretenir le ſoupçon & la méfiance que leſdits Eſpagnols peuvent avoir de ce Prince.

L'autre affaire, dont ces Meſſieurs nous parlerent, concerne le Traité avec les Eſpagnols; mais ce fut de façon qu'ils y procederent plûtôt en Mediateurs & comme voulant découvrir nos ſentimens, que pour nous faire ſavoir ceux de nos Parties. Ils nous demanderent ſi les Armées étant en action, nous ſerions capa-

bles d'entendre au Traité. Il leur fut declaré qu'il n'y avoit aucun temps auquel nous ne fussions disposez, non seulement d'écouter, mais de traiter & de conclure. Ils se mirent aussi-tôt à parler de la Catalogne, disant comme ci-devant que c'étoit le point le plus mal-aisé à ajuster, & que si nous en demeurions à nôtre premiere proposition, ils ne croioient pas que la Paix se pût jamais faire: que les Espagnols souhaitoient sur toutes choses de conserver l'Espagne entiere, & qu'ils aimeroient mieux ceder quelque autre chose dans les Païs-Bas que de laisser la Catalogne; Et si au lieu, ajoûterent-ils, de ce que vous tenez dans cette Principauté, ils vous donnoient Cambrai, le Cambresis, & le reste de l'Artois, n'y voudriez-vous point entendre? Nous répondimes que si les Espagnols estimoient beaucoup la Catalogne, elle n'étoit pas en moindre consideration à la France; Que le Conseil du Roi étoit très persuadé que la Paix ne seroit jamais assûrée entre les deux Couronnes, si nous ne retenions cette Province, parce que les Espagnols pouvant, par le moien de la Flandre, susciter aisément la guerre en France, la Catalogne nous donneroit la même facilité de faire la guerre en Espagne; que le mutuel respect de ces deux grandes Puissances seroit le ciment & l'assûrance de la tranquilité publique, & que cela étoit si constant dans l'esprit de ceux qui avoient part au Gouvernement, que le jour même que nous leur parlions, nous avions eu ordre & pouvoir de la Cour, si le Roi d'Espagne vouloit ceder Tor-

Les Hollandois proposent un échange de la Catalogne contre Cambrai, le Cambresis & le reste de l'Artois.

Tortose & Tarragone (nous ne faisions point mention de Lerida comme le comptant être à nous,) d'offrir une recompense au double sur les Places qu'on tient au Païs-Bas, & que nous en ferions Juges ces Messieurs.

Cette pensée leur fut confirmée de telle sorte que nous ne doutons pas qu'ils ne croient véritablement que le but & la visée du Conseil tend à conserver la Catalogne, qu'ils avoüerent être plus importante à la France qu'aucune autre aquisition. Mais ils retournoient toûjours à leur premier mot, que nous eussions à prendre des Places en échange dans les Païs-Bas; & nous à rejetter cela bien loin & à témoigner d'en faire peu de cas. En quoi nous persistâmes jusques à la fin, sinon qu'il fut dit une fois seulement & par occasion que les Espagnols seroient trop heureux de laisser la Franche-Comté, outre tout ce qu'ils avoient dit, si on leur vouloit accorder ce parti, ce qui n'arriveroit jamais.

Quand ces Messieurs eussent parlé avec ordre des Ministres d'Espagne, nous eussions fait paroître la même froideur pour cet échange; mais ce qui nous obligeoit encore plus à être retenus, c'est qu'ils avançoient ces choses d'eux-mêmes, à ce qu'ils disoient, & sans aucune charge des Parties, qu'ils nous déclarerent d'abord n'avoir pas vües depuis un long-temps. On peut néanmoins prendre quelque conjecture que ce discours n'a pas été sans fondement, de ce que les Bavarois nous ont rapporté avoir apris du Comte de Pegnaranda qu'il étoit prêt

de traiter avec la France, & que s'il n'avoit fait une offre assez grande il l'augmenteroit, & que l'on cederoit encore d'autres Places dans le Païs-Bas, pourvû que l'on rendit la Catalogne au Roi son Maître, & qu'il ne fut fait aucune mention du Portugal. Nous ne devons pas aussi ômettre de dire que les Hollandois proposant de donner au Roi Cambrai & le reste de l'Artois, disoient qu'il faudroit en ce cas que nous rendissions Courtrai, Armentiers, Menin, & les autres Places plus avancées dans le Païs-Bas, qui sont sur la Lis.

LETTRE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires à Monsieur de Brienne,

Datée du 6. Août 1646.

Les Cantons demandent d'être compris dans le Traité de Munster.

MONSIEUR,

NOus ne pouvons sans repetitions vous mander autre chose que ce qui est contenu au Memoire qui servira, s'il vous plaît, de réponse à la Lettre que vous nous avez fait la faveur de nous écrire le 27. du Mois passé. Nous avons reçû celle de Messieurs les Cantons au Roi. Nous leur rendrons toute l'as-

l'assistance possible selon le desir de Leurs Majestez, pour les faire comprendre dans le Traité avec la conservation de leurs privileges. Nous avons eu nouvelles du Sieur President de Sombres que nous avons envoié à Liege, que le Colonel Jamar, celui que nous desirions & qu'il avoit ordre de porter, y a été élû Bourgmestre, & que les Refugiez y sont retournez. Ce n'a pas été sans bruit & sans qu'avec de moiens plus couverts il y ait falu emploier la force. On nous écrit de là que l'Electeur de Cologne aiant dessein de faire élire un de ses Neveux pour Coadjuteur, y trouve de l'opposition, & que ceux qui lui sont contraires se servent du nom de la France, envers laquelle ils disent que ce ne seroit pas observer la Neutralité, si on faisoit élection d'un Prince du parti contraire. Il y a même un Chanoine appellé le Sieur de Rocholt, lequel on estime que s'il étoit porté de la France pourroit esperer de parvenir à cette Dignité. Nous croions bien, Monsieur, que vous aurez été averti de ces choses, & qu'on ne jugera pas les devoir negliger, principalement si l'état des Refugiez est assûré, puisque leur parti venant à se fortifier, & cette Ville étant bien disposée envers la France, on en peut tirer de grands avantages. Quand nôtre Envoyé sera de retour & que nous en aurons plus de connoissance, nous en pourrons écrire plus particulierement. Nous envoions une copie en chiffre du Traité fait par le Sieur d'Antonville avec l'Electeur de Treves, dont nôtre précedente dépêche fait mention;

Les Cantons demandent d'être compris dans le Traité de Munster.

de crainte que ce Traité ne vous eût pas été envoié, & afin de dresser la ratification & la faire tenir promptement, comme nous croions bien qu'on le jugera necessaire. Cependant nous vous supplions bien humblement de nous croire &c.

MEMOIRE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires,

Envoié en Cour le 13. Août 1646.

Depuis les Mariages conclus entre la Cour Imperiale & celle d'Espagne, Trautmansdorff ménage fort les Espagnols. Prise de Bergue St. Vinox. Levée du Siege d'Orbitello. Plaintes contre les Suedois de ce qu'ils demandent toute la Pomeranie. Les Mediateurs promettent d'empêcher qu'on ne fasse le procès au Prince Edoüard. Ils refusent d'écouter les Ambassadeurs Portugais. La France pourra se relâcher sur l'Article du Roi de Portugal, si elle y trouve d'autres avantages. Mais elle veut se reserver le pouvoir d'assister ce Roi après la Paix concluë avec l'Espagne.

Depuis les mariages conclus entre la

DEpuis la conclusion des Mariages entre l'Empereur & le Roi d'Espagne, qu'on croit avoir été faite sans la participation du Comte de Trautmansdorff, on a vû ici sa con-

conduite entierement changée. Il n'a plus la même hardiesse pour avancer les Traitez, & autant qu'il montroit autrefois peu de soin de contenter les Espagnols, il semble à cette heure qu'il n'ait autre pensée. Mais comme l'esperance que les Imperiaux ont eu de prendre avantage, lors que nos Armées étoient separées peut avoir aidé à ce changement, maintenant qu'elles vont entrer en action peut-être qu'il tiendra une autre procedure.

Cour Imperiale & celle d'Espagne, Trautmansdorff ménage fort les Espagnols.

Nous avons eu grande joie de la prise de Bergue Saint Vinox, & nous esperons que celle de Mardick, qu'on tient ici être assiegé, suivra de bien près, & que la levée du Siege d'Orbitello sera bien recompensée. La défaite de deux secours, & les belles actions qui s'y sont faites par les armées du Roi & de Mer & de Terre, donnent peu de sujet aux ennemis de s'en glorifier. Néanmoins il faut avoüer que nous en sommes affligez, quoi qu'en public nous paroissions avec bonne mine. L'importance de cette entreprise se connoît par le grand effort que les Espagnols ont fait en quittant leurs autres affaires, pour donner ordre à celle-là, où ils eussent eu sans doute un mauvais succès sans l'assistance de ceux qui par tant de respects étoient obligez à demeurer neutres.

Prise de Bergue Saint Vinox.

Levée du Siege d'Orbitello.

Les Ambassadeurs de Messieurs les Etats nous sont venus voir exprès pour nous parler des interêts de l'Electeur de Brandebourg. Ils disent que la prétention des Suedois de retenir toute la Pomeranie, qui appartient à ce Prince,

Plaintes contre les Suedois de ce qu'ils demandent toute la Pomeranie.

çe, eſt exorbitante; qu'ils pourroient ſe contenter d'une moitié, & procurer audit Electeur recompenſe de l'autre; que s'ils continuent à vouloir garder le tout, ils y trouveront plus d'obſtacles qu'ils ne s'imaginent, & que la Paix en pourroit être retardée: Que ce Prince ne ſera pas abandonné dans une oppreſſion ſi maniſeſte, & que pluſieurs grandes Puiſſances s'y pourront intereſſer, tant de celles qui ont leurs Deputez dans l'Aſſemblée qui en murmurent & qui ont peine à le ſouffrir, que d'autres qui juſques-ici n'ont point paru: Que Meſſieurs les Etats en ont écrit à la Reine de Suede, pour la prier de ne vouloir pas traiter un Prince, qui lui eſt ſi proche, avec tant de rigueur, & qu'ils nous prioient d'y joindre nos offices & de porter les Suedois à la moderation.

On leur répondit que la France étoit ſi religieuſe envers ſes Alliez, & gardoit ſes Traitez avec tant de fidelité, qu'étant liée avec la Couronne de Suede comme chacun ſait, elle ne manqueroit jamais d'appuier ſes interêts: Que hors cette conſideration, elle aſſiſteroit volontiers Monſieur le Marquis de Brandebourg en tout ce qui lui ſeroit poſſible; que déja nous nous étions emploiez pour lui & avions eſſaié envers les Plenipotentiaires de Suede de les faire contenter d'une partie de la Pomeranie, ou de demander une autre ſatisfaction: Que Monſieur Oxenſtiern au dernier voiage qu'il a fait à Munſter nous avoit dit, lors que nous lui parlions de cette affaire, que les Ambaſſadeurs de Meſſieurs

sieurs les Etats lui avoient déclaré que leurs Superieurs n'y prenoient aucun interêt: Qu'il ne faloit pas douter que ledit Sieur Oxenstiern n'eût fait fondement sur cette réponse, & ne l'eût fait savoir à la Reine sa Maîtresse; que c'étoit à eux à dire leurs sentimens, & à en parler à Messieurs les Suedois avec franchise comme amis; mais non pas d'écouter ceux qui ne prendroient intérêt dans cette affaire que pour brouiller. Surquoi ils resolurent de voir le Resident de Suede, & de lui faire savoir l'intention de Messieurs les Etats, conforme à la Lettre qu'ils ont envoiée à Stockholm. Nous leur promîmes de travailler aussi de nôtre part pour l'accommodement entre la Couronne de Suede & l'Electeur, autant que l'Alliance le pourra permettre.

Le reste de la Conference avec ces Messieurs se passa en nouvelles & en discours communs; & quoi que les derniers que nous avions eus avec eux, dont il a été fait raport dans la precedente depêche, les obligeassent assez à nous parler des Espagnols, ils n'en firent néanmoins aucune mention.

Dans une visite que nous avons faite à Messieurs les Mediateurs, nous leur avons demandé trois choses pour les Portugais: La premiere, qu'on cessât les poursuites qui se font contre le Prince Edoüard, qui depuis peu a été interrogé, & auquel on a donné un Avocat pour sa défense en Justice, comme si on avoit dessein de lui faire son procès. Nous dîmes que les Espagnols aiant eux-mêmes assûré que si la Paix se

fai-

faisoit, on donneroit la liberté à ce Prince, il n'y avoit pas apparence de le traiter aujourd'hui en Criminel; que ce ne seroit pas seulement se moquer de ce qui se fait en l'Assemblée, & de Messieurs les Mediateurs, qui nous ont donné par écrit cette assûrance de leur part; mais que ce seroit offenser les Couronnes qui s'étoient emploiées pour sa liberté, & qu'une telle procedure seroit capable de rompre toute esperance de Paix, dont nous fimes protestation pour nôtre décharge. Les Mediateurs reconnurent ce que nous disions être veritable, & promirent de le remontrer en la meilleure façon qu'ils pourroient aux Espagnols.

Les Mediateurs promettent d'empêcher qu'on ne fasse le procès au Prince Edouard.

La seconde demande fut du passeport; surquoi nous dîmes que les Imperiaux le pourroient donner en telle forme qu'il ne porteroit aucun préjudice. Les Mediateurs répondirent que puis que nous le desirions, ils en feroient une nouvelle instance; mais qu'ils ne croioient pas qu'il s'y pût faire autre chose que ce qu'ils nous avoient raporté la derniere fois: Que ces Messieurs se peuvent contenter de la sûreté qui leur a été accordée, puisque si le passeport ne leur a pas été donné en forme, du moins ils en ont l'effet.

Ils refusent d'écouter les Ambassadeurs Portugais.

Nous primes de là sujet de leur faire une troisiéme demande, disans qu'un passeport ne doit pas seulement servir à la sûreté des personnes, mais donner faculté d'agir & de negocier, & puis qu'ils reconnoissent que Messieurs les Portugais avoient l'effet du passeport, qu'il leur plût donc de les recevoir & entendre comme les autres Ambassadeurs, quand ils auroient quelque

que chose à leur représenter. Ce que lesdits Mediateurs refuserent absolument, & leur raison fut que le Pape & la République n'aians point reconnu jusques-ici le Roi de Portugal, ils ne pouvoient pas traiter avec ceux qui se disent ses Ministres ; mais que toutes les fois que nous leur parlerions de l'interêt du Portugal, ils s'en chargeroient bien volontiers, comme de tout le reste de la Negociation, & qu'ainsi les Portugais ne recevroient aucun préjudice de ne pas traiter avec eux.

Quand les Hollandois nous vinrent voir, nous estimions qu'ils nous dussent entretenir des affaires d'Espagne, dont ils ne dirent pas un mot. Mais nous entrâmes bien avant en propos sur ce chapitre avec les Mediateurs, ausquels nous n'avions aucun dessein d'en parler. Ils nous reprocherent nôtre dureté, en ce qu'aiant mis dans nôtre derniere proposition, que si elle n'étoit acceptée avant la Campagne, nous déclarions de n'y être point obligez, nous avions fermé entierement la bouche aux Ministres d'Espagne. Et comme nous leur faisions voir les motifs que nous avions eu d'en user ainsi, & qu'il n'y avoit rien dans ladite proposition qui ne fut raisonnable, & qui ne dut être reçu de nos Parties, ils dirent, après divers autres discours, que l'on connoissoit assez que les Espagnols se porteroient à nous laisser le tout ou la plus grande partie des Conquêtes du Païs-Bas, sauf à échanger quelques Places pour la commodité mutuelle, s'il est trouvé à propos; qu'ils laisseroient aussi le Comté de Roussil-

ſillon, & que pour la Catalogne il y auroit grande difficulté; que peut-être ils conſentiroient bien à une Treve courte; mais que de la faire aller du pair avec celle de Meſſieurs les Etats, & de ſouffrir que par une ſi longue poſſeſſion cette Province fût comme aſſûrée à la France, ils ne pourroient jamais s'y réſoudre. Quant au Portugal, que Pegnaranda ne vouloit en aucune façon ouïr parler de Treve, ni courte ni longue, & que c'étoit le point de tous qui lui étoit le plus ſenſible, & ſur lequel ils ne voioient pas qu'il y eut moien de traiter.

Nous répondîmes que, quand il n'y auroit que deux ans de difference entre les deux Treves; nous n'y pourrions pas conſentir, voiant fort bien que par ce moien les Eſpagnols ont deſſein de nous ſeparer de nos Alliez, afin d'attaquer la France, quand la Treve de Catalogne ſeroit expirée, ſans que Meſſieurs les Etats puſſent être de la partie, parce que la leur dureroit encore: Que nous ſerions blâmables ſi nous faiſions nous-mêmes par un Traité ce que les Eſpagnols n'ont pû faire par tant d'artifices & de ſoins, ni pendant la guerre ni pendant cette Negociation. On a donc perſiſté de nôtre part à une Treve ſemblable à celle de Meſſieurs les Etats, pourvû qu'elle ne ſoit pas moins de quinze ou vingt ans. Ce que nous avons dit pour prévenir l'inconvenient qui a été judicieuſement remarqué dans les dépêches de la Cour. Monſieur Contarini repartit qu'au fait de la Catalogne, il s'y pourroit trouver quelque tem-

pera-

perament ; mais que pour le Portugal il n'en voïoit aucun. Il ajoûta qu'il lui sembloit que la France auroit plus d'avantage, étant en liberté de donner secours aux Portugais ; que si après une Treve, qui ne pouvoit être que fort courte, elle étoit obligée de les laisser perir, ou en les assistant de s'attirer le blâme de rompre le Traité, & de mettre de nouveau le trouble dans la Chrétienté. Ils nous presserent fort l'un & l'autre sur ce point, disant : Encore si vous consentiez qu'il ne fût point parlé du Portugal, vous contentans de la liberté de l'assister, cela feroit peut-être que les Espagnols accorderoient la Treve de la Catalogne. Ils repeterent cela tant de fois, & nous firent de si vives instances de donner quelque facilité au Traité, qu'après nous être retirez & avoir consulté quelque temps ensemble, nôtre réponse fut que pour témoigner à Messieurs les Mediateurs ce que nous deferions à leur entremise & à leurs sentimens, & le desir que nous avions de la Paix ; nous leur declarions que s'ils nous offroient formellement de la part des Espagnols ce qu'ils venoient de nous dire, savoir de ceder à la France tout ce qu'elle tient dans les Païs-Bas, sauf à échanger quelques Places pour la commodité mutuelle, le Comté de Roussillon, y compris Roses, & pour la Catalogne de faire une Treve de durée égale à celle de Messieurs les Etats (supposé qu'elle fut au moins de quinze ou vingt ans) nous leur ferions telle réponse sur les ouvertures qu'ils nous avoient faites touchant le Portugal, qu'ils auroient tout

sujet

ſujet d'en demeurer ſatisfaits; à condition toute-fois qu'ils ne feroient aucune propoſition de nôtre part, & que ſi les Eſpagnols ne demeuroient d'accord de tout ce que deſſus, ce que nous venions de leur dire touchant le Portugal, quoi qu'en termes généraux, demeureroit pour non dit. Nous les priâmes même de n'en point écrire à Rome ou à Veniſe durant une Negociation ſi importante, ſi ce n'eſt en cas qu'elle ait ſon effet. Ils nous promirent l'un & l'autre & nous les laiſſâmes, ce nous ſemble, non ſeulement en intention d'acheminer cette affaire, mais auſſi en quelque créance qu'elle ſe pourroit terminer par là.

Encore que les Mediateurs ne nous tinſſent pas ce diſcours avec charge des Eſpagnols, & que ce qu'ils avoient dit ne vint que de leur mouvement, nous jugeames néanmoins qu'il n'y avoit aucun inconvenient à leur répondre de la ſorte, & que nous ne devions pas perdre une ſi belle occaſion qui s'offroit d'avancer le Traité, demeurant toûjours dans les termes de la premiere propoſition, ſans nous en relâcher aucunement & il nous ſemble que pluſieurs raiſons nous devoient porter d'en uſer ainſi.

La France pourra ſe relâcher ſur l'article du Roi de Portugal, ſi elle y trouve d'autres avantages.

Premierement, parce que par la dépêche du 20 Juillet il a plû à la Reine de nous donner tout pouvoir de conclure l'affaire de Portugal en la maniere que nous aviſerons & qu'il ſe pourra, Sa Majeſté ne deſirant pas qu'elle empêche l'établiſſement du repos de la Chrétienté.

En ſecond lieu, pour éviter le blâme qu'on nous

nous eut pû donner d'être trop arrêtez à nôtre mot, sans nous vouloir départir de ce que nous avons une fois avancé, comme si nous voulions emporter les choses de force. Ce que les Mediateurs nous ont assez souvent reproché, & pour faire voir à l'Assemblée, notamment aux Hollandois qui secrettement desaprouvent nos demandes, que nous ne sommes pas inflexibles, quand la raison & le desir de la Paix nous obligent d'y chercher des facilitez.

Et enfin, il nous a semblé que nous pouvions tirer de grands avantages de cette réponse, & n'en recevoir aucun préjudice. Nous ne savons pas si cette Conference produira quelque fruit, & si les Espagnols réduiront en proposition ce dont les Mediateurs nous ont fait l'ouverture. S'ils ne le font pas, nous aurons rejetté sur eux le blâme du retardement de la Paix, & étant demeurez comme nous avons fait dans des termes généraux, on ne pourra pas objecter que nous avons formellement promis de ne comprendre pas le Roi de Portugal dans le Traité, & nous pourrons toûjours dire que nôtre intention étoit de demander pour le moins une Treve durant le temps que la guerre du Turc durera: Que si les Mediateurs ont parlé avec fondement & quelque connoissance de la disposition des Ministres d'Espagne que Contarini avoit vû le jour auparavant, nous croions, après avoir tourné cette affaire en tout sens, & l'avoir bien considerée, que le seul moien qu'il y a quasi de sortir d'un point si délicat, comme est celui de Portugal, est qu'il n'en soit point du tout

fait mention dans le Traité, sinon en y mettant une clause expresse qu'il sera permis d'assister les Amis, en cas qu'ils soient attaquez, sans que cela puisse rompre la Paix qui se fera entre les deux Couronnes.

Mais Elle veut se reserver le pouvoir d'assister ce Roi, après la Paix concluë avec l'Espagne.

Dans cette condition la France trouvera ses avantages, puisque l'Espagne sera obligée de se consommer pour la conquête du Portugal, qui ne lui sera pas bien facile quand il sera secouru, & la France en recevra du soulagement, faisant couler à ce secours ses humeurs peccantes, & y emploiant une partie des hommes qu'elle a aujourd'hui qui ne peuvent subsister que dans la guerre, & qui faute d'occupation au dehors seroient capables de susciter du trouble dans le Roiaume.

Il est à craindre que s'il est permis d'assister le Roi de Portugal après la Paix faite, l'Espagne ne prétende la même liberté d'assister le Duc Charles à recouvrer ses Etats. Nous ferons tous les efforts possibles pour prévenir cet inconvenient par les termes exprès du Traité; faisans voir la disparité, en ce que le Portugal est hors de la puissance du Roi d'Espagne; & que la Lorraine est entierement entre les mains du Roi. Mais comme il est malaisé dans un Traité de Paix de s'exempter de la Loi qu'on veut prescrire, principalement dans les choses qui se doivent observer de part & d'autre après la Paix faite, nous estimerions qu'il suffiroit; si on peut obtenir qu'il soit permis aux deux Rois d'assister chacun ses amis en cas qu'ils soient attaquez, sans que pour raison de cette assistance

la

la Paix s'entende rompuë; mais qu'ils ne pourront assister directement ni indirectement ceux qui attaquent lesdits Rois dans les Etats, Païs, Seigneuries, & Places qu'ils possederont lors du Traité. Cela n'est pas sans exemple, se voiant divers Traitez, où les guerres défensives ont été permises & non les offensives.

Outre toutes ces raisons, nous avons encore pensé qu'en consentant qu'il ne soit point fait mention du Portugal, nous pouvons faire entendre aux Hollandois que c'est en leur consideration, & nous essaierons de moienner s'il se peut leur assistance pour défendre avec nous le Portugal contre le Roi d'Espagne, & en tout cas nous les rendrons plus favorables à la Treve que nous desirons obtenir pour la Catalogne.

Mais pour ménager en cela, comme il faut, l'interêt & le service du Roi, il importe qu'il y soit gardé un secret tout entier, & que la resolution que la Reine aura agréable de prendre ne soit penétrée par aucun Ministre étranger.

LETTRE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires audit Sieur de Brienne,

Datée du 13. Août 1646.

La France donne du secours par Mer aux Venitiens contre le Turc.

MONSIEUR,

PAr vôtre Lettre du troisiéme de ce mois, vous nous mandez que celles du Sieur Chanut assûrent que la Reine de Suede veut la Paix. Il nous en a écrit autant; mais on l'a pourtant vû quelquefois varier dans ses discours, soit qu'Elle le fasse avec dessein, ou selon les dernieres impressions que ceux à qui Elle parle lui ont laissée. Ce qui nous met le plus en peine pour les Suedois, est la resolution où ils témoignent être de vouloir retenir toute la Pomeranie, & d'en avoir le consentement & la cession de l'Electeur de Brandebourg. S'ils y persistent, ils se pourront attirer de nouvelles affaires, n'y aiant que trop de Princes qui par envie ou par interêt sont fâchez de leurs prosperitez. Vous verrez dans nôtre Memoire ce qui nous a été dit sur ce sujet par les Ambassadeurs de Messieurs les Etats.

La France donne du se- Quand nous avons parlé à celui de Venise du secours que le Roi a donné à leur Républi-

que,

que, il n'en a pas fait toute l'estime que nous pensions qu'il dût faire, disant que pour cette année elle n'a rien à craindre par Mer, & qu'un secours par terre lui seroit plus utile. Néanmoins ce qu'on fait pour cette République nous semble mériter plus de consideration, puis qu'il y a lieu d'appréhender que cela ne serve à fortifier la bonne intelligence que l'Empereur prend soin de conserver à la Porte, & à y établir celle du Roi d'Espagne à nôtre exclusion.

cours par Mer aux Venitiens contre le Turc.

Nous nous souvenons bien de ce qu'il vous a plû autrefois nous écrire du Prince de Wirtemberg; mais il seroit bien à souhaiter qu'il ne vint point du tout à l'Assemblée, où faisant des plaintes, ausquelles on ne peut remedier, il peut plus nuire au service du Roi qu'en aucun autre lieu.

On ne croit pas que les Portugais aient sujet d'en faire de nous, vû le soin que nous avons de leurs interêts, ce que vous connoitrez encore par le Memoire même. Mais ils voudroient que faute d'accorder leur demande, on déclarât qu'on ne peut pas passer outre au Traité; ce que nous n'estimons pas être du bien du service de Leurs Majestez.

Nous essaierons de prévenir l'inconvenient marqué dans la Lettre du Docteur Fontanella, si le Traité n'est pas conclu quand Monsieur le Comte d'Harcourt aura pris Lerida. Si ce Général menoit l'Armée dans le Païs, & qu'il pût faire prêter le serment de fidelité au Roi, cela aideroit beaucoup à obtenir dans le Traité ce

dont il donne avis, qui est assez difficile autrement. Les Espagnols se vantent qu'il y a pour six mois de vivres dans Lerida. Nous vous suplions, Monsieur, de nous mander au vrai quelle esperance on a du succès de ce Siege. Ce n'est pas la curiosité qui nous oblige à vous faire cette priere; mais il importe grandement que nous soions avertis de l'état veritable des armées & des entreprises qu'elles doivent executer, afin que nous sachions si nous devons presser plus ou moins la conclusion du Traité, en cas que les affaires s'avancent. Cela augmentera aussi l'obligation que nous vous avons du soin que vous prenez de nous informer des nouvelles.

Encore que nous ne doutions pas que vous ne soiez averti d'ailleurs de ce qui s'est passé à Liege, nous avons crû néanmoins vous devoir envoier les Lettres du Sieur President de Sombres, qui y est allé de nôtre part, afin que vous puissiez mieux connoître les choses, & y faire donner, s'il vous plait, les ordres qui seront jugez necessaires. Et cependant nous avons écrit audit Sieur President de s'y arrêter encore quelque temps pour assûrer davantage les affaires, & confirmer ceux qui témoignent affection au parti de la France. Nous lui mandons aussi qu'il peut dorenavant vous écrire directement s'il se passe quelque chose en ce lieu-là qui merite que vous en soiez averti, étant plus proche de vous que nous ne sommes ici; ce que nous vous suplions d'avoir agréable, & vous verrez par ses Lettres comme il a bien ser-

vi,

vi, & qu'il eſt capable d'executer ſagement ce qui lui ſera ordonné.

Nous ne vous mandons rien de l'affaire de Treves, croiant qu'on y aura envoié la ratification de ce qui a été fait avec l'Electeur par le Sieur d'Antonville, & nous promettant que Leurs Majeſtez auront eu ſatisfaction de ces deux affaires.

Le Gouverneur de Ruremonde deſire un paſſeport tel que l'on verra par le Memoire qu'il nous a fait donner. Nous vous ſupplions de commander qu'il ſoit expedié, & de croire que nous ſommes &c.

L E T T R E

Deſdits Sieurs Plenipotentiaires audit Sieur de Brienne,

Datée du 20. Août 1646.

Conference avec les Mediateurs. Ce qu'ils raportent des diſcours de Pegnaranda. Pourvû que les François aient leur compte, ils travailleront auprès des Suedois pour qu'ils moderent leurs prétentions. Pourvû que la France ait Philipsbourg, l'affaire des 10. Villes d'Alſace s'accommodera. Mort de Madame d'Oxenſtiern.

MONSIEUR,

LA depêche du dixiéme de ce Mois ne nous a été rendue que le 19. s'étant rencontré que le Courier, qui porte les Let-

tres de France à Anvers, n'y étoit pas arrivé quand l'Ordinaire en est parti, & comme on a été occupé à déchiffrer, & à une longue Conference que nous eumes hier avec les Mediateurs, nous differerons la réponse, & vous donnerons seulement avis de ce qui s'est fait en ladite Conference.

Conference avec les Mediateurs. Messieurs les Mediateurs ont laissé passer dix jours sans nous voir depuis ce qui avoit été dit touchant les affaires d'Espagne. Ils ont raporté qu'ils en avoient entretenu le Comte de Pegnaranda comme d'eux-mêmes sans nous engager ni faire aucune proposition de nôtre part, ainsi que nous les en avions priez: Que Pegnaranda les en avoit remerciez, & pris du temps pour y penser, dequoi lesdits Sieurs Mediateurs ont conçû bonne opinion, jugeant que ce delai est pour communiquer avec le Marquis de Castel-Rodrigo, duquel ils croient qu'il attend la réponse avant que de faire la sienne. Ils ajoûterent que le Comte de Pegnaranda avoit vû depuis chacun d'eux separement, & qu'il leur avoit témoigné par un semblable discours être en doute si la France vouloit tout de bon entendre à la Paix, & si ce qu'ils lui avoient dit étoit sur quelque fondement; à quoi lesdits Sieurs Mediateurs ont dit avoir répondu qu'ils n'avoient aucune charge des Plenipotentiaires de France; mais qu'ils ne parloient pourtant pas sans fondement & sans quelque lumiere; & que si de la part de l'Espagne on faisoit les choses par eux avancées la France pourroit entrer en expedient au fait du Portugal.

Le

Le même Pegnaranda leur dit qu'il ne voioit pas qu'il y eut apparence de faire la Paix ni entre la France & l'Espagne, ni avec l'Empire, parce, dit-il, que les Imperiaux & nous ne nous voulons point separer, & ne ferons jamais la Paix en un lieu qu'elle ne se fasse en l'autre; que les François ne veulent point quitter les Suedois, & que les Suedois ne veulent point de Paix; ce qui paroît par les demandes nouvelles & peu raisonnables qu'ils font; leur dessein étant de s'appuier des Protestans, & de faire une guerre de Religion dans l'Allemagne. *Ce qu'ils raportent des discours de Pegnaranda.*

Nous repliquames aux Mediateurs que nous ne nous voulions point separer de nos Alliez; mais que si l'on nous avoit accordé nôtre satisfaction, & que l'on tint avec nous la procedure que mérite le soin que nous prenons de faciliter la Paix, & les marques évidentes que nous donnons de la desirer, nous pourrions faire auprès des Suedois des offices plus puissans & peut-être plus efficaces qu'ils n'ont été jusques-ici; qu'on pouvoit arrêter ce qui touche la France en particulier sans aucun peril ni préjudice, puisqu'il ne devoit avoir effet qu'en cas que le Traité général se fit; mais que nous desirions d'en être assûrez, afin de pouvoir sans crainte nous emploier auprès de nos Alliez & nos amis, lesquels nous ne voulions pas desobliger, comme le dessein de nos Parties étoit de nous y engager insensiblement; que lorsque Monsieur Oxenstiern étoit venu à Munster, nous avions disposé les choses à un point que *Pourvû que les François aient leur compte, ils travailleront auprès des Suedois pour qu'ils moderent leurs prétentions.*

si le Comte de Trautmansdorff ne se fut éloigné, il y avoit apparence d'une prompte conclusion: que nous avions même hazardé les affaires & fait differer le passage du Rhin à l'Armée du Roi; mais que les Imperiaux abusant de nôtre facilité & poussez par les artifices des Espagnols, avoient pris esperance de ruiner les Suedois, & perdu l'occasion d'achever une bonne œuvre si bien acheminée; qu'on voioit bien clairement le peu de disposition que nos Parties ont encore aujourd'hui à la Paix, puisque lors qu'on parle au Comte de Trautmansdorff de faire celle de l'Empire, il met l'Espagne en avant, & que quand on veut traiter avec Pegnaranda des affaires d'Espagne il change de discours sur celles de l'Allemagne & sur les Suedois. C'est la demande de Philipsbourg & des dix Villes qui a tout gâté, répondit Monsieur Contarini. On avoit toûjours dit & écrit de la Cour que Brisack accordé la Paix étoit faite à l'égard de la France, & quand on en a été assûré, on a fait de nouvelles demandes. Cela a surpris toute l'Allemagne, degoûté les amis de la France, & mis en apprehension ses ennemis. C'est ce qui est cause que l'Empire ne veut point traiter sans l'Espagne, qui a fait les Mariages, & obligé la Maison d'Aûtriche à s'unir plus étroitement. On repliqua que la demande n'étoit pas nouvelle, que nous nous étions non seulement toûjours reservez de traiter sur Philipsbourg, mais encore sur Benfelt, Saverne, & Neubourg; & que de quatre Places nous reduisant à une, on ne pouvoit pas

nous

nous blâmer de ne pas vouloir accepter un temperament. Les Mediateurs dirent : Mais encore si vous remettiez la demande de Philipsbourg à la conclusion du Traité & après avoir disposé vos Alliez à un accommodement ; qu'on connût que ce point accordé, vous ne demanderiez rien davantage, & qu'il y eut lieu d'esperer ensuite la Paix, peut-être que travaillant auprès des Imperiaux pour faire donner ce contentement, il s'y pourroit faire quelque chose. Ce discours fut fait & repeté si souvent, que nous aiant obligé de conferer ensemble quelque temps, nous resolumes enfin de leur déclarer, que comme dans les affaires d'Espagne nous leur avions fait voir ce que nous deferions à leurs instances & à leurs sentimens, en nous ouvrant à eux des dernieres resolutions que nous y pouvions prendre, nous en ferions maintenant de même pour celles de l'Empire, & que moiennant que Philipsbourg nous demeurât, la difficulté touchant les Villes de l'Alsace s'accommoderoit aisément : que nous nous contenterions d'en avoir la parole des Mediateurs sans que les Imperiaux fussent obligez de s'en expliquer qu'après que les autres affaires auront été ajustées : Que pour leur témoigner le véritable désir qu'on a en France de la Paix, nous ferions au delà de ce qu'ils prétendoient, & irions tous trois à Osnabrug pour faire un effort auprès de nos Alliez, & les porter autant qu'il nous seroit possible à l'accommodement, tant pour leur satisfaction que pour les affaires générales de l'Empire :

Pourvû que la France ait Philipsbourg, l'affaire des dix Villes d'Alsace s'accommodera.

pire : Que nous faisions cette ouverture en confiance à Messieurs les Mediateurs, ne desirant pas qu'elle fut divulguée, & demandions d'être promptement resolus, parce que si elle n'étoit acceptée nous penserions à nos affaires, étant le dernier point auquel nos pouvoirs nous permettoient de nous relâcher, & pour l'Empire & pour l'Espagne.

Les Mediateurs se chargerent d'en parler au Comte de Trautmansdorff, & de nous rendre une resolution. Nous ne savons pas quel sera le succès de cette negociation. Mais les mêmes raisons que nous avons eües de faire pour l'Espagne l'ouverture, dont nôtre derniere dépêche a rendu compte, nous ont obligé à faire celle-ci, puis que nous avons ordre & pouvoir de conclure même sans Philipsbourg ; que cette maniere d'agir nous a semblé la plus propre à l'obtenir & la moins sujette à l'envie ; qu'on nous a toûjours ordonné d'apporter plus de facilité aux affaires de l'Empire, qu'en celles de l'Espagne ; que nous voions que la Paix est desirée par Leurs Majestez, & en quelque façon necessaire à la France, & que l'avancement de l'un des deux Traitez donnera lieu à la perfection de l'autre ; que nous avons affaire à des Alliez difficiles & couverts, qui seront obligez de nous faire voir le fonds de leurs intentions, & de donner à connoître s'ils veulent effectivement la Paix, ou si leur dessein est d'abuser de nôtre Alliance, & de s'en servir à des fins pour lesquelles elle n'a point été contractée ; & enfin qu'il ne nous peut nuire en au-

cune

cune façon d'en user de la sorte, & que le moindre avantage que nous en puissions retirer est de nous justifier envers Dieu & le Monde, nous rendre favorables les Mediateurs s'ils agissent sans passion, & les Etats de l'Empire, & faire voir à toute l'Europe la sincerité de Leurs Majestez à procurer son repos. Quant au voiage d'Osnabrug, la mort de Madame Oxenstierri nous fournit un prétexte d'aller visiter le Mari, & puis toute la legation d'Osnabrug étant une fois venuë à Munster, celle de France est obligée en quelque façon de retourner à Osnabrug, & comme l'affaire ne se pourra pas terminer si promptement, il arrivera peut-être que les Plenipotentiaires de Suede étans invitez par nôtre exemple à venir tous deux à Munster, la Paix s'y pourra conclure; ce qui seroit bienséant à la dignité de la Couronne & au respect dû à Leurs Majestez.

Mort de Madame d'Oxenstiern.

C'est tout ce qui se passa dans cette Conference. Les Mediateurs nous dirent aussi qu'ils avoient fait nos plaintes de la rigueur qu'on tient au Prince Edouard; que Pegnaranda avoit témoigné de s'en étonner, & de ne pouvoir croire qu'on lui fit aucun mauvais traitement, & avoit promis d'en écrire de nouveau. Mais Monsieur Contarini avoüa que les avis de Venise confirmoient ce dont les Portugais se plaignent; qu'il croit bien que Pegnaranda improuvoit cette procedure; mais qu'il n'y pouvoit apporter aucun remede. Il ajoûta qu'il en parleroit au Comte de Trautmansdorff, son Maître aiant interêt qu'il ne soit fait aucun tort

à

à ce Prince, pour lequel nous reïterâmes nos protestations.

Nous avons reçû les Lettres pour le Commandant de Haguenau & l'Intendant d'Alsace en faveur de Monsieur Krebs. Nous vous en rendons graces bien humbles, Monsieur, & de ce qu'il vous a plû écrire à Peronne pour le frere de Monsieur Brun, vous étans extrémement obligez de tant de soins que vous avez agréable de prendre à nôtre consideration, & vous assûrant que nous sommes &c.

RÉPONSE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires aux Memoires du Roi, Du 10. & 17. Août 1646.

Envoyée à la Cour le 27. dudit Mois.

On espere que Philipsbourg demeurera à la France. L'Electeur de Treves y avoit donné les mains. On y rend les Bavarois favorables. Mauvaise santé du Prince d'Orange. La méfiance contre les Hollandois continuë. On tâchera de rejetter sur Contarini la haine de l'abandon du Portugal. Affaires de Liege. Affaires de Catalogne. Affaire du Duc de Lorraine.

On espere que Philipsbourg de-

ON a bien jugé à la Cour que le Comte de Trautmansdorff changeroit de discours après la jonction de l'Armée du Roi à celle

celle des Confederez, & qu'il ajoûteroit plûtôt quelque nouvelle satisfaction à la France, que de se retracter de celles qu'il avoit accordées. Car, Dieu merci, les affaires y paroissent à présent bien disposées, & il semble qu'il y a lieu d'esperer que Philipsbourg demeurera au Roi. On peut assez s'imaginer si nous avons impatience d'en donner la nouvelle avec certitude. *meurera à la France.*

Ensuite de la Conference dont nous avons rendu compte par le dernier Ordinaire, les Mediateurs ont rapporté que Trautmansdorff leur avoit dit qu'il n'étoit pas au pouvoir de l'Empereur de nous accorder Philipsbourg; que c'étoit un point auquel il falloit que tous les Princes & Etats de l'Empire donnassent leur consentement; qu'ils y étoient contraires, non seulement les Catholiques, mais encore davantage les Protestans; que pour l'Empereur il ne s'y opposeroit pas, si cela pouvoit faire la Paix; qu'il le proposeroit au College des Electeurs; & qu'on verroit que de sa part il n'y seroit apporté aucun empêchement; que nous devions nous aider aussi, & travailler à cet effet auprès de nos amis.

Nous répondîmes que si Monsieur de Trautmansdorff vouloit proposer cette affaire dans le College Electoral, avec dessein d'y faire naître des oppositions & des difficultez, ce n'étoit pas vouloir acheminer la Paix, mais chercher à la rompre; que l'Empereur n'étoit pas si religieux, quand il s'agissoit de mettre des Places de l'Empire entre les mains du Roi d'Espagne ou autres

tres Princes de la Maison d'Aûtriche; que par la Paix de Prague il s'étoit nommément reservé Philipsbourg; & que depuis encore il avoit voulu donner cette Place avec les revenus en toute proprieté à la Maison d'Inspruck & l'annexer à l'Alsace; que l'Empereur renvoioit aux Etats les choses qu'il ne vouloit pas accorder; mais que lors qu'il affectionnoit une affaire il ne hesitoit point à la conclure sans en avoir leur consentement, ce qu'il avoit encore témoigné depuis peu sur le sujet de la Paix avec l'Espagne, dont il veut faire une condition necessaire pour la Paix de l'Empire, quoique les Députez des Princes, qui sont ici & à Osnabrug, tant Catholiques que Protestans, soient dans un sentiment bien contraire.

Les Mediateurs repliquerent que l'intention des Imperiaux n'est pas d'empêcher que Philipsbourg nous demeure, si les Etats de l'Empire y consentent; mais qu'on ne doit pas exiger de l'Empereur (qui a fait le serment de ne pas souffrir qu'il soit rien demembré de l'Empire,) que lui-même en fasse les alienations; qu'au fait de l'Alsace (qui appartenoit à sa Maison en particulier) il avoit eu plus de pouvoir qu'en celui-ci, où chacun étoit contre nôtre prétention; que même les Députez de Treves s'y opposeroient, & l'avoient ainsi declaré publiquement.

Cela nous fit juger qu'il étoit temps de dire aux Mediateurs ce que nous avions tenu secret jusques alors, que l'Electeur y avoit consenti. Nous leur fimes voir que la garde de Philips-
bourg

bourg étoit la sûreté de la Religion Catholique en ces quartiers-là, & que ç'avoit été le motif qui avoit porté l'Electeur à desirer qu'elle demeurât entre nos mains; Que celui qui seul y avoit interêt y consentant, il y avoit bien plus de justice de nous en laisser la garde & la protection, que d'en transferer la proprieté avec tous les revenus comme l'Empereur avoit voulu faire. Les Mediateurs aquiescerent à ces raisons, & dirent qu'ils les représenteroient aux Imperiaux, nous conviant de voir les Députez des Electeurs, pour lever les difficultez qu'ils pourroient faire sur cette proposition.

Nous n'avons pas manqué aussi-tôt après cette Conference de solliciter lesdits Deputez. Nous avons été chez ceux de Treves & de Baviere, & avons envoié le Sieur de Saint Romain vers Maïence & Saxe, parce que nous ne les voions pas, & encore chez ceux de Cologne & de Brandebourg, à cause que l'Evêque d'Osnabrug & le Comte de Wigtenstein, qui sont les chefs de l'une & l'autre Legation, ne sont pas en cette Ville à présent.

Nous montrâmes à ceux de Treves la signature de leur Maître, aiant porté avec nous l'Original même du Traité. Nous les priâmes d'agir suivant son intention, ce qu'ils promirent de faire, & nous leur promimes d'écrire à la Cour pour faire recommander aux Ministres du Roi qui sont à Rome d'appuier les interêts de Monsieur l'Electeur contre les Moines de Saint Maximin, qui est une affaire qu'il a fort à

L'Electeur de Treves y avoit donné les mains.

cœur & dont ils nous firent une nouvelle inſtance.

Le même Traité nous ſervit auſſi chez les Bavarois. Ils nous avoient ſouvent dit que leur Maître ne vouloit pas offenſer l'Electeur de Treves en lui perſuadant de donner une partie de ſon bien à la France. Nous leur remontrâmes que puiſque nous avions ſon conſentement, ils ne pouvoient pas nous refuſer leurs bons offices, vû même que le Comte de Trautmansdorff nous avoit fait témoigner par les Mediateurs qu'il étoit bien diſpoſé, & que nous devions nous aider & emploier nos Amis. Ils ont mieux reçû cette inſtance qu'aucune autre que nous leur aions faite depuis deux mois. Ils exagererent fort le grand accroiſſement de la France, ſi l'on ajoûtoit encore Philipsbourg à Briſack & à l'Alſace avec le Suntgau. Le Sieur Krebs qui eſt du Païs dit que cela vaut un demi-Roiaume. Ils nous firent valoir les grands offices que leur Maître avoit rendus, aïant travaillé jour & nuit dans un âge ſi avancé pour faire obtenir au Roi une ſi abondante ſatisfaction; & n'oublierent pas de repréſenter auſſi avec quel ſoin & quelle fermeté ils avoient en leur particulier porté les interêts de la France dans l'Aſſemblée. Après les remercimens de ce que le Duc de Baviere & eux ont fait en cette Negociation (dont nous les aſſûrâmes d'avoir rendu bon compte à Sa Majeſté qui en étoit demeurée très ſatisfaite) on leur fit voir que la grandeur de la France ne doit jamais être ſuſpecte à la Maiſon de Baviere; que c'étoit au contraire un moien de maintenir le grand

On y rend les Bavarois favorables.

éta-

établissement qu'elle procuroit aujourd'hui à leur Maître par le Traité de Paix, & que l'acquisition de ces deux Places sur le Rhin assûrera encore la Religion Catholique dans tout le voisinage. Nous primes ensuite occasion de leur dire que nous ne leur voulions pas dissimuler que nous avions été étonnez de leur silence & de leur froideur, lors qu'ils étoient les plus obligez de reconnoître les bonnes intentions de la France, & ce qu'elle faisoit pour l'avancement de la Paix, pour le bien de la Religion Catholique, & pour la conservation particuliere de Monsieur le Duc de Baviere. Il fut dit beaucoup de choses de part & d'autre sur ce sujet; mais ils eurent peine à se défendre. Nous fûmes bien aises qu'ils connussent qu'ils avoient manqué, & que nous n'étions pas satisfaits de leur conduite à tous égards; afin principalement qu'ils ne croient pas s'être acquitez envers nous par le moien des choses accordées jusques à présent, dont ils font tant d'éclat, & qu'ils sachent que pour nous contenter, il est besoin qu'ils s'emploient à ce que Philipsbourg nous demeure; aussi reçûmes-nous d'eux toutes bonnes paroles avec promesse de servir au desir de la France.

Le Sieur de Saint Romain raporte avoir laissé ceux qu'il a vûs en bonne disposition. Ils lui ont tous demandé, si avec Philipsbourg on auroit la Paix, ce qui avoit aussi été dit par ceux de Treves & de Baviere. Il a répondu comme nous qu'il falloit contenter nos Alliez, mais que c'étoit beaucoup avancer le Traité que

de mettre la France hors d'interêt, & que nous contribuérions par ce moien nos offices pour en faciliter la conclusion.

Nous avons sû que l'affaire aiant été proposée au College Electoral, il fut resolu qu'on tiendroit les déliberations très secrettes. On n'a pas laissé néanmoins de pénétrer qu'elle prend un bon chemin. Nous continuerons tous les soins possibles pour la faire réüssir au contentement de Leurs Majestez ; & ainsi aiant terminé tout ce qui touche les interêts de la France dans l'Empire, on ne lui pourra plus imputer le retardement de la Paix, & cela nous conciliera l'affection & la confiance non seulement des Princes & Etats de l'Empire, mais encore des Mediateurs & des Imperiaux mêmes.

Mauvaise santé du Prince d'Orange.

Nous avons grand' peine à nous persuader que les Espagnols laissent faire la Paix de l'Empire sans faire aussi la leur, si ce n'est que la mauvaise conduite de Messieurs les Etats envers la France, tant aux affaires de la Guerre que de la Negociation de la Paix, & l'affoiblissement entier de Monsieur le Prince d'Orange ne les flatte de quelque esperance de pouvoir avec le temps rendre leur condition meilleure. Mais s'il arrive que les Imperiaux soient obligez d'achever le Traité à part, nous ne manquerons pas de veiller à ce qui nous est très-prudemment ordonné par les Memoires.

Nôtre premier soin sera d'aporter toutes les précautions ci-devant marquées dans les depêches de la Cour, pour empêcher que les Espagnols ne profitent des Troupes de l'Empereur

ſteur & autres de ſon parti; & comme c'eſt une choſe qui ſera très-difficile, nous travaillerons au moins à faire en ſorte (ainſi qu'il nous eſt ordonné) de nous aſſûrer des principaux Chefs & Officiers des Troupes de Suede & de Heſſe. Il y a déja long-temps que nous en avons parlé à Monſieur Oxenſtiern & aux Députez de Madame la Landgrave, qui nous y ont témoigné toute bonne diſpoſition. Mais comme cela dependra principalement deſdits Officiers, nous croions que Monſieur le Maréchal de Turenne étant tous les jours avec les uns & les autres, pourra mieux s'en aſſûrer, s'il en reçoit l'ordre de Sa Majeſté, & qu'il pourra ſe ſervir utilement pour cet effet des Sieurs de Traci & d'Avaugour. L'habitude que nous avons ici avec les Ambaſſadeurs de Baviere nous a fait penſer que nous pourrons peut-être obtenir de leur Maître, par le deſir qu'il aura de la Paix, qu'il ne permette pas que ſes Troupes paſſent au ſervice du Roi d'Eſpagne, ou du moins que la France en puiſſe avoir une partie.

Il ne ſe peut rien de meilleur ni de plus fort, pour juſtifier la France de ce qu'on pourra ſe relâcher à l'égard du Portugal, que les Inſtructions qui nous ſont données ſur ce ſujet, étant certain que ſi l'affaire peut être conduite par l'ordre & en la maniere qu'on nous mande, il paroîtra clairement que Leurs Majeſtez auront été emportées par l'interêt général de la Chrétienté; & qu'au moins elles demeurent fermes en ce qui ne dépend que d'elles, comme eſt la liberté qu'on ſe reſervera d'aſſiſter le Portugal après la Paix.

La méfiance contre les Hollandois continuë.

Si les Ambassadeurs de Hollande agissoient avec nous de bonne foi, ce seroit certainement un moien fort avantageux pour assûrer la satisfaction de la France du côté de l'Espagne que celui dont il est fait mention dans le Memoire. Mais les grandes & justes causes de défiance qui y sont marquées (outre ce que nous voions ici tous les jours) nous obligent d'agir en cela avec beaucoup de réserve & de circonspection, puis que sans doute, si nous venions à leur ouvrir nos dernieres intentions (comme il faudroit faire en ce cas) elles seroient connües aussi-tôt des Espagnols; & la sûreté que nous pourrions prendre des Ambassadeurs ne seroit peut-être pas suffisante. D'ailleurs, il n'y a maintenant ici que deux de ces Messieurs, dont Paw est un, auquel nous n'avons pas sujet de nous fier, & l'autre qui est Monsieur Klant est une personne fort foible. Outre cela nous voions que le principal but du Memoire étoit de faire promptement quelque convention avec Messieurs les Etats, avant que la ratification fût arrivée, & on nous assûre qu'elle est ici depuis trois jours, & que Brun a vû diverses fois Paw en secret pour lui persuader de passer outre, puis qu'on a tout ce qui s'étoit desiré du Roi d'Espagne. Nous aprenons que ledit Brun n'a pas raporté tout le contentement qu'il s'etoit promis de ses Conferences, & que Paw aiant eu le vent de ce qui s'est passé en Hollande (où sa conduite n'est pas grandement approuvée) a fait des réponses, dont on nous assûre que les Espagnols sont demeurez très-mal satisfaits. Mais d'autant

que

que leur derniere entrevûë ne fut faite qu'hier en une Maison de campagne, nous n'avons pas encore pû en tirer tout l'éclaircissément necessaire. Pour ce qui nous est mandé que Monsieur de la Thuillerie étant obligé de retourner en France, il sera peut-être necessaire que l'un de nous aille à la Haye, en cas que ce qu'on pourroit écrire d'ici au Sieur Brasset ne suffise pas, nous nous tiendrons prêts à ce que la disposition des affaires pourra requerir, & à tout ce qu'il plairra à Leurs Majestez de nous commander. Il faudra voir quelle sera la réponse de Messieurs les Etats à l'Ecrit de Monsieur de la Thuillerie, & à celui du Sieur Brasset, & quelle sera puis après ici la conduite de leurs Ambassadeurs. Nous remarquons déja que lesdites plaintes, qui ont été faites à la Haye, ont produit un bon effet, le Sieur Paw s'étant mis hier en grand soin de justifier son procedé, & nous aiant assûré avec chaleur qu'il n'avoit rien fait & ne fera jamais rien qui puisse déplaire à la France, ni choquer tant soit peu les Traitez de 1635 & 1644 ausquels il avoit eu l'honneur de prêter son ministere. En cas que l'un de nous eût à faire ce voiage, il lui sera nécessaire d'avoir une Lettre de Créance.

Nous sommes bien aises de voir que les instances faites à nôtre poursuite par les Suedois pour le passeport des Portugais, aient donné l'allarme aux Espagnols. Et quant à la liberté de Dom Edouard, si on ne gagne rien par les offres que l'on a faites, elle ne se doit esperer que par la Paix. Encore est-il bien à craindre que

les Eſpagnols ne lui joüent cependant un mauvais tour; ſurquoi nous avons fait & réïteré les proteſtations dont nous avons ci-devant donné avis.

On tâchera de rejetter ſur Contarini la haine de l'abandon du Portugal.

Celui qui eſt porté dans le Memoire eſt bien veritable touchant la méfiance que les Eſpagnols ont de Contarini ſur le point du Portugal. Car outre ce qu'il a dit qu'il étoit mal-aiſé de ſonger à la Paix de la Chrétienté, laiſſant cette guerre-là ouverte, l'interêt de la République de Veniſe s'y rencontre particulierement, & nous ſavons qu'il s'eſt emploié pour faire accorder une Treve tant que la guerre du Turc durera. Mais il y a trouvé telle réſiſtance, qu'il eſt aujourd'hui le premier & le plus preſſant à nous vouloir obliger de nous en départir, & s'il en faut venir là, nous nous en prévaudrons pour la décharge de Leurs Majeſtez.

Affaires de Liege.

Nous attendons au premier jour le retour du Sieur de Sombres, ou quelque ample depêche de ſa part, qui nous apprendra l'état des affaires de Liege, & s'il y aura lieu de ſonger à s'aider dans l'Election d'un Coadjuteur. Enquoi nous n'épargnerons ni ſoin ni argent, puiſque Sa Majeſté l'a pour agréable. Si ledit Sieur de Sombres fait un plus long ſejour à Liege, (ce que nous avons laiſſé à ſon choix & à ce qu'il jugera devoir faire étant ſur les lieux) nous l'avons fait ſouvenir qu'il doit deſormais s'adreſſer directement à la Cour & y donner avis de ce qui ſe paſſera en cette Ville-là.

L'affaire de Catalogne.

Ce qui nous eſt mandé pour la negociation

de

de ce qui concerne la Catalogne, eſt accompagné de raiſons ſi fortes & ſi importantes, que c'eſt à nôtre avis le meilleur & le plus ſûr moien qui ſe puiſſe pratiquer pour terminer cette affaire. Nous croions que la fermeté avec laquelle nous perſiſtons à ne point conſentir à aucune Treve pour ce Païs-là, qui ne ſoit auſſi longue que celle de la Hollande, eſt le chemin pour y parvenir, & nous empêcherons avec grand ſoin qu'on ne puiſſe pénétrer la facilité que nous avons pouvoir d'y aporter, dont nous ne nous ſervirons qu'en cas de beſoin; parce que cela nous ôteroit le moien d'y ménager les avantages de la France.

Dans la Conference des Mediateurs, ils nous firent l'inſtance accoûtumée de la part des Imperiaux de comprendre le Roi d'Eſpagne au Traité & de donner paſſeport aux Deputez du Duc Charles. Il n'eſt pas beſoin de repeter ici les réponſes, parce que ce furent les mêmes que nous avons mandées pluſieurs fois. Mais il fut repliqué par les Mediateurs que voiant les affaires s'avancer ils penſoient à tout ce qui en pourroit retarder la concluſion, & qu'ils prévoioient que l'affaire du Duc Charles feroit un grand obſtacle, n'étant pas poſſible, diſoient-ils, que l'Empereur puiſſe avec honneur abandonner un Prince, qui outre qu'il eſt Vaſſal de l'Empire, ſert actuellement dans le parti avec ſes troupes & ſa perſonne. Ils nous exhorterent vivement d'y trouver quelque expedient. On leur répondit que ſi les Imperiaux deſiroient la Paix, il ne falloit plus renouvel-

Affaire du Duc de Lorraine.

ler une affaire sur laquelle la France s'est tant de fois declarée ; Que quand le Duc Charles seroit oüi dans l'Assemblée, (d'où il étoit exclus par les Préliminaires) il n'obtiendroit rien de nous pour cela, & que ce ne seroit que de la longueur & un nouvel empêchement à la Paix ; Qu'en consideration de l'Empereur & pour son respect, si ce Prince desire envoier ses Députez au Roi, lors que le Traité se conclura avec l'Empereur, ils seront favorablement reçûs & écoutez, comme il a déja été par nous représenté, & que même au lieu du passeport qu'ils requeroient de nous pour venir à Munster, lequel on ne peut leur accorder en aucune façon, on ne feroit pas difficulté de leur en donner un pour ceux qu'il voudroit envoier à la Cour; Que l'Empereur auroit par ce moien satisfait audit Duc, & même au delà de ce à quoi il est obligé, puisqu'il a renoncé diverses fois à ses Alliances. Nous leur alleguâmes l'exemple de ce qui avoit été fait au Traité de Noion entre le Roi François premier & l'Empereur Charles-Quint à l'égard du Roi de Navarre, dont la cause étoit bien plus favorable que celle dudit Duc. Monsieur Contarini demanda de voir ledit Traité, qui lui a été depuis envoié.

On nous avoit ci-devant ordonné de faire une Lettre concertée à Messieurs les Etats pour confirmer ceux d'entr'eux qui sont dans de bons sentimens, & ramener les autres qui se laissent entrainer par l'artifice des Ennemis, & nous avions répondu qu'il se présenteroit occasion de

faire

faire cette Lettre, lorsqu'on renouvelleroit l'instance pour accepter le neuviéme Article. Cette instance nous fut faite par leurs Ambassadeurs la veille seulement que quatre d'entre eux partirent de l'Assemblée; ce qui nous a fait differer jusques-ici d'y répondre; joint que nôtre intention a toûjours été de retarder cette affaire, comme nous avons mandé plusieurs fois à la Cour. Mais les Amis que nous avons parmi eux, nous aiant convié de donner éclaircissement sur ce point, duquel les mal-intentionnez se servent pour persuader à Messieurs les Etats que nous ne voulons pas satisfaire aux engagemens que nous avons avec eux, nous avons crû enfin d'y devoir répondre en la maniere qu'on verra par la copie d'un Ecrit ci-joint. Nous n'y avons point voulu mêler de plaintes, puis qu'elles ont été prudemment représentées par Monsieur de la Thuillerie & par le Sieur Brasset; & nôtre but principal a été d'ôter le crédit parmi les Provinces à ceux de leurs Ambassadeurs, de qui nous n'avons pas sujet d'être contens, en faisant voir le préjudice qu'Elles ont reçû de leur mauvaise conduite, puis qu'eux-mêmes ont aporté un obstacle formel à ce qu'ils demandent de la France.

LET-

LETTRE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires audit Sieur de Brienne,

Datée du 27. Août 1646.

Pourquoi les Plenipotentiaires de France ne voient pas ceux de Maience & de Saxe. Le Chapitre de Maience se plaint des extorsions des François. Il faut faire réponse aux Lettres du Prince de Transylvanie.

MONSIEUR,

Pourquoi les Plenipotentiaires de France ne voient pas ceux de Maience & de Saxe.

QUand nous aurons ajoûté au Memoire un remerciment bien humble de la continuation de vos faveurs, nous aurons répondu à vos Lettres des dixiéme & dix-septiéme de ce Mois. Vous pouvez remarquer dans ledit Memoire que nous ne voions pas les Deputez de Maience & de Saxe. Il y a long-temps que nous avons rendu compte du sujet qui nous oblige d'en user ainsi contre les premiers. Pour ceux de Saxe, lors qu'ils arriverent en l'Assemblée à Osnabrug, ils visiterent le Comte de Trautmansdorff avant qu'il les eut vûs ; ce qui fut cause que les Plenipotentiaires de Suede ne voulurent pas leur faire la premiere visite, comme il s'est pratiqué ici par toutes les Couronnes envers les Ambassadeurs des Electeurs. Il y eut sur cela une longue contestation, après

la-

laquelle lesdits Députez de Saxe allerent rendre la premiere visite à Messieurs les Suedois. Quand ils ont été à Munster, ils ont voulu changer cet ordre, & le Comte de Pegnaranda pour les obliger les a visitez le premier; ce que nous n'avons pas voulu faire & la chose est demeurée en cet état jusques-ici.

Nous n'avons point pris encore de resolution sur l'envoi du Gentilhomme destiné pour faire le compliment à l'Empereur sur la mort de l'Imperatrice, parce qu'il n'a pas semblé à propos d'interrompre la Negociation au point où elle est entre le Comte de Trautmansdorff & nous. Quand l'affaire de Philipsbourg sera resolue, nous essaierons de nous conduire en celle-ci au mieux qu'il nous sera possible, puis que la Reine a eu agréable de nous en confier le soin, & nous serons fort soigneux de ménager l'interêt du Roi & la dignité de la Couronne.

Le Chapitre de Maience se plaint des extorsions des François.

Le Chapitre de Maience fait de grandes plaintes qu'on exige d'eux & de leurs sujets une quantité de choses au delà de ce qui a été accordé par la Capitulation. Ils nous ont envoié la requête que vous trouverez ci-jointe avec le Memoire de leurs plaintes. Il importe extrémement en tout temps, mais en celui-ci plus qu'en nul autre, de rendre la justice, & de donner bonne opinion aux Voisins de l'équité de la France. Nous vous suplions de représenter la chose selon son mérite, & d'y faire donner quelque bon ordre qui puisse procurer un soulagement effectif à ces Messieurs.

Nous

Il faut faire réponse aux Lettres du Prince de Transylvanie.

Nous avons toûjours ici le Courier du Prince de Transylvanie; & comme il nous presse extrémement de lui donner sa dépêche, & qu'elle ne lui peut être refusée plus long-temps, il sembleroit bien à propos qu'il plût à Leurs Majestez faire réponse aux Lettres dudit Prince. On peut même se remettre sur nous de ce qui concerne cette affaire. Ce Prince & ses Enfans se tiendront fort honorez de la réponse de Leurs Majestez, & cela servira à le maintenir dans les bons sentimens qu'il témoigne avoir pour la France. Nous differons à faire partir ce Courier jusques à ce qu'il vous ait plû nous envoier lesdites Lettres.

Celles qui recommandent les intérêts de Monsieur Krebs sont venuës bien à propos. Nous avons à faire de lui, ainsi que le Memoire vous l'apprendra, & ces petites gratifications servent quelquefois à bien disposer les esprits, & sont utiles au service de Leurs Majestez, ce qui fait que souvent vous recevez de nous de semblables prieres. Nous avons tout sujet de vous rendre graces des soins que vous avez agréable d'apporter à faire ce que nous desirons en cela, & c'est avec beaucoup d'obligation que nous sommes &c.

LET-

LETTRE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires audit Sieur de Brienne,

Datée du 3. Septembre 1646.

Les Plenipotentiaires Hollandois justifient leur conduite contre les plaintes des François. Réponse de ceux-ci. Le Roi aura la garde de Philipsbourg. Trautmansdorff parle de retourner à Vienne. Les Plenipotentiaires obtiennent Philipsbourg au delà de leurs ordres.

MONSIEUR,

NOus n'avons point eu de dépêches de la Cour cette semaine, ni aucun avis de ce qui en peut avoir été cause; Et comme dès la précedente nous avons répondu à tous les Memoires qui nous ont été envoïez, il nous reste seulement à rendre compte d'une Conference que nous avons euë avec les Ambassadeurs de Messieurs les Etats.

Ce fut au sujet de l'Ecrit que nous leur donnâmes ces jours passez, duquel nous vous avons envoïé copie, contenant la réponse à l'instance faite pour l'acceptation du neuviéme Article. Nous avons connu que cet Ecrit donne de l'inquietude à Monsieur Paw. Il nous vint trouver avec deux de ses Collegues, les Sieurs de Ripperda & Klant, les autres étant pour lors absens. *Les Plenipotentiaires Hollandois justifient leur conduite contre les plaintes des François.*

abſens. Il dit qu'avant que de faire tenir nôtre réponſe à leurs Superieurs, ils avoient jugé à propos de s'éclaircir avec nous ſur certains points ſur leſquels ils nous prioient de trouver bon qu'ils puſſent dire avec liberté leurs ſentimens, croiant que peut-être nous jugerions les devoir changer & n'y perſiſter pas, & puiſque nous témoignions de vouloir non ſeulement continuer les Alliances, mais les affermir & étraindre davantage s'il ſe pouvoit, qu'il ne feroit peut-être pas à propos de faire maintenant des plaintes.

Le premier point & le moins important eſt que nous n'avions fait mention que des Sieurs Paw & Klant, encore que le Sieur de Riperda fût à Munſter auſſi bien qu'eux.

Le ſecond, qu'il étoit dit que par l'ouverture faite de la part du Roi aux Eſpagnols, il étoit pourvû aux interêts de Meſſieurs les Etats les plus éloignez, & en un cas qui ne pouvoit arriver que dans trente années: Que leſdits Sieurs Etats liſant cet Article pourront croire que leurs Députez feront convenus du terme de trente années pour leur Treve, dequoi ils n'ont eu aucun ordre, la choſe étant encore tout à fait indeciſe.

Le troiſiéme point eſt celui où il eſt dit que leſdits Sieurs Ambaſſadeurs mettent en doute les choſes clairement decidées par les Traitez. Surquoi ils repréſenterent que ſe trouvant du doute dans l'interpretation, c'étoit à leurs Superieurs & non à eux d'en expliquer le ſens.

Sur

Sur le quatriéme, parlant de l'inexecution desdits Traitez, ils assûrerent que jamais leur intention n'avoit été de contrevenir aux Traitez, & s'efforcerent de nous le persuader, & de justifier tout ce qui s'est fait jusques-ici.

Le cinquiéme & dernier point est celui, auquel lesdits Sieurs Ambassadeurs ont le plus de part & d'interêt, & sur lequel aussi ils ont le plus fortement insisté. C'est au sujet de la raison dont nous nous sommes servis pour faire voir, qu'après l'expiration de leur Treve, le Roi ne pourroit pas déclarer avec justice de vouloir rompre la Paix que Sa Majesté auroit faite avec l'Espagne, à faute de continuër ladite Treve, puisque les principaux interessez, qui sont Messieurs les Etats, ont déclaré par l'Ecrit du 24 Mai dernier que, la Treve étant finie, le Roi d'Espagne peut rentrer en guerre.

Le Sieur Paw remarquoit aussi avec ressentiment ce que nous avons dit de l'avantage que les Espagnols tirent de cette Déclaration, & des copies authentiques qu'ils en ont envoiées en Espagne & ailleurs. Il s'est efforcé de nous persuader que ladite Déclaration ne faisoit aucun préjudice à celle que les Espagnols ont faite de la liberté & souveraineté des Provinces-Unies, & qu'elle n'a point d'autre force ni d'autre signification que celle que le mot de Treve emporte avec soi, puisque toutes les Treves étant expirées, il est certain que la Guerre se peut justement recommencer par l'un & l'autre des Partis.

Il fut répondu ausdits Sieurs Ambassadeurs que le desir de vivre en toute bonne correspondance avec eux nous avoit obligez de leur dire franchement ce qui étoit remarqué en nôtre Ecrit, y aiant même été conviez, & comme contraints par l'instance pressante qu'ils nous ont faite sur le neuviéme Article, & qu'avec la même franchise nous leur répondrions sur chacun desdits points.

Réponse de ceux-ci.

Au premier, qu'il n'y avoit aucune difficulté, étant une erreur provenuë de ce que lors que l'Ecrit avoit été dressé le Sieur de Ripperda n'étoit pas à Munster, & qu'il y étoit retourné quand il leur avoit été présenté; que puis qu'ils le desiroient nous mettrions volontiers le nombre de trois, où il est dit qu'ils n'étoient que deux.

Au second, que lesdits Sieurs Ambassadeurs nous aiant souvent dit que les Espagnols avoient offert de faire la Treve de vingt ou trente ans, nous nous étions arrêtez au terme le plus éloigné, quoi qu'ils nous eussent dit qu'il n'y avoit encore rien de determiné, & qu'ainsi on avoit mis un nombre certain pour un incertain, par lequel il ne s'entendoit autre chose que le temps dont il sera convenu pour la Treve de Messieurs les Etats, que nous ne croions pas devoir être d'une durée guére moindre, puis qu'il est en leur liberté de la faire pour autant de temps.

Pour le troisiéme point, qui concerne le doute qui a été fait de leur part sur l'obligation des Traitez, nous leur avons répondu qu'avec grande

de raison nous avons fait cette remarque, puis que veritablement on s'étoit étonné dans le Conseil du Roi que lesdits Ambassadeurs eussent hesité sur des obligations qui sont si expresses dans les Traitez de 1635. & 1644. & qu'il se fût trouvé des esprits capables de faire une distinction d'interêts, & de soûtenir qu'on étoit allié avec le Roi pour une partie de son Roiaume, & non pour l'autre; qui étoit une interpretation nouvelle, & jusques-ici inouïe.

Touchant l'execution desdits Traitez, qui étoit le quatriéme point, nous les priames de considerer si nous n'avions pas eu raison d'en faire mention, puis que la verité étoit que la France avoit satisfait amplement à toutes ses obligations, & au delà, aiant fourni non seulement le subside ordinaire, mais encore l'extraordinaire, & envoié partie de son Armée pour fortifier celle de Messieurs les Etats, & pour leur donner moien d'entreprendre sur l'ennemi commun; que néanmoins ils ont tardé d'entrer en Campagne, & donné lieu aux ennemis de tourner toutes leurs forces contre l'Armée du Roi, qui en a été exposée à un grand peril devant Courtrai; que faute de Vaisseaux qui devoient être prêts dès le Mois de Mai, Dunkerque avoit été muni & Mardick secouru; qu'encore à cette heure leur Armée étoit dans l'inaction, & que les Espagnols disoient par tout qu'ils étoient assûrez, & n'avoient rien à craindre de Messieurs les Etats, étant sur le point de retirer leurs Troupes dans leurs Garnisons; de sorte que les Espagnols devoient faire passer de

Flandres en Allemagne un grand secours; surquoi nous les priâmes de considerer quel blâme encourroient Messieurs les Etats si les affaires venoient à recevoir par-là du changement dans l'Empire, ce qui sans doute feroit cesser les Traitez, & ôteroit par tout l'esperance de voir la Paix rétablie. Nous leur dîmes de plus qu'ils se souvinssent des vives instances qu'ils nous avoient ci-devant faites pour le rétablissement des Princes Palatins; & que ce n'étoit pas là le moien de contraindre l'Empereur & le Duc de Baviere à la création d'un huitiéme Electorat en faveur de cette Maison & à lui rendre la plus grande & la meilleure partie de ce qui a été usurpé sur elle; qu'au reste ces plaintes aiant été faites à Messieurs les Etats par Monsieur de la Thuillerie & par Monsieur Brasset, nous les avions touchées seulement en passant pour faire voir à nos Alliez ce que nous avions à desirer d'eux, afin qu'avec la même confiance & sincerité ils nous communicassent aussi leurs intentions, & ne nous dissimulassent point s'il y a quelque chose où ils estiment que l'Alliance ne soit pas entierement observée de nôtre part; enfin que ceux qui avoient volonté de maintenir une bonne union se pourroient dire librement les uns aux autres en quoi ils croioient qu'on eût manqué, afin qu'il y fut pourvû & donné ordre pour l'avenir.

Sur le cinquiéme & dernier point, nous les fimes souvenir que dès la premiere fois qu'ils nous donnerent communication de l'Ecrit délivré aux Espagnols le vingt-quatriéme de Mai, nous

nous avions remarqué que la Déclaration par eux faite, qu'il seroit libre au Roi d'Espagne de rentrer en guerre après la Treve expirée, pourroit leur porter préjudice, & servir de prétexte aux Espagnols pour limiter au temps de la Treve la reconnoissance qu'ils faisoient de tenir les Provinces-Unies pour libres, indépendantes, & souveraines ; & que nous savions qu'ils avoient publié que le Roi leur Maître, après une telle Déclaration de Messieurs les Etats, pourroit, sans se faire aucun tort, accorder toutes celles qu'on desireroit de lui. Le Sieur Paw travailla fort à montrer que cette liberté de rentrer en guerre n'avoit aucun raport avec l'aveu de la Souveraineté, dont la Déclaration étoit si formelle & si expresse dans l'Ecrit des Espagnols, qu'elle ne pouvoit être détruite par un mot qui n'a autre force que d'expliquer la nature de la Treve, qui porte avec soi une faculté de recommencer la Guerre quand la Treve est finie. Il ajoûta qu'il a été convenu entre les Espagnols & eux que tout ce qui a été negocié & donné par écrit de part & d'autre n'auroit aucun lieu, ni ne seroit tiré à conséquence, mais qu'on s'arrêteroit seulement aux Articles qui seroient accordez & dressez en forme. Nous repliquâmes que nous le souhaitions ainsi, & que la France feroit la guerre avec eux pour maintenir leur Souveraineté ; mais que nous savions bien que les Espagnols se vantoient de les tenir engagez, & que la Déclaration du Roi d'Espagne étoit relative à celle qui avoit été précedemment faite par Messieurs les Etats ; qu'ils en avoient

 dressé

dressé des Actes, & envoié des Copies collationnées en Espagne ; que c'étoit une Nation qui prenoit ses avantages en toutes choses, & avec laquelle il falloit être sur ses gardes, & bien prendre ses mesures & ses précautions ; qu'il étoit bien vrai qu'une Treve étant expirée, ceux qui l'ont faite sont en pleine liberté de reprendre les armes ; mais que c'est dequoi les Espagnols veulent se prévaloir pour interpréter l'Ecrit du vingt-quatriéme Mai, comme il est porté ci-dessus, puis qu'autrement il n'auroit pas falu de Déclaration particuliere pour une chose qui est de droit commun ; & qu'en effet il ne se trouvera jamais un Article pareil dans aucun Traité de Treve. Nous dîmes au surplus audit Sieur Paw que nous n'étions pas en liberté de rien changer en nôtre Ecrit, puis que nous l'avions envoié à la Haye & que nous en avions aussi rendu compte à la Cour.

Après tous ces discours, lesdits Sieurs Ambassadeurs nous dirent que dans la derniere Conference qu'ils avoient eüe avec les Ministres d'Espagne, ils leur avoient de nouveau déclaré qu'il ne servoit de rien de traiter avec eux si en même temps on ne s'accordoit avec la France, & qu'ils leur avoient dit ces mêmes mots. *Cela est utile & necessaire & il ne se peut rien faire autrement :* Que le Comte de Pegnaranda avoit répondu que bientôt Messieurs les Mediateurs verroient les Plenipotentiaires de France, & leur feroient une telle ouverture, qu'on reconnoîtroit qu'il ne tient point à l'Espagne que la Paix ne se fasse. Nous remerciâmes lesdits

Sieurs

Sieurs Ambassadeurs de la bonne & fidelle observation des Traitez en ce point-là, & les priâmes d'y persister; leur remontrant qu'il ne falloit pas seulement être fermes dans l'union, (comme nous n'avions jamais douté que Messieurs les Etats ne dûssent l'être,) mais qu'il étoit besoin de plus que nos Parties le connussent, & perdissent toute esperance de division, qui étoit la seule chose capable de retarder la conclusion du Traité & le fruit que chacun attendoit de cette Assemblée.

Nous avons été en doute si nous devions par cette même dépêche vous donner la nouvelle que Messieurs les Mediateurs ont enfin offert de laisser au Roi la garde & protection de Philipsbourg. Les Imperiaux ont tenu encore cette fois la conduite qu'ils tinrent lors qu'ils se déclarerent sur la cession de Brisack, & y ont mêlé tant de conditions que nous n'oserions dire avec certitude que la satisfaction de la France soit de tout point assûrée. Ils veulent que celui qui commandera dans la Place prête serment au Roi, à l'Evêque de Spire & au Chapitre. Ils demandent absolument quatre millions cinq cens mille livres : Que le secours de dix mil hommes qui a été offert pendant trois ans, (en cas qu'il y ait guerre ouverte avec le Turc,) soit converti en argent, si l'Empereur le desire, selon qu'il sera convenu de part & d'autre : Ils mettent des restrictions à la cession des trois Evêchez & de l'Alsace; ils diminuent les offres faites aux Suedois pour leur satisfaction; ils rejettent quasi tout à fait celles que prétend

Le Roi aura la garde de Philipsbourg.

Madame la Landgrave, & nous veulent obliger à faire enforte que les Etats de l'Empire se contentent de ce qui leur est offert. D'ailleurs ils persistent à ne vouloir rien faire sans les Espagnols, & qu'on comprenne dans le Traité le Duc Charles. Ils exigent de nous tant de choses peu raisonnables que nous n'avons point retenu l'Ecrit qu'ils ont mis entre les mains des Mediateurs, parce qu'il est fait captieusement pour nous brouiller & mettre en mauvais ménage avec nos Amis & Alliez; Nous avons fait voir aux Mediateurs que nous en connoissons l'artifice, & sur ce qu'ils nous ont parlé de faire nôtre voiage à Osnabrug, nous leur avons remontré que ce n'étoit pas nous donner autorité auprès de nos Alliez que de retrancher des choses qui leur avoient été accordées: Que les Imperiaux devoient perdre l'opinion que nous fussions pour tomber dans un piege qui nous avoit été tendu si souvent, & que nous avions toûjours évité; & que s'ils vouloient serieusement la Paix, il en faloit prendre les bonnes voies, ce que nous ne voiions pas qu'ils fissent.

Trautmansdorff parle de retourner à Vienne.

En effet nous ne pouvons pas bien comprendre quelle est leur veritable intention, & quelle est leur visée dans leurs actions & dans les discours mêmes qu'ils tiennent. Car en même temps que cette Déclaration nous a été faite, le Comte de Trautmansdorff a demandé nôtre passeport pour retourner à Vienne, & nous savons d'ailleurs que les Imperiaux & les Espagnols font courir le bruit, dans cette Assem-

blée

blée & en divers autres lieux, qu'ils sont entierement d'accord avec nous. Nous essaïerons de reconnoître à quel dessein ils font courir ces bruits, si c'est pour contenter leurs peuples & rejetter sur nous le blâme de la rupture, si on en vient là, ou si c'est pour nous rendre suspects à nos Alliez. Quoi qu'il puisse arriver, la France aura cet avantage que sa satisfaction est comme arrêtée à l'égard de l'Empire, & qu'il sera desormais évident à tout le monde que ses interêts ne retardent point la Paix. Car pour le serment qu'ils demandent que le Commandant de Philipsbourg prête à l'Evêque & au Chapitre de Spire, nous pourrons faire ôter cette condition, ou du moins la modifier de sorte qu'elle ne sera pas pour éloigner la conclusion du Traité. Pour les autres points touchez ci-dessus qui concernent la satisfaction du Roi, Messieurs les Mediateurs se sont chargez de nos plaintes & de nos raisons pour les faire savoir aux Imperiaux, afin d'y trouver quelque temperament. Et quant aux autres difficultez, elles concernent plûtôt le général de l'Empire & l'interêt de nos Alliez que celui de la France. Mais pour ce qui est du Duc Charles, nous avons nettement parlé qu'il ne falloit pas esperer la Paix si on vouloit le comprendre dans ce Traité, & si l'Empereur ne vouloit pas promettre en termes exprès de ne l'assister point.

Messieurs les Mediateurs n'ont pas peu contribué à faire resoudre le Comte de Trautmansdorff touchant Philipsbourg, qui est à la verité un nouvel avantage très-considerable pour la France- *Les Plenipotentiaires obtiennent Phi-*

Lipsbourg au delà de leurs ordres.

France, & au delà de nos ordres. Nous les avons remerciez de leurs soins & croions que si on en témoigne à la Cour quelque agrément à Monsieur le Nonce & à l'Ambassadeur Nani, cela leur donnera sujet de nous faire encore d'autres bons offices dans la suite de la Negociation.

Nous n'avons point nouvelles que les cinquante mil livres que nous avons emploiées pour les levées & pour l'affaire de Treves soient remplacées, & que l'ordre de nous les délivrer ait été envoié au Sieur Hulst. Néanmoins il importe extrémement au service du Roi que dans l'état présent des affaires nous puissions nous servir de cet argent.

Le Sieur de Beauregard nous écrit qu'il lui est du tout impossible de subsister à Cassel, si ses appointemens ne lui sont paiez. Nous vous supplions de vouloir faire pourvoir sans remise à l'un & à l'autre, & de nous croire, &c.

LET-

LETTRE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires audit Sieur de Brienne,

Datée du 10. Septembre 1646.

Les Imperiaux veulent comprendre dans le Traité le Roi d'Espagne & le Duc de Lorraine. Contre quoi les François protestent. Les François se reservent des prétextes pour former de nouvelles prétentions si leurs Armées avoient quelque grand succès. Offres des Espagnols.

MONSIEUR,

LE dernier Ordinaire a apporté deux de vos Lettres avec deux Memoires du Roi du 24. & du 31. du Mois passé. Nous n'y faisons point encore de réponse, parce que depuis que ces depêches sont arrivées, nous avons été continuellement occupez à traiter avec les Imperiaux par l'entremise des Mediateurs touchant la satisfaction de la France. Nous ne saurions dire encore si nous en conviendrons entierement, d'autant que l'Ecrit que nous donnâmes hier aux Mediateurs fut fort contesté par eux en quelques Articles importans, dont nous ne pouvons nous relâcher. Ils témoignerent avoir apprehension que le Comte de Trautmansdorff n'y fit grande difficulté & ne se resolut à quiter l'Assemblée, promettant néan-

néanmoins de continuer leurs offices & de chercher tous moiens pour mettre les Parties d'accord, s'il étoit possible.

Nous avons communiqué ponctuellement au Sieur de Rosenhan & aux Députez de Hesse tout ce qui s'est passé en cette Negociation, & continuerons de leur en donner part jour pour jour. Ils n'y ont témoigné aucune repugnance, quoi que ledit Sieur de Rosenhan en ait écrit plusieurs fois aux Ambassadeurs de Suede, & même en nôtre derniere Conference, comme nous parlions d'aller bientôt à Osnabrug, il dit qu'il seroit à propos d'avoir auparavant terminé cette affaire ou d'une façon ou d'autre.

Les Imperiaux veulent comprendre dans le Traité le Roi d'Espagne & le Duc de Lorraine.

Le temps ne nous permet pas de vous informer du détail, outre l'incertitude où l'on est. Nous dirons seulement que les Commissaires de l'Empereur se tiennent fermes dans certaines conditions qui leur donnent toûjours la liberté de se dédire, & qui sont celles de comprendre au Traité le Roi d'Espagne & le Duc Charles. On se peut bien défendre contre ces instances en la maniere que nous avons écrit plusieurs fois que nous faisons. Mais il semble qu'on ne peut pas raisonnablement desirer de l'Empereur qu'il cesse de les faire jusques à la fin du Traité, son honneur y étant en quelque façon engagé, & devant paroître à toute l'Assemblée, quand il s'en départira, qu'il y est contraint & forcé pour le bien de la Paix. Desorte que nous estimons ne pouvoir pas empêcher pour cette heure que les Imperiaux n'en fassent une condition de la-

dite

dite Paix. Mais nous y joignons de nôtre part une protestation au contraire, & c'est ce qui les fâche. Nous essaierons néanmoins de ne perdre pas l'occasion de serrer le nœud & d'assûrer autant qu'il se peut une affaire de telle conséquence.

Contre quoi les François protestent.

Nos raisons sont qu'on accorde au Roi Philipsbourg, qui est ce qu'on avoit plûtôt souhaité qu'esperé, & nous ne voions pas, quand même il y auroit quelque succès favorable dans les Armées, que la France puisse pour le présent augmenter ses prétentions. Que s'il arrivoit un changement si grand qu'il y eut lieu de les accroître, comme les Imperiaux ont le prétexte du Roi d'Espagne & du Duc Charles pour ne demeurer pas dans les termes dont on doit tomber d'accord presentement, nous avons celui des Suedois, & celui de Madame la Landgrave, qui sans doute en ce cas ne manqueroient pas de grossir leurs demandes, puis qu'en l'état où l'on est ils ont de la peine à les moderer. Celles que nous pourrions faire de nouveau seroient trouvées alors d'autant plus raisonnables que nous aurions facilité à nos Parties les moiens de s'accommoder, & qu'ils se devroient imputer d'en avoir perdu l'occasion; & nous ne pourrions être blâmez avec justice de nous prévaloir de l'avantage que le sort des armes nous auroit donné. C'est ce qui nous fait resoudre (en accordant de ne rien ajoûter à nos demandes pour un temps) de protester de le pouvoir faire après, tant pour tenir en quelque crainte les Imperiaux & les obliger par ce moien

Les François se reservent des prétextes pour former de nouvelles prétentions si leurs Armées avoient quelque grand succès.

à terminer les affaires, que pour ne nous priver pas de la liberté de recueillir le fruit des succès de la Campagne, s'il en arrivoit quelqu'un qui fut fort considerable; en quoi nous tâchons à nous conformer aux derniers ordres qui nous ont été envoiez.

Si l'affaire s'acheve, nôtre dessein est d'aller tous trois à Osnabrug, pour essaier de porter nos Alliez à la Paix, & de les faire contenter des conditions raisonnables qui leur sont offertes, dequoi nous avons donné esperance aux Imperiaux sans nous y obliger pourtant, & sans que nous aions souffert qu'il en ait rien été mis par écrit. Peut-être qu'avant de partir nous vous envoierons par un Exprès l'Ecrit qui se forme, si on en demeure d'accord. Cependant nous pouvons dire que nous avons eu le bonheur de changer ici l'état de la Negociation, & qu'en la même façon qu'on recherchoit il y a cinq ou six mois les Ministres de la Couronne de Suede seuls, on s'adresse aujourd'hui à nous, le nom & l'autorité de Leurs Majestez étant plus en consideration dans l'Assemblée que toute autre Puissance, chacun les regardant comme les vrais arbitres de la Paix.

Offres des Espagnols. Les Espagnols même ont ajoûté l'offre de deux Places, & une Treve de quatre ans en Catalogne, à ce qu'ils avoient offert ci-devant. Ils proposent cette Treve entre la Segre, l'Ebre, & les Monts Pirenées, & consentent qu'il ne soit point fait mention du Portugal dans le Traité, en quoi nous prétendons que le Roi conservera la liberté d'assister celui de

Portugal pour la défense de son Roiaume. Nous avons dit à Messieurs les Mediateurs que les Espagnols étoient plus raisonnables quand ils parlent aux Hollandois, leur aiant dit & déclaré plusieurs fois qu'ils laisseront tout ce que les armes du Roi occupent dans les Païs-Bas, & qu'ils l'avoient même ainsi fait dire à la Haye, & en divers autres lieux, avec dessein de séparer nos Alliez, comme s'ils n'étoient obligez de nous assister que dans les affaires du Païs-Bas, où ils publient, (quoi que contre la verité) qu'ils nous donnent tout contentement; que pour la Treve, nous ne la pouvions pas faire de moindre durée que celle de Messieurs les Etats: car comme le dessein des Espagnols dans la difference de la durée de l'une & l'autre Treve, est de séparer nos interêts d'avec ceux desdits Sieurs Etats, le nôtre au contraire est de ne point perdre l'avantage d'avoir le secours & l'assistance de nos Alliez, si le temps de la Treve étant passé, elle ne continuë pas, & qu'il faille rentrer en guerre. Il ne s'est rien dit davantage, & nous avons fait paroître aux Mediateurs beaucoup de mépris de cette derniere proposition, & avoir beaucoup de fermeté à ne nous départir pas de celle que nous leur donnâmes il y a quelque temps, leur aiant nettement déclaré que nous ne ferions jamais rien davantage. Nous avons été avertis qu'on les avoit voulu obliger ici, il y a déja quelque temps, de nous faire cette offre, & qu'ils avoient eu peine de s'en charger, & avoient differé à la faire, ne la jugeant pas raisonna-

ble.

ble. Nous ne doutons pas que les Miniſtres d'Eſpagne ne demeurent dans la froideur, tant que le Traité de l'Empire ne ſera pas reſolu. Mais s'il peut être une fois conclu, il y a apparence qu'ils ſe rendront plus traitables.

Nous vous rendons graces bien humbles de l'avis qu'il vous plait de nous donner qu'il y a ordre pour le remplacement des cinquante mille livres. Mais n'aiant encore rien apris de l'execution, nous ſommes obligez de vous dire que le ſervice de Leurs Majeſtez ne peut ſouffrir qu'il ſoit differé plus long-temps. Le Sieur de Beauregard nous écrit que n'aiant aucun moien de s'entretenir où il eſt, il ſera contraint de quitter s'il n'eſt paié de ſes appointemens. Nous vous ſupplions, Monſieur, d'y vouloir tenir la main. Il ſeroit honteux que ceux qui rendent ſervice actuel à Leurs Majeſtez vinſſent à manquer des choſes néceſſaires. Sur ce nous demeurons &c.

LETTRE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires audit Sieur de Brienne,

Datée du 17. Septembre 1646.

Les trois Plenipotentiaires de France vont à Osnabrug pour persuader les Suedois de conclure.

MONSIEUR,

NOus avons reçû vôtre Lettre du 7. de ce Mois. Vous verrez par celle que nous écrivons à la Reine & l'Ecrit qui l'accompagne, ce qui s'est passé ici depuis peu, & n'aurez aucune autre nouvelle de nous par l'Ordinaire prochain, parce que nous partons demain tous trois pour aller voir Messieurs les Plenipotentiaires de Suede à Osnabrug. Nous laissons ici le Sieur de Saint Romain pour parler à Messieurs les Mediateurs & à Monsieur de Trautmansdorff quand il sera necessaire. Nous sommes obligez de vous dire que les Plenipotentiaires de Monsieur le Duc de Baviere ont rendu toute sorte de bons offices en ces dernieres occasions. Les Lettres qu'il vous a plû envoier pour le Prince de Transylvanie & son Fils nous ont été renduës; son Courier sera bientôt depêché. Nous vous demandons la

Les trois Plenipotentiaires de France vont à Osnabrug pour engager les Suedois à conclure.

continuation de l'honneur de vôtre bienveillance, & vous supplions de croire que nous sommes &c.

LETTRE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires à la Reine.

Datée du 17. Septembre 1646.

La France aura Brisack & tout son Territoire, les 2 Alsaces, le Suntgau, & la garde perpetuelle de Philipsbourg: La Souveraineté absoluë des 3 Evêchez: Pignerol & Moyenvic en toute Souveraineté. Elle paie les 2 tiers des dettes des Archiducs en Alsace. La recompense des Archiducs est fixée à trois millions de livres, quoi que les Plenipotentiaires eussent pouvoir d'en accorder six.

MADAME,

NOus depêchons à Vôtre Majesté le Sieur d'Herbigni pour lui porter les Articles dont nous sommes convenus avec les Imperiaux. Chacun espere que la conclusion de la Paix dans l'Empire suivra bientôt après, ou du moins s'il falloit demeurer en armes, ce ne

ne sera plus pour les interêts particuliers de la France; mais pour la satisfaction du public & des Alliez. Cela fait voir à toute l'Europe combien les intentions de Vôtre Majesté ont toûjours été portées à la Paix, puis qu'Elle a été la premiere à demeurer d'accord des conditions qui la peuvent donner. Et les Ennemis de l'Etat, qui s'efforçoient de persuader le contraire, n'auront pas le moïen de se prévaloir de cet artifice.

Philipsbourg est laissé à la Couronne par un droit perpetuel de garde & de protection, avec la liberté du passage pour les troupes & pour tout ce qu'il sera besoin d'y envoier. Brisack & tout son territoire, les deux Alsaces & le Suntgau sont accordez aux conditions que Vôtre Majesté a déja sûes. *La France aura Brisack & tout son territoire, les 2 Alsaces, le Suntgau, & la garde perpetuelle de Philipsbourg:*

Les Fortifications de Benfelt & du Fort de Rhemaw, de Saverne, & du Château d'Ambar, qui pouvoient troubler la possession de ce Païs nouvellement conquis, doivent être démolies.

Mais ce qui n'est gueres moins à estimer, c'est, Madame, qu'un droit de prétention sur les trois Evêchez (qui a été le seul jusques à présent, & qui étoit bien racourci) est aujourd'hui changé en une Souveraineté absolue, & independante qui s'étend aussi loin que les trois Dioceses. Encore que nous aions bien connu d'abord l'importance de cette acquisition, nous avons témoigné pendant quelque temps de la mépriser, jusques à ce que nous aions été assûrez du reste. *La Souveraineté absoluë des trois Evêchez:*

Pignerol & Moyenvic en toute Souveraineté.

Pignerol & Moyenvic demeurent aussi au Roi en toute Souveraineté, avec la cession des droits de l'Empereur & de l'Empire.

Elle paie les 2. tiers des dettes des Archiducs en Alsace.

Il est vrai, Madame, que Sa Majesté est chargée des deux tiers des dettes qui se paioient par les Receveurs comptables à la Chambre d'Emtsheum, parce que tenant les deux tiers des Provinces qui composoient le ressort de cette Chambre, & l'autre tiers étant restitué à la Maison d'Inspruck, la raison veut que chacun porte les charges à proportion de ce qui lui demeure.

La récompense des Archiducs est fixée à 3 millions de livres, quoi que les Plenipotentiaires eussent pouvoir d'en accorder 6.

La recompense des Archiducs a été arrêtée à trois millions de livres, quoi que nous eussions pouvoir d'accorder jusques à six millions. Mais en cela, Madame, comme en l'aquisition de Philipsbourg, si nous avons peché contre nos ordres, Vôtre Majesté aura de la bonté assez pour nous le pardonner.

Messieurs les Mediateurs sont demeurez dépositaires de l'Ecrit dont copie sera ci-jointe. Nous avons fait mettre en marge ce qui sert pour l'explication de châque Article.

Enfin, Madame, si Dieu benit ce qui est par sa grace heureusement commencé, Vôtre Majesté aura cette gloire que dans un temps de Minorité (où le comble des souhaits a toûjours été de pouvoir conserver l'Etat en son entier,) Elle aura non seulement étendu les limites de la France jusques à ses plus anciennes bornes, mais encore aquis deux Places très-importantes sur le Rhin; & que cette dangereuse communication des forces de la Maison d'Aûtriche, qui a don-

a donné tant de crainte à nos peres, se trouve aujourd'hui rompuë & discontinuée par le soin & la prudente conduite de Vôtre Majesté.

Nous partons de Munster pour aller voir Messieurs les Plenipotentiaires de Suede à Osnabrug, & essaier de vaincre les difficultez qui restent pour leur accommodement. Nous y ménagerons autant qu'il sera possible les interêts de la Religion, selon les pieuses & saintes intentions de Vôtre Majesté, qui sera considerée desormais dans cette Assemblée comme l'Arbitre de tous les differens qui y sont. Nous la supplions très-humblement de croire que nous n'ômettrons rien de nôtre part de ce qui pourra servir à la perfection de cette affaire, & que nous sommes &c.

LETTRE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires audit Sieur de Brienne,

Datée du 15. Septembre 1646.

Sauvegarde accordée au Deputé de Wurtzbourg.

MONSIEUR,

NOus avons reçû ici les deux Lettres qu'il vous a plû de nous écrire le quatorziéme de ce Mois. Nous vous rendons graces bien humbles des soins que vous avez agréable de continuer pour tout ce que nous pouvons desirer de vous. La Sauvegarde pour le Sieur de Meel Député de Monsieur l'Evêque de Wurtzbourg nous a été apportée. Nous suivons exactement ce qui nous a été ordonné pour Monsieur le Grand Duc. Le Memoire ci-joint vous fera voir que c'est avec fondement que l'Ambassadeur de Venise vous a parlé de la disposition où sont les Espagnols, quoi que l'ouverture nous ait été faite par d'autres que Messieurs les Mediateurs. Nous ne vous saurions rien mander qui ne soit compris audit Memoire & il ne reste qu'à vous supplier de croire que nous sommes &c.

Sauvegarde accordée au Député de Wurtzbourg.

M E-

MEMOIRE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires,

Envoié en Cour le 25. Septembre 1646.

Les François se plaignent de la fermeté des Suedois, qui veulent toute la Pomeranie. Les propositions des Espagnols continuent à se faire par le canal des Hollandois. Ils offrent tout ce que la France possede dans les Païs-Bas & dans la Franche-Comté, le Roussillon, & une Treve pour la Catalogne, pourvû qu'on ne parle point du Portugal. Siege de Dunkerque.

Les François se plaignent de la fermeté des Suedois qui veulent toute la Pomeranie.

NOus craignons bien que la fermeté de Messieurs les Suedois à ne rien relâcher de leurs prétentions ne nous empêche de tirer l'effet de nôtre voiage en ce lieu que nous nous étions promis. Ils persistent opiniâtrement à vouloir retenir toute la Pomeranie, & assûrent que les ordres de Suede ne leur permettent pas de s'en départir. Ils veulent même que l'Empereur donne à l'Electeur de Brandebourg la recompense necessaire pour avoir son consentement, quoi que le Comte de Trautmansdorff soûtienne qu'ils lui avoient ci-devant promis de n'exiger point ces conditions de Sa Majesté Imperiale. D'autre côté, les Deputez de Brandebourg protestent que leur Maître ne traitera jamais de toute cette Province, &

qu'il se resoudra plûtôt à toutes sortes d'extrémitez, pour attendre le temps de tirer raison de l'injure qu'on veut lui faire. Cela nous met en très grande peine. Car tandis que les Suedois ne seront pas contens sur leur interêt particulier, nous ne voions point de moien de terminer les difficultez qui se rencontrent dans les affaires générales de l'Empire; lesquelles ils fomentent secretement au lieu de les faire cesser, afin que si le Traité venoit à se rompre ou à être differé, il paroisse au Monde que c'est pour les interêts publics & non pas pour le leur particulier. Nous pouvons bien assûrer la Reine que nous n'avons rien oublié dans les Conferences que nous avons eües avec eux pour leur persuader de se ranger à la raison, & que nous avons ajoûté à tout ce que nous leur avons représenté sur ce sujet nôtre propre exemple, & le temperament que nous avons pris en la satisfaction particuliere du Roi, pour ne perdre pas, s'il est possible, une si favorable conjoncture de sortir d'affaire honorablement. Monsieur Salvius nous a dit en confidence qu'ils ont écrit diverses fois à la Cour de Suede les mêmes choses que nous leur disions; mais qu'ils n'avoient encore pû obtenir la permission de rien relâcher de leurs demandes; Qu'il seroit bon d'y faire agir efficacement de nôtre côté, & qu'on pourroit accorder à nos raisons & à nos instances ce qu'ils n'avoient encore pû obtenir. De cette sorte nous nous voions reduits à attendre la réponse de leur dépêche, ou le retour de celui que nous envoierons en Suede; ce qui ne sauroit

être

être un moindre delai que de six semaines. Pendant ce temps-là, nous aurons à souffrir les plaintes & les reproches des Mediateurs, & à nous défendre des artifices des Espagnols, qui avoient déja publié, avant nôtre départ de Munster, que nous ne serions rien ici, & que nous n'y venions que pour amuser le Monde.

Il semble que Dieu a voulu recompenser d'un autre côté les saintes intentions de Leurs Majestez & tous les offices que nous faisons par leur commandement pour l'avancement de la Paix. Car en même temps que la dureté des Suedois ne nous permet pas de conclure le Traité de l'Empire à Osnabrug, les Ambassadeurs de Messieurs les Etats nous y sont venus trouver deux jours après nôtre arrivée, pour nous faire des propositions importantes de la part des Espagnols. Le prétexte de leur voiage a été pour faire divers offices auprès des Suedois en faveur de la Maison Palatine, de Madame la Landgrave, de l'Electeur de Brandebourg touchant la Pomeranie, de ceux de leur Religion en Allemagne, & en général pour les exhorter à faciliter la Paix. Mais le principal sujet a été pour nous dire qu'ils ont conferé plusieurs fois depuis nôtre départ avec les Ambassadeurs d'Espagne, & qu'ils ont enfin reconnu qu'on peut sortir promptement d'affaire avec eux, à peu près selon le desir de Leurs Majestez, & qu'ils n'ont rien oublié de leur part pour les y disposer. Et de fait le Sieur Paw aiant fait recit en substance de ce qu'il leur a dit, nous n'aurions

pas pû mieux agir ni parler que lui dans nôtre propre cause; aiant déclaré nettement au Comte de Pegnaranda qu'il ne devoit point s'attendre que les Provinces-Unies pussent jamais se resoudre à rien faire sans la France, ni que nous pussions nous relâcher des dernieres propositions que nous avons faites & qu'au contraire il y avoit grand sujet d'apprehender que si le reste de cette Campagne nous étoit heureux, nous ne prétendissions de nouvelles conditions : Que le lendemain l'Archevêque de Cambrai & Brun les étoient venus trouver pour les prier de savoir de nous au plûtôt si nous persistions à nos dernieres propositions, & qu'il ne les avoit pas vûs éloignez d'y consentir, pourvû qu'on ne parlât point du Portugal : Qu'ils avoient voulu d'abord se mettre en chemin pour nous faire savoir cette bonne disposition d'accorder tout ce que nous avons prétendu jusques-ici. La proposition a été que tout ce que le Roi possede dans les Païs-Bas, & dans la Franche-Comté, la Comté de Roussillon avec Roses demeureront à perpetuité à Sa Majesté & à la Couronne de France par le Traité de Paix, & qu'il sera fait une Treve en Catalogne de la durée que nous desirons, à la charge néanmoins que si on juge à propos, pour la commodité reciproque, de faire quelque échange de part & d'autre aux Païs-Bas, nous y consentirions & même y apporterions quelque facilité. Nous avons fait repeter plusieurs fois cette proposition, afin qu'elle soit bien entenduë de part & d'autre. Mais encore que nous vissions bien claire-

Les Propositions des Espagnols continuent à se faire par le canal des Hollandois.

Ils offrent tout ce que la France possede dans les Païs-Bas & dans la Franche-Comté, le Roussillon avec Roses, & une Treve pour la Catalo[gn]e, pour-

clairement que les Ambassadeurs de Messieurs les Etats en ont reçû le consentement des Espagnols, & que même ils nous le fissent connoître par leurs gestes & par quelques discours ambigus, ils n'ont jamais voulu déclarer nettement que lesdits Espagnols en eussent donné parole en termes exprès; & lorsque nous les avons pressez, ils nous ont supplié de nous en reposer sur eux, & de croire qu'ils ne seroient pas venus ici nous faire cette ouverture s'ils n'eussent vû les dispositions necessaires à en tomber d'accord. Le resultat de trois longues Conferences que nous avons eües avec eux, a été que, pour être plus assûrez de ce que nous pouvions faire & soulager leur memoire, ils ont pris un Ecrit semblable à celui qui sera ci-joint, où nous avons fait inserer l'affaire du Portugal, n'aiant pas jugé à propos de consentir qu'il n'en soit point parlé, jusqu'à ce que les Espagnols soient demeurez d'accord positivement de tout le reste, dont nous tâcherons de les faire expliquer aussi-tôt que nous serons de retour à Munster.

vû qu'on ne parle point du Portugal.

Pendant le temps que cette affaire a été agitée, les Hollandois nous ont fait connoître que les Espagnols veulent conclure promptement. Et quand nous avons objecté la longueur & difficulté qu'ils apportent ordinairement aux ratifications des Traitez qu'on fait avec eux, ils nous ont dit en soutiant & se regardant l'un l'autre, peut-être l'ont-ils déja, & la donneront-ils en signant le Traité; ce qui nous a fait appercevoir que l'avis que Monsieur le Cardinal Mazarin nous avoit donné, il y a quelque temps, qu'on

qu'on avoit envoié des blancs-ſignez à Pegnaranda pour lui donner moien d'achever les affaires en un inſtant, étoit très-veritable.

L'impatience que témoignent les Hollandois d'achever promptement ce Traité, nous fait faire de bonnes & de mauvaiſes conjećtures de leur intention, au moins de celle de Paw, qui eſt le ſeul qui agit des trois qui ſont ici. Les bonnes ſont que voiant le corps des Provinces-Unies reprendre le bon chemin, & ne vouloir rien faire ſans la France, il fait ſincerement cet effort pour avancer nôtre Traité, afin que celui qu'il a commencé & ſigné pour ſa Patrie ne ſoit pas ſans effet. Les mauvaiſes ſont, qu'il auroit pû donner confidemment avis aux Eſpagnols de ce qui ſe paſſe en Hollande, & leur conſeiller pour y rétablir les affaires ſelon leur deſir, de mettre ſur le tapis une chaude Negociation avec nous, afin qu'écrivant à ſes Superieurs que nous ſommes ſur le point d'être d'accord, ceux-ci, pour n'être pas prévenus, paſſent outre dans leur Traité, & approuvent la ſignature qui a été faite ici par trois de leurs Plenipotentiaires, laquelle pluſieurs Provinces ſont ſur le point de deſavoüer. Il y a encore beaucoup d'apparence que ce qui preſſe le plus les Eſpagnols & les Hollandois eſt l'aprehenſion que Dunkerque ne tombe entre les mains du Roi, & que la perte de cette importante Place ne ſoit ſuivie de quelque grande revolution dans la Flandre en nôtre faveur; en quoi nous avons ſujet de croire que leurs ſentimens ne ſont pas beaucoup differens les uns des autres.

Quel-

Quelque dessein ou jalousie qu'ils puissent avoir, l'effet qui en paroît est trés-avantageux pour la France si elle peut obtenir ce qu'elle a desiré jusques à présent. Le seul doute qui peut rester est, si nous devons avancer la conclusion du Traité, dont nous voions que nous serons pressez à nôtre retour; ou si nous le devons differer jusques à ce qu'on voie le succès du Siege de Dunkerque & de Lerida, & de la nouvelle entreprise que les Armes du Roi doivent faire sur les côtes de Toscane. Il y a tant de raisons contraires à alleguer sur cette question, & tant d'importantes considerations à faire de part & d'autre, que nous avons crû la resolution au dessus de nôtre pouvoir, & avons estimé à propos d'envoier aprendre la volonté de la Reine, qu'il importe extrémement de nous faire savoir en diligence. Nous tâcherons de l'attendre, s'il est possible, avant que de rien resoudre, si ce n'est que nous reconnoissions qu'un trop long delai pourroit causer quelque rupture où l'on ne pût pas remedier, ou bien donner quelque soupçon à nos Alliez. Car il est très-necessaire, pour le service du Roi, qu'ils soient persuadez que nous ne cherchons point de longueur. Peut-être que s'ils avoient cette opinion ils prendroient des resolutions fâcheuses pour nous forcer à ce qu'ils desirent & éviter ce qu'ils craignent. Ils seroient gens à mettre trop tôt leur Armée en garnison, & à retirer leurs Vaisseaux de la côte de Flandres, Paw aiant dit plusieurs fois que la saison étoit desormais bien rude pour tenir la Mer & pour demeurer en

Siege de Dunkerque.

Cam-

Campagne ; si bien que pour ne lui donner ni le temps ni le sujet de nous faire aucun mauvais office, nous emploions toute nôtre étude à lui faire croire que nous souhaitons de signer le Traité plûtôt aujourd'hui que demain, croians bien pourtant qu'il naîtra assez de difficultez de la chose même sur divers Articles, dont nous ne sommes pas encore convenus ensemble, pour nous donner le loisir d'attendre les resolutions de Leurs Majestez.

Nous sommes obligez de leur faire savoir que les Députez de Messieurs les Etats parlant de la Treve de Catalogne, ont toûjours évité de dire qu'elle seroit de pareille durée que la leur, & nous ont fait instance de limiter un temps en le demandant si long que nous voudrions. Quand on leur a répondu que cette limitation dépendoit d'eux, & que nous reglerions le temps de nôtre Treve par celui qu'ils auroient choisi pour la leur, ils ont reparti que leurs Superieurs n'avoient pas encore pris une derniere resolution sur ce sujet. Le même discours nous aiant été fait diverses fois par les Mediateurs, nous fait croire qu'il y a quelque mystere caché là-dessous, que nous n'avons pas encore bien pû pénétrer. Nous ne savons pas si les propositions qui ont été mises depuis peu sur le tapis en Hollande, de faire une Paix avec l'Espagne, ne seroient point cause que leurs Députez veulent éviter cette relation, qui sembleroit les reduire à ne faire qu'une Treve, ou s'il y a quelqu'autre sujet de faire cette difficulté, dont nous tâcherons de nous mieux éclaircir lors

qu'on

qu'on entrera plus avant en cette matiere.

En discourant avec lesdits Députez des moiens d'executer le Traité principal si on vient à faire quelque échange, ils nous ont dit que les Espagnols ne refuseroient pas que Messieurs les Etats fussent Dépositaires des Places échangées pour les restituer en même jour à ceux à qui elles devront demeurer. Il nous semble qu'on ne pourroit pas avec raison refuser cet expedient, quoi qu'il tende à établir une grande union & confiance entre eux & les Espagnols.

MEMOIRE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires,

Envoié en Cour le 1. Octobre 1646.

Les Suedois se pourront contenter de la moitié de la Pomeranie, si on y joint Stetin qui fait partie de l'autre. La Treve pour la Catalogne sera de 25 ans. Affaire du Duc de Lorraine.

NOus sommes retournez d'Osnabrug d'avant-hier seulement, aiant trouvé tant de difficultez que nous avons été obligez d'y faire un plus long séjour que nous ne pensions. Messieurs les Plenipotentiaires de Suede sont demeurez d'accord que la Paix est utile à l'une & à l'autre Couronne. Ils témoignent la

la desirer comme nous, & nous les avons enfin disposez d'y apporter toutes les facilitez qui dépendent d'eux. Mais ils ont toûjours soûtenu que les offres qui leur avoient été faites par les Imperiaux étoient pures & simples, & qu'on étoit obligé de les leur faire valoir, & de leur fournir le consentement des interessez. Quand nous leur en avons remontré l'impossibilité, & qu'ils ont été pressez d'entrer en quelque expedient, ils se sont défendus sur leurs ordres. Ils ont dit néanmoins qu'ils avoient fait savoir à Stockholm la peine qu'il y avoit d'obtenir toutes leurs demandes; qu'ils esperoient d'avoir bientôt réponse & nouvelle instruction, & qu'ils en écriroient encore, & porteroient les choses dans le temperament autant qu'il seroit en leur pouvoir. Ils nous ont même convié d'écrire, comme nous avons fait à l'heure même, au Sieur Chanut, & sommes sur le point d'envoier un Courier qui lui portera une seconde dépêche de nôtre part avec une Lettre à la Reine pour donner plus de force à ses instances.

Les Suedois se pourront contenter de la moitié de la Pomeranie, si on y joint Stetin qui fait partie de l'autre.

Ce qui nous a paru, après avoir souvent conferé avec lesdits Sieurs Plenipotentiaires, avec les Députez de Brandebourg, & les Imperiaux aussi, c'est que les Suedois se pourront contenter de la moitié de la Pomeranie en retenant Stetin, qui fait partie de l'autre, & que l'Electeur se resoudra plûtôt à toutes extrémitez que de n'avoir pas cette Ville, qui est si fort desirée de part & d'autre, que ce seul point est capable d'arrêter le Traité. Nous avons disposé

les

les Ambassadeurs de Suede d'entendre cependant à une suspension d'armes, aiant été resolu qu'on depêchera de part & d'autre à Monsieur le Maréchal de Turenne & à Monsieur Wrangel, pour leur donner avis que nous étions tombez d'accord avec les Imperiaux de faire une suspension de six semaines ou de deux mois, & que nous avions remis à eux d'en arrêter les conditions avec les Généraux du Parti contraire; ce que nous les prions de faire promptement, si les choses n'étoient en tel état quand ils recevront nos Lettres, que la suspension fut pour apporter un préjudice notable aux affaires.

Nous fîmes cette ouverture ausdits Ambassadeurs, sur ce qui en avoit été dit au Sieur de Saint Romain par les Mediateurs. Nous fûmes hier les informer de ce qui s'est passé en nôtre voiage, leur faisant voir que les Imperiaux s'étant beaucoup élargis avec les Suedois pour les obliger à s'accommoder sans nous, ils n'avoient pas eu la Paix pour cela, mais l'avoient renduë plus difficile, & que nôtre plus grande peine aujourd'hui étoit de défaire pour leur interêt ce qu'ils avoient fait contre nous. Lesdits Mediateurs se chargerent de faire raport de tout au Comte de Trautmansdorff, & il ne se passa rien en cette Conference qui mérite d'en donner avis, sinon qu'en leur représentant que la possession de Stetin étoit ce qui sembloit le plus malaisé à ajuster, & que les Suedois ne s'en départiroient pas, & disant que l'Empereur devoit faire effort pour recompenser

en terres l'Electeur de Brandebourg ; ils répondirent que jamais l'Empereur ne se déferoit d'un seul pouce de terre, mais qu'on pourroit faire accorder dans une Diette une somme d'argent comme d'un ou deux millions de Risdales, qui seroient donnez audit Electeur. Ce moien nous sembleroit fort bon, s'il étoit praticable, non pas tant à l'égard de l'Electeur que de la Couronne de Suede, qui aimeroit peut-être autant toucher cette somme que de garder Stetin. Mais comme l'Empereur se porteroit aisément à cet expedient, qui ne lui coûteroit rien, aussi n'estimons-nous pas que les Etats de l'Empire épuisez comme ils sont y donnent leur consentement.

Au retour de chez les Mediateurs nous fûmes visitez par les Ambassadeurs de Messieurs les Etats. Ils nous dirent avoir eu quatre Conferences avec les Ministres d'Espagne depuis leur voiage d'Osnabrug : Qu'en la premiere il n'y avoit eu que l'Archevêque de Cambrai & Brun, à cause de l'indisposition du Comte de Pegnaranda, mais qu'à la seconde ils y étoient tous trois : Que Pegnaranda ne se trouva pas à la troisiéme, & que la quatriéme fut avec Monsieur Brun tout seul. Ils nous parlerent sur tous les points qu'ils avoient eus de nous par écrit, & nous donnerent des réponses qui approchent fort de ce que nous desirons. Mais quand il fut question de s'expliquer sur la cession des Conquêtes du Païs-Bas & de la Franche-Comté, du Roussillon, de Roses, & de la Tréve en Catalogne, ils hésiterent longtemps, disans qu'ils avoient

avoient bien connu que les Espagnols ne s'éloigneroient pas d'accorder à la France ce qu'elle prétendoit; mais qu'ils ne s'étoient pas encore entierement ouverts sur cela. Nous repartîmes ausdits Sieurs Ambassadeurs que lors que nous leur avions confié un écrit, & que nous étions entrez en matiere avec eux, nous avions présupposé que les Ministres d'Espagne leur déclareroient nettement leurs intentions pour nous les faire savoir; que nous croyions bien que leurs conjectures & leurs opinions étoient bien fondées, mais que sans une Déclaration formelle & expresse de la part des Espagnols, & sans être assûrez de ces trois principaux points, nous ne pouvions passer plus avant, & que nous les priïons de le dire ainsi au Comte de Pegnaranda de nôtre part. Après plusieurs autres discours que nous eûmes sur ce sujet, le Sieur Paw, aiant conferé avec les Sieurs Donia & Klant ses Collegues, s'excusa, & apporta quelques raisons qui l'avoient empêché de nous dire tout d'une suite ce qui leur avoit été confié sur lesdits points. Et puis il dit qu'il avoit parole des Espagnols qu'ils laisseroient au Roi toutes ses Conquêtes dans le Païs-Bas & la Franche-Comté; Que la Paix étant faite on pourroit échanger quelques Places pour la commodité mutuelle, dequoi Messieurs les Etats seroient les Entremetteurs, & que les Places seroient deposées en leurs mains; Que le Comté de Roussillon demeureroit au Roi: Pour Roses, que les Espagnols avoient toûjours dit que c'étoit une Ville de la Catalogne, située au de-

là des Monts, & que le Roussillon ne s'étendoit que jusques au Col de Pertuis; Qu'ils n'avoient point jusques-là donné parole de ceder cette Place, que toutefois on avoit assez connû qu'ils la pourroient quitter comme le reste: Quant à la Catalogne qu'ils avoient gagné sur eux de les faire condescendre à une Treve de vingt-cinq années,

La Treve pour la Catalogne sera de 25. ans.

On leur dit qu'il seroit bon qu'ils prissent tout cela par écrit des Ministres d'Espagne, & ils répondirent que c'étoit déja chose faite. Ils ajoûterent que les Espagnols prétendent que la Paix se fasse en même temps avec l'Empereur, & que les interêts du Duc Charles seront aussi terminez par ce Traité. Sur tous lesquels points lesdits Sieurs Ambassadeurs nous représenterent qu'ils avoient efficacement défendu toutes les prétentions de la France, & disputé fort long-temps contre les Plenipotentiaires d'Espagne.

Après les avoir remerciez de tant de bons offices, nous remîmes à les voir aujourd'hui pour leur faire réponse, leur disant néanmoins par avance que si l'Empereur vouloit traiter avec nous & nos Alliez, rien n'empêcheroit que le tout ne fût arrêté en même temps: Quant au Duc Charles, que ses affaires n'avoient aucun raport avec celles d'Espagne; & que si l'on vouloit faire la Paix avec la France, une des conditions devoit être que le Roi d'Espagne n'assisteroit directement ni indirectement ledit Duc. Entre plusieurs discours tenus sur ce sujet, ils raporterent que les Ministres d'Espagne disoient

que

que si la France ne vouloit pas restituer au Duc de Lorraine tous ses Etats, qu'elle lui en rendît au moins une partie ; Et puis comme nous fumes levez, le Sieur Paw parla de quelque entretenement, dont on pourroit convenir à Munster, afin que l'Empereur & le Roi d'Espagne n'eussent pas la honte d'avoir abandonné ce Prince, qui sert actuellement dans leur parti. *Affaire du Duc de Lorraine.*

Nous jugeâmes pour deux principales raisons ne devoir pas rejetter ce dernier expedient, & leur donnâmes esperance qu'on y pourroit entendre, & même donner quelque recompense ailleurs audit Duc. La premiere fut qu'il nous a été mandé depuis peu qu'on a mis en question s'il étoit plus utile que cette affaire fût traitée à Munster, ou qu'elle fût remise à la Cour. Et voiant que les Ennemis se portent eux-mêmes à ce qu'on peut desirer, nous n'avons pas crû devoir negliger une si belle occasion. L'autre est, que cette negociation nous peut donner du temps, non seulement pour avoir réponse de la Cour sur nôtre derniere dépêche, mais peut-être encore pour voir le succès du Siege de Lerida & de celui de Dunquerque ; étant important (comme nous l'avons déja écrit) qu'il ne paroisse pas que nous affections des longueurs ; mais qu'elles viennent des choses mêmes & de la difficulté des affaires, afin de maintenir la bonne disposition que nous font paroître Messieurs les Etats & leurs Ambassadeurs, & pour détourner les resolutions qu'ils pourroient prendre, s'ils connoissoient

ſoient que nous fiſſions les difficiles , lors qu'on nous offre des conditions ſi avantageuſes.

Ce qui nous a auſſi fait connoître que les Eſpagnols & eux deſirent d'avancer le Traité, c'eſt que quand on a dit aux premiers que les ratifications ſeroient longues à venir, ils ont répondu qu'elles n'étoient pas neceſſaires, puis qu'il y a une clauſe dans les pouvoirs des Plenipotentiaires de part & d'autre, qui approuve tout ce qui ſera negocié par eux. Ils dirent de plus que le Traité étant ſigné les hoſtilitez devoient ceſſer,ſans qu'il fut beſoin d'attendre pour cet effet la ratification; & le Sieur Paw, qui commença juſtement à faire ſon raport par ce point, nous demanda ſi nous ne l'entendions pas ainſi. Il fut répondu que ces clauſes étoient ordinaires dans tous les pouvoirs, qui ne prenoient pourtant leur force que de la ratification, mais que nous apporterions toutes les facilitez poſſibles à la prompte concluſion du Traité que nous ſouhaitions plus que perſonne.

L'importance des affaires mériteroit bien que cette depêche fût plus longue & plus étenduë. Mais on s'eſt contenté de la nüe & ſommaire relation du fait, aiant eſtimé qu'il valoit mieux agir dans une conjonƈture ſi favorable, que d'écrire. Nous ne devons pas ômettre qu'il nous reſte un ſoupçon qui nous fait peine, de ce que les Eſpagnols s'ouvrent ſi confidemment à Meſſieurs les Hollandois, & tiennent cachée à Meſſieurs les Mediateurs toute cette negociation

tion, dont le secret nous a été très-recommandé. Nous apprehendons que cela ne soit pas sans quelque dessein, & ce qui nous entretient dans cette crainte, c'est la nouvelle qui se dit à Munster du jour d'hier, que l'Armée de Messieurs les Etats s'est retirée de la Flandre. Ce qui donne moien aux Ennemis de ramasser toutes leurs forces pour secourir Dunkerque, & qui ne s'accorde pas avec tant de bonne volonté que les Ambassadeurs nous font paroître ici. Nous apporterons tous les soins possibles pour éviter qu'il ne soit fait aucun préjudice à la France par cette negociation, & esperons d'avoir le temps d'attendre les ordres de la Reine.

LETTRE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires, audit Sieur de Brienne,

Datée du 8. Octobre 1646.

Pourquoi les Espagnols aiment mieux traiter par le canal des Hollandois leurs Ennemis que par celui des Mediateurs. On offre aux Suedois la Pomeranie anterieure, Vismar, Bremen, & Verden. Plaintes des Bavarois. Commission du Sieur Roncalli Envoyé de Pologne. Les Cantons Suisses se plaignent des poursuites faites à la Chambre de Spire contre la Ville de Bâle.

MONSIEUR,

NOus avons reçû vôtre Lettre avec celle de la Reine du vingt-neuviéme du Mois passé, ensemble la copie d'une Lettre du

Duc de Baviere, & de l'Ecrit presenté au Roi par les Catalans. Les Espagnols continuent de traiter avec nous par l'entremise des Ambassadeurs de Messieurs les Etats, & témoignent desirer (sans que nous en puissions comprendre le sujet) que cela ne soit pas sû par les Mediateurs. Il peut bien être que les Ministres d'Espagne aient quelque dégoût d'eux, à cause que Monsieur Contarini a toûjours fort insisté qu'il falloit faire une Treve pour le Portugal; jugeant bien que si la liberté demeure au Roi d'Espagne d'y faire la guerre, la République de Venise ne pourra être si puissamment secouruë. Et comme ce point est extrémement sensible aux Espagnols, & qu'ils ont trouvé en cela les Hollandois plus favorables à leur intention, ils ont mieux aimé s'adresser à eux; joint le dessein qu'ils peuvent avoir d'établir par ce moïen une liaison plus grande avec Messieurs les Etats; & qu'ils croient aussi peut-être d'obtenir plûtôt & plus efficacement la Paix avec la France par leur entremise. Mais il est étrange d'ailleurs qu'ils aient plus de confiance en leurs propres Ennemis qu'aux Mediateurs, vû même que l'un d'eux est Ministre d'un Prince qui paroît leur être favorable. Quoique lesdits Sieurs Mediateurs aient connoissance de ce qui se passe, ils n'en témoignent toutefois aucune jalousie & ils l'ont souffert jusques ici sans aucune plainte. Toutes ces choses nous donnent un grand desir de découvrir la véritable raison de cette procedure que nous n'avons encore pû pénétrer. Nous aurons l'œil ouvert pour éviter les piéges

Pourquoi les Espagnols aiment mieux traiter par le canal des Hollandois leurs ennemis que par celui des Mediateurs.

ges

ges qu'on nous pourroit tendre, & nous empêcher, s'il se peut, d'en recevoir aucun préjudice.

Pour faire voir ce qui s'est passé, nous envoions la copie de deux Ecrits; l'un donné par les Ambassadeurs de Messieurs les Etats pour réponse à celui qui fut mis entre leurs mains, lors qu'ils nous vinrent trouver à Osnabrug, & qui a été porté à la Cour par le Sieur de Forceaux; l'autre contient ce que nous y avons repliqué, & on a mis en marge quelques observations qui nous ont semblé mériter éclaircissement.

Voiant que ce qui retarde la conclusion du Traité dans l'Empire est la satisfaction de la Couronne de Suede, nous cherchons toutes sortes d'expediens pour la faciliter. Messieurs Oxenstiern & Salvius s'étoient plaints à nous qu'on ne leur avoit jamais fait une proposition nette & bien expresse qui fut obligatoire. Pour lever ce prétexte, nous avons fait ensorte que les Imperiaux leur ont fait une offre formelle, de laquelle nous leur avons fait auparavant donner avis par le Sieur de Saint Romain, qui a été exprès à Osnabrug. Cette offre est de leur laisser la Pomeranie anterieure, & la Conseigneurie de Vismar, en leur donnant pour l'une & pour l'autre l'investiture de l'Empereur, l'homologation dans les Etats de l'Empire avec leur garantie & le consentement de l'Electeur de Brandebourg.

On offre aux Suedois la Pomeranie anterieure, Vismar, Bremen & Verden.

ITEM de laisser à la Couronne de Suede, pour en disposer à perpetuité, l'Archevêché de

Bremen & l'Evêché de Verden, à la charge de ne point changer l'état & la forme de posseder ces biens Ecclesiastiques, qui a été gardée jusques à présent. Cet office que nous leur avons rendu a été reçû d'eux avec agrément. Ils ont promis de le faire savoir à leur Reine, & de renouveller leurs instances pour avoir des ordres favorables. Mais ils ont toûjours persisté à dire qu'ils n'en avoient aucun de se relâcher, quoi que les Imperiaux aient une opinion contraire & que pour les obliger à s'en découvrir nous leur eussions fait entendre que nous n'avions pas dit aux parties qu'ils n'eussent point d'ordre, afin de tirer d'eux cette derniere Déclaration. Ils ont aussi promis de faire bientôt partir un Officier d'armée, qui est à cette heure auprès d'eux, & d'écrire par lui à Monsieur Wrangel pour la suspension d'armes. Nous y envoions le Sieur de Marsilli avec une instruction de prier de nôtre part Monsieur le Maréchal de Turenne d'accorder, s'il se peut, une suspension générale; mais au cas que les Suedois s'y rendissent trop difficiles d'en arrêter une particuliere avec le Duc de Baviere, à condition néanmoins qu'il sera au choix des Suedois d'y être compris. Nous croions qu'il y aura du temps assez pour écrire de la Cour audit Sieur Maréchal, & pour lui donner les ordres que la Reine aura agréables & jugera necessaires.

Plaintes des Bavarois. Les Députez de Baviere se plaignent grandement de ce qui se fait aujourd'hui contre leur Maître, après tant de bons offices qu'il a rendus

dus aux Couronnes. Ils disent qu'il a pû occuper partie des Places que nous tenons auprès du Rhin, & qu'il ne l'a pas voulu faire; que pour avoir recherché par tous moiens l'amitié de la France, il est haï des Princes de son parti, qui lui reprochent ce qu'il a fait pour nous, & la belle recompense qu'il en reçoit aujourd'hui. Il leur a été répondu, que c'est avec grand déplaisir de Leurs Majestez que les choses sont reduites en cet état, qu'on l'avoit bien prévû, & mis toutes choses au hazard pour ne tomber pas dans cet inconvenient; qu'il n'avoit tenu qu'à leur Maître d'être le plus heureux Prince d'Allemagne, pouvant demeurer armé & attendre en toute sûreté l'évenement de la guerre, en faisant une suspension particuliere, qui lui a été offerte tant de fois; que quand les grandes Armées sont engagées dans un dessein, il n'est pas bien aisé de les retenir quand on veut; que le seul remede que nous voyions étoit de faire une suspension générale, à quoi nous travaillions de tout nôtre pouvoir, ou de convenir d'une particuliere aux conditions dont il a été parlé ci-devant entre nous. Ils ne rejetterent pas cette offre, ni ne l'accepterent pas aussi, disans qu'ils n'avoient point d'ordre de leur Maistre, ce que nous croions aisément. Nous leur déclarâmes que dans le Traité nous porterions leurs interêts avec plus de vigueur, que nous n'avions jamais fait, & que nous l'avions dit nettement aux Suedois & au Député même du Prince Palatin; ce qui n'adoucit que fort peu leur ressentiment qui paroît bien grand.

Le

Commission du Sieur Roncalli Envoié de Pologne.

Le Sieur Roncalli qui doit partir d'ici dans trois ou quatre jours pour aller en France, nous a dit qu'il avoit ordre d'y parler de quatre choses principalement. La premiere, d'exhorter à la Paix, à cause du grand besoin qu'en a la Chrétienté & le Roi de Pologne en particulier, pour avoir irrité un si puissant ennemi qui ne manquera pas de s'en ressentir. En deuxiéme lieu, il doit recommander fortement les interêts de Monsieur le Duc de Neubourg, pour lequel le Roi son Maître a grande passion, disant qu'il entrera en guerre avec l'Electeur de Brandebourg, si celui-ci la lui fait. Il a dit aussi que ce Roi lui conseillera de se mettre sous la protection de la France, comme a fait l'Archevêque de Treves. La troisiéme chose, dont il nous a parlé, est de n'aider pas la Couronne de Suede en la prétention de retenir toute la Pomeranie. La quatriéme est, que sur ce qui a été représenté au Roi de Pologne, de la part de la Reine, pour l'exacte observation de la Treve avec la Suede, ledit Roi a fait une Déclaration, dont ledit Sieur Roncalli est porteur, que son intention n'est pas de venir à une rupture, & nous croions qu'il desireroit avoir les offices & interposition de la France, pour obtenir une pareille Déclaration de la Reine de Suede.

Quand les Plenipotentiaires de Suede étoient ici les seuls recherchez, & qu'on nous laissoit en arriere, nous aurions été bien aises d'avoir en main cette derniere proposition, pour faire valoir le moien que nous eussions eu de les délivrer de la crainte des Polonois. Mais en l'é-

tat où nous sommes à présent, nous avons jugé qu'il étoit utile de les laisser dans cette apprehension pour les rendre plus traitables, & sommes bien aises que le temps que ce Resident emploiera pour aller à la Cour & y faire cette demande, se puisse écouler avant que les Suedois en sachent rien. Nous avons sû que depuis peu le Maréchal Horn a été envoié en Livonie, afin que dans cette Province il se trouvât un homme de commandement, au cas qu'il y eût quelque mouvement du côté de Pologne.

Et quant aux autres points, nous avons dit au Sieur Roncalli, qu'il n'y a aucun Prince de la Chrétienté qui desire la Paix avec plus de passion que Leurs Majestez, qui ont témoigné ce desir de sorte que personne dans cette Assemblée n'en doute plus: Que nous estimons qu'elles auront grand égard aux recommandations qui leur seront faites de la part du Roi de Pologne, & qu'elles contribueront volontiers à l'accommodement des differens qui sont entre l'Electeur de Brandebourg & le Duc de Neubourg; & que pour la difficulté qui se trouvoit aujourd'hui au fait de la Pomeranie, elle venoit de la conduite qu'avoient tenu les Imperiaux, qui avoient donné esperance de la laisser toute entiere, en un temps où ils croioient pouvoir par ce moien separer nos Alliez d'avec nous, & que nous ne laissions pas pourtant, en gardant une fidelité à nosdits Alliez, d'essaier de les faire contenter de moins, & de nous emploier en faveur des Imperiaux en une chose qu'ils avoient faite pour nous procurer du mal, & qui en faisoit à présent à eux-mêmes.

Les

Les Cantons Suisses se plaignent des poursuites faites à la Chambre de Spire contre la Ville de Bâle.

Les Deputez de Messieurs des Ligues, en la derniere Assemblée tenue à Bade, nous ont écrit & imploré le nom & l'autorité du Roi pour faire cesser les poursuites qui se font en la Chambre Imperiale de Spire contre la Ville de Bâle, & quelques-uns de ses habitans, au préjudice de leur liberté. Nous vous supplions, Monsieur, de le vouloir représenter, à ce qu'il plaise à Leurs Majestez écrire au Gouverneur de Spire, & à l'Intendant de Justice d'empêcher ces vexations & d'y tenir soigneusement la main. Nous écrirons cependant à l'un & à l'autre, comme nous avons fait esperer par la réponse que nous avons faite ausdits Sieurs des Cantons. C'est une affaire qui est juste, & quand les Suisses s'adresseroient à l'Empereur pour faire cesser ces poursuites, il l'ordonneroit ainsi, selon que le Docteur Volmar lui-même nous en a assûré. Mais il est glorieux au Roi qu'ils aient plûtôt recours à Sa Majesté. C'est où nous finirons cette Lettre, après nos humbles recommandations à l'honneur de vos bonnes graces, & vous avoir assûré que nous sommes, &c.

LET-

LETTRE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires audit Sieur de Brienne,

Datée du 15. Octobre 1646.

Nouvelles instances des Espagnols en faveur du Duc de Lorraine. Ils refusent la liberté du Prince Edouard. Prise de Dunkerque. On veut épargner le Duc de Baviere. Si le Roi & la Reine écrivant de leur main à l'Empereur lui donnent de la Majesté, *l'Empereur consent de leur répondre de sa main avec le même titre. Accommodement de l'affaire des Barberins glorieux à la France.*

MONSIEUR,

NOus avons reçû vôtre Lettre du quatriéme de ce Mois, avec le long Memoire du Roi aporté par le Courier Clinchamp. Nous sommes après à le bien considerer, & ne saurions assez rendre de graces très-humbles du soin que l'on prend de nous tenir avertis de toutes choses, & de nous donner les lumieres & les instructions nécessaires pour nôtre conduite. Elles viennent très à propos & en un temps où il les faut mettre en pratique, puisqu'à présent nous sommes continuellement occupez avec Messieurs les Etats & autres. Ce qui nous servira d'excuse si nous ne faisons promptement réponse

réponse audit Memoire ; & si nous nous contentons de vous mander simplement ce qui s'est passé depuis peu dans la Negociation, en attendant que nous satisfassions à tout lors que nous renvoierons le Courier.

Dans une Conference que nous avons eüe avec les Hollandois, ils ont rapporté que les Espagnols s'accommodant à ce que nous desirons quasi en toutes choses, nous demeurions toûjours dans les mêmes termes, & ne nous relâchions en rien; Qu'il étoit étrange que nous leur eussions fait déclarer que s'ils ne se désistoient de leur demande en faveur du Duc Charles, & s'ils ne consentoient à la cession de Roses, nous ne pouvions pas seulement entrer en aucun Traité. Sur quoi lesdits Ambassadeurs nous remontrerent que le Duc Charles étant avec ses troupes dans le parti de l'Espagne, & y servant actuellement, il n'étoit pas possible qu'il ne fût assisté jusques à la conclusion du Traité, & qu'il y devoit être compris ; Que les Ministres d'Espagne ne s'étoient pas encore à la verité déclarez sur la cession de Roses, mais qu'on voioit bien qu'ils en conviendroient comme du reste ; Que cependant il leur sembloit que nous ne devions pas refuser de convenir sur les autres points, & qu'il y auroit de la dureté si nous en usions autrement. Il fut répondu qu'on avoit eu avis de bon lieu qu'encore que les Espagnols fissent paroître de vouloir avancer & conclure avec la France, ils avoient pourtant une toute autre intention, & que leur dessein étoit d'obliger par cette apparence Messieurs

Nouvelles instances des Espagnols en faveur du Duc de Lorraine.

ſieurs les Etats d'achever leur Traité ; & puis après de rompre celui qu'ils entretiennent avec la France pour parvenir à cette diviſion des Alliez qu'ils ont tant recherchée ; Que leur procedure rendoit cet avis vrai-ſemblable , puis qu'ils ſe reſervent des points ſur leſquels on ne peut jamais tomber d'accord , comme la ceſſion de Roſes, & celui du Duc Charles , auquel ils ne s'arrêtent que pour avoir un prétexte de rompre quand il leur plaira , connoiſſant bien que ce qu'ils font eſt inutile ; & qu'ils ne ſont pas en pouvoir de faire rendre les Etats d'autrui, puis qu'ils ſont obligez de quitter même une partie des leurs. Nous dîmes néanmoins auſdits Sieurs Ambaſſadeurs que pour faire voir toûjours de plus en plus le deſir que Leurs Majeſtez ont d'éviter ce qui peut retarder la Negociation , nous nous contenterions qu'ils tiraſſent parole des Miniſtres d'Eſpagne que ce qui étoit par eux propoſé touchant le Duc Charles n'empêcheroit pas la concluſion du Traité , & que dans icelui ils s'obligeroient de ne l'aſſiſter point ; dont nous nous remettions à la prudence deſdits Ambaſſadeurs de tirer les aſſûrances néceſſaires : Quant à Roſes , qu'il n'y avoit rien qui les obligeât à ne s'en déclarer pas dès à préſent ; & que ſuppoſant qu'ils demeureroient d'accord de la ceder, nous ne laiſſerions pas pour complaire auſdits Sieurs Ambaſſadeurs de traiter ſur les autres points.

Nous eûmes grande conteſtation ſur le fait du Prince Edouard. Les Miniſtres d'Eſpagne

Ils refusent la liberté du Prince Edouard.

se plaignent de ce que nous assûrons qu'ils ont promis sa liberté. Leur raison est que tout ce qui s'agite entre nous ne doit être estimé accordé que quand on est entierement convenu de toutes choses; Qu'à la verité lors qu'on a proposé de remettre de part & d'autre les prisonniers en liberté, il fut dit que le Prince Edouard seroit délivré comme les autres; mais que ce fut en un temps que l'Espagne demandoit que la France s'obligeât de n'assister en aucune maniere le Portugal, ce qui aiant été refusé, & l'Espagne s'étant depuis departie de cette demande, la liberté du Prince Edouard ne s'entend pas aussi être accordée. Entre autres réponses que nous fimes à cette objection, nous dîmes qu'à plus forte raison la France pourroit demander la Paix pour la Catalogne & la cession de cette Province, au cas que Messieurs les Etats fassent la Paix, parce que quand nous nous sommes contentez d'une Treve d'égale durée à la leur; nous avons crû qu'ils devoient convenir d'une Treve seulement. Au surplus, nous leur fimes connoître que le Roi ne pouvoit abandonner ce Prince, qui étoit innocent, & qu'on l'avoit arrêté lors qu'il étoit au service de l'Empereur. Les Espagnols lui imputent à crime de s'être voulu sauver de sa prison, & disent qu'il soûtient que son Frere a eu droit de se faire Roi de Portugal. Nous avons peine à resoudre ce qui se doit faire pour lui, craignant de lui nuire en voulant l'obliger, & qu'une instance trop pressée ne donne prétexte ou occasion de lui faire un plus grand mal. Le

Sieur

Sieur Paw a proposé comme de lui-même & sans charge des Espagnols, à ce qu'il dit, que pour les guerir de l'appréhension qu'ils ont que ce Prince n'aille servir son Frere dans la guerre, on pourroit l'obliger en lui accordant la liberté de ne porter point les Armes contre l'Espagne pendant quelques années. Nous n'avons pas accepté cet expedient, étant même incertain si nos Parties y consentiroient. Mais s'il nous étoit fait de leur part, nous craindrions en le refusant de mettre ce Prince en peril de sa vie, & que si les Espagnols ont si grande apréhension de lui à cause de quelque experience qu'il a dans le métier de la guerre, ils ne le mettent en état, avant que de sortir de prison, qu'il ne puisse faire aucun mal.

Lesdits Sieurs Ambassadeurs nous donnerent ensuite les notes qui sont avec la présente, & ils nous ont vû depuis pour y demander réponse, que nous leur avons faite en substance selon l'écrit ci-joint. En cette seconde visite ils dirent que jusques-ici ce qui s'étoit fait par leur entremise avoit été assez secret; mais qu'on commençoit à le savoir; Que Monsieur Contarini en avoit écrit à des Correspondans qu'il a à la Haye; Que Messieurs les Etats & Monsieur le Prince d'Orange, ausquels ils en avoient écrit en termes généraux seulement, se plaignoient qu'ils n'entendoient point leurs Lettres, & en demandoient l'explication. Ils nous prierent de leur dire de quelle façon ils en pourroient écrire ci-après.

Nous répondîmes que si l'ordre de leurs Su-

perieurs ne les obligeoit pas de donner avis particulier de ce qui se passoit, il nous sembloit qu'il étoit à propos de continuer le secret autant qu'il se pourroit; Qu'il y avoit grande difference d'avoir quelque conjecture qu'une chose se fait, ou d'en savoir au vrai toutes les conditions; qu'il se trouveroit des Esprits qui ne manqueroient pas de brouiller ou de rendre de mauvais offices quand les choses seroient tout à fait connuës; Qu'ainsi nous estimions qu'ils pourroient écrire à Messieurs les Etats & à Monsieur le Prince d'Orange que le Traité continuoit & s'avançoit sans leur marquer les particularitez; Que nous ferions de même envers le Resident du Roi, si ce n'est sur les points où il seroit necessaire de le faire agir auprès de Messieurs les Etats; que déja il nous avoit mandé, comme on avoit fait à eux, qu'il ne comprenoit pas bien le sens de nôtre Lettre, & qu'il ne savoit que répondre à ceux qui lui demandoient ce qui se passoit dans le Traité de la France avec l'Espagne.

Prise de Dunkerque. Ces Messieurs presserent fort la réponse, & comme nous étions ensemble il arriva un Gentilhomme de moi Duc de Longueville, qui nous apporta les Articles de la reddition de Dunkerque, dont il étoit parti un jour après la capitulation. Ils en témoignerent de la joie, après toutefois un peu de surprise qu'ils tâcherent de cacher, & nous en firent les complimens à l'heure même. Nous ne savons pas encore de quelle façon les Espagnols se conduiront après cette nouvelle perte, & si elle les fera hâter, ou si

étans

étans depouillez de ce qu'ils craignoient de perdre, ils en feront plus lents dans la Negociation.

L'Affaire de l'Empire est toujours au même état ; on attend que les Plenipotentiaires de Suede aient reçû leurs ordres. Ils ont fait partir un Officier pour aller trouver Monsieur Wrangel sur la proposition de la suspension d'armes pour six semaines ou deux mois. Les Imperiaux envoient pour ce sujet à l'Archiduc Leopold le Baron de Rosenbeck. Madame la Landgrave y doit aussi faire trouver un Gentilhomme de sa part & nous y dépêchons le Sieur de Marsilli.

Ce voiage est pour informer amplement Monsieur le Maréchal de Turenne de ce qui s'est passé ici, pour lui faire savoir nos sentimens, qui sont de conclure une suspension générale & conjointement avec les Suedois s'il se peut, sinon (en cas qu'ils s'y rendissent trop difficiles) d'en convenir d'une particuliere avec Monsieur le Duc de Baviere, s'il y veut entendre; & pour recommander audit Sieur Maréchal les interêts de ce Prince, autant que la sûreté des Armes & la fidelité dûë aux Alliez le pourront permettre.

On doit d'autant plus prendre soin d'empêcher la ruïne dudit Prince, qu'on sait qu'en Suede il y a haine mortelle contre lui. Quelques uns de leur Conseil ont opiné que si les Armées entroient dans son Païs on y doit tout mettre à feu & à sang. Et quoi que l'abaissement d'un ennemi puissant soit le prétexte d'un si violent conseil, la Religion en est la véritable cause.

Nous croions que la Reine n'aura pas oublié de commander à Monsieur de Turenne de ne pas adherer à la passion de nos Alliez en cela ; & s'il n'y avoit pas d'autre moien de détourner leurs mauvaises volontez ; il semble qu'on pourroit leur déclarer en ce cas nettement que Leurs Majestez ne veulent pas ruiner le Duc de Baviere, & bien moins la Religion Catholique, & leur donner crainte de les laisser agir tous seuls, s'ils ne se rendent capables de quelque moderation.

On veut épargner le Duc de Baviere.

Nous avons enfin obligé le Comte de Trautmansdorff à demeurer d'accord que le Roi & la Reine écrivant de leur main propre à l'Empereur, & lui donnant de la *Majesté*, il fera réponse aussi de sa main avec le même titre. Nous vous supplions d'envoier une Lettre du Roi écrite de la main de Sa Majesté, où ce mot, *vous*, nè se trouve point, comme il n'est pas dans la Lettre de la Reine, dont nous vous renvoions une Copie. Nous estimons que Leurs Majestez auront entiere satisfaction de cet ajustement, n'aiant point eu encore connoissance que les Empereurs écrivant à nos Rois leur aient donné jusques-ici de la *Majesté*.

Si le Roi & la Reine écrivant de leur main à l'Empereur lui donnent de la Majesté, *l'Empereur consent de leur répondre de sa main avec le même titre.*

Le Comte de Trautmansdorff avoit insisté qu'en même temps que son Maître écriroit une Lettre de sa main, il en pût envoier une autre du stile de la Chancellerie, où le titre de *Majesté* ne seroit pas. Mais nous avons rejetté cette proposition, & l'affaire a passé sans cela par l'entremise de Messieurs les Mediateurs, qui s'y sont fort bien comportez.

Nous

Nous ne devons pas attendre le retour du Courier pour vous dire que la nouvelle de l'accommodement de Messieurs les Barberins a été d'un grand éclat dans cette Assemblée, & fait donner de grandes loüanges à Leurs Majestez, chacun reconnoissant combien leur protection est puissante & assurée à ceux qui y ont recours. Les Mediateurs en ont témoigné de la joie, & Monsieur le Nonce en particulier, que nous avons vû pour nous en réjouïr avec lui, & lui avons dit que sa Sainteté aiant reconnu la justice des demandes qui lui ont été faites par Leurs Majestez se rendra aussi facile sur les autres points; comme elle a jugé raisonnable de leur accorder celui-ci.

Accommodement de l'Affaire des Barberins glorieux à la France.

Monsieur le Vicomte de Courval nous a écrit diverses fois qu'un Officier de grand mérite & réputation, nommé Okirken, s'est adressé à lui pour présenter son service au Roi, & offrir de faire des levées étrangeres. Nous savons bien que c'est une personne accreditée. Mais nous avons répondu qu'il se faut adresser directement à la Cour, & que nous n'avons pas les moiens de pourvoir aux nouvelles levées ni ordre d'y prendre resolution; outre qu'en l'état où sont les affaires, il n'y a pas trop d'apparence qu'on nous emploie en ces sortes de choses.

Le Sieur de Beauregard nous mande que les Colonels Fry & Ranschamp sont dans la Hesse avec quatre ou cinq cens Hommes & plusieurs Officiers, & que ne pouvant passer à l'Armée,

leurs Soldats periront s'il ne leur est donné quartier. Nous écrivons à Madame la Landgrave, pour la supplier de leur en donner ; avec promesse d'en faire rembourser la dépense par le Roi. Ledit Sieur de Beauregard nous écrit qu'il y aura grand' peine à leur donner quartier dans un Païs ruïné, & qu'il faudroit envoïer de l'argent pour les entretenir quelque temps. Ce qui nous oblige de vous faire souvenir que nous ne voions point l'effet des ordres du remplacement des cinquante mil Livres que nous avons fait fournir pour l'entretien des nouvelles Troupes, & néanmoins le service du Roi peut ici demeurer faute de cette somme. Nous vous supplions, Monsieur, de faire connoître qu'il importe que cela ne soit pas differé un moment, & de nous faire la faveur de croire que nous sommes &c.

RE-

RÉPONSE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires au Memoire du Roi du 4. Octobre 1646.

Envoiée en Cour le 24. dudit Mois.

La France craint fort un combat en Allemagne. Une victoire rendroit les Suedois insuportables. La Cour refuse de traiter à Paris avec les Espagnols & renvoie toute Negociation à Munster. Il faudroit occuper & fortifier Mont-Cassel. Etenduë de sa Châtellenie. Importance des affaires du Portugal, & de la Catalogne pour la France. Les Imperiaux ne trouveront pas mauvais que la France concluë avec l'Espagne avant que de conclure avec eux. Il faut bien prendre garde à la sûreté du Traité. La France voudroit garder Cazal. Treve pour la Catalogne sera de 30. années. Siege de Porto-longone. Treve de six mois pour le Portugal.

NOus avons eu grande joie d'apprendre par ledit Memoire que la Reine ait eu contentement de ce que nous avons fait ici avec les Imperiaux. L'agrément que Sa Majesté témoigne au service que nous avons rendu en cette occasion, redoublera nos soins pour achever ce qui reste. Nous avons aussi à rendre graces très-humbles de la communication si ample que l'on nous a donnée de toutes cho-

choses, & specialement des bonnes & solides raisons dont Monsieur le Cardinal Mazarin s'est servi pour persuader à l'Ambassadeur de Suede que sa Maîtresse doit se disposer à la Paix. Nous essaierons de les faire valoir auprès des Ministres de cette Couronne, qui sont en l'Assemblée, & ne cesserons point que nous n'ayons conduit cette affaire au point que Leurs Majestez desirent.

Si dans les divers partis qui se pourront proposer pour induire les Suedois à convenir de leur satisfaction, on peut insinuer celui de les faire contenter de quelque somme d'argent que la France fourniroit en gardant Benfelt & les Villes Forestieres en tout ou en partie, ainsi qu'il nous est très-judicieusement remarqué, nous n'en perdrons aucune occasion. Mais il est bien vrai que nous y prévoïons grande difficulté, pour ne pas dire impossibilité, principalement parce que la Maison d'Autriche y est trop interessée, & qu'elle voit mal-volontiers nôtre accroissement en ces quartiers-là, & notamment s'il se doit faire à la diminution de ses Domaines, & avec l'alienation des Places qui sont à elle en proprieté. Mais nous ne laisserons pas de tenter tous les moiens pour y ménager, s'il se peut, quelque avantage pour la France.

Nous sommes ici en de grandes peines de l'état présent des affaires d'Allemagne. Nous apprehendons que celui où le Duc de Baviere se trouve réduit ne le porte à prendre quelque conseil extrême, & ne lui fasse changer de conduite

duite

duite envers nous. La proximité des Armées fait craindre qu'on ne vienne à un Combat général, où la victoire & la perte nous sembleroient quasi être également dangereuses. Si les Imperiaux avoient l'avantage, ils ne voudroient plus traiter aux mêmes conditions, & il faudroit continuer la guerre encore long-temps pour les y faire revenir; si nôtre parti demeure victorieux, il y a sujet d'apréhender la conduite des Suedois, non seulement ils ne se voudroient pas contenter des conditions ausquelles ils se rendent sans cela difficiles, mais ils prétendroient donner la loi à tout le Monde, & à nous les premiers. Ils se rendroient les Maîtres absolus dans les affaires d'Allemagne, & tâcheroient d'y ruiner tout à fait le parti de la Religion Catholique, qui est une visée qu'ils ont en cette guerre il y a long-temps. Enfin nous ne voions qu'inconveniens, quelque changement qui arrive par un combat, dans l'état présent des affaires, & ce qui nous donne grande peine est, qu'en ruinant le Duc de Baviere nous agissons contre nos propres interêts.

La France craint fort un combat en Allemagne.

Une Victoire rendroit les Suedois insuportables.

Nous ne mettons pas en ligne de compte que la Franconie & la Suabe se trouvent par ce moien occupées par les troupes Suedoises, qui étoient des Provinces destinées pour la subsistance de nos armées seules, quand elles passeroient le Rhin. Mais ce qui est bien plus important, les Suedois ne haïssent peut-être point tant le Duc de Baviere, pour être de Religion contraire, que parce qu'ils connoissent qu'il a

été jusques-ici attaché d'affection à la France, & qu'il peut favoriser ses desseins. Ils veulent être les ~~seuls~~ ausquels les Princes & Etats de l'Empire, mal-contents ou opprimez par la Maison d'Aûtriche, puissent avoir recours; & toute Puissance étrangere, qui peut partager avec eux cette autorité, leur déplait. Ils croient que le Duc de Baviere est le seul Prince capable de former un parti qui puisse s'opposer à leur puissance, & estiment, non sans quelque fondement, que c'est lui qui est cause qu'ils ne sont plus tant recherchez qu'ils étoient au commencement de cette Negociation. Il est bien certain que leur haine, de quelque motif qu'elle vienne, est si implacable contre ce Prince, qu'un des Senateurs de Suede a dit au Sieur Chanut, ainsi qu'il nous le mande, que si les Armées confederées entroient dans la Baviere, on y devoit tout mettre à feu & à sang, & le Sieur Rosenhan n'a pû s'empêcher de dire dans Munster même, que si on étoit contraint de sortir de la Baviere, l'Armée de Suede mettroit le feu par tout, étant, disoit-il, meilleur de ruiner son ennemi, que de lui laisser moien de mal-faire. Enfin il paroît que si ledit Duc étoit ruïné, les Suedois se rendroient arbitres de la Paix & de la Guerre en Allemagne, & que l'autorité que le Roi s'est acquise dans la Negociation passeroit entierement en leurs mains, auquel cas il seroit fort à craindre qu'ils n'eussent pas pour nous la même fidelité, & le même soin de nos interêts que nous avons des leurs.

Nous

Nous avons donné charge au Sieur de Marfilli, qui est allé vers Monsieur le Maréchal de Turenne pour lui proposer la suspension d'armes ; de lui représenter toutes choses, & de le prier de nôtre part de moderer en tout ce qui lui sera possible la passion des Suedois. Nous croions que Leurs Majestez lui auront en même temps envoié leurs ordres & commandemens bien exprès pour le même effet. Il nous semble bien qu'on ne doit rien faire qui puisse mettre les armées en peril ni en quoi les Alliez se puissent justement plaindre que nous leur manquions. Mais s'ils veulent, par colere & par vengeance, faire des choses qui soient contre l'ordre de la guerre, on peut sans pécher contre la fidelité, leur déclarer qu'on separera les troupes, & qu'on ne souffrira pas que celles de la France soient emploiées pour satisfaire leur haine contre un Prince qui est ami, & moins encore contre la Religion Catholique.

Nous connoissons ici par les effets que les avis contenus au Memoire sont veritables. Nos Depêches qui auront été renduës à la Cour au même temps que nous avons reçu ici lesdits avis, en sont des preuves assûrées. Mais nous ne saurions assez loüer la grande prudence avec laquelle on a rejetté toutes les ouvertures que les Ennemis ont faites pour introduire la Negociation près de Leurs Majestez. Cela eût été capable de nous brouiller de nouveau avec nos Alliez, & sans doute c'étoit le but & l'intention des Espagnols. Que si un simple soupçon que l'on a eu ci-devant d'une chose qui n'étoit qu'imaginaire, a été

été si mal-aisé à guerir, quelle peine n'eut-on pas euë d'ôter aux Provinces-Unies la jalousie & la méfiance qui leur sont naturelles, quand on eût vû les affaires se traiter ailleurs qu'à Munster. Il est bien vrai que nous mêmes avons été d'avis ci-devant qu'on pouvoit sans peril écouter les propositions qui se feroient par-delà. Nôtre principal fondement étoit pour reconnoître quelles étoient alors les intentions des Espagnols, & jusques où ils se porteroient pour avoir la Paix. Mais il a sans doute été plus sûr de ne les point recevoir, principalement aujourd'hui qu'on est comme assuré d'obtenir la plupart des choses que Leurs Majestez ont desirées. Ce n'est pas que les affaires n'eussent pû être traitées à la Cour avec plus d'avantage & mieux faites en toutes façons; mais vû les inconveniens qu'on a si judicieusement évitez, ç'a été l'effet d'une plus haute prévoiance de n'y vouloir pas entendre. Nous essaierons de correspondre à l'honneur que la Reine nous fait, & à la confiance que Sa Majesté nous témoigne. Et pour dire le vrai, puis que nous avons à tirer des Ennemis jusques aux dernieres conditions; que nous voulons faire la Paix sans leur rendre aucune chose, & traiter, comme ils disent eux-mêmes, à la Hollandoise, peut-être a-t-il été plus à propos de renvoier les choses à ceux qui agissent au loin, que si cela se fut adressé à leurs Majestez & à leurs premiers Ministres, qu'on eut sans doute importunez de diverses soûmissions pour obtenir quelque grace.

La Cour refuse de traiter à Paris avec les Espagnols, & renvoie toute Negociation à Munster.

Nous

Nous croions assez facilement que Monsieur Contarini aura dit à Pegnaranda les choses dont on a donné avis, & nous expliquons son discours dans le sens favorable qui lui est donné par le Memoire. Comme les Mediateurs ne vont qu'à leur fin, qui est la Paix, ils se servent de toutes les raisons bonnes ou mauvaises qu'ils estiment y pouvoir conduire, & particulierement l'Ambassadeur de Venise à cause du peril où est la République.

Puisque nous sommes sur le propos des Mediateurs, il nous paroît à cette heure assez clairement que les Espagnols ne leur ont point donné connoissance de ce qui se traite avec nous par l'entremise des Hollandois, & comme les Mediateurs ont plusieurs conjectures qui ne leur donnent pas lieu de douter que l'on a bien avancé les affaires, ils paroissent fort irritez contre les Ministres d'Espagne. Aussi à ne point mentir, ils ne pouvoient être offensez d'eux plus sensiblement que de les voir prendre plus de confiance en leurs propres Ennemis qu'en des Mediateurs nommez & convenus. Nous avons averti Monsieur l'Abbé de Saint Nicolas de cette mesintelligence, & lui avons mandé que s'il voit l'occasion favorable, il peut s'en servir adroitement envers le Pape, & lui faire connoître comme ses bienfaits ont été mal-placez & ses bonnes volontez peu reconnuës.

Nous n'avons pas découvert s'il est vrai que Monsieur Oxenstiern ait voulu savoir de Pegnaranda, si le Roi d'Espagne, après la Treve ou la Paix concluë avec Messieurs les Etats, vou-

voudroit entendre à faire une Ligue avec la Couronne de Suede, pour la liberté du Commerce & la défense reciproque de leurs Etats. Nous tâcherons d'éclaircir par tous moiens la verité de cet avis. Il pourroit bien être que les Suedois, qui tâchent par tous moiens d'établir un grand Commerce dans leur Païs, auroient eu intention, après la Paix, de faire quelque Traité avec l'Espagne pour cet effet, & l'un de nous s'est souvenu que Monsieur Oxenstiern lui en a avoué quelque chose confusement.

Nous n'avons point aussi de connoissance de l'avis que l'on a eu de Hollande que Pegnaranda avoit donné à entendre au Sieur Paw qu'il se faisoit une Ligue pour les Indes entre la France, la Suede, & le Portugal. Il ne faut pas douter qu'ils n'emploient toutes sortes d'artifices pour donner jalousie de nous à nos Alliez. Et pour ce qui nous est ordonné de dire nôtre sentiment, s'il seroit bon d'assister le Roi de Portugal dans les Indes, il nous semble plus nécessaire de songer aux moiens de donner assistance à ce Roi pour la conservation de ses Etats de terre ferme que dans les Indes, vû principalement que les Espagnols n'ont rien à y demêler avec lui, mais les Hollandois seulement, & que nous estimons qu'une des fautes du Roi de Portugal est d'avoir eu plus de soin de son établissement dans les Indes que de conserver ce qu'il possede en Espagne.

Quant à l'avis que Pegnaranda a deux blanc-signez de la main du Roi d'Espagne pour conclure en un instant avec Messieurs les Etats, nous

nous le tenons veritable. Et pour remedier au mal que ces blancs-signez nous pourroient causer, on aura vû par un des Ecrits que nous avons ci-devant envoié, comment nous avons déclaré aux Ambassadeurs de Messieurs les Etats que nous desirions & dans la signature du Traité, & pour donner & recevoir les ratifications, & pour cesser les hostilitez, marcher d'un même pas avec eux, & que chacune de ces choses se fît par les uns & les autres en même temps, dont nous leur laissions le choix, & que nous le faisions pour tenir toûjours nos interêts unis, & prévenir ce qui pourroit arriver, puis qu'autrement l'un des Alliez étant en paix, l'autre feroit la guerre. On verra, comme nous les avons aussi avertis, que pour avoir une ratification valable, il étoit necessaire que depuis le Traité signé, il y eût assez de temps pour faire venir des ordres d'Espagne, & qu'une ratification faite avant ce temps porteroit sa nullité avec soi.

Nous dirons encore, sur ce qu'on a eu agréable de marquer dans le Memoire quel dessein on peut avoir dans la Flandre pour le reste de la Campagne, qu'il semble que puis qu'on est prêt de conclure un Traité, par lequel tout ce qui aura été conquis doit nous demeurer, si la saison ne permet pas de s'attacher à des entreprises de durée, on pourroit au moins se mettre en possession de quelques postes principaux où ressortissent les autres, comme pourroit être celui de Mont-Cassel, qui est une Châtellenie de grande étenduë, & qu'on y pourroit faire bâ-

Il faudroit occuper & fortifier Mont-Cassel. Etenduë de sa Châtellenie.

bâtir promptement quelques fortifications, de l'importance desquelles les Ennemis ont bien jugé, quand ils ont brûlé celles qui y étoient, voians qu'ils ne pouvoient conserver la Place.

Comme leurs Majestez ont reçû de grandes louanges en cette Assemblée d'avoir été les premiers à convenir des conditions dans l'Empire, la disposition où Elles sont d'en faire autant avec l'Espagne, sans considerer les nouveaux avantages que leurs armes victorieuses leur peuvent donner tous les jours, ne recevra pas un moindre aplaudissement. Elles auront vû par les offres qui sont faites de la part des Ministres d'Espagne que nous n'avons rien perdu de ce qu'on a acquis jusques-ici, & qu'on a obtenu tout ce sur quoi nous avions ordre d'insister. Quant à l'échange des Places, comme cela ne se doit faire qu'après le Traité conclu & arrêté, on sera en liberté d'arrêter les partis qui agréront, & de rejetter ceux où l'on jugera ne devoir pas entendre, & nous aurons tout loisir de recevoir sur ce sujet les avis de leurs Majestez, ausquelles nous ne manquerons pas de rendre compte de ce qui nous sera proposé, avant que d'y prendre aucune resolution.

Importance des affaires de Portugal & de la Catalogne pour la France.

Nous avons estimé à propos de représenter ici que les affaires de Portugal & de la Catalogne nous semblent être d'une très-grande consideration pour la France, & que l'on s'y doit appliquer dorenavant autant ou plus qu'à aucun autre interêt du Roiaume. La puissance des grands Rois ne se mesure pas tant en elle-même

me que par la comparaison de ceux qui s'y peuvent opposer, & par la force des Etats qui leur sont voisins. Et comme il n'y a rien qui affoiblisse tant le Roi d'Espagne que le démembrement de la Catalogne & du Portugal; il n'y a rien aussi qui releve plus la grandeur & la puissance du Roi, qui le mette plus hors du pair & qui le rende plus veritablement arbitre de la Chrétienté, & sans contredit le premier & le plus puissant Prince de l'Europe. En effet, tant que ces deux Provinces seront détachées de l'Espagne, elle se minera peu à peu, & consommera ses trésors & ses forces pour les reconquerir, & étant occupée dans cet exercice domestique & interieur, elle est incapable de pousser aucune entreprise au dehors. La Catalogne sera en sûreté par une longue Treve, & par la précaution que nous tâcherons d'y ajoûter. Mais pour le Portugal, il semble qu'on doit penser de bonne heure à l'assistance qu'on y veut envoier après la Paix faite, & qui ne doit pas être legere, mais telle qu'elle puisse empêcher la ruine & la subversion de cet Etat; Qu'on y doit travailler à présent, & y préparer toutes choses, & même lui procurer, s'il se peut, le secours des Hollandois, à quoi nous n'oublierons rien, leur en aiant déja tenu quelques propos qu'ils n'ont pas rejettez.

Que si l'on maintient ces deux Provinces en l'état où elles sont à présent, de deux effets également avantageux à la France, il en arrivera l'un ou l'autre infailliblement, ou que les Espagnols demeureront hors de pouvoir de faire la

guerre ailleurs, & exposez à celle qu'on leur voudra faire dans leur propre Païs, ou que pour se délivrer de ce mal, ils seront à la fin contraints de ceder à la France ce qu'ils occupent encore dans le Païs-Bas, qui seroit un accroissement si grand & si notable que l'on pourroit dire alors que la France subsistant par elle-même & par ses propres forces, ne dépendroit plus tant de l'assistance de ses Alliez. Ainsi de quelque façon que l'affaire s'accorde, la France trouvera une entiere sûreté. Tandis que la Catalogne, & le Portugal subsisteront en l'état qu'ils sont aujourd'hui, l'Espagne occupée au dedans ne pourra rien entreprendre contre nous par sa foiblesse; & si pour recouvrer ces deux Etats, le Roi Catholique se resoût de donner au Roi le Païs-Bas, son Roiaume sera en état de ne rien craindre par sa seule puissance.

Nôtre intention a toûjours été de faire ce qui nous est ordonné touchant Dunkerque & Lerida, n'aiant jamais jugé raisonnable que, pour avancer le Traité de peu de jours, on perdît des Places de cette importance. On aura vû par la dépêche faite à Osnabrug que nous n'avons pas voulu user du pouvoir qu'on nous a donné de conclure, sans faire les reflexions portées au Memoire & sans attendre les ordres de la Reine. Pour Dunkerque, les conseils en sont pris. Touchant Lerida nous avions pensé qu'on pourroit mander a Monsieur le Comte d'Harcour qu'il fit savoir à celui qui y commande qu'il ne lui sera point accordé de capitulation s'il attend à l'extrémité, & qu'en *vain*
il

il esperoit de sauver cette Place par le Traité de Paix, puisque le Roi en retarderoit plûtôt la conclusion que de manquer à s'en rendre le Maître. Cela feroit connoître au Gouverneur qu'il ne doit pas se fonder sur cette esperance, & s'il étoit possible de l'induire présentement à capituler, pour rendre la Place dans quelque temps, nous acquererions par ce moien un titre plus legitime de la ravoir par le Traité de Paix, en cas qu'il se fit entre ci & le temps stipulé pour la reddition. Cela serviroit au moins envers les Catalans, pour leur faire voir combien la Reine est soigneuse de leurs interêts, puis qu'elle differeroit la Paix pour leur acquerir cet avantage.

Les Imperiaux ne trouveront pas mauvais que la France concluë avec l'Espagne, avant que de conclure avec eux.

Nous n'estimons pas que le retardement du Traité de l'Empire puisse faire differer la conclusion de celui qui se doit faire avec l'Espagne. Nous penserions au contraire que le Comte de Trautmansdorff ne sera pas fâché de voir conclure ce dernier pour obliger les Suedois à se rendre plus faciles à l'autre. Aussi faisons-nous état de nous en servir envers ceux-ci pour cette fin; & comme nous avons hâté les Espagnols par la crainte de faire sans eux la Paix avec l'Empereur, nous prétendons porter les Suedois à prendre plûtôt leurs resolutions quand nous aurons achevé celui d'Espagne; & peut-être que Paw & ceux de son Païs, qui comme lui desirent la Paix, seront bien aises de l'avancement de nos affaires, pour ramener par ce moien dans leur sentiment ceux qui en ont eu jusques-ici de contraires.

Il faut bien prendre garde à la sûreté du Traité.

Nous répondrons ensuite aux points dont il a plû à la Reine de nous faire avertir. Sur le premier, c'est une grande prudence qu'on nous fait souvenir de prendre garde à la sûreté du Traité ; puis que ce n'est que par force & par pure necessité que les Espagnols en subissent les conditions, lesquelles leur étant si desavantageuses, ils ne manqueront pas de le rompre quand ils croiront y gagner quelque chose. Nous y apporterons toutes les précautions que nous pourrons imaginer. Jusques-ici nous n'en voions point d'autres que de convenir d'une Ligue en Italie, assûrer celle qui se doit faire dans le Traité de l'Empire entre tous les Princes interessez, affermir l'Alliance que nous avons avec Messieurs les Etats, apporter tous les moiens possibles pour empêcher que les Catalans ne puissent être débauchez pendant la Treve, ni le Portugal envahi en peu de temps faute de lui donner un secours considerable, & affoiblir nos Ennemis de tout ce qu'on a conquis sur eux. La derniere & la plus forte de toutes est dans la prévoiance & le prudent & heureux gouvernement de la Reine.

Le deuxiéme point regarde l'ordre qui nous est donné de stipuler du Roi d'Espagne sa renonciation sur l'Alsace. Nos dépêches précedentes auront fait voir que nous nous en sommes souvenus; quoi que nous eussions un autre moien de l'obtenir, en obligeant les Archiducs de la fournir lors qu'il leur faudra rendre les Villes Forestieres & leur paier la somme d'argent qui leur est promise.

Le

Le troisiéme nous semble le plus mal-aisé de tous à executer. Nous avons insisté fort long-temps que Cazal fût laissé entre les mains du Roi jusques à ce que Monsieur de Mantoüe fût en âge de le conserver. On y a toûjours contredit, & les Mediateurs sur la simple proposition ont excité de grandes clameurs, de quoi nous avons donné avis, & que nous étions necessitez de venir aux autres partis contenus en nos Instructions, voiant que celui-là ne choquoit pas moins les autres Princes que les Espagnols. Celui qui est proposé par eux-mêmes de rendre le Pape & la République de Venise cautions de ce dont il sera convenu, nous semble assez considerable, vû même que dans la Ligue d'Italie cette obligation sera renouvellée. Mais ce que nous estimerions le plus utile seroit que ledit Duc de Mantoüe, en reconnoissance de ce qu'il doit à la Couronne de la conservation de ses Etats, promît de ne jamais faire aucun échange ni Traité par lequel cette Place pût tomber en le puissance du Roi d'Espagne, & de ne point marier sa Sœur à un Prince de la Maison d'Aûtriche, ou de ceux qui sont attachez ou dépendans d'elle. Ce qui seroit un Traité particulier à faire avec ledit Duc hors de cette negociation, n'y aiant pas d'apparence de le proposer aux Espagnols, puis que cette obligation non seulement est contre eux, mais ne dépend pas d'eux.

La France voudroit garder Cazal.

Pour le quatriéme point, nous l'executerons ainsi qu'il est ordonné, mettant cette condition que s'il reste quelque chose à décider pour l'Ita-

lie, on ne pourra rentrer en guerre pour cela. Mais si pour terminer ces differens il faloit dès à présent nommer des Arbitres, nous supplions très-humblement la Reine de nous faire savoir de quel Prince on pourra convenir, en cas que les choses se réduisent à ces termes.

Le cinquiéme point qui concerne le Portugal a été si bien executé, que dans tous les Ecrits & les Notes qu'on a pris de nous, il y a toûjours un article exprès par lequel nous avons demandé qu'il fût accordé pour le Portugal une pareille Treve & de même durée, que celle de Messieurs les Etats. Les Mediateurs seuls & les Hollandois sont ceux à qui nous nous sommes déclarez sur ce point, parce que pour amener les choses au point où elles sont, il étoit necessaire d'en user ainsi. Il est à considerer que le secret que nous tenons au Ministre de ce Roi, le met en un peril évident d'être envahi par le Roi d'Espagne, lors qu'il croira entrer dans sa plus grande sûreté. Nous sommes obligez de donner cet avis, sur lequel on fera telle reflexion qu'il sera jugé raisonnable, & afin qu'on prenne les mesures qu'il faudra pour la défense de ce Roiaume, que les Espagnols se promettent de recouvrer en peu de temps.

On n'oubliera pas de satisfaire ponctuellement au sixiéme point & de demander le consentement à ce que le Pape fasse sur la nomination du Roi les mêmes Expeditions que sa Sainteté faisoit lors que la Catalogne étoit en la pos-

possession du Roi d'Espagne, pour ôter le prétexte qu'on pourroit prendre de refuser cette grace à Sa Majesté, faute dudit consentement.

Pour le septiéme, nous avons toûjours demandé que la Treve qui sera faite pour la Catalogne, soit d'égale durée à celle de Messieurs les Etats, sans specifier le nombre des années. Mais au cas que lesdits Sieurs Etats fassent la Paix au lieu d'une Treve, nous avons limité la nôtre à trente années, qui est un terme qui ne vaut gueres moins qu'une Paix; ce que nous sommes presque assûrez d'obtenir.

Treve pour la Catalogne sera de 30. années.

Sur le huitiéme, nous essaierons de faire en sorte, s'il se peut, que les actions de la Campagne aient lieu jusques au premier Decembre, & pour ce qui pourroit être conquis en Italie nous suivrons l'ordre qui nous a été prescrit. Mais parce que Portolongone est assiegé & que ce poste est très-important, soit pour tenir tous les voisins en crainte, ou pour les entreprises qui se peuvent faire sur le Roiaume de Naples; nous croions qu'il y aura grande difficulté à le conserver, même par une Treve de trente années, qui entre de puissans Rois n'est gueres moins considérée qu'une Paix. C'est aussi la raison dont nous nous sommes servis contre les Espagnols, lors qu'ils ont fait les difficiles à nous laisser Roses; faisant voir le peu de difference qu'il y avoit à l'accorder pour toûjours ou à le laisser pendant une Treve de trente années.

Siege de Portolongone.

Nous avons souvent déclaré & fait valoir aux Mediateurs que hors Pignerol, le Roi ne prétendoit rien du tout dans l'Italie. Nous essaie-

rons néanmoins de faire tout ce qui se pourra & tâcherons, si la Reine a pour agréable de nous en donner le pouvoir, d'en profiter au moins par un échange, s'il ne se peut mieux.

Treve de six mois pour le Portugal.

A l'égard du neuviéme, nous ferons effort d'obtenir, s'il se peut, par le moien des Mediateurs, une Treve de six mois pour le Portugal. Car il sera difficile d'y engager les Hollandois; le seul moien de venir à bout des autres points aiant été le relâchement que nous avons dit que nous faisions en leur consideration sur celui-là; ce que nous leur avons beaucoup fait valoir & très-souvent représenté. Ils nous ont toûjours assûré que toutes les fois qu'on a parlé à Pegnaranda du Portugal, il s'est mis dans ses transports, & a juré avec de grands sermens qu'il n'avoit aucun ordre de traiter sur ce point, & qu'il sortiroit plûtôt de l'Assemblée que d'entrer sur cela en aucun parti.

Nous avons lû avec admiration l'expedient proposé pour le Portugal & la Lorraine, n'aians jamais rien vû, ce nous semble, de mieux imaginé. Nous chercherons les moiens d'en profiter & de nous en prévaloir, sans rien faire néanmoins qui puisse changer ce qui s'est négocié jusques-ici sur ces deux affaires. Car nous supplions de considerer qu'elles ne sont pas entierement semblables en ce que nous croions avoir disposé les choses en sorte que le Duc Charles demeurera exclus tant du Traité de l'Empire que de celui de l'Espagne, & qu'en l'un & l'autre il sera expressément porté que ni l'Empereur ni le Roi d'Espagne ne pourront assister, ni directe-

ment

ment ni indirectement ledit Duc ; au lieu que nous n'avons jamais consenti, ni en parlant aux Mediateurs, ni en parlant aux Hollandois, de ne point faire mention du Roi de Portugal dans le Traité, sinon avec condition expresse que la France seroit en liberté de l'assister. Et cela est si veritable & si reconnu par les Espagnols même, que lors que nous leur avons fait dire qu'ils avoient promis la liberté du Prince Edouard quand la Paix seroit faite, ils ont répondu que c'étoit en un temps auquel ils demandoient que la France ne pût assister le Roi de Portugal & sous cette condition. Ce qui n'aiant pas été accepté par nous, & eux s'étans départis de cette demande, la liberté du Prince Edouard ne s'entendoit pas aussi être accordée. Ainsi ce ne sera pas sous main & de façon que la France puisse être blâmée qu'on envoiera du secours à ce Roi. Et nous n'estimons pas qu'il y ait rien qui fasse plus connoître la necessité où l'Espagne est reduite, que d'avoir consenti à ce point, ni rien de plus utile à la France pour tenir l'Espagne dans un exercice continuel qui épuisera ses forces, que d'avoir cette permission, de laquelle les Portugais ont sujet d'être satisfaits, & d'en être bien obligez à leurs Majestez. Nous avons resolu entre nous, pour nous bien prévaloir de cette pensée, de nous adresser seulement aux Ministres du Roi de Portugal, & de leur dire qu'ils peuvent faire savoir comme d'eux-mêmes à l'Agent de Lorraine, qui est ici, pour l'écrire à son Maître, que si le Roi d'Espagne se dispose à ce qui est équitable pour le Por-

Portugal, la France promettra de ne pas seulement traiter avec le Duc Charles, mais de lui accorder une bonne partie de ce qu'il peut desirer.

Nous obtiendrons par cette offre les deux effets qu'on a souhaitez; l'un, de gagner l'affection du Roi de Portugal en lui faisant connoître que nous avons fait toute sorte d'efforts en sa faveur; l'autre, de donner sujet au Duc Charles de se plaindre qu'il a été abandonné par les Espagnols. Le public d'ailleurs demeurera satisfait sans qu'on puisse rien imputer à la France; puisque nous assisterons le Roi de Portugal, bien loin de l'abandonner, & ce secours étant réél & effectif, l'attachera bien plus fortement à nos interêts que toute autre consideration. Ainsi on pourra trouver les avantages qui sont judicieusement remarquez dans l'expedient, & on évitera deux inconveniens que nous apprehenderions, si nous prenions la voie des Mediateurs & des Hollandois pour faire cette ouverture. L'un est, qu'introduisant cette Negociation formelle des affaires de Lorraine, on pourroit induire que nous ne prétendions plus exclure tout-à-fait le Duc Charles de ce Traité, qui est un point important que nous croions avoir déja comme obtenu des Imperiaux & des Espagnols. L'autre, que mettant en parallele les interêts de Lorraine & ceux de Portugal, lors que nous insisterions à faire promettre au Roi d'Espagne qu'il n'assistera pas le Duc Charles, on prétendit revoquer en doute la liberté que nous avons déja obtenuë d'assister le Roi de Portugal.

L'Ac-

L'Accommodement de Meſſieurs les Barberins qui a été reçû ici avec l'aplaudiſſement que nous avons mandé, nous a tiré de peine. Nous avions en diverſes rencontres fait ſentir à Meſſieurs les Mediateurs que la France vouloit voir une fin de cette affaire, & quelques jours avant que d'en recevoir la nouvelle nous avions été trouver exprès Monſieur Contarini, & lui avions dit en paroles formelles que c'étoit une affaire capable de retarder la Paix. Il nous repartit qu'il l'avoit aſſez compris ſur les propos que nous en avions jettez plus d'un mois auparavant, & qu'il avoit écrit à la Republique pour la faire agir du côté de Rome, & diſpoſer le Pape à complaire en cela à leurs Majeſtez. Nous ſavons auſſi pour certain que Monſieur le Nonce en avoit adroitement écrit à Rome, aiant fait ſavoir au Pape la reſolution de la France qu'il avoit reconnuë par les diſcours de ſes Plenipotentiaires, & qu'il laiſſoit à juger à ſa Sainteté, s'il lui ſeroit plus avantageux d'attendre la concluſion du Traité pour donner cela au bien de la Paix, ou de prévenir ce temps-là, pour paroître le faire de ſon propre mouvement & obliger davantage leurs Majeſtez. Nous avons auſſi quelque conjecture que le Grand Duc y a contribué. Dans la viſite que nous avons faite à Monſieur le Nonce, pour nous en conjoüir avec lui, nous lui avons dit que la connoiſſance que ſa Sainteté avoit eüe des bonnes intentions de la Reine avoit produit ce bon effet, & que nous eſperions qu'il ſeroit ſuivi encore d'autres.

RE-

RÉPONSE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires aux Memoires du Roi du 14. Octobre 1646.

Envoiée en Cour le 29. dudit Mois.

Levée du Siege d'Ausbourg agréable à la France. Il faut traiter le Landgrave de Darmstadt comme Ennemi. Madame la Princesse d'Orange favorable aux Espagnols ; Et même le Prince son Mari. Les François trainent en longueur la negociation avec l'Espagne pour voir le succès du Siege de Lerida. Siege de Portolongone. Le Château de Joux depend de Neuf-Châtel. On pourra exclure le Duc de Lorraine du Traité.

NOus avons bien remarqué ce qui nous a été mandé que si le different qui reste pour ajuster la satisfaction de la Couronne de Suede se reduit à la Ville de Stetin, & que pour le terminer il falut donner une somme d'argent aux Suedois ou à l'Electeur de Brandebourg, nous fissions, s'il se peut, ensorte que fournissant ladite somme Benfelt & quelques Villes Forestieres puissent demeurer à la France. Mais plus nous avons pensé aux moiens de faire réüssir cette affaire, plus nous la trouvons difficile, n'aiant point vû jusques-

ici que les Parties soient pour quitter cette prétention moienant de l'argent, outre les obstacles du côté de la Maison d'Aûtriche que nous avons déja fait savoir. S'il y a lieu néanmoins d'en tirer avantage, nous ne perdrons pas l'occasion.

Nous avons été bien aises d'aprendre que le Comte de la Gardie ait envoié un Exprès à la Reine de Suede, ne doutant pas que les fortes & puissantes raisons qui lui ont été suggerées pour induire l'esprit de cette Princesse à la Paix, ne fassent grande impression, principalement dans la rencontre de la levée du Siege d'Ausbourg, qui fera voir aux Plenipotentiaires de Suede qu'étant à Osnabrug nous ne leur donnions pas un mauvais conseil, quand nous les voulions porter à se servir de l'occasion favorable de conclure leur accommodement. Ce mauvais succès les rendra peut-être plus traitables, ce qui nous le fait supporter avec moins de déplaisir, quoi que nous aions sujet de craindre pour les Places qui sont le long du Rhin, vû même que Melander le doit passer avec un corps assez considerable & qu'il est à aprehender que le Duc Charles, qui est comme forcé de se retirer de la Flandre, ne dresse sa marche vers ces quartiers-là pour y former quelque dessein. Nous voions que cet évenement avoit été comme prévû à la Cour, & comme nos Alliez ont fait faute en ne s'assûrant pas d'un établissement solide & réél qui leur étoit offert, & se laissant éblouir par de vaines esperances; aussi ne saurions-nous assez loüer le prudent

Levée du Siege d'Ausbourg agréable à la France.

con-

conseil que leurs Majestez ont pris de n'augmenter point leurs demandes, & de témoigner de la moderation pendant la prosperité des Armées confederées.

Il faut traiter le Landgrave de Darmstadt comme ennemi.

Il nous semble qu'il y a peu à deliberer si l'on doit traiter le Landgrave de Darmstadt comme ennemi, puisque lui même se déclare tel par ses actions, non seulement pour avoir guerre ouverte contre Madame la Landgrave, mais parce qu'il s'est joint avec le Roi d'Espagne par un Traité, dont la copie nous a été envoiée, qu'il y a quatre Regimens de Cavalerie de l'Empereur desquels il se sert, & que sans doute s'il trouvoit occasion de nous faire du mal, il ne s'y épargneroit pas.

Madame la Princesse d'Orange favorable aux Espagnols;

Et même le Prince son Mari.

Ce qui nous est mandé touchant Messieurs les Etats est fondé sur de si prudentes considerations que nous n'avons rien à y répondre, ne jugeant pas qu'il s'y puisse rien ajoûter. Le procedé de Monsieur le Prince d'Orange & de Madame sa femme nous étonne. Cette Princesse se porte quasi ouvertement pour tous les interêts de l'Espagne; & quant à Monsieur son Mari, on ne comprend pas si c'est son indisposition qui lui fait desirer que la guerre ne continuë pas, ou si c'est le desir de se voir en jouïssance de ce qui lui peut avoir été promis. Tant y a qu'il semble avoir quitté toutes ses premieres maximes & joüer, comme on dit, à pis faire. Pour Messieurs les Etats leur conduite à la verité est meilleure qu'elle n'a été, & il n'y a pas d'aparence que le corps de l'Etat manque à ce à quoi il est obligé envers le Roi. Mais, pour ne

point

point dissimuler, la corruption de quelques particuliers qui ont du pouvoir parmi eux, la diversité d'interêts & la constitution de leur gouvernement donnent sujet de tout craindre & de ne pas faire un fondement certain sur leurs resolutions.

Nous essaierons toûjours de gagner le temps dans le Traité d'Espagne suivant l'ordre qui nous est donné, sans que ce dessein paroisse aux Hollandois. Nous tâcherons d'obtenir que la Treve de Catalogne ne commence qu'après que le Siege de Lerida sera achevé d'une façon ou d'autre. Nous suivrons aussi ce qui nous est prescrit pour les affaires d'Italie. Et quant au retardement qui pourroit survenir à cause que les Espagnols ont dit que la Paix se doit faire en même temps avec l'Empereur, nous ne l'estimons pas considerable, parce que c'est plûtôt par honneur qu'ils ont fait cette Déclaration qu'avec dessein d'y persister, ne doutant pas qu'ils ne s'en départent aisément, même à la priere des Imperiaux qui croiront mieux jouïr des Suedois quand l'Espagne aura achevé avec nous, ainsi que nous l'avons déja représenté.

Les François traînent en longueur la Negociation avec l'Espagne pour voir le succès du Siege de Lerida.

Nous avons apris avec grande joie le débarquement en l'Isle d'Elbe & le Siege d'une Place si importante comme est Portolongone. Nous rendons très-humbles graces à Leurs Majestez de l'information qu'elles ont agréable de nous faire donner de tout ce qui se passe au loin; comme encore de l'avis de la bonne disposition où sont aujourd'hui tous les Princes d'Ita-

Siege de Porto-longone.

d'Italie. C'eſt une ſuite de la glorieuſe Regence de la Reine, & de la grande prudence de ſon Conſeil. Il nous en paroît ici quelque choſe par la conduite des Mediateurs, & par la communication que nous avons auſſi avec le Reſident de Florence, qui témoigne affection à la France, & nous donne quelquefois de bons avis. Nous le ménageons auſſi du mieux qu'il nous eſt poſſible, lui faiſant valoir les bonnes volontez de Leurs Majeſtez envers ſon Maître, & l'ordre que nous avons de le comprendre dans la Paix, & lui donnant même eſperance que nous chercherons les moiens de le desengager, s'il ſe peut, des grandes obligations dont il eſt chargé envers le Roi d'Eſpagne.

On a fort bien jugé de l'intention des Eſpagnols quand ils ont fait paſſer la Negociation par les mains des Hollandois. Ils ont crû nous obliger par ce moien à faire la Paix, ou bien faiſant voir à Meſſieurs les Etats que la France ne la veut pas faire, les porter à conclure avec eux ſeparément. Ils ont eſtimé que leur entremiſe ſeroit plus autoriſée que celle des Mediateurs, & qu'elle produiroit plûtôt l'effet *qu'ils* deſirent. Mais il nous paroit encore qu'ils ont eu du degoût deſdits Sieurs Mediateurs, qu'ils ont voulu mortifier par-là. Cependant il faut avoüer que le bonheur de Leurs Majeſtez eſt grand, parce que l'entremiſe des Hollandois nous a produit des avantages que peut-être nous euſſions eu peine d'obtenir par l'autre voie. Les mêmes Hollandois demeurent *plus* atta-

attachez à la France voiant qu'elle se confie à eux de ses principaux interêts, & les Mediateurs restent offensez contre l'Espagne. Nous agissons de sorte avec eux que nous esperons de profiter de ce mécontentement, & de les rendre mieux affectionnez envers nous.

Nous avons mandé au Sieur Chanut qu'il ne parlât point à Stockholm du Château de Joux, parce que les Suedois n'y ont aucun droit, & qu'il seroit de dangereuse conséquence de leur en faire naître la pensée. Il a été occupé par l'armée du feu Duc de Weymar lors qu'elle prît ses quartiers d'hiver dans la Franche-Comté. Et comme après la mort dudit Duc, moi Duc de Longueville reçûs ordre du feu Roi de passer d'Italie en Allemagne, le Général Major Erlach avec les Colonels Ehm, Roze, & le Comte de Nassau, qui avoient été laissez Directeurs de ladite Armée par le testament dudit feu Duc de Weymar, me vinrent offrir ce Château, parce qu'il touche à la Comté de Neuf-Châtel, & qu'il a été du Domaine de ma Maison, sur laquelle il a été usurpé: Encore que je l'eusse accepté sous le bon plaisir du feu Roi, je ne voulus pas changer le Commandant qui étoit un Officier desdites Troupes, afin qu'il ne parût pas que le Château fut à moi, & que la Neutralité qui est entre la Franche-Comté & celle de Neuf-Châtel n'en reçût aucun préjudice. Mais j'ai toûjours depuis fourni les vivres & l'entretien audit Commandant. Leurs Majestez ordonneront pour cela tout ce qu'elles

Le Château de Joux dépend de Neuf-Châtel.

les auront agréable, qui sera executé sans qu'il soit necessaire d'avoir recours à la Suede.

On pourra exclure le Duc de Lorraine du Traité.

Pour ce qui est du Memoire touchant le Duc Charles, voiant qu'on le fonde principalement sur ce qu'on croit que les Ministres de la Maison d'Aûtriche auront peine à signer le Traité de Paix sans avoir fait quelque chose pour lui; nous sommes obligez de mander que nous voions aparence que tant les Imperiaux que les Espagnols pourront demeurer d'accord qu'il ne soit pas compris dans le Traité, & même pourront s'obliger de ne l'assister ni directement ni indirectement. C'est pourquoi il importe que nous sachions si l'intention du Roi est, que nonobstant la disposition qu'on voit à l'exclure de ce Traité, on introduise une negociation sur le pied de ce qui nous est ordonné par ledit Memoire, à quoi nous obéïrons en ce cas fort exactement.

LETTRE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires audit Sieur de Brienne,

Datée du 29. Octobre 1646.

Les Plenipotentiaires de France manquent d'argent.

MONSIEUR,

NOus faisons réponse par cet Ordinaire à la dépêche du quatorziéme de ce mois; & par le Courier que nous retenons près de nous, il sera répondu à celle du dix-neuviéme, & mandé ce qui se passera de nouveau dans la negociation d'Espagne, où nous sommes tous les jours occupez & pressez de conclure. Les Ambassadeurs de Messieurs les Etats nous aiant dit que le Comte de Pegnaranda desire de savoir nos dernieres intentions, & qu'il voit bien qu'on differe & qu'on ne veut point la Paix, puisque se soumettant quasi à tout ce que nous avons desiré, on a déja traîné quarante jours un Traité qui se pouvoit terminer en huit. Nous les devons voir demain sur cela, & cependant nous vous envoions les notes de ce que nous avons repliqué sur le dernier Ecrit qui nous a été apporté par lesdits Sieurs Ambassadeurs, dont vous aurez eu copie par l'Ordinaire précedent.

Les Plenipotentiaires de France manquent d'argent.

Nous n'avons pas reçû de Duplicata de la Lettre qu'on nous écrit avoir été donnée à Monsieur le Comte de la Gardie, de laquelle le Memoire du 14. fait mention. Nous vous supplions, Monsieur, de nous continuer l'honneur de vôtre bienveillance & de vos soins obligeans pour nous faire envoier de l'argent, tant pour nos appointemens pour lesquels il n'y a plus de fonds, que pour le remplacement des parties qui ont été diverties au paiement des gens de guerre, dont nous avons eu le bien de vous écrire ci-devant. Si le Traité s'acheve, nous serons chargez de diverses dépenses ausquelles nous n'avons pas le moien de fournir. Nous vous prions d'y faire reflexion & de nous croire &c.

LETTRE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires audit Sieur de Brienne,

Datée du 5. Novembre 1646.

On craint les Troupes du Duc de Lorraine.

MONSIEUR,

NOus pensions renvoier le Courier qui est près de nous. Mais comme dans la Negociation qui continuë par l'entremise des

des Hollandois, il peut ſurvenir des choſes dont il importe de pouvoir donner promptement avis, nous avons reſolu de le garder encore quelque temps & de mettre cette dépêche à l'Ordinaire. Vous y trouverez la réponſe à celle du dix-neuviéme du mois paſſé, & à un Memoire du quatorziéme, & il ne reſte que celle du vingt-ſixiéme à laquelle nous n'avons pas ſatisfait. Vous recevrez auſſi un Ecrit que nous avons donné aux Ambaſſadeurs de Meſſieurs les Etats touchant l'affaire de Cazal. Nous y avons mis tout ce à quoi nos Inſtructions nous obligent, & ce dont nous nous ſommes pû aviſer pour la ſûreté de cette Place. On verra ce qui ſe pourra obtenir. La marche des Troupes du Duc Charles nous donne quelque crainte pour les Places qui ſont ſur le Rhin. Le Corps que Monſieur Melander commande & les Troupes du Landgrave de Darmſtadt peuvent favoriſer une entrepriſe contre leſdites Places, ou contre Madame la Landgrave, à quoi nous ne doutons pas qu'on n'uſe de toute la prévoiance qui ſe pourra. C'eſt tout ce que nous vous manderons en particulier, après vous avoir remercié bien humblement de vos ſoins, & ſupplié de nous les continuer avec l'honneur de vôtre bienveillance, puis que nous ſommes &c.

On craint les Troupes du Duc de Lorraine.

RÉPONSE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires aux observations du 19. Octobre 1646.

Prétextes sont aisez à trouver pour traîner en longueur la Negociation avec l'Espagne. La France ajoûte aux autres prétentions celle de Cadaquiers. Les Hollandois doivent garantir la Treve dont on conviendra pour la Catalogne. Mesures à prendre pour la sûreté de Cazal. Affaire du Duc Charles de Lorraine. La France après avoir injustement depouillé le Duc de Lorraine, voudroit lui faire donner un Commandement contre le Turc. On propose de lui donner des Etats ailleurs. 3. Expedient touchant l'affaire de Lorraine. Il faudra secourir le Portugal après la Paix concluë.

L'Instruction des Ambassadeurs de Messieurs les Etats portant expressément qu'ils ne doivent pas accorder aucune cessation des hostilitez, que les ratifications du Traité qui se fera ne soient delivrées de part & d'autre, nous avons jugé qu'il seroit difficile que cet ordre fût changé & nous avons écrit au Sieur Brasset de faire tous offices convenables pour empêcher qu'il ne soit rien resolu au contraire, sans qu'il parût néanmoins que la France eût autre desir que de s'unir toûjours étroitement avec les Provinces, & de chercher sa sûreté & non de prolonger l'affaire. Quand ce moien nous manqueroit, & que Messieurs les Etats se

ſe reſoudroient à faire ceſſer les hoſtilitez auſſitôt après que le Traité ſera ſigné, nous avons eſtimé qu'il eſt encore en nôtre pouvoir de gagner le temps qui nous ſeroit neceſſaire pour voir les effets de la Campagne, parce qu'il dépend de nous de ſigner ou de ne ſigner pas, & de differer autant de temps qu'il en ſera beſoin, les prétextes étant faciles à trouver dans des affaires qui portent leurs longueurs & leurs difficultez avec elles. Mais en tout cas ſi nous étions obligez de ſigner avant qu'on ait vû le ſuccès qu'on attend des Armées, nous mettrons en pratique ce qui nous eſt très-prudemment ordonné de ſtipuler que la ceſſation des hoſtilitez n'aura lieu que du jour que la nouvelle arrivera dans les Armées, en convenant pour cet effet du temps proportionné à la diſtance des lieux où il faudra dépêcher, ſans nous départir néanmoins des ordres particuliers que nous avons eus touchant Lerida.

Prétextes ſont aiſez à trouver pour traîner en longueur la Negociation avec l'Eſpagne.

Sur le ſecond Article.

Nous avons parlé de Cadaquiers, en ſorte qu'il n'a pas paru que ce fût une nouvelle demande, & avons quelque eſperance de la pouvoir obtenir. Si toutefois il s'y trouve grande difficulté & que pour y trop perſiſter on pût entrer en ſoupçon de la ſincerité de leurs Majeſtez pour la Paix, nous pourrons nous en relâcher; puiſque leurs Majeſtez nous en donnent le pouvoir, le faiſant valoir aux Hollandois en ce cas, & leur témoignant que ce ſera à leur conſidera-

La France ajoûte aux autres prétentions celle de Cadaquiers.

 tion

tion, pour en profiter sur quelqu'autre point, & pour la sûreté de la Treve qui sera faite en Catalogne. Après avoir revû exactement les Memoires dont il est parlé, on essaiera d'obtenir tous les avantages que l'on pourra.

Nous sommes obligez de dire sur ce point qu'il est à craindre que les Espagnols desesperant de pouvoir conserver Lerida ne s'emparent cependant de divers autres lieux moins importans qui leur donneroient de l'étenduë, & ôteroient à la France une partie de ce qu'elle occupe dans la Catalogne, à quoi il faudra bien prendre garde, puis que nous ne pouvons pas éviter de convenir que chacun demeurera en possession de ce qu'il tiendra au temps que la Treve devra commencer; & l'avantage ou le desavantage qui procedera de cet Article dépend plus des Généraux d'armée que de nous.

Sur le quatriéme.

Les Hollandois doivent garantir la Treve dont on conviendra pour la Catalogne.

Nous ferons toutes choses possibles pour obliger Messieurs les Etats à tous les interêts de la France. Ils ne peuvent refuser avec justice de rompre leur Paix si les Espagnols viennent à rompre la Treve en Catalogne, & l'on peut desirer d'eux quelque chose davantage, puisque la Treve à nôtre égard n'est pas, comme il est très-bien dit, un parti d'election mais de necessité. Nous esperons que leur Ambassadeur qui a été à Paris n'aura pas connu le sentiment de la Cour sur ce sujet & nous demanderons le plus pour obtenir le moins, dont leurs Majestez

se

se veulent bien contenter, savoir la manutention de ladite Treve pour le temps qu'elle devra durer.

Sur le sixiéme.

Il est très-veritable qu'on fera présentement plus de chemin avec les Espagnols qu'en tout autre temps, & que si on laisse quelque chose d'indécis avec eux on aura peine de le vuider après; leur humeur lente, le dessein de troubler de nouveau, & la créance que Messieurs les Etats aiant posé les armes ils ne les reprendront pas facilement, leur feront chercher toutes sorde suites & de longueurs. Il y a grande aparence aussi que les Ministres de Hollande contribueront présentement à avancer les choses, puis qu'ils n'ont pas moins de desir que les Espagnols de voir arrêter les progrès de la France & de jouïr du repos qu'ils ont tant desiré.

Pour ces considerations, on essaiera de convenir dès à présent de tout ce qui se pourra, tant pour les autres affaires d'Italie, que pour ce qui concerne principalement la sûreté de Cazal. Mais nous supplions très-humblement la Reine de considerer que cette sûreté consiste principalement, à ce qu'il nous semble, aux assûrances qu'on peut prendre de Monsieur le Duc de Mantoüe qu'il ne se désaisira jamais de cette Place, & ne permettra point qu'elle tombe entre les mains des Espagnols; ce qui se doit traiter & negocier avec ledit Sieur Duc, & dont on ne peut convenir ici dans le Traité, ses Deputez

Mesures à prendre pour la sûreté de Cazal.

tez n'aiant pas de pouvoir pour cela. Il eſt vrai qu'en remettant cet Article dans la ſuite, c'eſt tomber en quelque façon dans l'inconvenient remarqué : mais d'un autre côté la France aura en cela cet avantage que retenant par tout ailleurs ſes Conquêtes, & n'étant obligée par le Traité à aucune reſtitution que dans l'Italie, pendant les difficultez & longueurs qui pourront être faites à cet égard, elle aura le gage en main ; & ſera en poſſeſſion des Places ; ce qui obligera ſans doute les Eſpagnols à ſe rendre capables de raiſon, & à uſer de plus de diligence. D'ailleurs, nous tiendrons par ce moien Meſſieurs les Ducs de Savoye & de Mantoüe, en ſorte qu'on ne pourra point prendre de reſolution, pendant leur bas âge, ni pour Mariage ni pour autre choſe, qui puiſſe être desagréable à leurs Majeſtez.

Sur le huitiéme.

Nous trouvons tout ce qui eſt remarqué ſur le huitiéme Article ſi excellent, que nous ne croions pas qu'il y ait perſonne qui ne ſoit convaincu des raiſons qui y ſont. Nous nous y conformerons en tout & par tout. Nous eſtimons que les Princes d'Italie ne ſe voudront pas obliger pour d'autres interêts que pour ceux de cette Province. Mais après avoir eſſaié de reconnoître là-deſſus leurs ſentimens, nous nous retirerons de l'engagement où nous nous ſommes mis pour cette Ligue, en faiſant paroître que c'eſt pour faciliter les choſes & avancer la conclu-

clusion de la Paix. Que si les Ministres desdits Princes qui sont à Munster témoignent avoir envie de ladite Ligue, nous pratiquerons l'expedient proposé par le Memoire, y faisant inserer un article, par lequel il soit permis au Roi de rompre en Italie contre les Espagnols, s'ils viennent à rompre contre la France en quelqu'autre endroit au préjudice d'un Traité si solemnel.

Sur le Treiziéme.

Par nôtre derniere dépêche nous n'avons dit autre chose sur le Memoire particulier qui nous a été envoié pour l'affaire du Duc Charles, sinon que nous croions que les resolutions prises à la Cour étoient principalement fondées sur ce qu'on estimoit que les Imperiaux & les Espagnols auroient peine de conclure le Traité sans avoir fait quelque chose pour ce Prince; & que nous attendrions de savoir si nonobstant les grandes aparences qu'il y a d'obtenir qu'il soit entierement exclus, on attend que nous agissions ici conformément à ce qui est contenu audit Memoire. Mais d'autant que par les observations sur le treiziéme Article on reïtere les mêmes ordres, nous avons jugé à propos de reprendre la chose de plus loin & de représenter tout ce qui s'est passé en cette affaire. *Affaire du Duc Charles de Lorraine.*

Quand les Imperiaux ont fait instance que nous eussions à donner des passeports pour les Députez que le Duc Charles devoit envoier en

cette Assemblée, à ce que ses droits y fussent decidetus & terminez avec ceux des autres Princes qui y ont été convoquez ; nous avons dit que ce n'étoit point une affaire qui dût être traitée à Munster ; que ses differens étoient nez avant qu'il y eut guerre dans l'Empire ; qu'il en avoit été traité & transigé plusieurs fois ; que par tous les Actes faits entre le feu Roi de glorieuse memoire & ledit Duc, il avoit renoncé aux Alliances & Confederations de la Maison d'Aûtriche, & que ces choses avoient été si bien reconnuës & averées, que par le Traité préliminaire (qui doit donner la forme & la regle pour la conduite de celui-ci) ce Prince en avoit été exclus, que c'étoit par conséquent une chose jugée, & sur laquelle il n'écheoit plus aucune contestation; Que tout ce que le Roi pouvoit faire en consideration de l'Empereur étoit que si ledit Duc vouloit envoier ses Députez à la Cour, ils seroient favorablement écoutez, pour être pourvû sur l'execution des Traitez cidevant faits avec lui. Il n'est pas besoin de représenter toutes les diverses instances qui ont été faites sur ce sujet & que nous avons toûjours rejettées, aiant enfin obtenu par nôtre fermeté, que les Mediateurs nous ont donné, sinon des assûrances entieres, pour le moins de trèsgrandes esperances, que ce point n'arrêteroit pas la Paix ; mais que les Imperiaux étant obligez de témoigner jusques au bout de vouloir proteger ce Prince, comme étant du Corps de l'Empire & de plus de leur parti, quitteroient néanmoins enfin cette poursuite & souffri-

friroient qu'il n'en fut point parlé quand on viendroit à la conclusion du Traité. Et de fait lors que les conventions pour la satisfaction particuliere de la France ont été dressées, les Imperiaux avoient voulu faire deux conditions expresses, & comme ils disent, *sine quâ non*, de l'admission du Roi d'Espagne au Traité de l'Empire, & de celle du Duc Charles. Mais nous ne l'avons jamais voulu soufrir aiant permis seulement qu'ils en fissent une mention conditionnée à laquelle nous avons répondu par le même Ecrit, comme on l'aura pû voir & marquer.

Quand les Espagnols sont entrez en Traité avec nous par l'entremise des Hollandois, ils ont fait les mêmes instances qu'avoient fait les Imperiaux pour ledit Duc Charles, & nous y avons fait les mêmes repliques. On nous a représenté l'impossibilité que le Roi d'Espagne abandonnât un Prince, qui sert actuellement dans son parti, de sa personne & de ses troupes, & nous avons répondu qu'il est impossible de faire la Paix avec nous tant qu'on s'arrêteroit sur ce point, qui avoit été décidé par tant de Traitez, & sur lequel nous avions ordre de n'entrer en aucun accommodement, étant malaisé que le Roi Catholique fasse rendre les Etats d'autrui par un Traité où il est contraint d'abandonner les siens propres. Enfin les Hollandois nous ont fait entendre que la bienséance ne permettant pas au Roi Catholique d'abandonner ceux qui sont de son parti, nous devions trouver bon qu'il en fut au moins parlé

lé jusques à la fin; mais qu'ils voioient assez que cette affaire n'empêcheroit pas la conclusion de la Paix.

Lesdits Hollandois ont passé plus outre & ont dit, comme d'eux-mêmes & comme nos Amis & Alliez, qu'il leur sembloit que nous devions couper racine à ce qui pourroit arriver en France si cette affaire de la Lorraine demeuroit indecise, & qu'il falloit faire quelque chose pour ce Prince. Un d'entre eux s'avança de dire qu'il lui faudroit donner du bien dans la France. Un autre dit qu'au moins lui faudroit-il quelque entretien. Nous répondimes ce que nous avions toûjours fait sur semblables ouvertures, que nous n'entendions pas que cette affaire demeurât indécise; qu'elle avoit été terminée par le dernier Traité de Paris, à l'execution duquel on prétendoit se tenir, & que nous n'avions pouvoir de faire aucun Traité ni avec l'Empereur ni avec le Roi Catholique, qu'ils ne s'obligeassent en termes exprès de ne donner jamais aucune assistance à ce Duc, & qu'ils ne consentissent à tout le moins à le faire desarmer; que cependant il n'y auroit rien de plus avantageux au Duc Charles que d'envoier ses Députez au Roi, & de se soûmettre envers leurs Majestez, à quoi sans doute il trouveroit mieux son compte, que dans le Traité de Munster; que si l'on venoit à agiter ici cette affaire, outre qu'il ne s'y feroit rien, cela pourroit causer de grandes longueurs, & retarder la Paix, que chacun desiroit être faite promptement, & dont la Chrétienté avoit tant de besoin; Que néanmoins

moins nous croyions bien que Leurs Majestez ne refuseroient pas d'accorder au Duc Charles un entretien sortable à sa condition, & qu'Elles pourroient nous donner le pouvoir de l'arrêter en la conclusion du Traité, sans que pour cet effet il fut necessaire d'introduire ici une nouvelle Negociation. Lesdits Sieurs Ambassadeurs nous répéterent qu'ils avoient fait ces ouvertures d'eux-mêmes & qu'en la même sorte ils parleroient avec les Espagnols, pour voir s'il y auroit moien d'y trouver quelque accommodement.

Dans une autre Conference, ils nous dirent que les Espagnols s'étoient chargez d'avertir le Duc Charles de ce qu'ils leur avoient raporté, & les mêmes Ambassadeurs ajoûterent qu'un entretien en argent étoit bien peu de chose pour un Prince Souverain, que mal-aisément ledit Duc pourroit accepter du bien dans la France, & qu'il faudroit lui donner quelque chose ailleurs. Ensuite les Sieurs Paw & Ripperda dirent, il est Prince de l'Empire, il seroit bien aise de ne point perdre ce rang. Vous pouvez lui donner l'Alsace en retenant la Place de Brisack, avec la garde & protection de Philipsbourg. Nous rejettâmes bien loin cette pensée, leur faisant voir qu'elle seroit le moien de perpetuer la guerre, & non pas de la finir, vû l'esprit inquiet & remuant de ce Prince, qui étant voisin de la Lorraine, ne manqueroit pas d'y entretenir des factions, & de chercher matiere à brouiller de nouveau, à quoi le voisinage de l'Empire le pourroit aussi favoriser. Ce

ſont les derniers propos que nous avons eus ſur ce ſujet, & comme nous l'avons mandé il nous ſemble que les Imperiaux & les Eſpagnols ne perſiſteront pas dans cette demande, & nous avons quaſi certitude que ſi nos Parties connoiſſent qu'il n'y a aucune eſperance d'obtenir autre choſe, ils ſe reſoudront de n'en faire aucune mention au Traité, & nous eſperons qu'ils s'obligeront de ne l'aſſiſter ni directement ni indirectement. Nous demanderons même que ſi ce Prince ne deſarme, il ſoit loiſible à la France de le pourſuivre par tout où il ſe retirera avec ſes forces & celles de ſes Alliez, pour le faire deſarmer ſans que pour cela la Paix puiſſe être tenuë pour rompuë de nôtre part, croiant bien qu'il ſera impoſſible d'obtenir que le parti contraire joigne ſes armes avec celles du Roi pour cet effet.

Voilà l'état préſent de cette affaire, ſur laquelle il reſte à dire nos ſentimens puiſque la Reine nous fait l'honneur de les demander. Nous les lui repréſenterons avec tout le reſpect qui eſt dû à ſes ordres, & avec une diſpoſition entiere d'y obéïr, auſſi-tôt que Sa Majeſté aura eu agréable de nous faire ſavoir ſes dernieres intentions là-deſſus.

La France après avoir injuſtement depouillé le Duc de Lorraine voudroit lui faire

Il ſemble qu'il y ait trois voies pour ſortir d'affaire avec le Duc Charles. La premiere ſeroit de lui donner un entretien en quelque lieu qui fut éloigné de la France. Ce moien ſeroit ſans doute le meilleur, le plus court, & le plus avantageux pour la France, & peut-être pour lui-même; cela lui donneroit du repos, dont il

il à été incapable jusques-ici, ou s'il desire d'exercer son courage, la guerre du Turc lui peut fournir de belles & glorieuses occasions. En ce cas, il pourroit être aidé, non seulement de la France; mais encore de divers autres Princes, qui lui donneroient moien d'executer quelque chose de grand contre cet Ennemi commun. Mais c'est avec beaucoup de prévoiance qu'on nous ordonne de prendre garde qu'il ne puisse abuser des forces qui lui seroient mises en main & les tourner contre la France. Sans doute nous estimerions dangereux que sous prétexte de faire la guerre au Turc, il lui fut donné quelque commandement sur ces Troupes en Allemagne. Mais il pourroit bien être emploié utilement au service de la République de Venise, ou dans l'Angleterre, & pourvû que son Gouvernement ne s'étendît qu'au delà des Mers, nous estimerions que la France devroit contribuer à lui procurer un tel emploi. Mais cette resolution dépend de la République de Venise, & de divers autres Princes qui la prendront mal-aisément. Nous en avons déja jetté plusieurs propos à Monsieur Contarini, & si nous voions la moindre aparence qu'un tel dessein puisse réüssir, nous l'apuierons fortement, & cependant nous dirons, pour ce qui regarde le point qui est à cette heure à examiner, que comme le Duc Charles aiant le commandement d'une Armée seroit bien aise de tirer quelque somme notable de la France, aussi est-il assez mal-aisé de croire qu'il veuille se contenter sans cela d'un simple entretien, vû même

donner un Commandement contre le Turc.

me qu'il a de l'argent, à ce qu'on dit; & qu'il n'est pas réduit à une derniere nécessité.

On propose de lui donner des Etats ailleurs.

Un second moien de terminer cette affaire seroit de lui donner une autre Province, soit dans la France ou ailleurs. Celle d'Alsace nous sembleroit tout-à-fait mal-propre, attendu le voisinage de la Lorraine, où il auroit toûjours moien de cabaler. Lors que nous avons conferé ensemble, entre plusieurs avis sur lesquels nous avons été en different, nous sommes toûjours convenus en ce point qu'il seroit à souhaiter que ce qu'il plairoit au Roi de faire pour le Duc Charles & pour sa Maison ne fut ni dans les Provinces voisines, parce qu'il semble que lui en donner une partie, c'est comme l'assûrer du reste, ou du moins lui faire naître une si forte passion d'obtenir le tout, qu'il est quasi impossible que lui ou les siens à l'avenir ne trouvent quelque conjoncture, pour s'en remettre en possession; Et comme le Roi n'a point de Province hors de France, de laquelle il pût disposer en faveur dudit Duc, il ne resteroit, suivant ce parti, que de lui en donner une dans le cœur & dans le milieu du Roiaume. On lui pourroit même faire sa condition avantageuse pour le revenu, pourvû qu'il relevât de la Couronne & qu'il demeurât dans la sujettion du Roi.

3. Expedient touchant l'affaire de Lorraine.

Le troisiéme expedient est celui qui est proposé dans le Memoire du quatorziéme Octobre & dans les Observations; qui seroit de convenir d'un entretien présent pour le Duc François son

son frere, outre celui qui se donne à Madame la Duchesse de Lorraine ; & dans dix ans du jour de la Paix, de donner aux Princes qui peuvent prétendre à cette succession, l'ancien Duché & Souveraineté de la Lorraine, les Places démolies, & non pas ce qui est mouvant de la France, ni ce qui dépend des trois Evêchez, ou bien leur donner un Etat aussi en Souveraineté d'égale valeur à l'ancien Duché, au choix de Sa Majesté.

Cet expedient est sans doute digne de la bonté de Leurs Majestez & du mérite des services que quelques-uns de cette Maison rendent à la Couronne. Il agréeroit au public, & satisferoit aux instances pressantes de l'Empereur & du Roi d'Espagne, & sans donner aucun nouveau moien au Duc Charles de nuire à la France, on contenteroit ceux de sa Maison; lesquels le Roi ne laisseroit pas de transplanter ailleurs, s'il étoit jugé dangereux de les laisser dans la Lorraine, puisqu'il demeureroit au choix de Sa Majesté de leur donner alors un Etat, qui en seroit éloigné. Le temps même qu'on prendroit pour executer cette proposition auroit raport aux Traitez précedens, & jusques à ce qu'il fût écoulé, il se présenteroit peut-être une occasion favorable d'établir cette Maison dans un lieu moins suspect à la France.

Toutes ces considerations sont puissantes, & nous semblent avoir été merveilleusement bien trouvées. Mais on nous permettra de dire que cette offre à l'égard du Duc Charles, n'est autre

tre en effet que de lui donner un peu d'argent & de l'exclure pour jamais de l'esperance de rentrer dans sa Souveraineté. Ce qui vrai-semblablement ne devant pas être accepté, ne remedie pas au mal présent, puis que cela ne l'empêchera pas de faire la guerre, & de se servir des troupes qu'il a sur pied, & de celles qu'il veut retirer du debris des Armées, & peut-être encore de l'assistance indirecte & cachée des Princes, ausquels la grandeur & la prosperité de la France donnent de l'envie. En vain espereroit-on d'obliger par cette offre l'Empereur & le Roi d'Espagne à joindre leurs forces à celles du Roi, pour contraindre le Duc Charles à desarmer. C'est assez, si nous gagnons ce point, qu'ils ne le puissent pas aider, & quand même on auroit à faire quelque chose pour ce Prince, il nous semble que ni l'Empereur ni l'Espagne n'y doit avoir aucune part, & qu'il importe à la France qu'il n'ait aucun attachement à la Maison d'Autriche & qu'il ne doive la grace qu'il pourra recevoir qu'à la seule clemence & générosité de Leurs Majestez. C'est un exemple qui est dû à la posterité qu'un Duc de Lorraine aiant osé offenser la France, il n'ait pû trouver de suport ni dans l'Empire ni dans l'Espagne; & qu'encore qu'il y ait eu recours, il ait porté néanmoins la peine de sa temerité; ou s'il reçoit quelque effet de bonté, qu'il n'en soit redevable qu'au Roi.

Au surplus, ce n'est point chose nouvelle de voir des Princes exclus d'un Traité de Paix, ni que ceux dans le parti desquels ils ont été

aient

aient quelquefois été contraints de laisser en arriere leurs interêts. L'exemple de Louïs XII. & de ses Successeurs est bien en plus forts termes, puis que les Rois de Navarre n'avoient perdu leur Etat que pour avoir adheré à la France; qu'ils n'étoient point Vassaux, & n'avoient commis aucune felonnie contre ceux qui détiennent encore aujourd'hui ce patrimoine de nos Rois. Par le Traité de Crespi en l'an mil cinq cens quarante quatre, l'Empereur Charles-Quint fut bien contraint d'abandonner le Duc de Savoye, quoi que cet Empereur fut avec son Armée dans le cœur de la France, & que les Anglois y fussent entrez par un autre endroit.

Pour conclusion, il nous semble que des trois moiens qui nous sont tombez en la pensée pour la satisfaction du Duc Charles, il n'y en a aucun qui présentement puisse être mis en pratique. Celui de donner un entretien en argent nous sembleroit très bon; mais nous estimons qu'il ne sera pas accepté. Le second d'un établissement dans l'Alsace ou ailleurs est rejetté par Leurs Majestez, qui jugent avec grande raison qu'il est perilleux en une personne de son humeur. D'ailleurs, nous ferions perdre au Roi la gloire & le fruit d'une conquête si avantageuse pour la France, & qui la doit rendre considerable à toute l'Allemagne. Pour le troisiéme, qui consiste à prometre de rétablir dans un certain temps ses successeurs dans l'ancien Duché de Lorraine, ou dans une autre Souveraineté, il ne remedie pas assez au mal qui est à

craindre, & nous ôte l'avantage que nous croions avoir acquis jusques-ici dans la Negociation. C'est pourquoi nous estimons que le seul parti qui reste à prendre est de persister dans l'exclusion, ce qu'aiant fait assez heureusement jusques-ici, il semble que l'on doit continuer, & si après il est jugé à propos de prendre de nouveaux conseils, on sera dans la liberté de le faire sans qu'il paroisse que l'on y ait été contraint.

Ce qui regarde ce dernier Article touchant le troisiéme expedient aiant été fort debatu entre nous, & s'y étant trouvé de differentes opinions, il a été approuvé que chacun écrivit séparement à Monsieur de Brienne les raisons de son opinion, afin de mieux éclaircir Sa Majesté & Messieurs de son Conseil. Mais d'autant que cette resolution n'a été prise qu'en fermant la depêche, si on n'en peut pas écrire par cet Ordinaire, ou qu'il n'y ait qu'un de nous qui en écrive à Monsieur de Brienne, il est suplié d'attendre les raisons des autres, qu'on lui envoiera par un Courier que nous croions depêcher dans trois ou quatre jours.

Sur le quinziéme Article.

On persiste à demander la liberté du Prince Edoüard, quoi que les Espagnols paroissent fort sensibles sur ce point & les Hollandois peu favorables.

Sur

Sur le Seizième.

Il n'y aura aucun Article dans le Traité qui fasse mention de l'échange des Places, comme jusques-ici nôtre intention n'a pas été qu'il en fut parlé; ou si nous y sommez obligez, on ne manquera pas d'y apposer les conditions qui sont très à propos remarquées.

La précaution qu'on nous ordonne de prendre avec Messieurs les Etats pour le Portugal, est très-bonne. On y a travaillé, & on continue de le faire avec tous les soins possibles. Nous avons déja mandé que nous estimions que la subsistance du Portugal seroit la veritable sûreté de la Paix. Si ce Roi n'est point assisté il n'y a pas apparence qu'il puisse se maintenir long-temps contre la puissance d'Espagne. Mais si de bonne heure on prépare son secours, & que suivant la grande prévoiance qui fait si heureusement réüssir toutes les affaires de Leurs Majestez; on lui donne à temps une assistance considerable, & qu'on lui en procure une des Provinces-Unies, il ne sera pas facile à l'Espagne de ruiner cet Etat, qui la pourra tenir en exercice, non seulement jusques à la Majorité du Roi, mais peut-être encore long-temps au delà. *Il faudra secourir le Portugal après la Paix concluë.*

LETTRE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires audit Sieur de Brienne,

Du 12. Novembre 1646.

Plaintes des Hollandois de la lenteur affectée des François dans la Negociation avec l'Espagne. Mort du Prince d'Espagne. Salvius à Munster.

MONSIEUR,

NOus avons vû par la vôtre du deuxiéme de ce mois que nôtre dépêche du vingt-quatriéme du passé n'avoit pas été lüë devant la Reine, quand l'Ordinaire est parti & qu'on se disposoit à renvoier le Sieur de Farcereaux avec un Memoire qui doit contenir d'autres considerations sur la mort du Prince d'Espagne. Ce qui nous a fait resoudre de garder encore le Courier que nous avons près de nous; & cependant de vous envoier la réponse au Memoire du Roi du vingt-sixiéme Octobre avec cette Lettre.

Plaintes des Hollandois de la lenteur affectée des François dans la negociation avec l'Espagne.

Il s'est passé ici un assez long-temps sans qu'il se soit rien fait au Traité d'Espagne, dequoi les Ambassadeurs de Messieurs les Etats nous ont fait plainte, disant que dès le commencement que cette negociation a été mise sur le tapis, ils avoient assûré sur nôtre parole les Ministres d'Espagne, que pourvû qu'ils nous accordassent les points principaux, on trouveroit toute facilité sur les autres & qu'on pourroit conclure en fort peu de jours; que néanmoins il

il s'étoit déja écoulé plus de six semaines sans qu'on eût rien avancé, la France ne demeurant pas seulement arrêtée à tout ce qu'elle a prétendu sans s'être relâchée de la moindre chose, mais encore augmentant de jour à autre ses demandes ; sur quoi les Ministres d'Espagne disoient qu'au lieu de tirer quelque avantage de la Mediation desdits Sieurs Ambassadeurs, ils se trouvoient grandement interessez, & avoient sujet de se plaindre d'eux & de les tenir pour partiaux pour la France, quoi qu'ils fussent obligez d'être neutres en cette occasion, qu'il sembloit qu'on voulût emporter toute chose de hauteur, & obliger le Roi leur Maître à convenir sur des points qui alloient en quelque façon contre son honneur & contre sa dignité.

Cette plainte nous fut faite avec chaleur par le Sieur Paw. Il y ajoûta toutes les raisons qui pouvoient nous convier à faire promptement la Paix, n'oubliant pas de nous représenter les changemens de fortune ; Qu'une Paix raisonnable est plus assûrée ; Que l'Espagne se pouvoit joindre d'amitié avec la France & s'unir par de nouvelles Alliances. Il coula même le mot de mariage, & finit en disant que le Comte de Pegnaranda desiroit avoir une derniere resolution.

Mort du Prince d'Espagne.

Ce discours nous fût fait avant qu'on sût en cette Assemblée la mort du Prince d'Espagne. Nous y répondîmes assez froidement, faisant voir seulement que les Espagnols avoient grand tort de se plaindre de l'entremise de Messieurs

les

les Etats, puisque nous avions passé des points à leur consideration sur lesquels nous ne nous fussions jamais relâchez s'ils se fussent adressez à d'autres, comme celui du Portugal ; & en ce que Messieurs les Etats faisant la Paix nous nous contentions d'une Treve pour la Catalogne; Que nôtre intention n'étoit pas d'exiger aucune chose du Roi d'Espagne qui fût contre sa dignité ; mais que la France se vouloit faire raison d'une partie de ses pertes passées, & sur tout assûrer son repos pour l'avenir; que ce n'étoit pas merveille si nous demeurions dans nos premieres propositions, puisque pour le respect de Messieurs les Etats nous avions d'abord épuisé tous nos pouvoirs & déclaré dès le premier mot ce que nous avions ordre de faire.

Ensuite de cette Conference nous donnâmes ausdits Sieurs Ambassadeurs l'Ecrit touchant Cazal, dont nous avons envoié copie par le dernier Ordinaire ; ce qui a produit une autre visite dans laquelle leurs plaintes ont été bien plus moderées, nous aiant fait comme d'eux-mêmes, & pour chercher les moiens propres à terminer ce qui reste en different, les ouvertures qu'on verra par un autre Ecrit ci-joint, sur lequel nous les devons revoir dans deux ou trois jours. Nous croions leur pouvoir dire alors nos dernieres resolutions, & que si les choses s'ajustent, bien tôt après on conclura les Articles comme ils doivent être dans le Traité. En vous envoiant la réponse audit Ecrit, nous y pourrons ajoûter les remarques que nous jugerons

rons necessaires, n'aiant pas eu le temps de le faire, parce que nous ne l'avons que d'hier au soir fort tard.

Monsieur Salvius qui est ici a écrit à Monsieur Oxenstiern, & lui a envoié le Secretaire de leur Ambassade, pour le presser & lui persuader de venir en cette Ville. S'il y vient, comme on le croit, dans deux ou trois jours, on pourra avancer les affaires, principalement si nous avons bien tôt quelques bonnes nouvelles des Armées; & que ceux qu'on y a envoié proposer la suspension d'Armes, y aient disposé les Généraux. Mais toute l'Assemblée est en peine, parce qu'on sait que les Armées sont fort proches, ce qui fait aprehender un combat. *Salvius à Munster.*

Le Sieur de Sombres nous écrit que le Marquis de Castel-Rodrigo a fait parler au Général Lamboi pour lever dans Liege jusques à vingt mille hommes. Encore que nous ne croyions pas que la chose puisse réüssir facilement; nous lui avons mandé qu'il devoit en donner avis à la Cour; comme aussi de certaines levées que Monsieur de Bouillon a voulu faire dans le même Païs, & comme ledit Sieur de Sombres est fort soigneux & s'acquitte fort bien de toutes les choses ausquelles il est emploié, nous ne doutons pas qu'avant que vous receviez celle-ci vous n'en aiez été averti. Nous sommes &c.

RE-

pour détacher ce Prince du parti de l'Empereur, auquel cas elle nous sembleroit très[illegible]le. Mais comme nous avions été d'avis que si Monsieur Wrangel rejettoit entierement la proposition de la suspension générale, & qu'il témoignât qu'il ne vouloit point de Paix, ledit Sieur Maréchal pouvoit en ce cas essaier de faire une suspension particuliere avec Baviere, à l'exemple de celle que la Suede a faite avec le Duc de Saxe, & avec dessein d'obliger par là Monsieur Wrangel à se rendre plus facile à la generale; nous lui mandons qu'aujourd'hui que nous connoissions les Plenipotentiaires de Suede être mieux disposez à la Paix il nous sembloit qu'il ne devoit entendre à aucune suspension particuliere, sinon avec le consentement dudit Wrangel, & que s'il y en avoit eu quelque pourparler il le devoit surseoir, jusques à ce qu'il eût reçû les ordres & les intentions de Leurs Majestez.

Nous sommes très-aises que la Reine ait eu satisfaction de ce qui a été concerté sur le sujet du voiage du Sieur de Mondevergne à Vienne. Il partira au premier jour puisque la Lettre qui a été envoiée donne moien de le dépêcher.

On nous a pressé diverses fois de faire fournir l'entretien aux hommes du Colonel Friz & Rauthaupt, qui sont encore dans la Hesse, jusques-là que nous avons été obligez de faire promettre à Madame la Landgrave de la rembourser de ce qu'elle pourroit avancer pour leur nourriture jusques à quatre mil Risdalles. On ne s'engagera à rien davantage, puis que nous savons l'intention de Sa Majesté. Nous ferons

aussi

aussi instance pour les faire escorter jusques à Maience, où il nous sembleroit qu'ils viendroient bien à propos, pour l'apprehension que nous donne la marche des Troupes du Duc Charles, qui se peuvent joindre, comme nous l'avons mandé, à celles du Général Melander, & du Landgrave de Darmstadt. Mais ces dernieres étant sur le chemin de la Hesse à Maience il sera comme impossible d'y pouvoir faire passer lesdits Soldats.

L'article où il doit être fait mention des Places qu'on retient étant des plus importans du Traité, nous y procederons avec toute la circonspection qui nous sera possible, essaiant de profiter du temps & de l'état présent des choses. Le soin que prendront ceux qui commandent les Armées, soit dans la Flandre ou dans la Catalogne, d'occuper & de fortifier les lieux, dont il y en a d'autres qui dépendent, nous donnera moien de rendre lesdits Articles plus ou moins avantageux dans le Traité, par lequel nous ne pouvons pas éviter de convenir d'une clause respective, que chacun retiendra les lieux qu'il occupera lors dudit Traité avec ce qui en dépend, bien entendu que les Places où de tout temps il y a eu Garnison, encore qu'elles fussent dépendantes d'autres, ne pourront être prétenduës par celui qui demeurera possesseur du lieu dont elles dépendent.

Eloge du Resident Brasset.

Nous avons grand sujet de loüer la diligence du Sieur Brasset, qui travaille fort utilement auprès de Messieurs les Etats. Il a eu d'autant plus de peine depuis peu que nous avons été

fouvent obligez de lui faire dire le contraire de ce que leurs Députez écrivent d'ici, fans que néanmoins il ofât faire paroître qu'il fut informé du fonds de la Negociation, lefdits Sieurs Deputez nous aiant quelquefois fait parler dans leurs raports d'autre façon que nous n'avions eu intention. Pour les Efpagnols, nous pouvons bien affûrer qu'ils ne croient pas que nous defirions de fortir bien-tôt d'affaire, au contraire ils fe plaignent de nôtre lenteur, & nous font preffer tous les jours, effaiant de perfuader à Meffieurs les Etats que la France ne veut point la Paix. Auffi le defir que nous en témoignons n'eft pas pour contenter les Efpagnols, mais pour nous munir, comme nous l'avons ci-devant écrit, contre les foupçons & méfiances de nos Alliez, & pour détourner les refolutions qu'ils pourroient prendre s'ils croioient que nous n'euffions pas defir de conclure; ce que nous avons affez de peine de leur perfuader, quelque foin que nous y aportions.

Affaire de Cazal. Pour l'affaire de Cazal, nous avons envoié, par le dernier Ordinaire, Copie de l'Ecrit que nous en avons donné aux Députez de Meffieurs les Etats, pour le faire voir aux Efpagnols. Nous avons fuivi nos Inftructions, & l'avons mis dans les termes les plus avantageux pour la France que nous aions pû penfer. Si les Efpagnols paffoient cet Article en la forme qu'il eft, Leurs Majeftez auroient fujet d'en être contentes; mais il eft à croire que de leur part & de celle de Monfieur le Duc de Mantoüe il s'y formera de grandes difficultez. Si on trouve

qu'il

qu'il faille y ajoûter quelque chose, pourvû que nous le puissions savoir à temps, nous y apporterons toutes les précautions possibles.

On ressent déja ici un bon effet des discours que Monsieur le Cardinal Mazarini a tenus à Monsieur le Comte de la Gardie, les Ministres de Suede paroissant mieux disposez à la Paix. Monsieur Salvius, qui est ici depuis quatre ou cinq jours, témoigna que ledit Comte a de grands ressentimens des honneurs qu'il a reçûs en France. *Honneurs fait à la Cour de France au Comte de la Gardie.*

Pour Benfelt, ces Messieurs sont demeurez si fort sur la retenuë toutes les fois qu'on leur en a parlé; qu'il sera difficile d'en traiter avec les Imperiaux, parce que de leur part & de la nôtre on s'est departi de toute prétention sur cette Place, & que l'argent qui en pourroit être donné ne seroit pas de consideration pour la recompense de Stetin; puis qu'il ne s'est pas moins parlé que de deux millions de Flotins, & nous estimons que quand il y auroit facilité à obtenir Benfelt, on y pourroit emploier jusques à cent mille Ecus; mais que mal-aisément pourroit-on exceder cette somme, à cause qu'on ne peut prétendre que la garde de la Place qui est un bien d'Eglise. Et quant à Joux, nous avons déja fait savoir que ce Château n'appartient en aucune façon à la Couronne de Suede, & qu'il seroit dangereux de donner cette Place aux Suedois qui pourroient prétendre par là d'avoir droit aux Conquêtes faites par l'Armée du feu Duc de Weymar. Et pour faire voir en un mot qu'ils ne peuvent y avoir aucune part,

c'eſt que ce Château eſt ſitué dans les terres de l'obéïſſance du Roi Catholique, avec lequel ils ont déclaré qu'ils n'avoient point de guerre.

Nous croions au ſurplus que l'avance faite audit Sieur Ambaſſadeur de la Somme de cinquante mil Ecus ſur le ſubſide a été très-à propos, & qu'il ne ſeroit pas inutile que nous promiſſions aux Plenipotentiaires qu'encore que le Traité de la Paix fut ſigné avant la fin du mois de Decembre, on leur paieroit le ſubſide qui ſera dû en ce temps-là, parce qu'ils ſont aſſez bons ménagers pour retarder par cet interêt la concluſion de la Paix.

C'eſt avec une grande prudence qu'on a reparti en termes généraux ſur les propos que ledit Sieur Ambaſſadeur a jettez d'une continuation d'aſſiſtance en argent pendant quelques années. Quoi qu'on ne veuille pas y entendre, il a pourtant été très-bon de lui en laiſſer quelque eſperance. Si les Plenipotentiaires de la Suede nous en parlent ici, il leur ſera répondu de ſorte, qu'on ſera en liberté à la Cour de former enſuite telle reſolution qu'on jugera devoir prendre. Nous eſſaierons auſſi de les engager à dire ce qu'ils pourroient faire en échange. Mais juſques à ce qu'ils ſe ſoient un peu ouverts à nous ſur ce point, il eſt aſſez mal-aiſé de juger de l'utilité de cette propoſition, vû même que ſi la Couronne de Suede entretient un corps de troupes en Allemagne, l'Empereur voudra en faire autant de ſon côté, ce qui ſeroit perilleux pour la France: Et quand la Suede

de seule demeureroit armée, cela hausseroit peut-être le courage des Protestans, & leur donneroit un avantage qu'il semble que la France a interêt de ne leur pas procurer, outre que la plus grande sûreté qu'on puisse avoir pour la Paix, est que chacun desarme en Allemagne.

Ce qui s'est passé à Piombino & l'état du Siege de Portolongone nous a donné une grande joie. Nous ferons tous les efforts possibles pour maintenir la France dans la possession de ces Postes, dont elle se peut servir si utilement; & nous ne viendrons qu'à l'extremité à l'expedient dont il nous est donné pouvoir de nous servir, qui est de les retenir seulement par une Treve. Nous ne craignons pas tant en cela l'opposition de nos Parties que la jalousie des Princes d'Italie, qui ne seront pas moins allarmez quand ils nous verront occuper ces Places par une Treve de trente ans, que si c'étoit par la Paix. Ils ne manqueront pas de faire effort sur la Déclaration que nous leurs avons ci-devant faite que Leurs Majestez ne prétendoient du tout rien dans l'Italie, hors Pignerol. Ce qui nous fait persister à ce que nous avons écrit, que si on ne peut faire mieux, il sera peut-être plus utile de profiter de ces Places par un échange. Surquoi nous supplions très-humblement qu'on nous envoie un ordre précis de ce que nous aurons à faire, en cas que nous vissions ne les pouvoir conserver entierement.

On tâchera de conserver par la Paix Piombino & Portolongone.

Les Portugais nous pressent bien fort de ne

Interêt du Portugal negligé. point faire de Traité qu'ils n'y soient compris, ou dans la Paix, ou par une Treve, laquelle ils ne prétendent pas devoir être moindre de dix ou douze ans. Un d'eux a dit que s'ils n'obtenoient la Treve que pour quatre ou cinq ans, elle leur seroit plus dommageable qu'utile, le Roi d'Espagne n'étant pas en état de leur faire tant de mal comme il fera après avoir repris ses forces par un repos de cette durée. Nous croions à la verité que si les Hollandois n'eussent point abandonné cette affaire il y eût eu moien de leur faire accorder une Treve. Mais les choses étant réduites au point où elles sont, nous faisons état de les aller voir au premier jour, & de leur faire sentir qu'après avoir aporté toute la constance possible à soûtenir leurs interêts, les Espagnols étant inflexibles sur ce point, nous craignons qu'on ne soit enfin obligé de ceder aux instances qui se font de toutes parts pour la Paix générale, ausquelles si on résistoit davantage, la France pourroit s'attirer sur les bras tous les Princes Chrétiens. Il est certain que s'ils n'étoient avertis ils auroient sujet de se plaindre d'avoir été exposez à leur Ennemi.

LET-

LETTRE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires audit Sieur de Brienne,

Datée du 19. Novembre 1646.

Oxenstiern à Munster. Il ne se presse pas de conclure la Paix.

MONSIEUR,

NOus avons en cette Ville Messieurs Oxenstiern & Salvius, & nous ne voions pas qu'il y ait en eux, du moins en Monsieur Oxenstiern, toute la disposition que nous pourrions bien souhaiter à conclure promptement les affaires. Cependant nous ne sommes pas peu empêchez, puisque nos Alliez nous donnent autant ou plus de peine dans l'un & l'autre Traité que nos Parties mêmes. Nous sommes outre cela obligez de donner quantité d'audiences, tant aux Catholiques & Protestans de l'Empire qu'aux Députez des Princes particuliers, qui tous ont recours à la France, comme à celle de qui ils esperent principalement la Paix. Il est bon de les tenir en cette opinion, & de les écouter. Mais cela emporte la meilleure partie de nôtre temps, & sera cause que vous n'aurez de nous par cet Ordinaire que ce mot pour accuser la reception des Memoires du 5. 6. & 9. de ce Mois avec deux Lettres du 7. &

Oxenstiern à Munster. Il ne se presse pas de conclure la Paix.

& du 9. Nous reservons à y répondre par un des Couriers que nous vous renvoierons dans deux ou trois jours. Peut-être qu'entre ci & ce temps-là nous aurons à vous écrire quelque chose de plus assûré que nous ne pourrions faire à présent. Nous sommes &c.

RÉPONSE

Aux Memoires du Roi des 5. 6. & 9. Novembre 1646.

Envoiée en Cour le 24. dudit Mois.

Plaintes des Portugais contre la France. Differens des Maisons de Savoye & de Mantoüe. La France fait semblant d'un grand desir pour la Paix, pendant qu'elle forme chaque jour de nouvelles prétentions. Avantages que la France cherche à tirer de la Mort du Prince d'Espagne. Echapatoire & mauvaise foi des François pour garder des Places en Italie, outre Pignerol. Il faudra tâcher que dans la suite des tems la France ait tout ce que le Roi d'Espagne possede aux Païs-Bas.

LA principale réponse qu'il échet de faire ausdits Memoires, après avoir remercié très-humblement la Reine des soins qu'elle prend d'éclaircir nôtre conduite jusques aux moindres choses, est d'assûrer Sa Majesté que nous

nous ſuivrons ponctuellement tous les ordres qui nous y ſont donnez.

Nous n'oublierons pas quand il ſera parlé de la retention des Conquêtes, de faire mettre les mots de Châtellenie & Prevôté, notamment de celles qui ſont marquées au Memoire du cinquiéme de ce Mois. Si on pouvoit tirer de ceux qui ſont ſur les lieux une ſpecification encore plus ample que celle qui nous a été envoié nous eſſaierions d'en profiter.

On ſe ſervira auſſi des bonnes raiſons compriſes audit Memoire touchant les Portugais. C'eſt avec beaucoup de prudence qu'on a commencé d'inſinuer à leur Reſident les difficultez qui ſe trouvent à les faire comprendre dans le Traité, & qu'on a écrit à Monſieur Lanier d'en faire autant auprès de leur Roi. Nous avons ici parlé dans ce ſens à ſes Miniſtres, qui ſe plaignent hautement & avec plus de liberté que l'état de leurs affaires & le beſoin qu'ils ont de la France ne ſemble requerir. *Plaintes des Portugais contre la France.* Nous ferons bien tout ce qu'il nous ſera poſſible pour ménager une Treve ou ceſſation d'hoſtilitez pour un an, s'il ſe peut, ou du moins pour ſix mois, & déja nous en avons parlé aux Hollandois, qui pourroient s'y rendre favorables, s'ils étoient ſatisfaits ſur le point du Breſil. Mais les Ambaſſadeurs de ce Roi qui ſont à Munſter, s'emploient à demander plûtôt une choſe qu'ils n'obtiendront pas, qui eſt d'être compris au Traité, qu'à chercher les moiens de ſe défendre contre leur ennemi & à tirer du ſecours des Princes, de qui ils en peuvent eſperer. Nous ne laiſſe-

rons pas de faire cet office pour eux, & de travailler auprès des Suedois, pour les engager à les assister de quelque Cavalerie, ainsi qu'ils nous ont marqué. En un mot, quand nous ne réüssirions pas dans cette poursuite ni auprès des Suedois ni auprès de Messieurs les Etats, c'est très-prudemment qu'on se prépare à la Cour d'assister lesdits Portugais, étant, à nôtre opinion, hors de doute que la conservation de cet Etat sera dorenavant un des plus considerables interêts de la France, & auquel on se doit appliquer avec autant de soin.

On verra par divers Ecrits que nous ne nous sommes pas contentez de désigner Cadaquiers; mais que nous l'avons nommé expressément, & nous avons déja donné avis qu'il y a esperance que ce point sera arrêté selon le desir de Leurs Majestez.

Nos sentimens sont entierement conformes à ce qui nous est mandé touchant les précautions que nous devons prendre, tant avec Messieurs les Etats que sur le point de Cazal, & celui des différens qui sont entre les Maisons de Savoye & de Mantoüe; & il est sans difficulté que l'on peut plus facilement regler toutes choses avant la signature du Traité qu'après. Nous rendons compte de ce que nous avons fait avec les Ambassadeurs de Messieurs les Etats dans un Memoire à part, & attendons nouvelles du Sieur Brasset pour savoir de quelle façon nôtre instance aura été reçûë à la Haye, bien resolus de pousser cette affaire jusques au bout, & de n'en point quiter la poursuite que nous ne voyions

une

une aſſûrance entiere de la part deſdits Sieurs Etats de garentir tout ce qui ſera convenu dans ce Traité.

Pour l'affaire de Cazal, nous jugeons bien qu'il eſt très à propos d'arrêter dès à préſent les expediens neceſſaires pour la conſervation de la Place. Mais quant à l'execution, il nous ſemble, comme il a déja été écrit, qu'il n'y peut avoir d'inconvenient qu'elle ſoit remiſe après le Traité, puiſque la France eſt en poſſeſſion, & qu'elle ſera en état de ne pas rechercher la juſtice, mais de la rendre.

Differens des Maiſons de Savoye & de Mantoüe.

Et quant aux differens des Maiſons de Savoye & de Mantoüe, l'Eſpagne conſentant que le Traité de Quieraſque ait lieu, c'eſt ce que nous pouvons faire à préſent de plus important ſur ce point, ſur lequel n'y aiant pas aparence que l'Ambaſſadeur de Mantoüe, qui eſt ici, donne ſon conſentement, nous ſupplions très-humblement la Reine de nous envoier l'ordre de ce que nous avons à faire touchant les cinq cens mil Ecus que le Roi doit donner. Ledit Ambaſſadeur de Mantoüe nous a mis en main un Ecrit, dont la Copie ſera ci-jointe. Monſieur le Nonce & Monſieur Contarini nous ont recommandé très-inſtamment cet interêt, & nous ont fait connoître que le Pape & la République de Veniſe y prennent grand' part. Nous leur avons remontré par bonnes raiſons qu'il ſeroit perilleux de toucher à ce qui a été arrêté par le Traité de Quieraſque, & ils en demeurent d'accord. Mais ils reviennent toûjours à la léſion & au dommage, qu'ils font monter bien haut pour la Mai-

Maiſon de Mantoüe, & à la ſituation de quelques terres voiſines de Cazal, ſans quoi ils diſent que cette Place ne peut pas ſubſiſter. Et pour le Traité qui ſeroit à faire avec le Duc de Mantoüe, on eſſaiera de convenir ici de tout ce qui ſe pourra. Mais comme les Miniſtres de ce Prince s'excuſent ſur ce qu'ils n'ont aucun pouvoir, & qu'en effet il ſemble qu'une telle Negociation ne ſe puiſſe jamais ſi bien ménager qu'auprès des Maîtres mêmes, on aura agréable de conſiderer s'il ſeroit plus à propos de faire cette ouverture ailleurs qu'à Munſter, où il n'y a pas d'aparence qu'on puiſſe rien reſoudre, tant pour le défaut du pouvoir des Miniſtres, que par l'incertitude du temps qui reſte à y demeurer.

La France fait ſemblant d'un grand deſir pour la Paix, pendant qu'elle forme chaque jour de nouvelles prétentions.

Sa Majeſté ſe peut aſſûrer que nous ne manquons pas de faire valoir le deſir que la France témoigne pour la Paix, y conſentant dans des conjonctures ſi favorables & où l'on peut avec tant de raiſon eſperer de plus grands avantages. Nous repréſentons auſſi par tout où il eſt beſoin, que les Eſpagnols ont volonté de brouiller à la premiere occaſion, n'omettant aucune des choſes que Sa Majeſté nous ordonne, ni de donner apprehenſion à nos Parties que ſi les conditions par nous offertes ne ſont acceptées, on les pourra augmenter, ni de déclarer ſouvent aux Hollandois que ſi la Negociation qui ſe fait par leur entremiſe ne s'acheve bientôt, nous ne conſentirons jamais à aucun Traité que le Portugal n'y ſoit compris.

On a très-prudemment remarqué à la Cour

la difference qu'il y a de faire une Ligue entre les Princes d'Italie pour les affaires de cette Province-là seulement, ou d'engager lesdits Princes à porter leurs armes contre celui des deux Rois qui viendra à manquer aux choses promises par le Traité, ce qu'on peut inferer être accordé par ces mots qui sont dans l'Article huitiéme de l'Ecrit donné par les Hollandois, *pour maintenir le présent Traité*. Nous tâcherons de les en faire expliquer plus clairement, & s'il se peut d'en stipuler l'obligation bien expresse. En tout cas, nous nous souvenons très-bien de ce qui nous a été mandé touchant ladite Ligue des Princes d'Italie, & nous suivrons entierement l'ordre & l'intention de Leurs Majestez.

On fera aussi toutes choses possibles pour ne laisser rien d'indécis au Traité, & si pour l'execution de certaines choses il est besoin de convenir de quelques Arbitres, on nommera les Princes dont il est parlé dans ledit Memoire.

Il sera satisfait à l'ordre qui nous est donné de faire promettre par un Article exprès la main levée des biens saisis dans les Terres d'Espagne sur Messieurs les Cardinaux Barberins & Monsieur l'Abbé leur Neveu. Et quant à la prétention de Monsieur le Duc de Guise, qui par le Memoire que nous en avons reçû paroît être bien fondée, nous nous emploierons de tout nôtre pouvoir pour la faire réüssir à son contentement, ainsi que nous connoissons être du desir de Leurs Majestez.

Nous

Avantages que la France cherche à tirer de la Mort du Prince d'Espagne.

Nous rendons très-humbles graces à la Reine de la communication qui nous a été donnée de toutes les pensées de Sa Majesté sur un évenement si important comme est celui de la Mort du Prince d'Espagne. Les considerations en sont si bonnes & si accommodées au temps présent, que déja nous nous en sommes prévalus auprès de nos Alliez, aiant représenté, tant aux Suedois qu'aux Hollandois, combien ils avoient sujet de se prémunir contre une Puissance qui tiendroit dans une même main les forces de l'Empire & celles de l'Espagne. Les premiers y ont fait grande reflexion ; Mais, pour dire la verité, il se connoît que la plûpart des Députez de Messieurs les Etats qui sont ici, penchent si visiblement du côté de l'Espagne, qu'ils ferment les yeux pour ne voir pas ce qu'ils en peuvent craindre, & pour n'être pas obligez à chercher des précautions. Nous avons sû même que Brun s'est voulu servir envers eux de cet accident pour un effet tout contraire, en leur donnant jalousie qu'on pourroit faire le Mariage du Roi avec l'Infante, & en leur disant qu'il y avoit déja des Moines en campagne qui y travailloient. Ce qu'il y a de plus malicieux dans cette supposition, c'est qu'on la publie dans le même temps que les Espagnols font de nouvelles & vives instances à Messieurs les Etats de traiter séparément avec eux ; ce que nous avons vû par la copie d'une Lettre que leurs Ambassadeurs ont écrite de Munster le neuviéme de ce Mois, qui nous a été envoiée par le Sieur Brasset.

Si

Si de la part des Imperiaux il nous est jetté quelque propos de Mariage, comme la Mort de ce Prince en pourroit donner l'occasion; nous nous conduirons avec la retenüe qui nous est ordonnée.

La resolution que Sa Majesté a prise de n'interrompre point le cours de cette Negociation pour cet accident, est digne non seulement de sa grande pieté pour faire cesser par la Paix les maux qui affligent la Chrétienté, & arrêter les progrès du Turc; mais elle nous semble encore accompagnée d'une singuliere prudence, car quand la France aura assûré par un bon Traité toutes ses Conquêtes, on ne laissera pas d'être en état de profiter ensuite des occasions favorables que le temps pourra apporter, soit par Mariages, Echanges, ou autres moiens que la Paix rendra plus faciles & plus praticables qu'ils ne le pourroient être à présent.

Nous reconnoissons l'importance de retenir les Postes que les armées du Roi ont acquis depuis peu dans la Toscane, & les raisons qu'on a de les conserver sont si justes & si avantageuses aux Princes d'Italie même, qu'on n'oubliera rien pour leur en faire comprendre l'utilité, afin, s'il se peut, d'avoir en cela leur gré & leur approbation, à quoi il nous paroît qu'il y aura de la difficulté. Et quant à l'objection que le Roi a déclaré ne vouloir rien garder dans l'Italie, nous nous en défendrons, en disant que cela s'entend des Places appartenantes aux Maisons de Savoye & de Mantoüe, & non

Echappatoire & mauvaise foi des François pour garder des Places en Italie, outre Pignerol.

non de celles d'Espagne. Nous supplions très-humblement la Reine de croire qu'avant que de rien relâcher sur ce point, nous ferons tous les efforts imaginables, & qu'en tout cas on n'excedera point le pouvoir qui nous est donné, qui est de convenir qu'elles seront gardées pendant une Treve d'égale durée à celle de la Catalogne. Mais nous ne viendrons à ce parti qu'après avoir tenté tous les moiens de les retenir par la Paix.

On ne manquera pas aussi de faire tout ce qui se pourra pour Lerida. Mais pour les inconveniens de la possession que les Espagnols peuvent prendre de la Plaine d'Urgel, nous ne voions pas comment y pouvoir remedier, quoi que la chose nous semble de grande consideration. Car on ne peut pas empêcher que le Roi retenant tout ce qu'il possede, le même ne soit accordé à l'égard du Roi d'Espagne. Nous nous souviendrons aussi de faire convenir, s'il se peut, de la faculté de fortifier de côté & d'autre les Lieux qu'on retiendra par la Treve.

Il faudra tâcher que dans la suite des tems la France ait tout ce que le Roi d'Espagne possede aux Païs-Bas.

Nous ne saurions assez admirer la prévoiance de la Reine pour rendre la Paix assûrée & durable; & le dessein de Sa Majesté de joindre un jour ce que le Roi d'Espagne possede aux Païs-Bas à la France ne se peut assez loüer. C'est sans doute la plus glorieuse & la plus rare acquisition à laquelle on se puisse appliquer, & qui rendroit la Monarchie Françoise parfaite & invincible. La prise de Lerida nous semble merveilleusement importer pour y parvenir, puis-

puisque sans cette Place, ce qui reste dans la Catalogne ne semble pas assez considerable pour obliger le Roi d'Espagne à consentir à l'échange, duquel il pourroit un jour être tenté, si en recouvrant cette Principauté il se voioit aussi en esperance de recouvrer le Portugal.

L'ordre qui a été donné à Monsieur le Marquis de Senneterre, nous semble très-utile au service du Roi, puis qu'en même temps il conservera la Lorraine, sur laquelle le Duc Charles peut former des entreprises, & assûrera de plus les Places voisines du Rhin, & celles encore de Monsieur l'Electeur de Treves, en cas que ledit Duc y allât chercher ses quartiers. On nous pardonnera si le zéle que nous avons au service de Leurs Majestez nous oblige de représenter que les Gouverneurs desdites Places & de celles de Flandres en doivent prendre un soin extraordinaire, non seulement parce que les surprises s'executent plûtôt pendant l'Hiver qu'en Eté; mais aussi parce qu'étant sur le point d'un Traité, il y auroit de la honte de perdre en un moment ce qui a coûté tant de labeurs & de dépense & fait épancher tant de sang.

Nous ne perdrons aucune occasion de conclure le Traité, quand on aura satisfaction sur les points qui restent à accorder, conformément à nos Ordres & Instructions, pourvû que nous puissions obtenir pour Lerida, ou que la Place soit dès à présent mise au pouvoir du Roi, ou que la Treve de Catalogne ne commence que du jour que cette entreprise sera finie

d'une façon ou d'autre. Pour l'affaire de Lorraine, aiant été pleinement éclaircis des volontez de Leurs Majestez, nous les executerons ponctuellement, ce qui se fera dans le temps, & en la meilleure façon qu'il nous sera possible.

ADDITION

Faite en particulier à Son Eminence, dans le Memoire ci-devant du 24. Novembre 1646.

Discours du Sieur Brun au sujet de la Mort du Prince d'Espagne.

Discours du Sieur Brun au sujet de la mort du Prince d'Espagne.

ON a crû devoir faire savoir en particulier à Son Eminence qu'outre ce qui est dans le Memoire des discours que Brun a tenus aux Hollandois au sujet de la Mort du Prince d'Espagne, il leur a dit de plus que Son Eminence avoit écrit au Marquis de Castel-Rodrigo qu'on avoit à la Cour grand déplaisir de cet accident, & qu'on le témoigneroit lors qu'on en auroit eu l'avis du lieu d'où il doit venir. Et ensuite il a ajoûté ce qui est porté audit Memoire, afin de faire croire aux Hollandois que ce qui n'est qu'un compliment ordinaire étoit l'ouverture d'une Negociation importante.

LET-

LETTRE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires audit Sieur de Brienne,

Datée du 24. Novembre 1646.

Compliment à Monsieur de Brienne.

MONSIEUR,

NOus faisons réponse par ce Courier aux dépêches qui ont été apportées ici la semaine derniere. Comme nous achevions nous avons reçû celle du seiziéme de ce Mois. Nous ne pouvons que continuër nos actions de graces pour tous le soins qu'on a de nous, & pour les nouvelles dont vous avez agréable de nous donner part, vous suppliant très-humblement, Monsieur, de nous faire toûjours la même faveur, & de croire que nous en avons le ressentiment que nous devons, & passion de vous témoigner que nous sommes, &c.

Compliment à Monsieur de Brienne.

RÉPONSE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires au Memoire du Roi du 16. Novembre 1646.

Envoiée en Cour le 26. dudit Mois.

On offre l'Evêché d'Halberstadt à l'Electeur de Brandebourg pour dédommagement de la moitié de la Pomeranie. Nouveaux soupçons contre les Hollandois: Et même contre Baviere. Affaire de Catalogne. Affaires d'Italie. Affaire de Lorraine. Affaire de Portugal.

CE que le Comte de la Gardie a dit à la Reine, en prenant congé de Sa Majesté, qu'Elle auroit tout sujet de satisfaction des réponses venuës de Suede, est conforme aux avis du Sieur Chanut, & les Plenipotentiaires de cette Couronne nous assûrent qu'ils ont ordre & desir de faire la Paix. Il faut avouër pourtant que leur conduite, ou du moins celle de Monsieur Oxenstiern nous donne ici beaucoup de peine. Il avoit été arrêté entre nous, qu'étant de retour à Osnabrug il essaieroit de tirer des Députez de l'Electeur de Brandebourg le plus d'avantage qu'il pourroit, & que Monsieur Salvius demeureroit ici pour traiter cependant avec les Imperiaux, ausquels il devoit donner la replique sur la réponse dont on a envoié

envoié copie par le Courier , faite enſuite de la demande des Suedois. Il nous avoit même donné parole de diminuer de leurs premieres demandes, & de les moderer. Mais dans une Conference que nous eûmes hier avec ledit Sieur Salvius ; il nous dit que ſon Collegue le preſſe de retourner à Oſnabrug, étant toûjours dans cette opinion que les affaires qui touchent la Couronne de Suede ne doivent pas être traitées ailleurs, & qu'il ne pouvoit faire de replique ſinon pour la formalité, ſans rien changer dans la ſubſtance de ce qui eſt au premier Ecrit. Nous fîmes toutes les inſtances poſſibles pour le tenir dans les premieres reſolutions, le preſſant de ſorte qu'il fût réduit à nous déclarer qu'ils avoient bien ordre de ſe relâcher de quelque choſe, mais qu'étant obligez de le faire par degrez, il ne pouvoit rien avancer ſans l'avis de ſon Collegue ; qui pourroit donner à entendre en Suede que s'il eut été plus ferme ils euſſent pû obtenir de plus grands avantages.

Il pria même l'un de nous, qu'il eſtima pouvoir gagner quelque choſe ſur l'eſprit dudit Oxenſtiern, de lui écrire en particulier, ce qui fut fait à l'inſtant, en la façon qu'on verra par la copie de la Lettre ci-jointe. On ne ſait pas quel effet s'en promettre, vû l'humeur de la perſonne. Monſieur Salvius promit de plus d'en écrire en conformité & de lui perſuader de trouver bon que la Replique fut donnée ainſi qu'il avoit été concerté. S'il y conſent, cela ſans doute avancera beaucoup les affaires,

parce que les Imperiaux & le College Electoral doivent écrire ensuite, & envoier des personnes expresses à l'Electeur de Brandebourg, pour lui proposer de deux partis l'un, ou de donner son consentement sur la partie de la Pomeranie prétenduë par la Suede en recevant l'autre, & l'Evêché d'Halberstadt pour recompense de celle qu'il perd, ou de lui déclarer que ne pouvant contraindre ladite Couronne à lui restituer cette Province entiere, ils étoient resolus de lui en donner l'investiture avec les promesses des garanties accoûtumées & de ne pas continuer la guerre plus long-temps. Nous devons aussi de nôtre part faire office envers ledit Electeur, & Monsieur Contarini lui écrira dans le même sens, afin que toute l'Assemblée agissant pour une même fin on fasse d'autant plus d'impression sur son esprit, & que plus promptement on puisse prendre les dernieres resolutions.

On offre l'Evêché d'Halberstadt à l'Electeur de Brandebourg pour dédommagement de la moitié de la Pomeranie.

Nous continuons nos diligences pour terminer les differens des Catholiques & des Protestans, & ce qui est à remarquer, ces derniers ont député vers Monsieur Salvius, pour le prier de faire séjour à Munster; ce qui dans les longueurs qu'on est contraint de souffrir, ne donne pas peu d'esperance, puis qu'il se connoît clairement que chacun souhaite la Paix.

C'est avec beaucoup de raison que Madame de Savoie aiant remis à la conclusion de la Paix de traiter de Cavours, de la Perouse, & de la décharge de l'obligation de faire la guerre à Gennes, on lui peut demander qu'el-

le

le ait à en convenir préſentement. Si elle en envoie le pouvoir à ſon Ambaſſadeur, nous travaillerons pour terminer ici, s'il ſe peut, ces affaires; mais nous craignons bien que Madame de Savoye n'y étant pas portée ne faſſe difficulté d'envoier par deçà les ordres neceſſaires, & que cela ne nous ôte le moien d'en pouvoir traiter ici.

Nouveaux ſoupçons contre les Hollandois:

Les Eſpagnols ne perdent pas encore toute eſperance de traiter en particulier avec Meſſieurs les Etats. La copie d'une Lettre que les Ambaſſadeurs deſdits Sieurs Etats ont écrite à la Haye le fait aſſez connoître, ainſi que nous l'avons déja mandé. Nous ſavons de plus que les Miniſtres d'Eſpagne, pour ſe juſtifier envers les Mediateurs de ce qu'ils n'ont pas pris leur entremiſe pour traiter avec nous, ont dit que c'étoit afin que les François ne ſe portant pas à la raiſon, ils puſſent au moins faire en ſorte auprès des Hollandois qu'ils achevaſſent le Traité commencé avec eux. Ce diſcours, & l'obligation de ſatisfaire aux commandemens de Leurs Majeſtez, qui nous ordonnent avec très-grande raiſon de prendre bien garde à la ſûreté du Traité nous a fait réïterer nos inſtances auprès deſdits Hollandois, que nous avons vû exprès depuis peu ſur ce ſujet, les aiant priez de ſe vouloir déclarer nettement ſur la garantie qu'on ſe doit les uns aux autres pour toutes les choſes dont il ſera convenu au Traité. Encore que ce ſoit la troiſiéme fois que nous leur en avons parlé, & que nous leur aions allegué toutes les raiſons qu'on a de deſirer d'eux cette

déclaration, qui nous ſemble très-juſte & bien fondée, ils ſont néanmoins demeurez auſſi froids que la premiere fois, & ne nous ont répondu qu'en termes généraux & ambigus, après s'être retirez à part deux fois pour en déliberer enſemble. Nous les avons priez & preſſez d'en écrire à leurs Superieurs, & au même temps il en a été donné avis au Sieur Braſſet, avec charge de faire à la Haye les mêmes inſtances de nôtre part.

Et même contre Baviere. L'avis qu'on a eu de Vienne des ſollicitations du Duc de Baviere pour concerter les moïens de continuer la guerre, & que la même inſtance a été par lui faite auprès du Marquis de Caſtel-Rodrigo nous ſemble être de grande importance, d'autant plus qu'il s'eſt dit ici que Salamanca aportoit quantité de Lettres de change en Allemagne. Nous ſommes bien reſolus de voir ſur ce ſujet les Députez de ce Prince & de nous en éclaircir avec eux en leur déclarant qu'il ne ſeroit pas juſte que la France mécontentât les Suédois, les Proteſtans d'Allemagne, Meſſieurs les Etats & toute la Maiſon Palatine, pour conſerver le haut-Palatinat & la Dignité Electorale à leur Maître, ſi au lieu d'acquerir ſon amitié en lui procurant cet avantage, elle le voioit unir aux Eſpagnols, deſquels il avoit témoigné ci-devant ne faire pas beaucoup de compte.

Nous mettrons enſuite quelques réponſes ſur les points, dont il eſt parlé dans l'autre Memoire du ſeiziéme de ce Mois.

Sur

Sur le premier Article.

Quand on verra à peu près le jour de la signature du Traité, on fera en sorte, s'il est possible, que la Reine en soit avertie huit jours auparavant.

On essaiera d'obtenir que la Treve ne commence en Catalogne que quinze jours après le Siege de Lerida achevé, afin que pendant ledit temps on puisse décider par les armes qui demeurera en possession de la Plaine d'Urgel, & de tous les Postes que le Marquis de Leganès peut avoir depuis occupez.

Nous ne saurions assez loüer la prévoiance qu'on a d'envoier du secours de tous côtez, pour faire réüssir l'entreprise de Lerida. Ce qui ne peut être que très-avantageux, soit pour la prise de cette Place, ou pour la conservation des lieux qui donnent de l'étenduë à ce que la France retiendra par la Treve en Catalogne, ou soit enfin pour faire connoître aux Catalans avec quels soins & quelle affection on embrasse leurs interêts. *Affaire de Catalogne.*

Sur le sixiéme.

Tous les Ministres des Princes d'Italie, qui sont ici, aians eu le vent de la proposition faite, de la part des Espagnols, de garder les Places que les Couronnes y tiennent, en attendant l'execution de ce qui sera convenu pour cette Province, ne peuvent comprendre pourquoi les

 Espa-

Eſpagnols ont fait cette ouverture, vû qu'ils n'ont à garder que Verceil tout ſeul, & qu'ils laiſſent par ce moien la France en poſſeſſion de plus d'une douzaine de bonnes Places dans le cœur de l'Italie; ce qui les fait entrer en quelque jalouſie. Mais c'eſt un grand bonheur pour nous que la propoſition en ſoit venuë du côté d'Eſpagne.

Si après avoir offert de paier la moitié de l'entretien de la Garniſon de Cazal, on peut faire après que le Roi des cinq parts n'en paie que les deux, nous eſſaierons de le faire. Mais ſi on nous rebute ſur ce point, nous n'eſtimons pas que Leurs Majeſtez veuillent qu'on y inſiſte bien fort, vû même que plus le Roi contribuera au paiement de ladite Garniſon, plus il ſemble qu'il ſe conſervera de reſpect & d'autorité dans la Place, Paw nous aiant dit diverſes fois que les Places demeurent ordinairement en la diſpoſition de celui qui paie la Garniſon.

On obſervera les qualitez, & on ſuivra ſoigneuſement l'ordre préſent pour la nomination des Princes d'Italie, ou l'on eſſaiera, pour éviter les jalouſies, de ne nommer en tout que le Pape & la République de Veniſe.

Affaires d'Italie. Les Princes d'Italie ſont ſi éloignez de vouloir entrer en obligation pour garantir le Traité de Quieraſque, que tous les jours Monſieur le Nonce & Monſieur Contarini diſent, que la Savoye devroit relâcher quelque choſe pour avoir le conſentement de Mantoüe, & les Miniſtres d'Eſpagne ont toûjours déclaré que leur

Mai-

Maître ne se pouvoit obliger pour le fait d'autrui. Nous envoions l'Article que nous avons dressé sur ce point & sur celui des Grisons, que nous avons mis entre les mains des Hollandois, pour savoir si les Espagnols en voudront convenir. Si l'on juge à la Cour qu'il y faille ajoûter quelque chose, nous aurons peut-être le temps de recevoir les ordres qu'on nous voudra envoier.

Il seroit sans doute très à propos, pour plusieurs importantes considerations, de faire le mariage du Duc de Savoye avec la Princesse de Mantoüe. Mais on ne voit pas le moien d'introduire ici une negociation sur laquelle les Ministres n'ont aucun pouvoir, & qui en effet semble ne se pouvoir ménager qu'auprès des Princes même, vû que nous avons reconnu depuis peu aux discours de Monsieur Contarini, que la République n'est pas de cet avis, ce qui nous donne plûtôt sujet de craindre de sa part des offices contraires que d'en esperer de favorables. *Il faudroit marier le Duc de Savoye à la Princesse de Mantoüe.*

Sur le treiziéme.

Nous avons bien compris l'Article de l'expedient pour l'affaire de Lorraine, dont les considerations nous ont été marquées en divers Memoires. Et pour celles qu'on attendoit de nous, à cause de la diversité des avis où nous avons été sur ce sujet, on a très-bien jugé qu'après avoir reçû les dernieres dépêches qui nous ont été faites sur ce sujet, il ne seroit plus besoin *Affaire de Lorraine.*

ſoin de demander de nouveaux éclairciſſemens, chacun aiant acquieſcé à ce qui a été mandé, & s'étant trouvé pleinement perſuadé de la ſolidité des raiſons ſur leſquelles cet expedient eſt fondé.

Sur le quinziéme.

On a bien remarqué ce qui a été dit par un Miniſtre du Roi d'Eſpagne touchant Dom Edoüard; mais on proteſtera, & l'on inſiſtera juſqu'au bout à demander la liberté de ce Prince.

Affaire de Portugal. Les Eſpagnols ont crû beaucoup faire quand ils ont conſenti que dans le Traité il ne fut rien dit du Portugal, & il y aura grande difficulté d'obtenir qu'il paroiſſe que c'eſt de leur conſentement exprès que la France pourra aſſiſter ce Roi. Nous voions bien qu'il importe d'ôter ce prétexte aux Eſpagnols de recommencer la guerre, & de les obliger à penſer auſſi un jour aux moiens de nous faire quitter cette aſſiſtance. On fera tous efforts pour gagner cet avantage; mais comme ce point eſt capable de porter les choſes à l'extrémité, nous ſupplions très-humblement la Reine de nous faire ſavoir ſa volonté, ſi après avoir tenté tous les moiens d'obtenir quelque choſe de plus, on pourra ſe contenter de mettre au Traité cette clauſe: „ Qu'il ſera permis aux deux Rois „ d'aſſiſter leurs Alliez quand ils ſeront atta„ quez, ſans que pour cela on puiſſe préten„ dre que la Paix ſoit violée, ni qu'il ſoit „ permis de venir à une rupture entre eux.

LET-

LETTRE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires audit Sieur de Brienne,

Datée du 26. Novembre 1646.

La France aura peine à conserver les Places d'Italie.

MONSIEUR,

NOus répondons par cet Ordinaire à la dépêche du sixiéme de ce Mois, aiant retenu ici le Courier, afin que s'il arrivoit quelque chose qui meritât qu'il en fut donné un prompt avis, nous le puissions faire avec plus de commodité. Nous ne vous repeterons point ce qui est dans le Memoire, nous vous éclaircirons seulement deux points, sur lesquels il nous semble que nous ne nous soions pas assez expliquez. Le premier est, que par vôtre Lettre du sixiéme vous présupposez pour assûré que les Places conquises dans l'Italie demeureront à la France, puisque les Hollandois n'y ont pas fait de difficulté, & qu'ils savent bien quelle est la resolution des Espagnols. Mais la verité est que ni les uns ni les autres ne nous ont point donné cette assûrance, & qu'il y aura grande peine à obtenir ce que Leurs Majestez desirent en cela, à quoi nous nous préparons bien d'emploier toute l'industrie & tous les moiens dont nous nous pourrons servir.

La France aura peine à conserver les Places d'Italie.

L'au-

L'autre point eſt, que vous eſtimez qu'il nous a été fait quelque ouverture pour l'échange des Places de la Toſcane, & néanmoins, Monſieur, il ne nous en a été parlé en façon quelconque. Il eſt bien vrai que nous avons eu la penſée de profiter deſdites Places par un échange, au cas qu'on ne les pût conſerver, & nous avons écrit pour avoir ſur cela l'ordre & les intentions de Leurs Majeſtez, leſquelles aiant ſû depuis, nous ne ſommes plus en doute de ce que nous avons à faire ſur ce ſujet, lorsqu'on nous en fera quelque propoſition, ce qui n'eſt pas encore arrivé juſques-ici.

Fin du troiſiéme Tome.

TABLE DES PIECES,

Contenues dans ce Troisiéme Tome.

LETTRE de Monsieur de Brienne aux Plenipotentiaires, datée du 1. Juin 1646.

Trautmansdorff sera plus hardi après la mort de l'Imperatrice. Mesures prises pour retenir les Hollandois dans l'Alliance. Le Comte d'Harcour assiege Lerida 3

MEMOIRE du Cardinal Mazarin aux Plenipotentiaires, daté du 2. Juin 1646.

Trautmansdorff cedera Brisack. 8

MEMOIRE du Roi aux Plenipotentiaires, daté du 9. Juin 1646.

La France en concluant une Treve avec l'Espagne pour les Païs-Bas, en y gardant toutes ses Conquêtes, continueroit volontiers la guerre en Catalogne & en Italie. 11

LETTRE de Monsieur de Brienne aux Plenipotentiaires, datée du 9. Juin 1646.

Affaires d'Italie. Le Pape pourra se porter à faire grace aux Barberins. La France espere de grans progrès en Flandres. Le Baron de Reiffenberg part content de la Cour de France. 15

LETTRE de Monsieur de Brienne aux Plenipotentiaires, datée du 15. Juin 1646.

Joie de la Cour de France de la cession de Brisack. Plaintes contre les Plenipotentiaires Hollandois. Entretien avec le Resident Palatin à Paris. On pourroit dans les Lettres donner à l'Empereur de

la

la Majesté Imperiale, s'il donnoit au Roi de la Majesté Roiale. Les Ambassadeurs de Savoie ne veulent pas souffrir qu'on fasse à ceux de Mantoüe les mêmes honneurs qu'à eux. 21

LETTRE des Plenipotentiaires à Monsieur de Brienne, daté du 20. Juin 1646.

Trautmansdorff refuse la premiere visite à l'Ambassadeur de Mantoüe, sur ce que son Maître est Feudataire de l'Empereur 8000. écus envoiez à Monsieur de Traci : & 4000. à l'Electeur de Treves. On presse la jonction avec les Suedois. 28

MEMOIRE des Plenipotentiaires, daté du 25. Juin 1646.

Plaintes fort vives faites aux Plenipotentiaires Hollandois. Leur réponse. Interêts particuliers du Prince d'Orange. 32

LETTRE des Plenipotentiaires à Monsieur de Brienne, datée du 2. Juillet 1646.

Trautmansdorff à Munster. Siege de Courtrai. Saint Romain de retour de Stockholm. D'Antonville retourne à Treves, avec ordre d'offrir 50000. Ecus à l'Electeur pour qu'il consente que la France garde Philipsbourg. 39

LETTRE des Plenipotentiaires à Monsieur le Tellier, datée du 2. Juillet 1646.

Ordres qu'il faut donner pour la garde du Fort du Pont de Treves.

ADDITION pour Monsieur le Tellier.

Il faut paier trois Maisons qu'on a demolies pour bâtir ledit Fort. 45

LETTRE du Roi aux Plenipotentiaires, datée du 20. Juin 1646.

Le Roi recommande à ses Plenipotentiaires les interêts du Duc d'Atri au Roiaume de Naples. 46

LETTRE du Roi aux Plenipotentiaires, dattée du 22. Juin 1646.

Le Roi recommande à ses Plenipotentiaires la sureté du Fort du Pont de Treves. 48

LETTRE de Monsieur de Brienne aux Plenipotentiaires, dattée du 22. Juin 1646.

Trautmansdorff agit de concert avec les Espagnols. Plaintes du Ministre de Brandebourg de ce qu'on cede la Pomeranie aux Suedois. On se plaint de l'importunité des Ministres de Portugal. Operations des Armées. Monsieur de Bellievre nommé pour l'Ambassade d'Angleterre. 52

MEMOIRE du Roi aux Plenipotentiaires, daté du 22. Juin 1646.

Eloge de la conduite des Plenipotentiaires par raport à la Paix de l'Empire. Pourquoi la France a joint ses armes à celles de la Suede. Zele de la Cour de France contre les Protestans d'Allemagne après qu'elle a son compte par leur moien. On craint les suites de la jonction des Armées Françoise & Suedoise. On songe à assieger Heidelberg & Heilbron. Les Imperiaux aiment mieux que la France ait l'Alsace en toute Souveraineté qu'à condition de relever de l'Empire. Le Roi content de la conduite de Marsilli. On espere que les Hollandois seront constans dans l'Alliance. Les Espagnols promettent à Paw & à Knuyt chacun cent mille écus. La Cour de France songe à les gagner. La France veut arrêter 8. jours le Courier d'Espagne qui apor-

aporte à Pegnaranda le pouvoir pour traiter avec les Hollandois. Siege de Courtrai. Siege d'Orbitello. Siege de Lerida. 61

LETTRE de Monsieur de Brienne aux Plenipotentiaires, du 29. Juin 1646.

On espere bien des Hollandois. Combat Naval sur les Côtes d'Italie. Le Duc de Brezé y est tué. Affaires de Rome. 86

——— Aux mêmes, du 30. Juin 1646.

La Cour de France envoie un Gentilhomme à Vienne pour faire compliment sur la mort de l'Imperatrice. 94

MEMOIRE du Roi aux Plenipotentiaires, du 30. Juin 1646.

Arrivée du Courier d'Espagne avec les pouvoirs pour Pegnaranda. Il faut être ferme dans l'Affaire de Portugal. La France cedera de ses propres avantages pour maintenir ce Roi sur le Trône. Au moins faut-il lui procurer une Treve d'un an: Et à la Catalogne une de 8. ou 10. Affaires d'Italie. Affaires de Flandres. Ce que les Espagnols veulent ceder à la France dans les Païs-Bas. La France voudroit avoir l'Artois, Damvilliers, Landreci, Cambrai & le Cambresis. 96

ECRIT envoié en Cour avec la depêche du 9. Juillet 1646.

Raisons pour lesquelles il seroit plus avantageux à la France de tenir l'Alsace comme Fief de l'Empire. La France étant Membre de l'Empire ses Rois pourroient devenir Empereurs. Les Princes d'Allemagne en seroient plus autorisez à entrer en Alliance avec la France. La France sau-

sauroit tout ce qui se passeroit dans les Dietes. L'Empire ne paroîtroit pas demembré par la cession de l'Alsace. Raison contraire. De cette maniere l'Alsace pourroit quelque jour retourner à l'Empire. Charles-Quint a preferé que la Franche-Comté fut Fief de l'Empire, & pourquoi. Si le Roi est Souverain en Alsace, il sera suspect à tous les Voisins. S'il est Feudataire, il sera Vassal d'un autre Prince & pourra être mis au Ban de l'Empire. 106

MEMOIRE des Plenipotentiaires au Cardinal Mazarin, du 9. Juillet 1646.

On est plus content des Députez de Hollande. Prise de Courtrai. 111

MEMOIRE des Plenipotentiaires, envoié à la Cour le 9. Juillet 1646.

Lettres de Pegnaranda interceptées. On les communique aux Mediateurs & aux Bavarois; & même à Trautmansdorff; comme aussi aux Hollandois. On leur fait de grands reproches. Leur réponse. Oxenstiern à Munster. La Suede ne veut rien relâcher de ses prétentions. La France prétend la garde de Philipsbourg. Baviere ne veut point d'une suspension particuliere. Il est plus glorieux à la France de tenir l'Alsace en Souveraineté. 114

LETTRE des Plenipotentiaires à Monsieur de Brienne, du 9. Juillet 1646.

On envoie encore 8000. Risdalles à Monsieur de Traci pour l'entretien des levées. Pegnaranda se plaint de son Courier retardé en France. 132

MEMOIRE des Plenipotentiaires, envoié à la

à la Cour le 16. Juillet 1646.
Les Hollandois s'entremettent pour accommoder la France avec l'Espagne. Treve pour la Catalogne. Conferences avec Oxenstiern. Les Suedois veulent les 2. Pomeranies, Visınar, Bremen & Verden. Oxenstiern se plaint du delai de la jonction. Un 8. Electorat sera créé pour l'Electeur Palatin. 135

REPONSE au Memoire du Cardinal Mazarin du 11. Juillet, envoiée le 16. du même Mois.
Jusques où les Espagnols pourront se relâcher. Trautmansdorff mécontent des Suedois. On parle de rompre l'Assemblée de Munster. 148

LETTRE des Plenipotentiaires à Monsieur de Brienne, du même jour.
L'Empereur reçoit de tous les Rois le titre de Majesté, *& ne le donne à aucun. La Reine prend pour elle-même les Charges du Duc de Brezé. L'Armée de Monsieur de Turenne passe le Rhin à Wesel.* 152

LETTRE des Plenipotentiaires à Monsieur de Brienne, du 30. Juillet 1646.
La France veut donner jusqu'à 40000. écus pour faire élire le Colonel Jamart Bourgmestre à Liege. 155

MEMOIRE des Plenipotentiaires, envoié à la Cour le 31. Juillet 1646.
Les Plenipotentiaires vont à Wesel pour y faire passer le Rhin à l'Armée de Monsieur de Turenne. Les Imperiaux paroissent froids sur la conclusion du Traité. Ils refusent passeport aux Ministres de Portugal. L'Amnistie en Allemagne

que ne doit commencer que l'an 1627. Le Duc de Baviere doit avoir le haut Palatinat tout entier. Il ne dépend pas de l'Empereur de ceder la Souveraineté des 10. Villes Imperiales d'Alsace. Conference des François avec Trautmansdorff. Henri IV. & Louis XIII. ont donné à l'Empereur le titre de Majesté *dans leurs Lettres. Monsieur d'Antonville conclut un Traité avantageux avec l'Electeur de Treves touchant Philipsbourg.* 159

MEMOIRE envoié en Cour par les Plenipotentiaires, le 6. Août 1646.

Plaintes contre Baviere. Réponse des Bavarois. Different entre les Hollandois & le Roi de Portugal. Le Duc de Lorraine s'adresse aux Hollandois pour qu'ils fassent son accommodement avec la France. Les Hollandois proposent un échange de la Catalogne contre Cambrai, le Cambresis & le reste de l'Artois. 173

LETTRE des Plenipotentiaires à Monsieur de Brienne, du 6. Août 1646.

Les Cantons demandent d'être compris dans le Traité de Munster. 182

MEMOIRE des Plenipotentiaires envoié en Cour le 13. Août 1646.

Depuis les Mariages conclus entre la Cour Imperiale & celle d'Espagne, Trautmansdorff ménage fort les Espagnols. Prise de Bergue Saint Vinox. Levée du siege d'Orbitello. Plaintes contre les Suedois de ce qu'ils demandent toute la Pomeranie. Les Mediateurs promettent d'empêcher qu'on ne fasse le procès au Prince Edouard. Ils refusent d'écouter les Ambassadeurs Portugais.

gais. La France pourra se relâcher sur l'Article du Roi de Portugal, si elle y trouve d'autres avantages. Mais elle veut se reserver le pouvoir d'assister ce Roi après la Paix conclue avec l'Espagne. 184

LETTRE des Plenipotentiaires à Monsieur de Brienne, du 13. Août 1646.

La France donne du secours par Mer aux Venitiens contre le Turc. 196

LETTRE des Plenipotentiaires à Monsieur de Brienne, du 20. Août 1646.

Conference avec les Mediateurs. Ce qu'ils rapportent des discours de Pegnaranda. Pourvû que les François aient leur compte, ils travailleront auprès des Suedois pour qu'ils moderent leurs prétentions. Pourvû que la France ait Philipsbourg, l'affaire des 10. Villes d'Alsace s'accommodera. Mort de Madame d'Oxenstiern. 199

REPONSE des Plenipotentiaires aux Memoires du Roi des 10. & 17. Août 1646. envoiée à la Cour le 27. du même Mois.

On espere que Philipsbourg demeurera à la France. L'Electeur de Treves y avoit donné les mains. On y rend les Bavarois favorables. Mauvaise santé du Prince d'Orange. La mefiance contre les Hollandois continue. On tâchera de rejetter sur Contarini la haine de l'abandon du Portugal. Affaires de Liege. Affaires de Catalogne. Affaire du Duc de Lorraine. 206

LETTRE des Plenipotentiaires à Monsieur de Brienne, du 27. Août 1646.

Pourquoi les Plenipotentiaires de France ne voient

pas ceux de Maience & de Saxe. Le Chapitre de Maience se plaint des extorsions des François. Il faut faire réponse aux Lettres du Prince de Transylvanie. 220

LETTRE des Plenipotentiaires à Monsieur de Brienne, du 3 Septembre 1646.

Les Plenipotentiaires Hollandois justifient leur conduite contre les plaintes des François. Réponse de ceux-ci. Le Roi aura la garde de Philipsbourg. Trautmansdorff parle de retourner à Vienne. Les Plenipotentiaires obtiennent Philipsbourg au delà de leurs ordres. 223

LETTRE des Plenipotentiaires à Monsieur de Brienne, du 10. Septembre 1646.

Les Imperiaux veulent comprendre dans le Traité le Roi d'Espagne & le Duc de Lorraine. Contre quoi les François protestent. Les François se reservent des prétextes pour former de nouvelles prétentions si leurs Armées avoient quelque grand succès. Offres des Espagnols. 235

—— Au même, du 17. Septembre 1646.

Les trois Plenipotentiaires de France vont à Osnabrug pour persuader les Suedois de conclure. 241

—— A la Reine, du même jour.

La France aura Brisack & tout son Territoire, les 2 Alsaces, le Suntgau, & la garde perpetuelle de Philipsbourg; la Souveraineté absolue des 3 Evêchez; Pignerol & Moyenvic en toute Souveraineté. Elle paie les 2 tiers des dettes des Archiducs en Alsace. La récompense des Archiducs est fixée à trois millions de livres, quoique les Pleni-

potentiaires eussent pouvoir d'en accorder six. 242
—— A Monsieur de Brienne, du 25. Septembre 1646.
Sauvegarde accordée au Député de Wurtzbourg. 246

MEMOIRE des Plenipotentiaires envoié en Cour le 25. Septembre 1646.
Les François se plaignent de la fermeté des Suedois qui veulent toute la Pomeranie. Les propositions des Espagnols continuent à se faire par le canal des Hollandois. Ils offrent tout ce que la France possede dans les Païs-Bas & dans la Franche-Comté, le Roussillon, & une Treve pour la Catalogne, pourvû qu'on ne parle point du Portugal. Siege de Dunkerque. 247

MEMOIRE des Plenipotentiaires, envoié en Cour le 1. Octobre 1646.
Les Suedois se pourront contenter de la moitié de la Pomeranie, si on y joint Stetin qui fait partie de l'autre. La Treve pour la Catalogne sera de 25. ans. Affaire du Duc de Lorraine. 255

LETTRE des Plenipotentiaires à Monsieur de Brienne, du 8. Octobre 1646.
Pourquoi les Espagnols aiment mieux traiter par le canal des Hollandois leurs Ennemis que par celui des Mediateurs. On offre aux Suedois la Pomeranie anterieure, Vismar, Bremen, & Verden. Plaintes des Bavarois. Commission du Sieur Roncalli Envoié de Pologne. Les Cantons Suisses se plaignent des poursuites faites à la Chambre de Spire contre la Ville de Bâle. 263

Au

Au même, du 15. Octobre 1646.

Nouvelles instances des Espagnols en faveur du Duc de Lorraine. Ils refusent la liberté du Prince Edouard. Prise de Dunkerque. On veut épargner le Duc de Baviere. Si le Roi & la Reine écrivant de leur main à l'Empereur lui donnent de la Majesté, *l'Empereur consent de leur répondre de sa main avec le même titre. Accommodement de l'affaire des Barberins glorieux à la France.* 271

REPONSE des Plenipotentiaires au Memoire du Roi, du 4. Octobre 1646.

La France craint fort un combat en Allemagne. Une Victoire rendroit les Suedois insupportables. La Cour refuse de traiter à Paris avec les Espagnols & renvoie toute la negociation à Munster. Il faudroit occuper & fortifier Mont-Cassel. Etendue de la Châtellenie. Importance des affaires du Portugal, & de la Catalogne pour la France. Les Imperiaux ne trouveront pas mauvais que la France conclue avec l'Espagne avant que de conclure avec eux. Il faut bien prendre garde à la sûreté du Traité. La France voudroit garder Cazal. Treve pour la Catalogne sera de 30. années. Siege de Portolongone. Treve de six mois pour le Portugal. 281

REPONSE des Plenipotentiaires aux Memoires du Roi, du 14. Octobre 1646. envoiée en Cour le 29. du même Mois.

Levée du siege d'Ausbourg agréable à la France. Il faut traiter le Landgrave de Darmstadt comme Ennemi. Madame la Princesse d'Orange favorable aux Espagnols, & même le Prince son Mari.

Mari. Les François trainent en longueur la negociation avec l'Espagne pour voir le succès du siege de Lerida. Siege de Portolongone. Le Château de Joux dépend de Neuf-Châtel. On pourra enclurre le Duc de Lorraine du Traité. 302

LETTRE des Plenipotentiaires à Monsieur de Brienne, du 29. Octobre 1646.

Les Plenipotentiaires de France manquent d'argent. 309

—— Au même, du 5. Novembre 1646.

On craint les Troupes du Duc de Lorraine. 310

REPONSE des Plenipotentiaires aux Observations du 19. Octobre 1646.

Prétextes sont aisez à trouver pour trainer en longueur la Negociation avec l'Espagne. La France ajoûte aux autres prétentions celle de Cadaquiers. Les Hollandois doivent garantir la Treve dont on conviendra pour la Catalogne. Mesures à prendre pour la sureté de Cazal. Affaire du Duc Charles de Lorraine. La France après avoir injustement dépouillé le Duc de Lorraine, voudroit lui faire donner un Commandement contre le Turc. On propose de lui donner des Etats ailleurs. 3. Expedient touchant l'affaire de Lorraine. Il faudra secourir le Portugal après la Paix conclue. 312

LETTRE des Plenipotentiaires à Monsieur de Brienne, du 12. Novembre 1646.

Plaintes des Hollandois de la lenteur affectée des François dans la Negociation avec l'Espagne. Mort du Prince d'Espagne. Salvius à Munster. 330

RE-

REPONSE des Plenipotentiaires au Memoire du Roi, du 26. Octobre, envoiée en Cour le 12. Novembre 1646.
Les Plenipotentiaires écrivent à Monsieur de Turenne pour une suspension générale dans l'Empire. Eloge du Resident Brasset. Affaire de Casal. Honneurs faits à la Cour de France au Comte de la Gardie. On tâchera de conserver par la Paix Piombino & Portolongone. Interêt du Portugal negligé. 334
LETTRE des Plenipotentiaires à Monsieur de Brienne, du 19. Novembre 1646.
Oxenstiern à Munster. Il ne se presse pas de conclure la Paix. 343
REPONSE aux Memoires du Roi des 5. 6. & 9. Novembre 1646., envoiée en Cour le 24. du même Mois.
Plaintes des Portugais contre la France. Differens des Maisons de Savoye & de Mantouë. La France fait semblant d'un grand desir pour la Paix, pendant qu'elle forme chaque jour de nouvelles prétentions. Avantages que la France cherche à tirer de la Mort du Prince d'Espagne. Echapatoire & mauvaise foi des François pour garder des Places en Italie, outre Pignerol. Il faudra tâcher que dans la suite des tems la France ait tout ce que le Roi d'Espagne possede aux Païs-Bas. 344
ADDITION faite en particulier au Cardinal Mazarin, dans le Memoire ci-devant, du 24. Novembre 1646.
Discours du Sieur Brun au sujet de la Mort du Prince d'Espagne. 354

LET-

LETTRE des Plenipotentiaires à Monsieur de Brienne, du 24. Novembre 1646.

Compliment à Monsieur de Brienne. 355

REPONSE des Plenipotentiaires au Memoire du Roi, du 16. Novembre 1646., envoiée le 26. du même Mois.

On offre l'Evêché d'Halberstadt à l'Electeur de Brandebourg pour dedommagement de la moitié de la Pomeranie. Nouveaux soupçons contre les Hollandois; & même contre Baviere. Affaire de Catalogne. Affaire d'Italie. Affaire de Lorraine. Affaire de Portugal. 356

LETTRE des Plenipotentiaires à Monsieur de Brienne, du 26. Novembre 1646.

La France aura peine à conserver les Places d'Italie. 365

Fin de la Table du Troisiéme Tome.